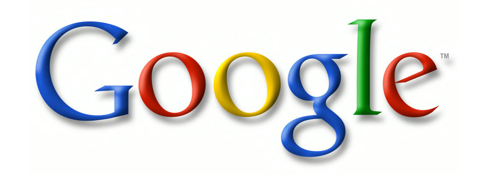










MÉMOIRES

DE

J. DU CLERCQ,

SUR LE RÈGNE

DE PHILIPPE LE BON.

II.

Imprimerie de Lacrosse.

MÉMOIRES

DE

J. DU CLERCQ,

SUR LE RÈGNE

DE PHILIPPE LE BON,

DUC DE BOURGOGNE;

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR LE BARON DE REIFFENBERG.

Seconde Édition.

TOME SECOND.



BRUXELLES,
J. M. LACROSSE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DU CURÉ, N° 10.

1835.

MÉMOIRES

DE

JACQUES DU CLERCQ.

LIVRE DEUXIESME.

CY APRÈS S'ENSUIVENT LES CHAPITRES DU SECOND LIVRE, LESQUELS CONTIENNENT TOUT AU LONG LES GUERRES QUI FEURENT ENTRE PHILIPPE, DUC DE BOURGOGNE, COMTE DE FLANDRES, ET ENTRE CEULX DE GAND, QUI DURERENT ENVIRON DEUX ANS.

CHAPITRE PREMIER.

Comment et pour quelle cause Philippe, duc de Bourgogne, de Braband, de Lothiers, de Lembourg et de Luxembourg, comte de Flandres, etc., requist aux quatre membres de Flandres certaine imposition sur le sel, qui fust la cause pourquoy la guerre sourdit d'icelluy duc contre les Gantois.

En l'an de l'incarnation de nostre Seigneur mil quatre cens cinquante et ung, Philippe, duc de

Bourgogne, de Braband, de Lotrich, de Lembourg et de Luxembourg, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, de Haynault, de Hollande et de Zelande, seigneur de Frise, de Salins, de Malines, possessant des pays de Picardie, Vermandois, Ponthieu, Boullenois et aultres pays, en l'age de cinquante quatre ans, ou environ, assembla les quatre membres de Flandres, et pour donner a entendre que c'est des quatre membres de Flandres, vray est qu'en la comté de Flandres a plusieurs grosses villes et villaiges, avecq plusieurs villes fermées qui ne sont point sy grandes comme Bruges ou Gand, et est ceste comté divisée en quatre membres, desquels le premier est la ville de Gand, qui est l'une des plus fortes et grosses villes de par decha les monts, fort peuplée de gens et de grand circuit, et icelle ville s'y comprend tout le pays de Wast, qui est ung fertile pays; le second membre est Bruges, avecq laquelle ville se comprend celle de Nieuport sur la mer, avecq aultres gros villaiges; le tiers membre est la ville d'Ipres, avecq laquelle se comprend tout le pays du Francq, comme la ville de Bergue, Duncquerque, et aultres grosses terres et villaiges; le quart membre est la ville de Courtray, avecq laquelle se comprend la ville d'Audenarde, la ville de Terremonde, et aultres gros villaiges et villes, comme la ville et comté d'Aloste, le Pays des Quatre Mestiers et aultres places. Icelluy pays de Flandres est moult fort beau pays, et s'y vit et gouverne en partie

avecq le mestier de la draperie, de marchandise de sel, tant en harengs, mollues, drogues, et poissons de mer qu'ils salent et pourvoient le pays d'aultour d'eulx, comme aultrement.

Après que le duc Philippe, comte de Flandres, eust assemblé iceulx membres, il leur requist, que pour supporter ses affaires et les fraix qu'incessamment lui convenoit faire en plusieurs manieres, ils lui volsissent octroyer que sur chacun sacq de sel que on vendroit en la comté de Flandres, il peut prendre a son prouffit et des comtes de Flandres, ses successeurs advenir, xxiiij gros, monnoye de Flandres, lors courrante, lesquels xxiiij gros valloient alors demy escu d'or de la forge de Franche, et moiennant ce, ledit Philippe, leur seigneur, estoit content de leur promeetre que de ce jour en avant ne leur feroit requette, qu'ils lui accordassent nulles aydes, qu'on appelloit tailles, et leur promectoit de ce jamais eulx requerir; et pour donner a entendre, que c'estoit d'ung sacq de sel, vray est que ung sacq de sel estoit le fais d'ung homme, et aultant que ung fort et rude homme de trente ans pooit soustenir sur ses espaulles pour porter de lieu en aultres. Or, la requette du duc Philippe par les quatre membres examinée, considerant ceulx de la ville de Gand, premier membre et principal d'icelle comté (car cestuy membre pooit plus audit pays que les aultres trois), que tout le pays de Flandres, ou en partie, se nourrissoit de choses salées, et que

par le moien des marchandises salées qu'ils menoient hors du pays de Flandres, l'argent venoit au pays et en estoit pays riche; et aussy doubtant que sy ils accordoient icelle demande a leur seigneur, que pour le temps advenir icelluy leur seigneur ou aultres après lui a venir ne lairoient leur demander aydes ou tailles, et par ce, payeroient en deux manieres, laquelle chose ils ne polroient bonnement souffrir sans la diminution du pays, car icelle imposition sur le sel monteroit touts les ans infinis deniers, et laquelle imposition ne prendroit jamais fin; icelluy membre de Gand, toute la ville et tout le pays a culx subjets ne vollurent accorder au duc leur seigneur icelle requette, ny que la dite imposition fust mise sur le sel, ains y fust du tout contredit et en touts, et respondirent au duc leur dit seigneur, qu'ils avoient convenu ensemble et conclud entre eulx, que jusques a la mort du derrant homme de la ville de Gand et du pays a eulx subjet, ils n'accorderoient ny souffriroient ladite imposition estre mise sus. Ouy laquelle response par les aultres trois membres de Flandres, ils conclurent entre eulx que ils feroient remonstrer au duc, que touchant ladite imposition ils se y gouverneroient ainsy et pareillement que ceulx de Gand, et non aultrement, et ceste response feirent au duc Philippe et non aultres. Après lesquelles responses faites au duc par iceulx de la ville de Gand et les aultres trois membres, il leur donna congié, et sy ne requist

ladite imposition sur *le sel*, et ne leur en feit parler en nulles manieres; mais ceulx de Gand depuis qu'ils olrent *refusé* ladite imposition estre mise sus, ils percheurent bien que quant ils auroient affaires au *duc* ou a son conseil, ils n'auroient point sy bons accès a lui ny a son conseil, comme ils avoient accoustumé d'avoir, mesmes ne pooient avoir sy leur sembloit sy briefve expedition de leurs causes et querelles qu'ils soulloient; par quoy ils commencherent a murmurer contre leur seigneur.

CHAPITRE II.

Comment la ville de Bordeaulx et tout le pays de Bourdelois feurent mis en la main des Anglois.

L'AN de grace mil quatre cens cinquante deux, le Sr de l'Esparre, et aulcuns bourgeois et aultres habitans de la ville de Bordeaulx, par le conseil des sieurs de Monferrat, de Rosan, de Laval et de Anglades, trouverent fachon et moyen d'aller en Angleterre, et eulx arrivés audit pays sous couleur qu'ils disoient que depuis qu'ils s'estoient mis en l'obeissance du roy de Franche, ils estoient travaillés des aydes, subsides, tailles, gabelles et maltotes, que bonnement ils ne pooient plus souffrir, ils traicterent se remectre en l'obeissance du roy d'Angleterre et des Anglois, pour laquelle remise feit le roy d'Angleterre assembler son conseil, et y feurent esvoqués touts les capitaines et sieurs du pays, et la fust conclud d'envoyer le Sr de Tallebot, au mois d'octobre audit an lij, audit pays de Bourdelois; après ce fait le Sr de l'Esparre et ses complices s'en revindrent audit pays de Bourdelois, et le mois d'octobre ensuivant se partist d'Angleterre, le xviije jour dudit mois, accompagnié de

quatre a cinq mille combattants anglois et arriva a l'isle Damadot, ou ils prindrent deux places petites, pour loger partie de leurs gens, et a donc ledit Tallebot commencha faire courre ledit pays pour le mectre en subjection, qui n'estoit pas fort a faire; car il n'y avoit nulle resistance, parce que l'armée du roy estoit en retraicte, et n'y avoit demouré que ung peu de gens es garnisons. La venue de Tallebot, sceue par ceulx de Bordeaulx, ils commencherent a parlamenter les ungs avecq les aultres de la maniere d'eulx remectre en la subjection des Anglois, et en leur obeissance, et vollurent les aulcuns que les Franchois estant en garnison dedans la ville, dont estoit capitaine pour le roy le Sr de Cattigny, seneschal de Guienne et le Sr du Puich, et que eulx et le soubsmaire s'en allassent leurs corps et biens saulfs; mais cependant aulcuns allerent ouvrir une porte d'icelle ville, par quoy feurent touts les Franchois prins qui estoient dedans la ville, au moings la plus grande partie tant de gens de guerre, officiers comme aultres, lesquels demourerent prisonniers aulx Anglois. Ces nouvelles venues au roy de Franche, il fust moult dolent et envoya pour ceste cause hastivement les mareschaulx de Franche, Joachim Rohault et plusieurs aultres capitaines, jusqu'au nombre de vjc lanches, et les archiers, et coustelliers, et guisarmiers pour garder et renforcher les places allentour de Bordeaulx, comme le comte de Clermont, lieutenant

general esdites marches, croiroit estre expedient jusqu'a la saison d'esté ensuivant, que le roy avoit intention d'y mectre plus grande provision; mais ains que les gens du roy y fuissent arrivés, le S[r] de Tallebot, ses gens et les barons du pays de Bourdelois meirent la pluspart dudit pays en l'obeissance du roy d'Angleterre et par especial la ville et chastel de Chatillon en Perrigort, laquelle estoit tenue par les gens du roy de Franche et laquelle fust rendue aulxdits Anglois, par faulte de secours, et s'en allerent les Franchois leurs corps et leurs biens saulfs; et a toutes ces choses ne pooit resister le comte de Clermont, fils aisné du duc de Bourbon, jaçoit qu'il s'y gouvernast grandement et valliamment; mais ains la venue de ceulx que le roy y envoya, il ne pooit resister a la puissance des Anglois, pourtant que la pluspart du pays de Bourdelois estoit du party du roy d'Angleterre.

CHAPITRE III.

Comment après que le pays de Bourdelois fust ainsi retourné au roy d'Angleterre vindrent derechief plusieurs capitaines audit pays; comme le roy envoya deffier le duc de Savoye, et de l'accord qui fust fait entre le roy de Franche et ledit duc.

Les nouvelles venues en Angleterre, comme messire Tallebot avoit remis le pays de Bourdelois et la ville de Bordeaulx en l'obeissance du roy d'Angleterre, ceulx d'Angleterre pour renforcer l'armée de messire Tallebot envoyerent a Bordeaulx, le Sr de Camris, *le bastard* de Sombreset, le fils dudit messire de Tallebot, le Sr de Liffle et le S^r des Moulins, et en leur compagnie quatre mille combattants, lesquels Anglois amenerent avecq eulx quatre vingt basteaux que grands que petits chargiés de farine et de lard, pour avitailler la ville de Bordeaulx, dont ceulx de la ville et du pays tenant le party d'Angleterre feurent moult joyeux.

Audit an cinquante deux, au mois de juillet, le roy estant a Meny-Surieurre, près de Bourges, envoya deffier le duc de Savoye, pour certaines extorsions qu'il disoit que le duc avoit faites a la couronne de Franche; et au mois d'aoust ensuivant se

partist avecq son ost ou il y avoit grande et
compagnie de seigneurs et aultres gens de g
et alla au pays de Foret, pour passer et ent
pays de Savoye. Le cardinal de Touteville,
s'en retournoit a Rome, fust adverty de ceste
lequel a ceste occasion retourna et alla de
duc de Savoye, et puis après devers le roy de
che, et après qu'il sceut la cause de leur c
traicta tant d'ung costé que d'aultre, que le
Savoye vint vers le roy, et promit reparer a
plaisir du roy ce que le roy lui demandoit, e
fust la paix faite a Seurs en Forest (1), et s'en re
le duc en Savoye, et le cardinal s'en alla son c
vers Rome, rapporter au pappe ce qu'il av
soingnié.

(1) Ou *Foret*.

CHAPITRE IV.

Cy commence à parler de la mortelle guerre qui fust entre Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandres, et ceulx de la ville de Gand ses subjets, et premier comment la guerre commencha.

Après que les Gantois eurent totalement refusé au duc de Bourgogne, l'imposition qu'il voulloit mectre sur le sel au pays de Flandres, comme dit est, ils commencherent entre eulx a murmurer, disant que pour ce qu'ils avoient refusé ladite imposition, ils n'estoient point en grace de leur seigneur, et puis qu'il les voulloit tenir en haine, aussy ils ne tiendroient compte de lui, et s'eleverent en tel orgueil, que quant le duc envoyoit ses officiers en la ville, tant pour renouveller la loy, comme il avoit accoustumé de faire, que aultrement, ils ne le voulloient soufrir; et quant les officiers de la ville, establis au nom du duc leur seigneur, leur remonstrerent comment ils faisoient mal, et le peril ou ils se bouttoient, ils s'esmeurent plus que auparavant ils n'avoient fait, tellement qu'ils prindrent plusieurs officiers de la ville, que le duc y avoit establis, comme de longtemps il

avoit accoustumé de faire, et avoient de tout temps fait les comtes de Flandres, ses predecesseurs, et faire debvoit et pooit, et sy feirent iceulx officiers du duc decappiter; et qui plus est, et toujours continuant en leur mallevolence qu'ils avoient a leur seigneur, ils constituerent trois capitaines en la ville de Gand, qu'ils appellerent hoyguemans, qui vault autant a dire en franchois : souverains hommes de la ville; lesquels hoyguemans feurent esleus par la communauté de la ville, de gens de moindre estat d'icelle ville et povres gens; mais c'estoient ceulx en partie qui avoient emeu et esmouvoient le peuple, dont le premier et principal d'iceulx hoyguemans, fust appellé Lievin Bonne, qui vaultau ltant a dire en franchois, Lievin Feve, lequel estoit ung povre machon, et de meschant estat; le second estoit appellé Butreman, qui est a dire en franchois homme de burre, qui est aussy povre et meschant ou plus qu'icelluy Lievin Feve, et le tiers ung de pareille vagation; et ces hoyguemans mis sus, ils commencherent a faire leurs ordonnances, telles qu'il leur plaisoit, et lors les plus meschants de la ville empreindrent a avoir plus de gouvernement que les nobles hommes bourgeois et riches marchands; et pourtant que j'ay intention de mectre toute la guerre qui fust entre lesdits Gantois et leurs sieurs, sans y entrelascher quelque chose, laquelle guerre dura deux ans, j'ay cy devant mis comment lc pays de Guienne et de Bor-

deaulx se mirent en la subjection des Anglois. Combien qu'icelle guerre des Gantois fust commenchiée avant la reddition d'icelluy pays de Bourdelois aulx Anglois, comme cy après sera dit.

CHAPITRE V.

Du mandement des gensdarmes que feit le duc de Bourgogne.

En l'an mil iiij^c lj, environ le commenchement de caresme, le duc de Bourgogne, comte de Flandres, adverty comme ceulx de Gand avoient fait mourir ses officiers, et s'efforçoient de pis faire contre lui et sa seigneurie, il envoya par touts ses pays et seigneuries, reservé celluy de Bourgogne, publier ses mandements tels. C'est a sçavoir : que touts ceulx qui avoient coustume de porter les armes fuissent prests en armes, tel jour qu'il leur desclara, sans leur desclarer ne dire pour ou c'estoit aller, jaçoit que son intention fust de mectre ceulx de Gand en son obeissance; et commit lors pour garder la ville d'Audenarde, comme capitaine d'icelle ville, un bailly chevallier, nommé messire Symon de Lallaing, avecq lui le Sr Descornet, chevallier, natif de Flandres, et leur deffendit que par la riviere de l'Escaut, qui va de Tournay a Gand et passe parmy Audenarde, ils ne laissent mener ny vivres dedans la ville de Gand, ny dans les aultres tenant le party des Gantois.

CHAPITRE VI.

Comment les trois membres de Flandres, avecq un notable homme et deux des Chartreux de Gand, vindrent a Bruxelles devers le duc de Bourgogne pour traictier la paix des Gantois. Cependant ils assiegerent Audenarde.

L'AN de grace mil quatre cens cinquante et ung, en la semaine peneuse, en la ville de Bruxelles en Braband, vindrent les trois membres de Flandres; c'est a sçavoir: ceulx de Bruges, d'Ipres et du Franc, avecq eulx ung chartreux du chartrousaige de Gand, devers le duc de Bourgogne, comte de Flandres, et *droitement* par le jour du benoist et grand venderdy au matin s'approcherent du duc, et eulx sçachant que le duc avoit vollonté d'entrer au pays de Flandres a forche de gensdarmes pour subjuguer les Gantois, se jetterent a genoulx devant lui; et le chartreux, parlant pour touts, pria doucement et humblement au duc en l'honneur du benoist jour, il lui pleut avoir pitié de son pays de Flandres, et par especial de sa bonne ville de Gand, et que par sa grace leur volsit pardonner son courroux, et des meffaits que lui avoient fait; ceulx de la ville de Gand estoient prests de l'amender au dit et ordonnance du conseil et conseiller du duc, et sy ainsy

ceulx de la ville de Gand ne volloient faire, sy tant feroient, s'ils pooient, qu'ils le feroient. Ce auxquels le duc respondit que pour la reverence du jour du benoist venderdy, quel jour ils estoient, moiennant la resparation qu'ils feroient au los de son conseil, il leur pardonnoit leurs meffaits. Et ainsy comme lesdits trois membres et le chartreux estoient devers le duc pour traicter paix, aulcuns paysans entour de la ville d'Audenarde, lesquels avoient retraict aulcuns de leurs biens, pour doubte de la guerre en ladite ville, s'assemblerent environ douze cens touts ensemble, jusques a la porte d'Audenarde cuidants entrer ains, mais on leur cloist les portes, et vint on dire a messire Symon de Lallaing, capitaine du duc audit lieu, lequel estoit au chastel, qu'il y avoit bien xij^c hommes, lesquels disoient avoir de leurs biens en la ville, qui volloient entrer en ladite ville. Icelluy messire Symon de Lallaing, qui estoit valliant chevallier et duict a la guerre, non sçachant quelle vollonté ceulx de dehors avoient, leur refusa l'entrée de ladite ville jusques a ce qu'il en auroit le commandement du duc, lequel l'avoit commis a garder ladite ville : ceste response de messire Symon oye par ceulx de dehors qui cuidoient entrer, eulx tantost se retirerent vers la ville de Gand, et remonstrerent aulx Gantois comment il avoient mis leurs biens en la ville d'Audenarde, lesquels d'Audenarde quant ils leur requirent d'entrer en leur ville pour ravoir leurs biens, leur cloirent les portes et refuserent

l'entrée, et leur requeroient qu'ils fissent tant qu'ils puissent ravoir leurs biens. Comme incontinent les hoyguemans de ladite ville de Gand oyrent cecy, leur dirent qu'ils leur feroient ravoir leurs biens; lors boutterent leurs bannieres hors, et assemblerent grande multitude de peuple jusques au nombre de quinze mille ou plus, gens de touts estats et mestiers, et le xiiij[e] jour d'apvril mil iiij[c] cinquante deux, après Pasques, viderent hors de la ville de Gand, avecq eulx grande quantité de charroy chargié d'engins et de vivres, et aller (1) mectre le siege autour de la ville d'Audenarde, qui est a cinq lieues près de la ville de Gand; mais ainchois qu'ils apperceurent de la ville, messire de Lallaing, capitaine de la ville, doubtant que lesdits Gantois ne se logeassent es fauxbourgs de la ville, issit hors de ladite ville a tout tant peu de gens de guerre qu'il avoit, et livra une escarmouche aulxdits Gantois; mais peu y feit, car il fallut qu'il retournat pour la multitude de peuple; et au retourner, feit boutter le feu es fauxbourgs d'Audenarde et les ardist; puis entra en la ville, et les Gantois se logerent allentour de ladite ville, et l'assiegerent de touts costés tellement que vivres ne personne ne pooient entrer en ladite ville.

(1) *Allerent.*

CHAPITRE VII.

De la grande assemblée que le duc de Bourgogne feit quant il sceut que ceulx de Gand estoient vidiés pour assieger Audenarde ; et les noms d'aulcuns sieurs qui le vindrent servir, et comment ils gagnerent le pont de Pierres et occirent plusieurs Gantois.

L'AN de grace mil quatre cens cinquante deux, es festes de Pasques, le duc de Bourgogne estant a Bruxelles en son pays de Braband, on lui vint dire comment les Gantois estoient vidiés de Gand et avoient assiegé la ville d'Audenarde. Le duc quant il oyt ces nouvelles fust moult courrouchié, et incontinent et sans delais manda touts ses gensdarmes fiefvés et arriere-fiefvés, lesquels tantost les lettres reçues monterent a cheval et vindrent servir. Et pour vous en nommer aulcuns, premier vint M. le comte d'Estampes, M. Jehan de Bourgogne, cousin germain du duc, capitaine d'Artois et de Picardie, lequel amena avecq lui les nobles pour la grande part de Picardie et d'Artois, tels comme le Sr de Saneuses nommé Philippe, le seigneur de Dompierre, le seigneur de Neuville, Loys de Bourbon, le seigneur de Reubempré, le Sr de Haines (1), le seigneur de Happelin-

(1) *Hornes.*

court (1), le seigneur de Lille-Adam, seneschal de Boullogne, le seigneur de Cohem, le fils du vidame d'Amiens, le seigneur de Wavrin, le Sr de Bironay, le Sr de Habarq, messire Saulse de Lallaing, messire Jacques de Lallaing, son nepveu, fils du seigneur de Lallaing, qui estoit moult valliant chevallier et nepveu dudit messire Symon de Lallaing, qui estoit enclos audit Audenarde, le seigneur de Moreult, le seigneur de Haubourdin, bastard de St Pol, le Sr Dinchy, le Sr de Rinery, le Sr de Mellencourt et plusieurs aultres grands seigneurs avecq lui, dont trop long le racompter seroit; item y vint le bastard du duc, nommé Anthoine, en moult nobles compagnies, chevalliers, escuyers et archiers, et avoit en sa compagnie plus de mille combattants; touts lesquels seigneurs et leurs compagnies se tirerent vers Audenarde pour aller lever le siege; et estoit noble chose de veoir en la compagnie tant de nobles chevalliers et escuyers et archiers, et arriverent assés près du pont de Pierre (2), assés près d'ung chastel nommé Holchin, auquel chastel estoit entré ung paysan qui tenoit le parti des Gantois nommé Butremane, qui vault en franchois, homme de burre, et tenoit le chastel par les Gantois et avoit avecq lui plusieurs Gantois, lesquels avoient fait des forts trencquis sur le pont et le gardoient fort, adfin que

(1) *Haplaincourt.*
(2) *Pont d'Espierre.*

les gens du duc ne pouissent passer par ledit pont. Quant le comte d'Estampes veit lesdites trencquis et le pont ainsy gardé, sy feit semblant de voulloir passer, et entretant feit chevaulcher une partie de ses gens qui passerent par Watrelot, ung villaige assés près; lesquels vindrent enclorre ceulx qui gardoient le pont; et tantost ceulx qui gardoient le pont percheurent les picquenais derriere eulx et que les archiers commencherent a tirer sur eulx, sy se retraierent en ung fort moustier, assés près d'illecq, et laisserent le pont; lors passa le pont le comte d'Estampes et vint environner le moustier ou les Gantois s'estoient retraicts, et feit lesdits Gantois admonester qu'ils se rendissent et qu'il leur saulveroient les vies; de quoy ils ne voullurent rien faire, ains tirerent dudit moustier d'engins et d'arbalestres après lui et tuerent trois archiers, et plusieurs en navrerent. Quant le comte appercheut ce, il feit prestement boutter le feu au moustier; lorsque le feu fust dedans, sy saillirent touts hors, et en saillants hors, on les occioit et coppoit on les gorges, tellement qu'il n'en eschappa nuls, et en mourut illecq jusques au nombre de iiij^{xx} et x; illecq n'estoit point ledit Boutreman (1), ains s'en estoit fuy et allé ailleurs a garand. Après ce fait, le comte s'en retourna a Watrelot et a Lannoy; lui, touts ses gens, illecq se refreschirent et penserent les navrés, et laisserent les Gantois

(1) *Buterman*, *Butermane*.

morts tout nuds sur terre, lesquels y feurent trois jours sans estre enterrés, tant que par pitié aulcunes creatures les vindrent mectre en terre non sainte; mais ains que le comte se partist, feit enterrer les trois archiers qui estoient morts de ses gens en terre sainte.

CHAPITRE VIII.

Des nobles hommes et seigneurs qui vindrent a Grandmont ou le duc estoit, pour le servir en armes moult noblement accompagniés; et comment le comte d'Estampes leva le siege de devant Audenarde, et des chevalliers qui y furent faits, et de la grande multitude des Gantois qui y moururent.

Quant le duc eut partout envoyé ses lettres pour faire assembler gensdarmes, sy se tira a Grandmont, une petite ville a cinq lieues près de Gand; auquel lieu de Grandmont vint noblement accompagnié de gens de guerre Loys, comte de St Pol, Tibault de Luxembourg, sieur de Fresnes, et Jacques de Luxembourg, frere audit comte, Adolf de Cleves, frere au duc de Cleves, nepveu audit duc, Cornille, fils bastard du duc, capitaine de Luxembourg, messire Jehan de Croy, grand bailly de Haynault, seigneur de Cymay, avecq touts les nobles et gens de guerre du pays de Haynault, le Sr de Croy, son aisné frere, chambellan et principal gouverneur dudit duc, le Sr Doissy, le Sr de Crecquy, et touts les nobles du pays de Flandres, au moings la plus grande partie; touts lesquels dessusdits se trouverent vers le duc a Grandmont.

Or, vous veuille compter du comte d'Estampes qui s'estoit restraict a Watrelot et a Lannoy après l'occision faite des Gantois, accompagnié des Picards seulement, lequel conclud qu'il iroit lever le siege de Audenarde, ains que le duc en sceut rien. Le xxve jour d'apvril mil iiij^{c} lij, comme il feit, laquelle conclusion il avoit grand desir de faire sçavoir a messire Symon de Lallaing, capitaine d'Audenarde, lequel estoit enclos dedans ladite ville, et n'y pooit on entrer pour l'ost desdits Gantois; lors feit tant qu'il trouva trois compagnons, dont les ungs estoient soldoyés du chastel de Lille nommé Jonesse, lesquels promeirent moiennant chacun cinquante courronnes, qu'ils se mectroient touts nuds en la riviere de l'Escaut au plus près qu'ils polroient aller pour l'ost, et nageroient tant en la moitié *que entreroient* en Audenarde, et porteroient lettres audit messire Symon, pour estre prest a l'heure que ledit comte lui escriproit, comme il feirent; et a l'heure que ledit comte avoit rescript audit messire Symon, se partist du lieu ou il estoit en moult et belle ordonnance, et feit et ordonna trois batailles; en la premiere bataille que l'on appelle l'avant-garde fust Anthoine, fils bastard du duc, le Sr de Saneuses, Jacques de Lallaing et plusieurs aultres nobles hommes d'armes et archiers; en la seconde bataille estoit ledit comte moult et noblement accompagnié, et en la tierche bataille que l'on appelle l'arriere-garde, plusieurs

chevalliers et escuyers, et ainsy chevaulcherent tant qu'ils vindrent assés près du siege; lors feit le comte touts les archiers descendre a pied, et pourtant que le comte n'estoit point chevallier, requist l'ordre de chevallerie au Sr de Saneuses, et après qu'il l'eust receu, il feit cinquante deux chevalliers, desquels aulcuns je nommeray; premierement Anthoine, bastard du duc, Loys de Bourbon, le Sr de Haines, Wallerand Sr de Moreult, Jehan de Comines, Jehan de Miraulmont, Philippe de Lallaing, Robert Sr d'Austreulles, Anthoine Sr d'Avelluy, David d'Artus, Anthoine Sr de Herin, le bergne Dens et son fils, le Sr de Hallewin en Franche; Percheville, seigneur de Belleforiere, Hugues de Noeufville, Allard Sr de Rabodengres (1) et aultres dont le compte seroit trop long a racompter, et aussy des aultres ne sçay les noms.

Or, vous veuille compter du siege que les Gantois avoient, lesquels avoient tellement enclos ladite ville d'Audenarde, qu'on n'y pooit entrer d'ung lez, et de l'aultre de la riviere de l'Escaut, laquelle passoit parmy la ville, tellement que ceulx d'ung lez ne pooient sçavoir de l'aultre; c'est a sçavoir : ceulx qui estoient d'ung lez vers Courtray ne pooient sçavoir de ceulx du lez vers Grandmont, pour ladite riviere qui les despartoit. Quant ceulx du lez vers Courtray, auquel les Picards les venoient

(1) Ailleurs *Robodenghue*, etc.

assaillir, veirent et sceurent que les Picards les approchoient, comme valliants et hardys laisserent leur siege, et fierement se meirent en belle bataille et tindrent la pluspart chacun une picque en la main, qui est ung baston de la longueur d'une lanche d'homme d'armes; mais elle est plus menue ferrée et acherrée au debout, et sont très dangereux bastons; et touts aultres engins, comme coullevrinnes et aultres contre lesdits Picards, lorsqu'ils sapprocherent; commencherent les archiers de Picardie a tirer sur eulx; lesquels traits ils ne peurent endurer, car ils estoient mal armés; ains se mirent en fuite, les Picards les enchassants tellement, que peu en eschappa qu'ils ne feissent mis a mort, et on veut dire et estime t'on qu'ils y moururent trois mille Gantois, sans ce qu'il y olt nul des assaillants qui y *fust mort*, sinon qu'un homme d'armes nommé Jennin d'Athies, fils d'ung bourgeois d'Arras, lequel ains que les archiers commencherent a tirer sur les Gantois, se boutta sur lesdits Gantois, sy avant qu'ils le tuerent.

CHAPITRE IX.

Comment on vint dire au duc que les Gantois levoient leur ca: siege d'Audenarde; lequel duc, non sçachant ce que le comte fait, se partist de Grandmont et les poursuivit toujours, to tuant jusqu'a Gand; et comment ceulx de Gand feirent deca leurs hoyguemans, et en feirent cinq nouveaulx.

Le duc estant a Grandmont, on lui vint dire les Gantois avoient levé le siege d'Audenarde et retournoient vers Gand; lors le duc, comme plein d'ire, monta a cheval et sans ordonn: les suivit et alla après eulx avec ceulx de sa c pagnie, et les chasserent touts, tuants jusques : portes de Gand, tellement qu'il y olt des gens mes qui allerent hurter de leurs lanches a la p de Gand, et tant cacherent que la nuict vint allit le duc celle nuict, et touts ses gens gesir paillarde, et le lendemain rapassa ledit duc pa les morts dont il y eust grande plainte, et jaco comme dessus dit est, que le jour de devant le et ses gens les eust mis a mort, toutesfois, co on m'a dit, le duc en eust grande pitié, et de re qu'il fust, s'en alla a Audenarde, auquel lie trouva ledit comte d'Estampes, lequel il fes

moult noblement, et feit mectre touts les engins que les Gantois avoient laissez en la ville, dont il y en avoit a grande plaineté, et tout le remennant qu'ils laisserent du siege fust buttiné; les morts, tant ceulx qui feurent occis a lever le siege, comme ceulx de devers Grandmont, feurent trois jours sans estre enterrés, tellement que les oyseaulx et bestes les mangeoient et peurent tout, dont c'estoit grande pitié, mais enfin aulcuns preudhommes par pitié feirent grandes fosses aulx champs, ou on les jetta et couvrist de terre.

Or, voulie retourner aulx Gantois qui estoient eschappés, entre lesquels les trois hoyguemans eschapperent et rentrerent dedans Gand avecq ceulx qui s'estoient peu saulver, lesquels trois hoyguemans sitost qu'ils feurent retournés en la ville, feurent prins par le commun de la ville, et prestement on leur coppa les testes; après ce fait feurent par ledit commun fait cinq hoyguemans nouveaulx.

CHAPITRE X.

Des garnisons que le duc meit es villes prochaines de Gand; et de plusieurs courses que les gensdarmes du duc feirent jusques aulx portes de Gand.

Après ce que le siege d'Audenarde fust levé comme dit est, le duc se partist de Audenarde et s'en alla en la ville de Terremonde, qui est entre Gand et Anvers sur la riviere, delaissa le comte d'Estampes et sa compagnie a Audenarde, et puis envoya le comte de Saint Pol et sa compagnie en la ville d'Aloste, a quatre lieues de Gand; après envoya a Courtray grosse garnison de gens de guerre, adfin de fermer touts les passages, que nuls vivres ne puissent venir en la ville de Gand. Ces choses ainsy faites, le comte d'Estampes, lequel estoit demouré a Audenarde, ne sçay quant jours après que le duc se fust parti d'Audenarde, lui et ses gens allerent courir jusques à Gand, et en passant devant ung chastel, qui s'appelloit Gavres, fust frappé d'ung birreton venant dudit chastel, ung nommé Jehan de Miraulmont, S[r] dudit lieu, nouveau chevallier fait, duquel coulp il mourut; pour laquelle mort ledit comte feit assaillir ledit chastel,

n'y feit guerres; et quant il vit qu'il n'y pooit
gner, il fit retraire ses gens et s'en alla jus-
ulx portes de Gand; la y olt ung chevallier
compagnie, lequel alla ferrir les portes de
de sa lanche. Icelluy chevallier se nommoit
e Gauwin Guieret, Sr de Druel, et escria
vidassent hors. Lors y olt aulcuns villains
es, lesquels viderent hors de la ville et livre-
ne escarmouche aulx gens du duc et en tue-
ulcuns; puis rentrerent dedans Gand, sans
dangier et dommaige. Quant le comte veit
ltre chose ne pooit faire, sy s'en retourna a
narde.

reillement aussy le comte de St Pol estant a
e, courrut plusieurs fois jusques aulx portes
and et reboutta les Gantois plusieurs fois en
ville et sy feit beaucoup de vallainces; ung aul-
our alla encoires le comte d'Estampes courre
Gand et trouva aulcuns Gantois, lesquels par
e feit rentrer dedans la ville, et en cest endroit
urut plus de quarante, et aussy y demoura de
ens sept archiers, et quant il veit que les Gan-
feurent rentrés dedans Gand, s'en retourna a
enarde.

CHAPITRE XI.

De la valliance de messire Jacques de Lallaing, et comment il entra premier au pays de Wast, qui estoit moult fort pays.

Entre Gand et Anvers y a ung fort pays plein d'eauwe et moult riche et gras pays estant nommé le pays de Wast, plein de fosses et sablons boullans, et estoient touts ceulx du pays de Wast du tout obeissants a ceulx de Gand, et jasoit ce qu'audit pays fuissent plusieurs grands et gros villaiges, toutesfois ils se disoient tout estre aulx Gantois, et obeissants du tout a eulx, et sy ne pensoient avoir aultre seigneur que ceulx de Gand, ne oncques n'avoir esté obeissants a aultruy que aulx Gantois; et mesmement jasoit ce que au temps passé plusieurs royx comme de Franche et d'Angleterre, euissent assiegé la ville de Gand, combien qu'ils n'euissent peu conquester ladite ville, pareillement n'avoient peu entrer ne conquester ledit pays de Wast, et n'avoient oncques esté concquis, et estoit le plus riche pays que on peut trouver.

Le duc estoit a Terremonde; desirant entrer audit pays et le conquester, feit faire et carpenter ung pont pour entrer au pays de Wast, et comme le

st prest a lever, ung hardy et valliant che-
nommé messire Jacques de Lallaing, fils
lu Sr Jacques de Lallaing, pria et requist
qu'il lui volsit donner congié d'entrer au-
, lequel duc lui octroya et commanda a touts
hiers de corps qu'ils allassent avecq lui;
messire Jacques, ayant l'octroy du duc,
jour de may, en assés petite compagnie de
mes entra au pays de Wast, et passa le pont
duc avoit fait faire, auquel pays il n'alla
avant, qu'il trouva une grosse compagnie
sdarmes gantois, desquels anchois qu'il s'en
hut, fust incontinent enclos et assailly, et
messire Jehan, bastard de Renty, chevallier
itaine des archiers de corps du duc, lequel
t la banniere ou estoient les armes du duc, per-
s *Gantois* qui les encloyoient et venoient assail-
laissa cheoir par terre la banniere et se meit en
e fuite: lors se ferrer les Gantois es Picards
valliamment et de prime face en occirent sept,
es trois estoient archiers du duc, l'ung nommé
n de Cocquerel, de la ville d'Arras, et mesme-
avoit ja occis le cheval de messire Philippe de
ng, frere de messire Jacques, josne chevallier,
euissent mis a mort combien qu'il se deffendit
ieux qu'il pooit, quant messire Jacques,
e hardy et valliant chevallier se ferit au
n des Gantois, remonta son frere sur ung
l, qui estoit a pied en ung fossé, et quant

plusieurs des archiers du duc veirent la valliance et hardiesse dudit messire Jacques, jasoit ce que leur capitaine s'en fust fuy, sy reprindrent ils couraige et despouillerent les jacquets qu'ils avoient vestus, pour estre plus legiers, et se mirent en leurs pourpoincts, et commencherent a tirer sur les Gantois, tellement que par forche de traits feirent reculler les Gantois, et lors messire Jacques de Lalaing, voyant et apperchevant que une partye de ses gens s'en estoient fuis, et que a la longue il ne polroit matter ne vaincre lesdits Gantois, comme très hardy et valliant chevallier, recueilla touts ses gens qu'il avoit, et se remit en belle ordonnance et s'en retourna sans ce que nuls de ses gens y mourussent, sinon les sept dessus nommés; mais ains qu'il s'en retournast, y olt plusieurs Gantois tués, et ainsy s'en retourna vers le duc.

CHAPITRE XII.

Comment le comte de S[t] Pol entra au pays de Wast, et des chevalliers qui y feurent faits.

Le noble comte de S[t] Pol, lequel estoit en garnison en la ville d'Aloste, qu'on appelle le Pays des Quatre Mestiers, et est moult fort pays, marchisant au pays de Wast, se a vollonté d'entrer audit pays de Wast sy assembla icelluy comte, ses deux freres germains, avecq Adolf de Clefves, frere du duc de Clefves et nepveu au duc de Bourgogne, *Cornille, bastard* du duc, et plusieurs aultres chevalliers et nobles combattants, et entra lui et sa compagnie au pays de Wast, et incontinent qu'ils y feurent entrevindrent allencontre d'eulx une grosse compagnie de Gantois, et assaillirent ledit comte; mais les Gantois ne durerent comme rien, ains feurent par le comte et ses gens prestement et en peu d'heures rués jus, et se tournerent les Gantois en fuite, et s'y en mourut deux cens ou plus; ce fait le comte cuidoit estre adsuré pour le jour; mais les Gantois se reunirent derechief a moult grande puissance et compagnie, et vindrent rassaillir et courre sus audit comte. Quant on vint

dire ces nouvelles audit comte, tantost remist s
gens en bataille, pour recoeuiller les Gantois, et
ceste recoeuillote feurent faits chevalliers nouveaul
Adolf, nepveu au duc de Bourgogne, Mr Thy
bault de Luxembourg, Sr de Fiennes, frere au
comte de St Pol, Cornille, bastard du duc, gouve
neur de Luxembourg, lequel estoit sage et har
chevallier, et plusieurs aultres, dont je me tais po
briefveté; lesquels chevalliers faits, eulx et le
compagnie se ferrirent es Gantois, sy fierrement
par telle empraínte que derechief les meirent e
coires une fois en route; en ceste bataille mour
des Gantois environ de trois cens ou plus; m
en ceste seconde recousse et rencontre y olt quat
des archiers de corps du duc de Bourgogne qui
feirent merveille de valliance, l'ung nommé Hoste
Sur, l'aultre le Martire; des deux aultres je ne sç
leur nom. Après ce fait, le comte et ses gens se r
tirerent par le susdit pont en sa garnison.

CHAPITRE XIII.

Des bastilles et boulloverts que les Gantois olrent fait a Nivelles en Flandres, et comment le comte d'Estampes les conquesta par forche, et des morts qui y feurent tant d'ung costel que d'aultre.

Sur les marches d'entre Gand et Audenarde y avoit ung fort villaige qu'on appelloit Nivelles en Flandres, dont estoit sieur Jean de Montmorency, lequel Jean estoit avecq le duc de Bourgogne, auquel villaige les Gantois s'estoient retirés et auquel ils avoient fait plusieurs bastilles et boulloverts pour *grever les* Picards, et illecq se tenoient en grand nombre. Le comte d'Estampes, sçachant qu'illecq s'estoient retraicts plusieurs Gantois et en grand nombre, manda la garnison de Courtray, avecq laquelle garnison, lui et touts ses gens bien en poinct, le 25e jour de may audit an lij, s'en alla pour entrer audit Nivelles, et comme il approcha, trouva plusieurs bastilles et boulloverts, lesquels il print par forche et entra en ladite ville de Nivelles, en laquelle y olt plusieurs Gantois occis. Et comme le comte se fust retraict hors de la ville, aulcuns Picards et plusieurs aultres entrerent audit villaige pour eulx se rafreschir et leurs chevaulx; les aulcuns

aussy des Picards passerent oultre le villaige en ca chant toujours les Gantois qui s'enfuyoient; ceul qui se rafreschirent en la ville ne se donnerent gard que les Gantois, lesquels s'estoient recoeuilliés e grand nombre, les vinssent prendre en deffroy e assaillir, et en ce second assault, meirent a mort de gens du comte d'Estampes, le Sr de Herin, cheval lier, ung escuyer nommé Cyvoy, escuyer servant d comte Bovety, ung valliant homme d'armes nomm Rollecquin, le prevost Jehan Dinde, et aultres homme d'armes jusques au nombre de xiiij et bien cinquant archiers, et ja euissent mis a mort touts ceulx qu estoient au villaige, sy le Sr de Saneuses ne les fus venu secourir, lesquels il combattit jusques a tan que le comte d'Estampes y vint et sa compagnie auquel comte on estoit allé dire la mesadvanture qu estoit advenue a ses gens, et a certes ledit sieur d Saneuses, lequel estoit valliant homme de guerre et bien l'avoit monstré tout son temps passé qua rante ans et devant, s'y porta sy valliamment et s compagnie, qu'on ne polroit plus: avecq mond Sr de Saneuses estoit monsieur Guy de Roye e monsieur Pierre de Raisé, chevallier, lesquels s porterent aussy très valliamment avecq aultres.

Quant le comte fust venu ou les Gantois et P cards se combattoient, sy descendirent le plus pied. Illecq failloit passer ung pont, duquel pou passer de prime face y avoit honneur, car chacu crennoit moult tant pour ceulx qui estoient ja mor

comme pour le mal arroy ou ils estoient; la estoient veus plusieurs lasches courraiges; toutesfois les plus vaillants passerent premiers le pont, et tantost coururent sus aulx Gantois, et de rechief desconfirent la deuxiesme fois, et y moururent des Gantois plus de douze cens: le remennant se boutterent es bois et se saulverent. Après laquelle victoire le comte feit mectre les morts de son costé en une maison et y feit boutter le feu et les ardoit; pareillement feit boutter le feu par tout ledit villaige de Nivelles, qui fust tout ards. Ce fait, le comte, non sachant de la victoire que le jour de devant avoit eu le comte de S[t] Pol au pays de Wast, s'en retourna en la ville d'Audenarde.

CHAPITRE XIV.

Comment le duc Philippe de Bourgogne s'appareilla pour entrer au pays de Wast, et comment les Gantois cuiderent rompre une digue sur la mer, pour noyer ledit duc et ses gens et tout le pays de Wast.

Le duc de Bourgogne estant a Terremonde et desirant de mectre a obeissance les Gantois, et sçachant que les Gantois avoient fait au pays de Wast plusieurs grands et gros boulloverts, manda toutes les garnisons, tant de Courtray, d'Aloste, d'Audenarde, comme d'aultres villes, et manda de nouvel en ses pays d'Artois et de Picardie, que les bonnes villes lui envoyassent certain nombre d'archiers et arbalestriers, lesquels on lui envoya tout a pied; lesquels archiers et arbalestriers il commit a garder les bonnes villes desquelles il avoit mandé les garnisons, et ce temps pendant que le duc s'appareilloit pour entrer au pays de Wast, aulcuns Gantois s'assemblerent en grand nombre et allerent sur une digue de la mer, la cuidant en rompre et despicher, adfin de noyer tout le pays de Wast, le duc de Bourgogne et touts ses gens, sytost qu'ils y seroient entrés. De laquelle

entreprise, le duc fust adverty; sy envoya prestement le noble et valliant comte de St Pol, lequel comte et ses gens trouverent les Gantois, qui despischoient la digue, esquels Gantois le comte se ferrit et les desconfit, et en occit plus de cinq cens, puis feit refaire ladite digue et s'en retourna; après ce fait s'en retourna vers ledit duc de Bourgogne. Devers lequel duc de Bourgogne estoit venu a belle compagnie de gensdarmes pour le servir Jehan, duc de Clefves, son nepveu, fils de sa soeur, et aussy estoit venu au duc de Bourgogne Mr Charles, son fils legitime, agié de xviij ans, et plus n'avoit le duc d'enfant legitime. Le duc Philippe de Bourgogne, après qu'il olt assemblé touts ses gens et qu'ils fuissent venus devers lui, saçhant que les Gantois, ses ennemys, avoient fait ung fort boullovert (1) Wassel, assés *près de* Ripplemonde, auquel boullovert ils avoient plusieurs engins avecq plusieurs Gantois, en grand nombre se partist de Terremonde, et s'en vint a Rippelmonde.

(1) *A Baerssele*. N. MS.

CHAPITRE XV.

De la bataille de Rippelmonde, et comment Cornille, fils bastard du duc de Bourgogne, y fust tué, et comment aussi les Gantois feurent desconfits.

Le xvj^e jour de juing, audit an lij, se partist Philippe, duc de Bourgogne, de Rippelmonde, et touts ses gens avecq lui pour aller combattre les Gantois; mais au departir il ordonna trois batailles; la premiere bataille, que on appelle avant-garde, mena le comte de St Pol, avecq lui ses deux freres et Cornille, bastard dudit duc, le Sr de Saneuses et messire Jacques de Lallaing et aultres chevalliers et escuyers et archiers; la seconde bataille, que on appelle la bataille, mena le duc de Bourgogne; avecq lui son fils et touts ses chevalliers et barons accompagniés d'une partie des Picards; la tierche bataille, que on appelle arriere-garde, menoit le comte d'Estampes, avecq lui Mr Jehan, duc de Clefves, et plusieurs aultres, tant chevalliers et escuyers picards que allemands; entre lesquelles trois batailles n'y avoit guerres de distance de l'une a l'aultre. Après ce que ledit duc de Bourgogne olt ainsi mis ses gens en

ordonnance, sy s'en alla vers Waselle(1), ou estoient ses ennemys les Gantois, en grand nombre, fiers et orgueilleux, et lesquels ne craindoient lors le duc leur seigneur et maitre ne toute sa puissance; lesquels Gantois avoient fait ung moult fort boullovert et fort garny d'engins, et avoit en escript sur chacun engin lequel mestier de Gand les avoit envoyé. Le duc, qui estoit ung valliant et hardy chevallier et moult duict et stillé en armes, combien l'avoit monstré en son temps, s'appensa bien que sy les Gantois veoioient de prime face toute sa grande puissance, qu'ils ne vuideroient point de leurs forts, parquoy il envoya aulcuns courriers et gens de guerre devant, et leur dict que si veoyent les Gantois, qui estoient fiers et orgueilleux en ordonnance, pour vuider et venir a bataille contre lui, qu'ils feissent signe de fuire, tant que les Gantois seroient vuidés de leurs forts et boulloverts; lesquels courreurs se partirent, et le duc et ses gens en belle ordonnance les suivoient près tellement que les Gantois ne pooient veoir que la premiere bataille. Les courreurs chevaulcherent tant qu'ils vindrent devant Waselle. Aulcuns Gantois, sitost qu'ils les veirent, vuiderent et feirent de leur volloir courre sus; lors les courreurs s'enffuirent comme le duc avoit commandé. Quant les Gantois veirent ainsy fuire les courreurs, cuidants que tout l'ost du

(1) *Wassel.*

duc se deubt enffuire, saillirent hors et vuiderent de leurs boulloverts et forts en belle ordonnance et rengiés en bataille pour courrir sus au duc leur seigneur, et commencherent a marcher vers l'ost du duc. Quant les courreurs veirent ce, sy vindrent au duc et lui certiffierent que les Gantois estoient et venoient en bataille contre lui; lors feit le duc touts ses gens descendre a pied, archiers et hommes d'armes, reservés aulcuns hommes d'armes; et ainsy en belle ordonnance les deux osts commencherent a approcher l'ung de l'aultre; sitost qu'ils feurent près, sy commencherent a tirer les Picards sur les Gantois, et les Gantois sur les Picards, de coullevrines et crapaudaulx, mais les Gantois feurent prestement sy lardés des traicts des Picards, qu'ils ne pooient plus souffrir, ains se meirent en fuite; lors les hommes d'armes du duc se ferrirent entre eulx, les cachant et tuant, et en celle cache y olt ung valliant et hardy chevallier nommé Cornille, fils bastard du duc Philippe de Bourgogne, capitaine de Luxembourg, lequel en cachant et tuant lesdits Gantois, fust ferru d'advanture d'ung Gantois, d'une picque au hastrel, et n'avoit point ledit Cornille de gorgerin, duquel coup il mourut prestement. Quant les gens du duc veirent le chevallier mort, sy le vengerent fierrement, car ils occirent tant de Gantois, qu'on nombre les morts des Gantois jusqu'a xxv^{c} ou plus; ceulx des Gantois qui poeulrent eschapper, feirent tant par fuire, qu'ils vindrent a

Acres, ung très gros et fort villaige, lequel estoit très bien boullo verequié ; et jusques audit Acres, les suivirent touts tuants les gens du duc de Bourgogne.

En ceste bataille se porta moult valliamment messire Jacques de Lallaing, chevallier. Après ceste bataille le duc rassembla ses gens et loua Dieu de la victoire qu'il lui avoit donnée, sans que de ses gens feussent morts, synon son fils bastard, duquel il fust moult dolent ; et a la verité ce n'estoit point sans raison, car ledit Cornille estoit preulx, courtois et valliant chevallier, et sy estoit aimé en touts lieux où il repparoit. Le duc fit porter le corps dudit Cornille a Bruxelles et enterrer a S[t] Nicolay, et y fit faire un riche moult serviche, auquel lui mesme y fust, puis retourna avecq ses gens, et feit mener touts les engins qu'il avoit conquis sur lesdits Gantois en la ville de Bruxelles.

CHAPITRE XVI.

Comment une grande compagnie de Hollandois vindrent en l'ayde du duc de Bourgogne, et comment ledit duc commanda ardoir le pays de Wast, et comment ceulx d'Acres laisserent leurs boulloverts et fust ladite ville ardse.

Le lendemain de ladite bataille de Ripelmonde (1), on vint dire au duc que le Sr de la Vere, ung des grands sieurs de Hollande, portant l'ordre dudit duc, et le Sr de Lannoy en la chastellenie de Lille, gouverneur du pays de Hollande, chevallier, portant l'ordre dudit duc, par lequel il estoit gouverneur, venoient devers lui a fort belle compagnie pour le servir. Quant le duc fust de ce adverty, sy monta a cheval et alla allencontre d'eulx, et les bien viengna haultement, et, disoit on, qu'ils estoient bien trois mille, esquels il y avoit le pluspart tout crinneguiniers : le duc, qui ne pooit oublier la mort de son bastard, commanda que touts les villaiges du pays de Wast qui estoient rebellés a lui fuissent ards, et puis on boutta le feu en plusieurs places; mais il y olt plusieurs villaiges quant veirent ce,

(1) *Riplemonde*, *Rippelmonde*, *etc*.

(1) s'assemblerent et vindrent nuds pieds, sans chapperon ne chainture, une blanche verge en leurs mains, prier merchy au duc, lequel les receupt très humblement a merchy. Le pays de Wast, comme dit cy dessus, estoit le plus riche plat pays qu'on eut pu trouver, car oncques n'avoit esté pillé, combien que aultrefois plusieurs rois, comme le roy de Franche et d'Angleterre, euissent mis le siege devant Gand, ou peu ou neant avoient fait. Mais nonobstant qu'ils n'avoient peu conquerre ne gagner ladite ville de Gand, aussy n'avoient peu conquester ledit pays, mesmement entrer ens a forche. Après ce fait, le duc et ses gens se retirerent vers Acres, ou les Gantois s'estoient retraicts; mais les Gantois, quant ils sceurent sa venue, laisserent la ville et les boulloverts et s'enffuirent; lors y feit le duc boutter le feu, et fust la ville toute ardse.

(1) *Qui.*

CHAPITRE XVII.

Des ambassadeurs que le roy de Franche, Charles vij^e de ce nom, envoya devers ledit duc pour mectre traictié de paix entre le duc et ceulx de Gand.

Le roy de Franche, Charles vij^e de ce nom, sçachant la guerre cruelle entre le duc Philippe de Bourgogne et ceulx de Gand, ses subjets, envoya vers ledit duc ung ambassadeur pour traictier de paix entre les parties, c'est a sçavoir : le Sr de Beaumont, chevallier, et son procureur general, et plusieurs aultres notables clercqs; et avecq ce, feit nommer chief et le premier de son obeissance le comte de St Pol, lequel estoit en la compagnie du duc, lequel comte, sçachant leur venue, alla allencontre jusques a la ville et cité de Tournay, en laquelle ville, tant de par la ville, comme de par ledit comte, ils feurent haultement festoyés. Après ce, le comte se partist d'eulx et alla devers le duc pour sçavoir comme il lui plairoit de parler a eulx; lequel duc leur assigna lieu de parler a lui a Terremonde, et alla allencontre d'eulx le Sr de Croy, son premier chambellan, et premier conseiller et gouverneur, lequel les amena a Terremonde, en laquelle ville de

Terremonde le duc estoit venu et avoit laissé son armée au dessusdit pays de Wast; en laquelle ville de Terremonde, a certains jours et heures que le duc leur baillia, vindrent vers le duc dire pour le roy (1) les avoit illecq envoyés; premier lui remonstrerent comment le roy se donnoit des merveilles de ce qu'il destruisoit ainsy le pays de Flandres, qui estoit tenu du roy, et que par le moien d'icelle destruction, les Gantois, qui estoient orgueilleux et puissants, polroient mectre dedans leur ville les Anglois, qui estoient anchiens ennemys du royaume de Franche, qu'il polroit tourner au grand prejudice du roy et du royaulme, pour laquelle cause les avoit le roy envoyé devers lui, lui priant et commandant, sy mestier estoit, qu'il cessast de ladite guerre, et faisist paix a ceulx de Gand, sy faire se pooit.

(1) *Qui.*

CHAPITRE XVIII.

De la response que le duc feit aulx ambassadeurs du roy, et comment trefves feurent données trois jours.

Après ce que le duc Philippe de Bourgogne, comte de Flandres, olt oy la proposition faite par les susdits ambassadeurs du roy de Franche, de lui mesme il leur respondit en telle maniere: premier en tant qu'ils avoient touchié que les Anglois, anchiens ennemys du roy, se polroient boutter en la ville de Gand, que ce il ne craignoit point, ne que pour homme qui fust vivant ne feroit paix aulxdits Gantois, ses subjets, jusques a tant qu'ils se rendroient et mectroient a faire sa vollonté, ou les mectroit par forche; laquelle response oye par lesdits ambassadeurs, ils n'oserent plus parler contre la vollonté du duc, mais ils feirent tant, qu'ils traicterent de trefves trois jours, tant seulement que le duc octroya pour l'honneur du roy, et non aultrement, qui fust depuis le xxviij[e] jour de juing audit an cinquante deux, jusques au penultiesme dudit mois; et avecq ce, a la requette desdits ambassadeurs, baillia saulfconduit de certain nombre de Gantois pour venir, sy bon leur semble, devers ledit duc traicter de la paix.

CHAPITRE XIX.

Comment les ambassadeurs du roy de Franche s'en allerent a Gand, et retournerent sans rien faire.

Ces choses ainsy faites, les ambassadeurs du roy de Franche, reservé le comte de St Pol, après ce qu'ils eurent envoyé a Gand pour sçavoir sy c'estoit leur vollonté qu'ils allassent devers eulx, entrerent en la ville de Gand, en laquelle ville ils feurent très haultement receus par les Gantois, et après qu'ils *feurent descendus* allerent a la maison de la ville, et illecq desclarerent aulx Gantois comment le roy les avoit envoyés pour mectre paix et accords entre le duc de Bourgogne leur seigneur et eulx, pour de laquelle chose venir a chief avoient impetré devers ledit duc trefves de trois jours, avecq le saulfconduit pour aulcuns de la ville venir vers lui traictier de la paix; après lesquels parolles proposées par lesdits ambassadeurs, lesdits de la ville respondirent aulx ambassadeurs, que ledit duc leur seigneur estoit sy merveille, que nullement ne les voulloit ouyr ny entretenir en leurs franchises et privileges, et que rien ils ne laisseroient perdre leurs privileges,

et dirent aulx ambassadeurs, sy aultre chose voulloient dire, que hastivement partissent de la v lesquels ambassadeurs se partirent incontinent a] ce qu'ils perchurent la grande orgueil qui estoi Gantois, et s'en revindrent devers le duc sans ı faire.

CHAPITRE XX.

Comment Anthoine, fils bastard du duc de Bourgogne, desconfit les Gantois, et du coustellier qui fust prins et pendu, auquel au retour ceulx de Gand avoient promis de le faire comte de Gand.

Les ambassadeurs du roy de Franche ne feurent point plutost widiés de la ville de Gand pour retourner devers le duc, qu'une grande compagnie de Gantois, en armes, widierent de la ville de Gand jusques au nombre de cinq mille ou plus, pour aller derechief combattre le duc et ses gens, et estoit le chief de l'armée desdits Gantois et comme capitaine ung nommé....... coustellier de Gand, lequel estoit gras homme, et forgeoit des cousteaux qui portoient enseignes de lunettes; lequel coustellier s'estoit vanté de destruire et ruer jus le duc et sa puissance; et ceulx de Gand avoient promis audit coustellier que, au cas qu'il peut desconfire et ruer jus le duc et sa puissance, qu'ils le feroient comte de Flandres; lesquelles compagnies des Gantois se tirerent vers Huste, ung gros et fort villaige qui estoit au dessusdit pays de Wast, lequel estoit mis en la garde du duc, et illecq estoient le bastard du duc et plusieurs aultres gens de guerre qui le gar-

doient pour le doubte des Gantois. Tant exploicterent lesdits Gantois qu'ils arriverent audit Huste, et cuiderent prendre ledit Anthoine et ses gens en desroy, et qu'ils ne sceussent point leur venue; mais le bastard estoit adverty de leur venue, et wida allencontre d'eulx et sy fierrement les assaillit qu'il les desconfit tellement qu'il en demoura bien trois mille morts, et fust prins le coustellier qui estoit leur chief et capitaine avecq plusieurs aultres; lesquels feurent menés devers le duc, lequel duc les feit touts pendre.

Et en verité je vous diray ung grand merveille, et a peu sembleroit elle croyable : c'est que les Gantois hayoient tant le duc leur seigneur, et estoient tant obstinés a le nuire et faire guerre, que quant ils estoient prins ils aimoient mieux que on les pendisse et faire mourir (1), que de prier merchy au duc leur seigneur; quoy faisant, on leur respiteroit leurs vies. Ils respondirent qu'ils aimoient mieux a mourir que de lui prier merchy, et qu'ils mourroient a bonne querelle et comme martyrs.

(1) *Sic.*

CHAPITRE XXI.

Comment les Hollandois se combattirent à ceulx qui feurent enfuis de Huste, et comment les Gantois feurent desrechief desconfits; et comment Molbecq (1) fust ardse.

Après la desconfiture faite devant Huste, bien deux mille Gantois, lesquels feurent eschappés de la bataille de Huste, s'en cuiderent venir a Moulbecq ung fort villaige et Gand, audit pays de Wast et audit villaige se tenoient les Gantois; mais ledit villaige estoit assiegé du Sr de la Vere et du Sr de Lannoy, accompagniés des Hollandois qui estoient venus au secours et ayde du duc, lesquels Hollandois qui riens ne sçavoient de la desconfiture de Hulst, sitots qu'ils sceurent que les Gantois les approchoient, se meirent en belle ordonnance, et commencherent a tirer de leurs crennecquins sur lesdits Gantois, et d'aultre costé le susdit bastard avecq ses gens suivoient lesdits Gantois en les chassant; illecq feurent les Gantois desconfits et morts, et y moururent bien deux mille, car peu ou nul en reschappa. Quant ceulx qui estoient a Molbecq sceu-

(1) Ou *Moulbecq*, *Mollebecqs*.

rent la desconfiture des Gantois, sy abbandonnerent leurs boulloverts et s'enffuirent : après laquelle desconfiture et occision faite par ledit bastard et Hollandois, ils s'assemblerent et conclurent ensemble d'assaillir la ville de Mollebecqs, et comme ils approchoient, ils n'y trouverent nulle deffense, car touts ceulx de la ville s'en estoient fuis. Sy entrer (1) les gens du duc de Bourgogne en ladite ville, et après ce qu'ils olrent tout pillé, sy boutterent le feu par toute la ville et fust la ville de Mollebecqs toute ardse.

(1) *Entrerent.*

CHAPITRE XXII.

Comment les ambassadeurs du roy revindrent devers le duc, et du siege que le duc meit devant la ville de Gand, et comment les Gantois envoyerent prier audit duc d'avoir saulfconduit de venir vers lui.

Le duc estant a Hoyguemustre au pays de Wast, les ambassadeurs du roy qui estoient retournés à Gand vindrent vers lui et lui compterent la response des Gantois, et lui dirent comment ils rapportoient le saulfconduit qu'il avoit envoyé pour aulcuns Gantois, et que ceulx de Gand n'en avoient tenu *compte; lors* jura le duc que jamais a eulx paix ne feroit, s'ils ne se mectoient a sa vollonté, et se ils ne se y mectent, se les y mectra t'il par forche. Et prestement la response oye par les ambassadeurs, ils se partirent de Hoyguemustre. *Lui* s'en alla a Axelles, et illecq après ce qu'il olt concquesté tout le pays de Wast et mis en obeissance en moings de quinze jours, assembla touts ses gens et alla mectre le siege devant Gand, et se logea le duc a Long-Pond, assés près de Gand; et tantost que ceulx de Gand percheurent les gens du duc et lui propre sy près d'eulx, sy envoyerent prier aulx ambassadeurs du roy qu'ils voulluissent tant

faire vers le duc, qu'il leur vollut renvoyer leur saulfconduit pour venir traictier de paix, lesquels ambassadeurs feirent tant que leur requette fust accordée du duc, et, pour l'honneur du roy, icelluy duc feit bailler son saulfconduit pour venir, sy bon leur sembloit, parler a son conseil; mais bien leur feit dire que ja traictié a eulx ne feroit, s'ils ne mectoient leurs corps et la ville a vollonté.

CHAPITRE XXIII.

Comment les ambassadeurs rallerent a Gand, tant que trefves feurent données de six semaines, et comment après ce le duc leva le siege et deffit son armée.

Ayant le duc de Bourgogne, comme dit est, mis le siege autour d'une partie de la ville, ses gens alloient touts les jours jusqu'aulx portes de Gand, et brusloient touts les mollins et les pays entour de la ville; et ceulx de la ville de Gand, voyant comme dessus est dit le siege devant eulx, avecq la grande perte qu'ils avoient eue de tant de gens comme aultrement, et avecq ce qu'ils avoient en leur ville très grande mortallité d'impidemie, ils envoyerent prier aulx ambassadeurs du roy, qu'ils volsissent tant faire que le duc leur envoyast ung saulfconduit, pour aller devers lui ou son conseil, pour traictier de la paix, et avecq ce prioient aulxdits ambassadeurs qu'il leur plust encoires une fois venir a Gand : les ambassadeurs cuidants y mectre la paix derechief y allirent a Gand, et leur portirent ung saulfconduit; auquel lieu de Gand feurent très honorablement receus; et venus en ladite ville, assemblerent tout le commun sur

le marchié, et illecq leur monstrerent les saulfconduits qu'ils apportoient du duc de Bourgogne, leur seigneur, pour aller devers lui ou son conseil, adfin de trouver la paix entre eulx et le duc; lors feurent d'accords les Gantois ensemble que touts ceulx qui voulloient avoir paix, se tirassent d'ung lez et costel du marchié, et ceulx qui n'en voulloient pas d'ung aultre lez et costel, et ainsy se diviserent en deux parties, dont il y en olt d'une partie sept mille lesquels desiroient touts la paix, et d'aultre partie y en avoient douze mille qui n'y voulloient entendre. Quant les ambassadeurs veirent ce, conclurent que le lendemain on revenist sur le marchié pour veoir sy on se polroit accorder ensemble. Le lendemain venu, vindrent touts ceulx qui avoient dit qu'ils desiroient paix; mais des aultres n'en revindrent nuls; lors touts ceulx qui estoient sur le marchié, crierent ensemble tout d'une voix qu'ils voulloient paix, en priant aulx ambassadeurs humblement qu'ils s'en retournassent vers le duc, avecq aulcuns desputés par eulx, et que, s'ils pooient, ils feissent tant que la paix fust faite. Après ces choses se departirent lesdits ambassadeurs et desputés, et vindrent devers le duc, et tant firent que le duc accorda aulx Gantois six semaines de trefves par tel, sy que les Gantois baillerent hostaiges au duc; que sy durant ce temps la paix ne se trouvoit entre eulx, de reffunder au duc la perte et le dommaige qu'il polroit avoir eu a cause d'avoir deffait

a armée, et les frais qu'il mectroit a les rassembler, avecq les gages des gensdarmes qu'il mectroit a garnisons entour Gand lesdits six semaines durant; et avecq ce ne se polront ceulx de Gand, sur peine de rompre les trefves, garnir de nuls vivres le temps pendant, et sy ne polront entrer en nulles villes du duc, sans demander congié a la porte; et encoires fust ordonné que pour venir traictier de paix, ils ne viendroient que jusques au nombre de cinquante, et fust prins le lieu de traictier a Lille, ou les ambassadeurs debvoient estre, et le conseil du duc Philippe de Bourgogne, lequel leva le siege et deffit son armée, reservé qu'il laissa a Terremonde, Aloste, Courtray et Audenarde, a chacune desdites villes très fortes garnisons, puis s'en alla le duc a Bruxelles et son conseil a Lille, et le remennant de son armée, chacun en son lieu.

CHAPITRE XXIV.

Comment les trefves feurent publiées, et comment les Gantois fi pendre le varlet d'ung herault que les ambassadeurs avoient es a Gand publier lesdites trefves.

Toutes les dessusdites(1) faites, le duc feit pul les trefves par ses pays, et pareillement les amba deurs du roy envoyerent ung herault a Gand p publier les trefves; lequel herault sitost qu'il descendu ainsy que son varlet menoit ses cheva fust prins d'aucuns Gantois, lequel varlet po devant et derriere de son jacque ou journade, l seigne du duc, qui estoit une croix St And blanche, et estoit l'enseigne de touts ses gens fust ledit varlet prestement par aulcuns Ga pendu et estranglé en despit du duc de Bourgo leur seigneur, et disoit on que ce avoient fai parents du coustellier, qui avoit esté pendu co dit est dessus, lequel devoit estre comte de Fland toutesfois ils ne feirent nul mal au herault, ains retourna sain et saulf.

(1) *Choses.*

CHAPITRE XXV.

Comment ceulx de Gand vindrent a Lille et promeirent d'entretehir ce que les ambassadeurs du roy ordonnerent, et la sentence que les ambassadeurs rendirent.

Les dessusdits ambassadeurs venus a Lille, et les conseillers du duc, lequel duc avoit levé son siege, comme dit est, et departy son armée le xxij^{e} jour de juillet, au dessusdit an lij; ceulx de Gand envoyerent audit lieu de Lille leurs desputés jusqu'au nombre de cinquante chevalliers, avecq ung advocat de *parlement*, qu'ils avoient mandé pour estre a leur conseil, nommé maitre Jehan de Pouppincourt, lesquels illecq venus baillerent aulxdits ambassadeurs leurs faits par escript, et pareillement feit le conseil dudit duc, et combien que le duc n'y volsit point estre, toutesfois il fust tant requis et prié tant par son conseil, comme par lesdits ambassadeurs du roy, qu'il se partist de Bruxelles, et le xxvij^{e} jour d'aoust arriva a Lille. Le duc venu a Lille, sçachant les desputés de Gand, que de brief on debvroit rendre leur sentence, et aussy que le jour approchoit que les trefves debvoient faillir, ils se partirent de la ville de Lille, et se retirerent a Gand,

et ne laisserent en ladite ville de Lille que deux heraulx et ung truschesman; après lequel departement les ambassadeurs du roy rendirent leur sentence en telle maniere, c'est a sçavoir:

Premier, ordonnerent que la porte par ou les Gantois estoient widés pour aller mectre le siege devant Audenarde, seroit close une fois la semaine, par tel jour qu'ils widierent, et fust par un jeudy a toujours perpetuellement.

Item, que la porte par ou widerent pour aller livrer bataille a leur prince et seigneur, qui fust a Rippelmonde, seroit close a toujours mais (1).

Item, avecq ce seroit tenus ceulx de Gand mectre jus touts les chapperons blancqs, lesquels touts ceulx qui tenoient le party de ceulx de Gand, portoient pour enseigne, et par ce estre cognus comme en guerre qu'aultrement.

Item, pourtant que qui estoit bourgeois de Gand, on ne le pooit traictier, synon pardevant les eschevins de Gand, ou qu'ils faissent demourants en la comté de Flandres, pourquoy on ne pooit avoir raison d'eulx, sinon en perdant la plus grande part de ce qu'ils debvoient; ils ordonnerent que lesdits eschevins de Gand ne cognoistroient desormais de nuls de leurs bourgeois, synon de ceulx qui seroient demourants en leur banlieue.

Item, pour ce qu'ils bannissoient sans ce qu'ils

(1) *Et murée.*

ient les causes pourquoy, ils ne le feroient plus
as dire et desclarer les causes pourquoy au grand
illy de Gand; ordonné de par le duc leur seigneur,
sy aultrement le faisoient, soient tenus les amender
en estre punis.

Item, pourtant qu'ils avoient accoustumé que au
nouveller, les eschevins de Gand debvoient estre en
mbre de vingt quatre, dont il y en failloit avoir
douze, qu'ils fuissent du mestier des tisserants
soubs leurs bannieres, fust dit par les ambassa-
urs, que quatre preud'hommes esleus par le duc,
quatre esleus par la communauté renouvelleroient
dits eschevins, sans avoir regard d'en faire plus
mestier des tisserants que des aultres, synon a
ulx qui seroient plus propres pour le bien pu-
que, ne jamais lesdits esleus ne partiroient d'une
ambre qui leur seroit ordonnée jusques a ce qu'ils
roient esleu lesdits eschevins, et ainsy le sol-
ent faire du temps du noble comte Guy.

Item, pourtant qu'ils avoient accoustumé sitost
'ils se troubloient, de mectre leurs bannieres hors,
les porter au marchié, et illecq leur assembler,
veoir leur puissance, il fust ordonné qu'ils esli-
ent six maisons, les plus loingtaines l'une de l'aul-
e, que faire se polroit, et illecq polroient assem-
er, et avecq ce seroient de mectre toutes leurs
nnieres en ung coffre fermant a cinq clefs, dont
ne porteroit le grand bailly de Gand, l'aultre le
emier eschevin, la tierche, le grand doyen des

mestiers, et les deux aultres, deux preud'hommes esleus de par la ville.

Item, ne s'escriproient plus tant en leurs lettres missives comme aultrement les dessusdits eschevins de Gand, les seigneurs de Gand comme faisoient et avoient fait grand temps devant; mais se regleroient d'escripre comme les aultres villes appartenantes audit duc.

Item, que toute la loy de ladite ville, les doyens et hoyguemans, avecq deux mille des manants et habitants de ladite ville de Gand, viendroient en leurs chemises tant seulement demy lieue hors de la ville de Gand, ou y sembleroit bon au duc, lui prier merchy, en disant que maisement et faulsement s'estoient rebellés contre lui, qui estoit leur seigneur, en lui priant que d'eulx volsit avoir pitié et les recepvoir a merchy, en leur pardonnant la rebellion par eulx faite a tort et mauvaise cause.

Item, sy aulcuns des officiers du duc doresnavant faisoient choses qui requirit pugnition, les eschevins ny ceulx de la ville n'en cognoistroient plus, comme avoient fait, ains seroient renvoyés au duc et a ses conseillers.

Item, le pays de Wast, d'Aloste, d'Audenarde, de Terremonde, de Rippellemonde, Briefvliet avecq le Pays des Quatre Mestiers, lesquels auparavant obeissoient a ceulx de Gand, sans ce que aultres que eulx en euissent la cognoissance, lesdits ambassadeurs ordonnerent que dedans ung an advenir, or-

donneroient que sy lesdits Gantois en auroient plus cognoissance ny domination ou non.

Item, et pour les dommaiges que ledit duc avoit eus et supportés a cause de la rebellion desdits Gantois, lesdits de Gand seroient tenus de payer au duc deux cent cinquante mille reydders d'or, telles que soixante pesoient le marque de Troye de huit onces pour le marque de bon or et alloy, telles que le duc avoit fait forger en sadite ville de Gand.

Telles feurent les ordonnances pour parvenir a paix que lesdits ambassadeurs du roy rendoient par forme et matiere de sentence, de laquelle sentence ceulx de Gand ne tindrent rien, jasoit ce qu'ils avoient promis de tenir et furnir tout ce que lesdits ambassadeurs ordonneroient.

CHAPITRE XXVI.

Comment ceulx de Gand ne tindrent point l'ordonnance de la paix, mais recommencherent la guerre et ardirent Hulste, et comme ung herault eschappa de Gand.

Ainsy, comme je vous ay dit, fust la sentence rendue par lesdits ambassadeurs du roy en la ville de Lille; après laquelle sentence les dessusdits deux heraulx et truscheman, que les Gantois avoient laissés a Lille, s'en allerent et rapporterent par escript aulx Gantois la sentence rendue par lesdits ambassadeurs, laquelle sentence fust lue publiquement devant la communauté, dont il olt grand murmure entre eulx; car les ungs estoient contents d'entretenir le traictié, mais la plus grande partie n'en voullut rien faire, et feurent bien dix jours sans response s'ils tiendroient ledit traictié ou non; durant lesquels dix jours aulcuns compagnons de la ville de Gand s'assemblerent et prindrent le nom des compagnons de la Verde Tente; et fust capitaine de ceste compagnie ung qui s'appelloit le bastard du Blancq Estrain, et après ce qu'ils se feussent assemblés bien armés et embastonnés, widerent par nuict hors de la ville de Gand et allerent vers Hulste,

g gros villaige au pays de Wast, et pour abuser surprendre ceulx qui estoient audit Hulste, les-els rendus au duc de Bourgogne, ils feirent allu-er a ung des lez de la ville des torsins et fallots, fin que ceulxde Hulste cuidassent qu'ils vinssent r ce costel la; et quant ceulx de Hulste veirent sdits torsins et lumieres, sy se tirerent touts celle rt, cuidant eulx deffendre contre les Gantois ve-nts celle part, et de ce costel la les assaillir.

Et comme ils s'estoient touts tirés de ce costel, ulx de la Verde Tente entrerent audit Hulste par ng aultre lez et en meirent plusieurs a l'espée; ulx qui peurent eschapper se saulverent au ieulx qu'ils poeurent. Après ce, lesdits Gantois illierent toute la ville et l'ardirent toute; puis se traierent dedans Gand. De tout ce ne sçavoient les mbassadeurs rien, lesquels estoient encoires a Lille t attendoient la response des Gantois, lesquels ne ur envoyerent quelque response s'ils tiendroient ur sentence ou non; pour laquelle chose ils en-oyerent ung herault a Gand avecq lettres addres-ntes a ceulx de Gand, contenant s'ils leur fe-ient sçavoir se ils tiendroient leur appointement u non. Lequel herault, sitost qu'il fust arrivé en la lle de Gand et descendu en une hostellerie, pria a n hoste que il le volsit addrecher a baillier ses ttres, lesquelles il apportoit de la part desdits am-ssadeurs; lequel hoste, sitost qu'il entendit cela, ayant pitié de lui, lui dit quel mal estoit arrivé,

et qu'il se gardast bien de dire qu'il estoit venu pour ceste cause; car, s'il le disoit, sa vie estoit finie : quant le herault oyt ce, sy pria humblement qu'il le garandist de mort se il pooit; l'hoste lui dit qu'il se tinst tout coy en son hostel et que le lendemain lui sçauroit a dire sy on le vauldroit oyr ou non. Quant ce vint le lendemain, l'hoste lui dit que s'il estoit cognu, il estoit mort; mais s'il pooit, il lui ayderoit a saulver sa vie; sy lui conseillia qu'il retournast sa robbe, et le feit monter a cheval, et lui baillia son varlet qui alla avecq lui, et lui dit que sy on lui demandoit qu'il estoit, qu'il dict qu'il estoit ung marchand de Franche qui revenoit d'Anvers. Ledit herault crust son hoste et son conseil; mais sitost qu'il fust venu a la porte, on lui demanda d'ou il estoit, et il respondit comme son hoste lui avoit dit; lors on lui ouvrit la porte, et ceulx qui gardoient la porte lui demanderent le vin, et entretant qu'on ouvroit la porte, mectoit sa main a sa bourse, mais la porte ne fust pas sitost ouverte, que ledit herault ne ferit son cheval des espourons et passa oultre sans donner ou payer vin, et n'arresta jusques a ce qu'il vint a Lille, et ainsy eschappa et rapporta aulx ambassadeurs comment il avoit esté en grand peril.

CHAPITRE XXVII.

Comment les ambassadeurs du roy qui avoient esté envoyés devers le duc Philippe de Bourgogne, après ce qu'ils se feussent travalliés, selon que dit est, prindrent congié au duc, et s'en retournerent; et comme les Gantois ardirent Arcelles.

Les ambassadeurs que le roy Charles de Franche avoit envoyés devers le duc de Bourgogne, après qu'ils se feussent travalliés pour mectre paix et accorder le duc et ceulx de Gand, voyant que ceulx de *Gand alloient* totalement contre leur promesse, et ne volloient rien tenir de l'ordonnance desdits ambassadeurs, ils prindrent congié au dessusdit duc de Bourgogne, lequel duc leur feit donner six mille reydders, tel que dessus est dit, pour leur travail: après lequel don et qu'ils en olrent remerchié ledit duc, ils s'en retournerent en Franche devers le roy, et ledit duc sejournoit a Lille attendant la response des Gantois; lesquels Gantois, en continuant toujours leur rebellion et orgueil, avecq ce qu'ils olrent pillié et ards ladite ville de Hulste, derechief issirent de Gand et allerent ardoir un gros villaige qu'on appelloit Arcelles.

Et ce temps pendant encoires cuiderent prendre la ville d'Aloste, mais ung capitaine qui gardoit ladite ville de par le duc, nommé messire Anthoine de Wisecqs, chevallier, la deffendit et ses gens, tellement qu'ils n'y conquesterent rien; sy s'en retournerent, et en retournant ils boutterent le feu en touts les villaiges qu'ils sçavoient estre obeissans au duc et mectoient a mort femmes et enfants en despit du duc, et faisoient plusieurs maulx et tant que sans nombre.

CHAPITRE XXVIII.

Comment le duc de Bourgogne rassembla ses osts et feit nouvelle armée, et manda le marischal de Bourgogne; et comment ceulx de Gand ardirent la ville de Harlebecq.

Le duc de Bourgogne estant a Lille, attendant la response de ceulx de Gand, on lui vint dire les maulx que les Gantois faisoient, non veuillant tenir l'appointement et ordonnance rendue par les ambassadeurs du roy de Franche; lors le duc fust troublé et ire, et dit que chier ils le compareroient, et feit prestement ses lettres escripre, remanda une partie de ses gensdarmes, et, jasoit que jusqu'alors il n'avoit mandé au pays de Bourgogne nuls gensdarmes, pourtant que le duc de Callabre, fils du roy de Cecille, duc d'Anjou, s'efforchoit de jour en jour d'entrer audit pays de Bourgogne pour le pillier s'il pooit, il manda lors le marischal de Bourgogne, lequel estoit seigneur de Beaumont, et, jasoit ce qu'il fust de petite stature et bochu, toutesfois il estoit renommé d'estre très valliant homme de guerre et estoit crein et redoubté; lequel marischal, après ce qu'il eust receu lettres du duc, s'appresta de venir, avecq lui très belle compagnie de Bourguignons.

Ce temps pendant que ledit duc attendoit ses gens et son mariscbal de Bourgogne, le xxiiij^{e} de septembre l'an lij, les Gantois widerent de la ville de Gand et allerent ardoir ung gros villaige appellé Harlebecq, a demy lieue de Courtray, et le feirent par nuict, et meirent a mort plusieurs hommes, femmes et enfants; de laquelle chose ceulx de Courtray feurent espautés. Ces choses sceues par le duc de Bourgogne, lequel estoit en la ville de Lille, il envoya prestement son nepveu Adolf de Clefves, avecq plusieurs hommes d'armes et archiers ; mais ains qu'ils feussent venus a Courtray, les Gantois s'estoient retraicts a Gand.

CHAPITRE XXIX.

Comment Philippe, duc de Bourgogne, envoya a Courtray son marischal de Bourgogne et le feit capitaine principal de touts ses gensdarmes, et des garnisons qu'il y meit es bonnes villes; des ordonnances que feit icelluy marischal, et feus qui feurent bouttés.

Quant le duc de Bourgogne eust assemblé ce qu'il avoit de gens de guerre, il ordonna garnison a Terremonde, Courtray, Aloste, Audenarde, et par toutes les bonnes villes et passaiges par ou vivres pooient venir dedans la ville de Gand; puis ordonna le marischal de Bourgogne principal capitaine de touts ses gensdarmes et le commist pour garder la ville de Courtray avecq plusieurs chevalliers et escuyers de Picardie. Ce fait, ordonna son fils Anthoine, bastard, a garder la ville de Terremonde; messire Symon de Lallaing et messire Jacques, son nepveu, a garder la ville d'Audenarde, lesquels feirent maintes vailliances, par especial icelluy messire Jacques; puis commist messire Anthoine de Wissecq (1), chevallier, a garder la ville d'Aloste. Après ces garnisons envoyées et données par le duc, Adolf de Clefves,

(1) *Wissecqs.*

son nepveu, se partist de Courtray et retourna a Lille.

Or, vous veuille parler du marischal de Bourgogne, lequel, incontinent qu'il fust arrivé a Courtray, feit cryer et publier par tout le pays, que touts ceulx qui voldroient tenir le party du duc, meissent leurs biens en lieu seur, et ne laissassent rien a cinq lieues près de Gand, sur peril de tout perdre et leurs corps, s'ils estoient trouvés, et feit pendre touts les prisonniers qu'il pooit sçavoir qu'ils estoient Gantois, lesquels on tenoit prisonniers, et a certes la guerre estoit sy mortelle et avoit esté toujours, par special, du costé de ceulx de Gand, que touts ceulx qu'ils pooient prendre tenant le party du duc de Bourgogne, leur seigneur, pour quelques finances qu'ils euissent sceu baillier, ils ne euissent esté respités de mort, que prestement qu'ils estoient prins ne feussent decappités ou pendus, et de tant qu'ils les euissent peu prendre nobles, chevalliers ou princes, de tant euissent esté plus joyeulx de les faire mourir, ne jamais n'en euissent nuls respités de la mort, et n'y vailloit rien ranchon qu'on euist sceu baillier; mais la chose n'estoit point sy criminelle du costel du duc, car quant ils prenoient ung prisonnier ne leur tolloient, ils le mectoient très volluntier a ranchon. Toutesfois pour cry que sceut faire le marischal, touts ceulx des villaiges d'entour Gand tirerent leurs corps et leurs biens dedans Gand. Quant le marischal de Bourgogne percheut ce, il

par tout boutter les feus et ne laissa rien a cinq
es de Gand, que tout ne fust ards et bruslé, et
special qui fust en pays de refuge, et sy d'ad-
ture laissoit aulcuns villaiges qui tinssent le party
duc, pareillement ceulx de Gand les ardoient,
ar ainsy d'ung costel ou de l'aultre, tout fust
s et bruslé.

CHAPITRE XXX.

Comment messire Jacques de Lallaing feit une course vers Gand, et de la premiere course que feit le marischal de Bourgogne vers icelle ville de Gand.

Messire Jacques de Lallaing, hardy et valliant chevallier, lui et ses gens un jour allerent courre jusques aulx portes de Gand et ardirent deux des mollins estant sur les fossés de la ville, sans ce que nuls des Gantois saillirent dehors, et en ce voyage trouva quinze cars chargiés de bled, qu'on menoit a Gand, lesquels il feit amener a Audenarde.

Environ ces jours le marischal de Bourgogne assembla ses gens, et alla pareillement courre jusques aulx portes de Gand; et adfin que ceulx de la ville widassent contre lui, feit en allant arder et brusler tout le pays, mais pour ce ceulx de la ville de Gand ne widerent; sy s'en retourna, et en retournant passa par devant ung chastel nommé Poucres, duquel chastel il feit assaillir la bassecourt et le prit par forche; mais les Gantois se retraierent au chastel et n'en ny eult nuls morts, mais de la compagnie du marischal y fust occis ung archier. Quant le ma-

ichal veit qu'il ne pooit faire mal au chastel, le-
uel estoit moult bel et fort, il feit boutter le feu en
elle bassecourt et l'ardit, puis s'en retourna a
ourtray.

CHAPITRE XXXI.

Comment Anthoine, bastard de Bourgogne alla courre jusques a Gand, et comment les Gantois lui coururent sus, et de la fuite que ses gens feirent.

Le xxv[e] jour d'octobre, l'an mil iiij[c] et lij, par ung venderdy, Anthoine, bastard de Bourgogne, avecq lui François l'Arragonois, chevallier et conduiseur d'icelluy bastard, pourtant que ledit bastard estoit josne, et ledit messire François estoit renommé d'estre valliant homme de guerre, manderent la garnison d'Aloste, lesquels venus ils se trouverent environ mille combattants, touts lesquels s'achemi-nerent vers la ville de Gand, pour veoir sy les Gantois sortiroient hors de ladite ville; et comme ils feurent a demy lieue de Gand, sitots que les Gantois les appercheurent, lesquels sçavoient bien leur venue, et estoient près a wider a grande multitude de peuple, et avoient avecq eulx aulcuns compagnons anglois, lesquels pour gagner s'estoient a la sourde dedans Gand mis, et iceulx Anglois conduisoient les Gantois, lesquels prestement issirent tout a pied et les Anglois a cheval; sitost que les coureurs choisirent lesdits Gantois issus, sy en y olt aul-

uns qui saisirent leurs lanches, et les rompirent valliamment sur les Anglois qui estoient a cheval; desquels seigneurs qui rompirent leurs lanches, l'ung fust le seigneur de Guienneville, flameng, Brunois de Ollehain, picard, et Pierre de Lannoy de Lille, et valliamment sy porterent, sans estre morts ny navrez; puis s'en retournerent lesdits courreurs devers le bastard et lui dirent le grand peuple qui estoit issu de Gand, lequel peuple les suivoit fort et estoit ja prest de lui; et a peine olrent ce dit, quant le bastard veit les Gantois devant lui; lors feit ledit bastard cryer et commander a ses gens que chacun descendist a pied, mais pour chose qu'il feit dire, ny mesme disant, oncques ne descendit ses gens a pied que cinq, l'ung fust messire François l'Arragonois, l'aultre fust celluy qui portoit l'estandart dudit bastard et trois archiers; ains ne sçais par quelle mal advanture, ne pourquoy ce fust, ou s'ils s'espauterent, ou sy c'estoit pourtant que le bastard estoit josne et ne le creinoient point; mais touts les gens dudit bastard se meirent en fuite, ne oncques pour choses que ledit bastard sceut cryer ny menacer, il ne les sceut ny poeult faire retourner dont a peu qu'il enrageoit, et a grande peine poeult estre remonté sur son cheval, ledit Franchois l'Arragonois et celluy que portoit l'estandart, que les Anglois et Gantois ne vindrent sur eulx, et feurent les trois archiers qui estoient descendus a pied illecq tués desdits Gantois. Quant le bastard veit

ce, et qu'il failloit que pour le jour la perte et deshonneur cheit sur lui, lui vingtiesme d'hommes d'armes demoura derriere, tellement que nuls des Gantois n'oserent suivir les fuyants, et tellement aussy sy porta que nuls de ses gens ne feurent ratains, jasoit ce qu'ils s'enffuirent qui mieulx mieulx, et laissoient sur les chemins arcqs, trousses, lanches et toutes aultres arnas; ny mesme les Anglois qui estoient a cheval ne s'oserent ferir en lui, et d'aultre part ceulx de pied ne le pooient rattaindre, et ainsy toujours en recullant, feit tant que touts ses gens feurent saulvés et s'en ralla chacun en son logis. La dessusdite maladvanture et deshonneur dudit bastard, et la fuitte que olrent ses gens ce jour, leur fust par advanture, et sans doubte et salvation de leurs biens, jasoit ce qu'ils n'en sceussent rien, car comme dessusdits les Gantois sçavoient bien leur venue, parquoy ils widerent ainsy prestement, que dit vous ay, et avecq ce avoient fait wider par une aultre porte de la ville, que celle par ou ils widerent, bien quatre mille Gantois ou plus, lesquels moult fort se hasterent pour aller rompre les ponds, et empeschier les passaiges par ou le bastard estoit passé et pour lui courre sus par derriere; mais pour ladite fuitte ceulx qui widerent par ladite porte, vindrent trop tard a faire ce qu'ils avoient empensé.

CHAPITRE XXXII.

Comment le marischal de Bourgogne avecq ses gens feit ardoir Escloot, et comment messire Franchois l'Arragonois reboutta valliamment les Gantois qui estoient venus mectre le siege devant la ville d'Aloste.

Le marischal de Bourgogne avecq messire Jacques de Lallaing et le Sr de Grutus (1), flameng, avecq grande compagnie de gens de guerre, sceurent que les Gantois se tenoient a Escloot très fort villaige, auquel Escloot avoit ung très fort moustier, pourquoy ils s'assemblerent ung jour, et widerent pour tirer vers ledit Escloot et entrerent dedans; et tantost que les Gantois veirent les Picards, sy se retraihirent vers ledit moustier, et dudit moustier se boutterent dedans ung bois assez près d'illecq, mais ils ne se sceurent sitost retraire qu'il n'en demoura des morts bien quarante, et fust la ville toute pilliée et puis fust boutté le feu dedans; et la cause pourquoy on bouttoit ainsy les feus, estoit pour ce que hommes du plat pays ne se volloient desister de mener vivres aulx Gantois, et de sonner leurs clo-

(1) *Gruthuse.*

ches quant les Picards alloient courre, adfin d'assembler les paysans et leur donner encombrier a leur retour. Brief, a cinq lieues de Gand allenviron tout fust ards, ou d'ung lez ou de l'aultre, et ce que l'une des parties laissoit, l'aultre brusloit; maingts gros villaiges et maingtes belles maisons feurent ardses, desquelles je ne feray mention, car trop longue chose seroit a racompter.

Le xiiij[e] jour du mois de novembre ensuivant, sçachant les Gantois que messire Anthoine de Wisocqs, capitaine d'Aloste, s'estoit allé esbattre en son pays, s'assemblerent bien dix mille de pied, avecq aulcuns Anglois, lesquels estoient a cheval et les conduisoient, et se partirent de Gand pour aller assaillir la ville d'Aloste; mais enchois qu'ils se partirent, Anthoine, bastard du duc de Bourgogne, qui estoit a Terremonde, sceut qu'ils debvoient partir, par aulcuns espiers; pour laquelle cause et ladite ville garder et renforcher, ledit bastard envoya audit Aloste ledit messire Franchois l'Arragonois, avecq bien trois cens combattants: lequel messire Franchois, tantost qu'il fust arrivé audit Aloste, on lui vint dire que les Gantois venoient a grande forche gens; lors ledit messire Franchois comme valliant et hardy chevallier, a tout ce qu'il poeult de gens, la ville laissié garnie pour la deffendre, sy mestier estoit, issit de la ville d'Aloste et alla contre lesdits Gantois, lesquels Gantois, tantost qu'ils veirent venir les Picards contre eulx;

retournerent vers Gand, et ja euist esté prins le capitaine des Anglois, sy le cheval dudit messire Franchois ne lui fust failli; toutesfois par sa valliance reboutta lesdits Gantois, et sy la nuict ne fust venue, il y eust eu plus grand mechief; mais quant ledit messire Franchois veit que la nuict estoit venue, sy se retrait et entra dedans la ville.

CHAPITRE XXXIII.

De la valliance de douze archiers picards, et comment ung des capitaines de la Verde Tente fust prins et escartelé.

Le samedy ensuivant que les Gantois avoient cuidé prendre la ville d'Aloste, le marischal de Bourgogne avecq ses gens, alla courre jusqu'aulx portes de Gand, cuidant que les Gantois ou Anglois deuissent sortir hors, mais pour ce ne saillit pied hors; pourquoy le marischal retourna, et en retournant y olt douze archiers de Picardie, lesquels s'elloignerent de leur compagnie pour gagner et ramener quelque chose, et bien s'elloignerent de l'ost demy lieue; eulx ainsy eloignés, ils passerent ung petit pont, autour duquel ils ne perchurent nulluy, mais sitost qu'ils feurent ung traict d'arcq passés le pont, ils choisirent devant eulx plusieurs Gantois avecq beaucoup d'Anglois bien montés et armés; sy cuiderent retourner, mais ils veirent le pont tout chargié de gens; quant ils apperchurent cecy, descendirent a pied et lierent leurs chevaulx ensemble, et monterent contre mont le fossé contre leurs ennemis, adfin qu'il cuida que leurs gens feussent près d'eulx, qu'ils les vinssent secourir (1), prindrent chacun ung

(1) *Sic.*

cornet qu'ils avoient a leurs cols et cornerent haultement, puis se meirent ensemble aulx camps ou les Anglois estoient, mieux aimant mourir en eulx deffendant qu'en fuyant, et commencherent a tirer sur les Anglois et Gantois; la y eust ung Anglois bien monté, au poinct la lanche, lequel vint se ferir entre eulx, pour eulx deffoncquier, mais pour ce ne se meirent en desroy, ains commencherent a tirer sur lui et eulx partir en deux pour faire voye au cheval dndit Anglois; mais aussitost que ledit Anglois veit et perchut leur valliance et hardiesse, doubtant aussy quesecours ne leur vinst, vira son cheval et s'en retourna, et toute sa compagnie aussy sy se partirent et s'en allerent, et laisserent quoy lesdits archiers, mais pour ce ne demoura mie que lesdits archiers ne tirassent après, et fust le cheval dudit Anglois attaint de plusieurs fleches; ne sçay s'il fust navré, ou nul de sa compagnie; et lorsque ceulx qui s'estoient mis sur le pont, qui estoient plus de quarante paysans, chossiserent (1) les Anglois et Gantois ravaller, sy laisserent le pont et se boutterent es bois assés près d'illecq; lors les dessusdits archiers remonterent a cheval et s'en rallerent franchement, et feirent tant qu'ils retrouverent leurs gens, et ainsy par la valliance de leurs corps eschapperent.

En une aultre course qu'on feit vers Gand feurent prins aulcuns de la Verde Tente, et ung de leurs capitaines fust esquartellé et ung de ses compagnons pendu.

(1) *Sic*.

CHAPITRE XXXIV.

Comment messire Jacques de Lallaing secourut son frere messire Philippe, que les Gantois et Anglois cachoient.

LE deuxiesme jour de decembre mil iiij^{c} lij, messire Philippe de Lallaing, josne chevallier, aveocq ceulx de la garnison d'Audenarde, alla courre jusqu'aulx portes de Gand et y boutterent les feus; lors saillirent hors de Gand environ deux cens compagnons a cheval bien montés, esquels les Picards ferirent vistement et tuerent ung homme d'armes des Gantois, lequel environ ung mois devant, avoit prins josne homme de Picardie, duquel il en avoit fait son page, lequel page sitost qu'il vit son maitre mort, sy se partist des Gantois et se vint rendre aulx Picards, et leur dit que la ville estoient issus plus de mille combattants par plusieurs portes, pour les venir enclorre par derriere, et ja estoient les Gantois rebouttés, quant de ladite ville de Gand saillirent encoires derechief environ trois cens combattants a cheval; ledit messire Philippe voyant et oyant ce que le page certiffioit, par le conseil de ses gens, en les mectant en belle ordonnance, se meit

a retourner, et combien que les Gantois feussent comme remis et rebouttés, quant ils veirent ce, ils se remeirent en ordonnance et se meirent a suivir ledit messire Philippe, lequel messire Philippe et ceulx de sa compagnie souvent retournerent sur eulx, et ainsy escarmoucherent l'ung l'aultre; on vint dire a messire Jacques de Lallaing, lequel estoit a Audenarde, comment les Gantois cachoient son frere; lors messire Jacques et ses gens monterent a cheval et vindrent secourir sondit frere, lequel estoit ja a une lieue près Audenarde; ledit messire Jacques se vint ferir es Gantois qui cachoient son frere, et ja sy feussent ferus, quant aulcuns de ses gens perchurent bien quatre mille Gantois, qui de grande allurent venoient d'ung costel pour les enclorre, et estoient ceulx qui estoient widés de *Gand*, comme le page leur avoit dit; lors ledit messire Jacques retourna et ramena son frere et ses gens avecq lui, et les Gantois qui suivoient messire Philippe avecq ceulx qui estoient venus pour les enclorre en celle nuict, se logerent a demy lieue près d'Audenarde en une abbaye, et la feirent grande chiere, puis le lendemain matin s'en retournerent a Gand sains et saulfs.

CHAPITRE XXXV.

Comment les Gantois de la Verde Tente boutterent les feus au pays de Haynault, et comment messire Franchois l'Arragonois rua jus plusieurs Gantois, et comment aussy plusieurs Anglois de dedans Gand se allerent rendre au bastard de Bourgogne.

Environ ce temps la, plusieurs Gantois et qui le plus souvent se tenoient aulx champs, et les appelloit on les compagnons de la Verde Tente, et estoient souvent jusqu'au nombre de dix mille, s'assemblerent et allerent boutter les feus au pays de Haynault, et y meirent a mort plusieurs gens, tant paysans que aultres, jusqu'au nombre de cent ou plus, et ardirent dix sept villaiges, et jasoit qu'ils feussent poursuivis de plusieurs Picards, sy retournerent ils a Gand sans encombrier, et environ trois ou quatre jours devant ces choses advenues, bien cinquante Anglois se partirent de Gand, et faisant signe et feignant qu'ils alloient courre sus les Picards, ils s'en allerent a Terremonde eulx rendre a Anthoine, bastard de Bourgogne, lesquels il receut et les retint de son armée aulx gages du duc de Bourgogne, et le susdit bastard sçachant comment lesdits Gantois avoient boutté les feus au pays de

nault, issit de Terremonde, et mena les Anglois s'estoient venus rendre a lui, et messire Fran-is l'Arragonois, et print son chemin vers Gand, en allant rencontra les Gantois de la Verde Tente grand nombre prests a combattre, lors ledit bas-d et ses gens se ferirent es Gantois, et en occirent s de deux cens, et le demourant se saulva au ulx qu'ils poeurent et rentrerent en Gand, re-és aulcuns prisonniers que les aultres emme-ent.

CHAPITRE XXXVI.

Comment les Gantois envoyerent devers le comte d'Estampes pou voulloir traictier de paix, et du parlement qui fust fait a Bruges.

Pendant les choses dessusdites, ceulx de Gan envoyerent ung chartreux devers le comte d'Es tampes, en lui priant que, par sa grace, il vols impetrer devers le duc de Bourgogne, ung saul conduit pour aulcuns de ceulx de Gand venir trai tier de paix ou bon sembleroit au duc; lequ comte feit tant vers le duc, qu'ils olrent saulfcon duit de venir a Bruges, devers le conseil du duc et illecq envoya le duc, le comte d'Estampes pou tenir son lieu; a laquelle journée les Gantois en voyerent plusieurs desputés, et entre aultres led chartreux, et messire Baulduin de Vos, anchie chevallier, lequel chevallier avoit esté longtem prisonnier a Gand, sourdant qu'on lui mectoit s qu'il avoit voullu estre contre ceulx de Gand, avoit ledit chevallier esté mis sur ung hourt l yeulx bandés, pour lui trancher la teste; mais olt des amys, a la priere desquels il fust remené prison et y avoit esté jusqu'alors qu'ils l'envoyere

pour traictier de paix. Venus a Bruges, on trouva iceulx desputés de Gand aussy orgueillieux et haultains que oncques avoient esté; pourquoy s'en retournerent sans rien faire; mais ledit chevallier ne s'en voullut raller a Gand, ains s'en alla boutter en ung chartronsage avecq le susdit chartreux, lequel aussy ne voullut rentrer a Gand, et les aultres desputés de Gand, qui s'en retournerent a Gand, arresterent tant en chemin que leur saulfconduit faillit, et sy feurent rencontrés et pris d'aulcuns *Picards* qui venoient de courre, et feurent menés prisonniers a Bruges, entre lesquels avoit deux des plus forts ennemys du duc, et qu'il avoit en la ville.

CHAPITRE XXXVII.

Comment les Gantois vindrent assaillir Courtray, et comment le Sr de Druel sortit de la ville.

Le xviij^e jour de febvrier, mil quatre cent cinquante deux, ceulx de Gand sçachant comme ceulx qu'ils avoient envoyés en ambassade estoient prins, widerent en grand nombre, et se meirent en trois batailles, et ainsy en belle ordonnance se vindrent rangier devant Courtray, en laquelle ville le marischal de Bourgogne n'estoit point, ains estoit a Lille devers le duc. Tantost que ceulx de la garnison sceurent leur venue, sy allerent aulx cresteaulx adfin de deffendre la ville. En la ville y avoit un chevallier nommé messire Gauwin Guyeret, seigneur de Druel, lequel estoit renommé d'estre l'ung des plus valliants chevalliers de la compagnie du duc, lequel chevallier, avecq le peu de ses gens, widia pour aller escarmoucher les Gantois; mais il n'y gagna rien, ains feurent occis de ses gens deux hommes d'armes et ung archier, et fust constraint par forche de rentrer dedans la ville; après ce fait les Gantois assaillirent les fauxbourgs de la ville; mais

ceulx de dedans qui peu creinoient les Gantois, les deffendirent sy bien que les dessusdits Gantois ny gagnerent rien, synon qu'ils occirent sur ung boullovert, de traict, ung homme d'armes, et après ce que lesdits Gantois veirent que par forche d'assaillir ny feroient rien, sy s'en retournerent en belle ordonnance en la ville de Gand, et jasoit ce que en ladite ville de Courtray y avoit grosse garnison, et valliants gens, sy ne feirent toutesfois quelque saillie sur les Gantois. Ne sçay sy c'estoit pour ce que ledit marischal n'y estoit point, ou par advanture qu'ils n'estoient mie sy grand nombre qu'on cuidoit, car plusieurs s'en estoient rallés en leurs maisons, pour ce qu'on ne leur payoit point bien leurs gages; sy disoient aulcuns que ledit marischal de Bourgogne leurs retenoit leurs soldes, pour laquelle chose les Picards commencherent a hayr ledit marischal.

CHAPITRE XXXVIII.

Comme les Gantois cuiderent prendre la duchesse de Bourgogne, et de la valliance d'ung chevallier de Flandres qui olt nom le Sr de Maldeghem, et de messire Symon de Lallaing.

Le ij[e] jour de mars audit an cinquante deux, le bastard de Bourgogne et sa compagnie alla encoires vers Gand, et rencontra grand plante des Gantois esquels ils se ferirent, et en occit bien cinquante sans plusieurs qu'il print prisonniers.

Le cinquiesme jour dudit mois de mars, la duchesse de Bourgogne, au command du duc son mary, se partist de Lille pour aller a Bruges, pour aulcunes besognes, ne sçay quelles; de laquelle allée feurent advertis ceulx de Gand; les Gantois cuidants que ladite dame deubt aller tout le grand chemin de Lille a Bruges, s'assemblerent en grand nombre avecq touts ceulx de la Verde Tente, et allerent vers ledit chemin a intention de prendre ladite dame et toute l'assemblée mectre a mort; mais la dame fust advertie de leur vollonté, sy print aultre chemin par ou alla a Bruges. Messire Symon de Lalling, lequel estoit capitaine de l'Escluse, et s'y tenoit, sçachant que ladite dame debvoit venir a

ges, se partist de l'Escluse, environ deux cens
battants avecq lui, pour venir allencontre de la-
dame, et la conduire jusques a Bruges, et comme
enoit le grand chemin de Bruges a Lille, ung che-
lier de Flandres, seigneur de Maldeghem, qui
iit en sa compagnie, et alloit devant, et n'alloit
ıt le droit chemin, et avoit laissé la compagnie
it messire Symon, lequel chevallier, ainsy qu'il
vaulchoit, veit et perchut l'embusque des Gan-
, qui sans dire mot attendoient tout quoy ledit
sire Symon de Lallaing. Lequel Sr de Maldeghem,
st qu'il les veit, feit sonner ses trompettes, adfin
messire Symon qui venoit derriere se retrahit;
s ja estoit ledit maitre Symon, quant il oyt les
npettes dudit Sr de Maldeghem, sy avant qu'il
iit ainsy comme au milieu de l'embusque. Quant
t messire Symon oyt lesdites trompettes dudit Sr de
deghem, et veit les Gantois saillir de leurs em-
ques, sy veit bien que retraire ne se polroit sans
gier, car ja assailloient les Gantois ses gens et
ient abbatu son estendart; lors ledit messire
ion comme valliant chevallier, et ceulx de sa
ipagnie se ferirent et ruerent sus les Gantois,
e deffendirent comme hardis et proeulx, et ja
sent bien peu avoir du pire quant ledit Mal-
hem les vint secourir, et se frappa es Gantois, et
la valliance de lui et de sa compagnie feit tant
l reculla les Gantois, et reculla ledit messire
ion et sa compagnie, tellement qu'il les deslivra des

mains desdits Gantois, et se mirent touts ensemble en ordonnance et retournerent vers Bruges: car les Gantois estoient trop grand peuple contre sy peu de gens; et en cestuy rencontre des gens dudit messire Symon, mourut ung gentilhomme de Flandres, nommé David de Cuinghem, avecq trois hommes d'armes et xij a xvj archiers, entre lesquels il y avoit deux archiers de corps du duc de Bourgogne, dont l'ung estoit d'Arras ou d'allentour, nommé Jennin Lefebvre, lequel sy porta sy valliamment qu'on ne polroit plus, et en tua et bleschá plusieurs ains qu'il peult estre mort, et sy olt ledit messire Symon son cheval bleschié dessous lui, et sans doubte sy ledit seigneur de Maldeghem n'euist esté de la partie, messire Symon et sa compagnie euissent esté, comme on disoit, touts desconfits morts ou prins. Ce fait, les Gantois retournerent a Gand et perdirent bien peu de leurs gens.

Environ aussy trois jours devant aulcuns Gantois, lesquels se tenoient au chasteau de Poucres, ardirent ung gros villaige nommé Anglemoustier, reservé le chastel, lequel on deffendit contre eulx, lequel Anglemoustier estoit au comte d'Estampes, et disoit on que ceulx de Poucres avoient ce fait sans le commandement de ceulx de Gand; car ledit comte avoit toujours rendu peine de trouver moien de traictier de paix entre le duc et ceulx de Gand.

En ce temps mourut l'evesque d'Arras nommé Forcequarre, après laquelle mort, par le commande-

ment du duc de Bourgogne, ses chanoines esleurent monsieur Jacques de Coymbres, nepveu a la duchesse de Portugal, lequel monsieur Jacques en prochain temps après fust esleu en archevesque de Norbonne, pour laquelle cause delaissa l'eveschié d'Arras, lequel eveschié, a la requette dudit duc, nostre saint pere donna a ung moisne nommé Jehan, abbé de Leisseu en Bourgogne, referendaire et conseillier dudit duc, et par la vertu de la pragmatique sanction, laquelle courroit au royaume de Franche, l'archevesque de Reims en deffault que les chanoines auroient differé d'eslire a la requette du duc, tant que les bulles fuissent vennes de Rome, pour eslire le dessus nommé Jacques, et n'avoient point fait d'election en temps et lieu, donna ledit eveschié a maitre Denis de Montmorency, frere du Sr de Montmorency, et doyen de l'eglise de Tournay; pourquoy procés fust meu entre ledit abbé de Leisseux (1), lequel estoit de Bourgogne, et ledit maitre Denis, tant a Rome qu'au parlement de Paris, duquel je parleray cy après, mais je veulx retourner a la guerre des Gantois.

(1) *Leisseu.*

CHAPITRE XXXIX.

Comment se feit assemblée a Seclin, pour cuider traictier la pa Gantois, et comment Pierre Moreau mena par deux fois les G a Terremonde, et de l'assault qu'ils y feirent.

Derechief encoires les Gantois envoyerent prie conseil du duc de Bourgogne, qu'il leur plut faire devers le duc, qu'il leur volsit envoyer saulfconduit, jusques au nombre de vingt person pour venir traictier de paix, et leur assigner liei il plairoit audit duc qu'ils vinssisent; le duc, priere et requette de son conseil, leur envoya saulfconduit, et ordonna qu'ils vinssent parlame a Seclin, ung gros villaige a deux lieues près de L et noeuf ou environ d'Arras; auquel lieu de clin le duc y envoya pour parlamenter a eul comte d'Estampes et maitre Nicolas Raullin, chancellier, et aultres, et du costel des Gantois drent le prieur de St Pierre lez Gand et aull desquels je ne sçay les noms, lesquels touts ass blés ensemble ne feirent rien, et s'en retourna cune partie sans rien faire. Et après ce qu Gantois qui avoient esté parlamenter a Seclin, rent retournés a Gand, ung homme d'armes f

chois, nommé Pierre Moreau, de l'age de xxiij ou xxiiij ans, lequel s'estoit allé boutter dedans Gand, pour gagner solde, et duquel les Gantois avoient fait ung de leurs capitaines, pourtant qu'ils n'avoient nuls ou peu de gentilhommes, car touts les gentilhommes estoient du costel du duc; icelluy Moreau assembla grande quantité de Gantois, et issit hors la ville de Gand, et alla jusques a Terremonde; mais sitost que le bastard de Bourgogne sceut leur venue, sy widia contre eulx et en occit plusieurs, et les reboutta valliamment et s'en retournerent a Gand; mais aulcuns jours après, ledit Pierre Moreau rassembla les Gantois en grand nombre, et, le iiij^e jour d'apvril mil quatre cent cinquante trois, widia de la ville de Gand a touts ses gens, et vindrent devant la ville de Terremonde, en belle ordonnance, et assaillirent laditte ville, en laquelle ville n'estoit pour lors le dessusdit bastard, ains estoit allé devers le duc, et y avoit laissié messire Franchois l'Arragonois, valliant et hardy chevallier qui deffendit bien la ville, et jasoit que les Gantois y feissent très forts assaults, sy ny gagnerent ils rien; ains perdirent noeuf de leurs gens, sans plusieurs qui y feurent navrés. Quant Pierre Moreau perchut qu'illecq ne pooit rien prouffiter, lui et ses gens sen retournerent a Gand.

~~~~~~~~
~~~~~~~~

CHAPITRE XL.

Des feus que les Gantois boutterent vers Enghuem et vers Tournay, et comment les gensdarmes du duc estoient maulvaisement payés.

Le xiiij[e] jour d'apvril an mil iiij[c] liij, après Pasques, les dessusdits Gantois et ceulx de la Verde Tente issirent de Gand en grand nombre, et boutterent les feus vers Enghuem et vers Tournay, en tuant touts ceulx qu'ils trouvoient et en tuerent plusieurs, sy ardirent plusieurs gros villaiges, sans que nulles des garnisons saillissent dehors sur eulx; ains retournerent paisiblement a Gand, et sans doubte les gens de guerre que le duc avoit mit es garnisons se plaindoient moult de leur payement, et s'en estoient retournés en leurs maisons beaucoup, tellement que bien peu en estoit demouré, qui avoient vendu arcqs, trousses, sallades, etc. pour vivre : ne sçay ou le deffaut tenoit.

CHAPITRE XLI.

Comment le duc Philippe rassembla ses gensdarmes pour aller a Gand, et comment on cuida ardoir et brusler l'artillerie et amonition dudit duc a Lille.

Le duc Philippe de Bourgogne, voyant continuellement les Gantois en leur grande orgueil, feit publier son mandement et commanda que tout homme qui se avoit accoustumé d'armer avecq fiefvés et arriere-fiefvés, fust prest en armes au quinziesme jour d'apvril l'an mil iiij^c liij, pour derechief aller vers *Gand* abbattre l'orgueil des Gantois; et ce temps pendant le duc qui avoit a *Lille* toute son artillerie preste, lequel duc estoit a Lille, illecq attendant ses gensdarmes, et icelle son artillerie estoit en son hostel, qu'on appelle la salle de Lille, auquel hostel y a une tour ou avoit un cellier qui battoit contre la riviere du rivage, laquelle riviere vient de le Lys, et en icelluy cellier y avoit plusieurs tonneaulx de pouldre de canon; advint qu'en ladite tour ou cellier, par une rayere qui y estoit, on jetta du feu, et ne sçait on qui; mais sy de advanture on ne fust allé audit cellier, comme on y alla pour quelque qu'on y avoit affaire, toute

l'artillerie dudit duc euist esté ardse, avecq, par advanture, toute la ville ou partie d'icelle ; mais ainsy que par cas de fortune, on vint sy a poinct qu'encoires n'avoit fait le feu nul mal, jasoit ce que ledit feu s'estoit ja ahers a ung tonnel plain de pouldre et avoit ja ards deux cercles, n'y oncques on ne peut sçavoir qui ce avoit fait, synon que ce avoient fait aulcun maronnier ou aultres, lequel estoit Gantois ou avoit ses amys dedans la ville de Gand; toutesfois oncques on ne peut sçavoir la verité, et aussy jasoit ce que le duc avoit fait publier qu'on fust prest au xv[e] jour d'apvril, sy rallongea t'il le jour jusques au xv[e] de may.

CHAPITRE XLII.

Du cruel assault que les Gantois feirent a la ville d'Aloste, de la valliance de messire Loys de la Viefville, chevallier, et comment messire Anthoine de Wisocq, chevallier, cuida surprendre l'ost des Gantois.

Le viij^{e} jour de may mil iiij^{c} cinquante trois, widierent de la ville de Gand bien quatorze mille Gantois a pied, bien embastonnés, et environ deux cens hommes a cheval, et s'en allerent devant la ville d'Aloste, pour assieger ou prendre ladite ville; et comme ils approcherent, un chevallier nommé messire Loys de Viefville, lequel estoit en la ville, et avecq lui environ quatre cens combattants, widia de ladite ville, et n'estoit point a celle heure dedans ladite ville messire Anthoine de Wisocq, lequel en estoit capitaine pour lors, et alla ledit messire Loys faire une escarmouche aulx Gantois, lesquels estoient de cheval et venoient devant ceulx qui estoient a pied, et ferit en eulx tellement que ceulx de Gand recullerent, et fust celluy qui portoit l'estandart feru d'une lanche tout oultre le corps et mourut, et avecq lui plusieurs aultres Gantois, et reboutterent tellement lesdits Gantois, qu'ils

feurent constraints d'eulx retraire avecq les gens de pied. Après ce fait, ledit messire Loys se retourna et rentra dedans la ville, et celle nuict les Gantois se logerent autour d'icelle ville, et sitost que le lendemain le jour adjourna, les Gantois assaillirent la ville, laquelle fust de toute part fort bien deffendue; toutesfois lesdits Gantois de toute leur forche assaillirent ung boullovert et sy grand assault y livrerent, qu'ils y tuerent six hommes d'armes de la garnison et ja euissent entrés dedans le boullovert, quant ledit messire Loys y vint, lequel reboutta les Gantois; et y mourut des Gantois a ce rebouttement plus de vingt, et de tout costel estoit l'assault fort, et bien aussy se deffendirent ceulx de la ville, et dura l'assault trois heures et en y eust des morts plusieurs d'ung costel et d'aultre, et tant dura l'assault, que les Gantois feurent trop travalliés et se retirerent et se logerent autour de la ville.

Et durant ledit assault, estoit allé dire a messire Anthoine de Wisocq, lequel estoit allé se battre le jour de devant a Terremonde, comment que les Gantois estoient devant Aloste et l'assailloient; lors ledit messire Anthoine et messire Franchois l'Arragonois, a tout bien six cens combattants, widierent de la ville de Terremonde pour aller assaillir les Gantois qui estoient devant Aloste et l'assailloient; mais ja estoit l'assault failly quant ils approcherent de la ville, et s'estoient mis lesdits Gantois en belle ordonnance, car ils estoient advertis de la venue des

Picards. Quant lesdits Picards veirent les Gantois en sy grand nombre et en sy belle ordonnance, se doubterent de frapper en eulx, et sy conclurent qu'ils se logeroient assés près d'eulx, et que le lendemain au matin les assailleroient: mais celle nuict et par nuict lesdits Gantois se partirent de devant Aloste et s'en rallerent a Gand avecq leurs chars et engins.

CHAPITRE XLIII.

Du traictié qu'on cuida avoir fait a Lille, et comment les pays du duc estoient travalliés tant des gens de guerre du duc, comme des tailles.

Ce temps pendant que les Gantois faisoient tant de maulx, les trois membres de Flandres, avecq les nations de Bruges, vindrent a Lille devers le duc de Bourgogne, en priant audit duc qu'encoires une fois volsit envoyer aulx Gantois ung saulfconduit pour venir a Lille pour parlamenter de paix; ledit duc, pour l'amour des nations, leur octroya, et vindrent a Lille vingt ambassadeurs de Gand, et pour vous faire entendre que c'est des quatre membres de Flandres, faut sçavoir que quatre y en y a dont la ville de Gand est le premier, Bruges le second, Ypres le tierche, et le pays de Francqs le quart; et les nations de Bruges sont les marchands tenant les tables de marchandises par tout le pays chrestien.

Lesdits membres et nations ainsy assemblés a Lille traictierent tant qu'on cuida proprement que la paix fust faite entre le duc et les Gantois, et sitost qu'ils feurent revenus a Gand, sy dirent comment ils olrent besoingné et traictié; duquel traictié que

ambassadeurs avoient fait avecq les membres et
tions, les Gantois n'en voullurent rien tenir, et
sy fust le tout rompu, dont les pays du duc val-
nt pis, car durant ce que les membres de Flan-
s, comme dessus est dit, estoient devers le duc
traictoient de la paix, l'armée dudit duc, qui
it preste trez le xve jour d'apvril, tenoient les
mps es pays de Picardie et d'Artois et de Boul-
ois, de Flandres, de Haynault et d'ailleurs, et
tindrent six semaines, durant lequel temps fai-
nt moult de maulx; et n'estoit nul preudhomme
narchand qui sans grande doubte et peril d'estre
robbé des gensdarmes osast aller par les gens, et
mement failloit garder les bonnes villes des pays
duc a forche, et faire guet aulx portes, comme sy
ennemys feussent a l'environ; car sy les gens-
mes du duc y euissent peu entrer fort assés, ils
euissent pilliés, et mesmement se logerent et
erent plusieurs fauxbourgs des bonnes villes,
ut ce failloit endurer par les gens du plat pays
s aultres, jasoit ce que lesdits pays feussent assés
és de tailles avecq tout ce que ledit duc faisoit
r.

CHAPITRE XLIV.

Comment le duc envoya le Sr de Croy a Lembourg, et des seigneurs allerent avec lui.

Environ les Paques mil iiijc liij, plusieurs A mans en la duché de Lembourg se tenoient a Th ville, laquelle ville de Thionville n'estoit pa l'obeissance dudit duc de Bourgogne, nonob qu'il fust duc de Lembourg, et le tenoit tant forche qu'aultrement, par deniers que lui e pere en avoient bailliés, et le avoit le duc conq par forche l'an mil iiijc xlij, mais oncques n' gagné ladite ville de Thionville, laquelle esto la duché, et plus de ville ny avoit en celle d qui ne fust obeissante audit duc, au moings d'aultres. Iceulx Allemans, lesquels estoient vall gens de guerre en icelluy temps, sçachant q duc avoit affaire en Flandres, prindrent et pilli plusieurs villes en ladite duché de Lembour toujours se retiroient a Thionville. Le duc, ap qu'il olt conquesté ladite duché en l'an xlij, et la ville de Luxembourg gagnée par eschelles nuict, et ainsy emblée par les gensdarmes duc, estant environ ladite ville, et retraict le c

lucq au chastel, et depuis abbandonna ledit
le chastel et s'enffuit; auquel comte de Clucq
c des Bars, oncle du roy de Hongrie, d'Au-
et de Boheme, nommé Lansselot, lequel roy
selot estoit josne enfant, et estoit ledit duc son
r, et comme son tuteur avoit baillié le gou-
ment de ladite duché de Luxembourg audit
de Clucq, et la querelle pourquoy le duc de
gogne l'alla conquester fust, pourtant que le
ehan, son pere, avoit ja piecha presté grosse
ne de deniers sur ladite duché et depuis ledit
voit achepté ladite duché a la duchesse de
mbourg, et après la mort de ladite duchesse
oit eschoir au roy Lansselot, lequel estoit un
lus grands royx de chrestienneté après le roy
ranche, en laquelle duché ainsy conquestée
r le duc, reservé Thionville, ledit duc avoit
nis au gouvernement Cornille, son bastard,
l, comme dessus est dit, fust tué en la bataille
ippelmonde. Durant lequel temps que ledit
ille gouvernoit ladite duché, il sy gouverna et
ntint sy haultement, que de touts ceulx du pays
oit crein et aymé, et mesmement de ses ennemys,
ocques durant sa vie y olt ho mmequi se levat
e lui, ny que y s'efforchat d'entrer en ladite
é, et après la mort dudit Cornille, le duc de
gogne baillia le gouvernement de la duché au-
r de Croy, son premier chambellan et principal
erneur, lequel gouvernement ainsy baillié

despens des bonnes gens du plat pays dudit duc, et jasoit ce qu'ils avoient été mangiés et pilliés, comme dessus est dit, et qu'ils fuissent taillés, toutesfois, volsissent ou non, leur convenoit payer lesdits carpantiers et pionniers.

Or est bien droict que je dise les noms d'aulcuns princes et seigneurs qui estoient avecq le duc; premier y estoit le comte d'Estampes et messire Jacques de S[t] Pol, lequel avoit et menoit touts les gens du comte de S[t] Pol et du S[r] de Fiennes, son frere, et de son aultre frere, lesquels n'y estoient point, car ledit comte estoit au serviche du roy de Franche en Bourdelois, ou le roy guerroyoit les Anglois, et ledit S[r] de Fiennes avoit de nouvel perdu sa femme, laquelle estoit fille du S[r] Dantoings. En la compagnie dudit duc y estoit aussy Anthoine, son fils bastard, et touts ceulx qui cy dessus ont esté nommés, reservé le duc de Clefves et ceulx qui estoient allés au pays de Luxembourg : avecq ledit duc y estoit aussy le mareschal de Bourgogne, accompagnié de trois cens lanches, hommes de Bourgogne, lesquels il avoit mandé; et, disoit on, que ledit mareschal avoit beaucoup gagné en Flandres, tant en la guerre, comme pour avoir retenu les gages et sallaires des gens de guerre; et d'une partie de son gaing avoit fait faire plus de mille marcqs d'argent de moult riche vaisselle à Tournay, laquelle vaisselle il avoit envoyé en Bourgogne, et combien que ledit mareschal euist la renommée d'estre moult valliant homme de guerre

toutesfois, le temps durant qu'il avoit esté en Flandres, il n'avoit fait chose qui fust de grande mesmoire, synon qu'il avoit fait ardoir tout le pays d'entour Gand.

CHAPITRE XLVI.

Comment le duc alla assieger Elsebecq, et le prinst avec moustier.

Le duc de Bourgogne avecq toute son ar partist de Courtray et alla a Audenarde, et al sieger ung chastel qui s'appelle Helsebecq(1), gros moustier assés près d'illecq, lequel mousti prestement par les Picards et peu après prin avoit dedans ledit moustier environ trente Gantois, touts lesquels feurent prins, et, par l mandement du duc, pendus.

Et le xxvij[e] jour ensuivant dudit mois, le de Helsebecq se rendit a la vollonté du duc, toient dedans cent et cinq, lesquels touts feure le commandement du duc, pendus et estrang

(1) *Elsebecq*.

CHAPITRE XLVII.

Comment le duc alla assieger Poucres, et de la mort de messire Jacques de Lallaing, très valliant et hardy chevallier, et comment ledit chastel *fut prins*, et ceulx de dedans pendus et estranglés.

Après ce que le chastel de Helsebecq fust prins, le duc de Bourgogne et son armée allerent mectre le siege devant ung chastel qu'on appelloit Poucres, et comme ledit chastel fust tout enclos des gens du duc, le marischal de Bourgogne, messire Anthoine, bastard de Bourgogne, et messire Jacques de Lalhaing allerent faire affuter une bombarde pour battre ledit chastel, et comme ils faisoient asseoir ladite bombarde, ceulx du chastel tirerent d'ung veuguelaire après les dessusdits sieurs, duquel veuguelaire ils ferirent messire Jacques de Lallaing et lui emporterent le hanepiere de la teste, duquel coulp ledit messire quiet mort, dont ce fust grande pitié et grande perte, car, sans doubte, je crains que plus valliant que lui, sy ce n'estoit le duc Philippe de Bourgogne, n'y avoit en l'armée dudit duc, et bien avoit monstré sa valliance en la guerre de Gand et aultre part, comme en Escoche, en Espaigne et aultres plusieurs royaumes, ou il avoit fait plusieurs

faicts d'armes. Ledit messire Jacques de Lallaing estoit humble ou il convenoit, sage, large, courtois, et avecq ce avoit la grace de bien servir Dieu, soy confesser et recepvoir son Createur touts les dimanches; pour brief dire, c'estoit ung chevallier bien parfait et dressé, de l'age de trente deux ans, ou environ; de laquelle mort dudit Jacques de Lallaing le duc Philippe fust moult courrouchié, car il l'aimoit moult, et, comme on disoit, c'estoit le chevallier de sa cour que plus il aimoit, tant pour sa bonté que pour sa beauté, car il estoit grand et bien fait. Avecq ledit messire Jacques, mourut du coulp dudit veuguelaire ung homme d'armes et quatre archiers. Après laquelle mort dudit messire Jacques, le duc feit prestement lever et affuter touts ses engins et jetter contre la fortresse, tellement que, jasoit ce que ledit chastel fust moult fort et bel, toutesfois sy feurent toutes les tours acravantées, et faillit que ceulx de dedans se rendissent a la vollonté du duc, lequel les feit prestement touts pendre et estrangler, reservés six, dont l'ung estoit ladre et les aultres josnes enfants, et feurent bien cent et plus pendus. Ce fait, le duc feit desmolir et abbattre toute ladite fortresse et la feit raser jusques en terre, et feit prendre le corps dudit messire Jacques, le feit porter a Lallaing pour estre illecq mis en terre, duquel Lallaing son pere estoit seigneur, et lui Jacques estoit son fils aisné.

CHAPITRE XLVIII.

Comment le duc retourna a Courtray; et comment le peuple estoit travallié pour avoir et lever argent.

Après ce que Poucres fust desmolie le duc se retourna a Courtray, et illecq sejourna xij jours, durant lesquels douze jours touts ses gensdarmes tindrent les champs en mangeant et pilliant le plat pays, lequel estoit et obeissoit au duc, et mesme les villages de plusieurs nobles qui estoient avecq le duc, et disoit on que le duc sejournoit a Courtray en attendant argent, et entretemps laissoit ses gens manger tout le plat pays, pourtant qu'ils n'estoient point payés; et avecq ce le duc, en plusieurs bonnes villes, commencha a faire constraindre les nobles, marchands et bourgeois des lieux, lesquels ne le servoient point, de lui prester certaine somme de deniers chacun selon son estat, nonobstant que pour ce ne laissoient point a estre levés par lesdites bonnes villes plusieurs maltotes et subsides, desquelles choses les riches hommes avecq le peuple commenchoient a murmurer, et n'estoit point le peuple sy mal content de payer lesdits deniers, car ils apperchevoient bien qu'il en avoit affaire, qu'ils estoient de ce qu'on

disoit qu'au prouffit du duc, ny a sa cognoissance ne venoit point tout l'argent qu'on exigeoit, non pas a peu près la moictié, et qu'aulcuns recepveur et aultres, ne sçais quels officiers affamés, qui estoient autour du duc, engloutissoient tout, desquelles choses je ne certiffie rien, trop bien que la renommée du peuple estoit telle, et m'en rapporte a ce qui en est.

CHAPITRE XLIX.

Comment le duc alla assieger Gavres; et de l'ordonnance dudit duc.

Le xvj[e] jour de juillet mil quatre cens liij, après que le duc eust sejourné douze jours a Courtray, on apporta grosses finanches audit duc; sy feit d'icelles payer touts ses gensdarmes pour ung mois advenir, puis icelluy jour se partist de Courtray, et alla assieger ung moult fort chastel qui est entre Gand et Audenarde, auquel chastel les Gantois se tenoient, pour lequel chastel adsieger, et ains qu'il arriva la, ordonna ses gens en trois batailles, qu'on appelle, comme dessus est dit, avant-garde, bataille et arriere-garde; en la premiere bataille qu'on appelle avant-garde, estoit chief le marischal de Bourgogne, avecq lui estoit Anthoine, bastard de Bourgogne, messire Jehan de Croy, grand bailly de Haynault, avecq les Hennuers et maints aultres chevalliers, escuyers et gens de guerre, dont trop longue chose seroit a racompter les noms, et aussy certes je ne sçauroys; en la seconde bataille estoit le duc de Bourgogne armé tout au clair, lequel, comme on disoit, et pour tel estoit tenu de ceulx qui le

cognoissoient et l'avoient veu, estoit le plus hardy et le plus valliant homme qui fust en toute son assemblée, et bien l'avoit monstré en son temps en plusieurs grandes et grosses batailles, et estoit ung homme sans poeur, comme on disoit; et combien qu'il euist lors cinquante six ans, sy le faisoit il beau veoir en armes : qui de sa vaillance voldra ouyr parler ou veoir, le verra es cronicques de ceulx qui ont mis par escript la bataille qu'il olt a St Ricquier contre les Franchois, et qui ont mis aussy par escript comment il meit le pays de Hollande en sa subjection, et comment ceulx de Bruges le cuiderent mectre a mort, et toute sa compagnie en ladite ville de Bruges. Je me tairay a tant de ce et retourneray a ma matiere.

Avecq le duc estoit Charles son fils legitime, le comte de Charollois, de l'age de dix neuf ans, et plus de enfants de marriage n'avoit ledit duc ; y estoit aussy Adolf de Clefves, nepveu dudit duc; le comte d'Estampes, le Sr de Saneuses (1) et toute l'armée de Picardie et d'Artois, avecq maints aultres combattants; et en la tierche bataille qu'on appelle l'arriere-garde, estoit Jacques de St Pol, Jacques de Lille Adam avecq touts les Boullenois et plusieurs aultres chevalliers, escuyers et gens de guerre; pour brief dire, estoit belle chose a veoir toute l'armée du duc, car c'estoit pour la pluspart touts gens de

(1) *Saveuses.*

guerre et bien en poinct, et qui avoient accoustumé d'aller en guerre, et n'y avoit nuls Hollandois, et touts les gentilhommes de Franche de l'armée estoient avecq le duc; et pourtant que les Gantois s'estoient vantés qu'ils livreroient en brief la bataille au duc, alla ledit duc mectre le siege en telle ordonnanchie devant le chastel de Gavres, car il n'y avoit plus ville, chastel ne fortresse qui ne fust en l'obeissance du duc.

CHAPITRE L.

Comment ceulx qui estoient dedans Gavres, eulrent promesse des Gantois de les secourir, et comment Jehan de Vos eschappa de Gavres, et alla querir les Gantois, et comment ceulx du chastel se rendirent.

On dit a ceulx de Gand que le duc debvoit assieger le chastel de Gavres, pourquoy les Gantois envoyerent ung homme d'armes anglois nommé Jehan de Vos, lui xvj[e] de gens de guerre avecq ceulx qui estoient au chastel, et dirent ceulx de Gand a Jehan de Vos et a ceulx de sa compagnie qu'ils y allassent hardiment, et reconfortassent ceulx dedans ledit chastel de Gavres, car le duc n'auroit point sitost meis le siege devant le chastel, que xxiiij heures après ils ne livreroient bataille audit duc et a ses gens, et le leur promirent a tenir fermement, et disoit on, qu'ainsy ils avoient promis a ceulx de Poucres, dont ils n'en tindrent rien. Après toutes ces choses ainsy faites, le duc meit le siege devant ledit chastel, et fust tout environné de ses gens puis fit dresser touts ses engins pour battre le chastel et comme il les faisoit dresser, dedans le chastel y avoit ung compagnon, lequel jouoit très bien d'un

trompette, lequel certes n'estoit pas Flameng, ains estoit du pays du duc, et avoit aultrefois servy aulcuns seigneurs qui estoient en la compagnie du duc. Icelluy compagnon monta sur une haute escargette d'une tour, et illecq dit moult de blasphemmes du duc, en l'appellant faulx, desloyal, traistre, tyran, et moult aultres injures qui sonnoient très mal, en disant, de bien brief son orgueil soit abbattu des Gantois. On rapporta ces parolles au duc, lequel considerant que folie lui faisoit dire, n'en feit guerres de comptes. Le chastel estoit assis en bas lieu, et mal batable d'engins, mais nonobstant ce, le duc le faisoit battre d'engins le plus qu'il pooit, et tellement le battist, que ceulx du chastel lui offrirent rendre ledit chastel leurs vies saulves, car ils veoient que les Gantois leur avoient failly, a quoy le duc ne les vollut recepvoir pour les injures que le trompette avoit dit de lui. Quant Jehan de Vos leur capitaine veit ce, et que les Gantois lui avoient ainsy menty et failly leur foy, sy s'appensa comment il polroit saulver sa vie; sy feit tant, comme on disoit, que par une nuict il parla a aulcuns des gens du duc, et leur promit que moyennant qu'on le laissat issir sans peril de son corps lui et ses gens du chastel, qu'il ameneroit les Gantois en dedans deux jours après son partement en bataille contre le duc, et illecq le duc polroit prendre vengeance desdits Gantois; et par ceste promesse, ils s'avallerent lui xiiij[e], la nuict ensuivante, hors du

chastel, sans ce que ceulx de dedans s'apperchussent de son allée, jusques ce que vint le lendemain matin. Quant ceulx de Gavres perchurent leur capitaine et une partie de ses gens eschappés, sy conclurent touts d'eulx rendre a la vollonté du duc, car plus n'avoient espoir d'estre secourus, parquoy celluy jour ainsy qu'a midy rendirent leur corps et le chastel a la vollonté du duc, touts lesquels ledit duc feit incontinent pendre, jasoit ce qu'il y eust deux cordeliers de l'ordre de Saint-François avecq ledit trompette.

CHAPITRE LI.

Comment a l'admonestement de Jehan de Vos ceulx de Gand widerent en bataille contre le duc leur seigneur.

QUANT ledit Jehan de Vos, anglois, fust widié du chastel de Gavres, et ses compagnons, sy s'en allerent a Gand, et des Gantois feurent très bien receus, en lui demandant comment ceulx dedans Gavres se portoient, aulxquels il respondit qu'ils se portoient très mal, et qu'ils estoient moult esbahis de ce qu'ils ne les estoient venus secourir, comme promis l'avoient, en leur disant telles parolles ou en substance : « Sy jamais voullez avoir vengeance du duc de Bourgogne, sy widiés hastivement a toute vostre puissance, et se lui courrés sus, vous le reurez jus, car la plus grande partie de ses gens s'en sont retournés par faute de payement et ne sont a peu nuls gens, car ils ne sont pas plus de quatre mille combattants, et ne fay nul doubte que sy les voullés aller combattre a toute vostre puissance, que lui et ses gens seront prestement rués jus. » Ces parolles dites par Jehan de Vos et ouyes par ceulx de Gand, ils feirent prestement clorre leurs portes, adfin que nuls ne widassent et

allassent dire leur secret, puis feirent commandement en la ville, que tout homme depuis l'age de vingt ans, jusques a l'age de soixante ans, s'armat pour aller combattre le duc, sur la hart; et combien que plusieurs n'y voulloient aller, toutesfois il failloit qu'ils y allassent ou y estoient constraints, ou aultrement on les eust mis a mort; lors ou par belle ou par forche, se meirent touts en arme. Avecq eulx estoit ledit Jehan de Vos, accompagnié de plusieurs Anglois et aultres, jusques au nombre de deux cens hommes a cheval, avecq lesdits Gantois estoit le bastard du Blanc Estrain et touts ceulx de la Verde Tente dont il estoit capitaine. Quant ils et leurs engins et chariots feurent touts prests, en moult belle ordonnanche widerent de la ville de Gand, et les conduisoit ledit Jehan de Vos, et ceulx de cheval; en celle compagnie n'y avoit nuls nobles hommes, au moings de quoy fust quelque renommée, car touts les nobles hommes de Flandres estoient avecq le duc.

CHAPITRE LII.

Comment le duc envoya Charles son fils a Lille, pour le destourber d'estre en la bataille de Gavres, et comment ledit Charles voullut estre en la bataille.

Environ trois jours devant la bataille de Gavres, le duc qui attendoit d'heure en heure que les Gantois deuissent saillir de Gand et venir contre lui en bataille, feit entendre a Charles son fils, adfin qu'il ne fust pas a la bataille, que sa mere la duchesse, laquelle estoit a Lille, estoit moult malade, pourquoy il voulloit qu'il l'allat visiter; ledit Charles non sçachant a quoy son pere pensoit, se partist de l'ost et alla a Lille, auquel lieu il trouva sa mere en très bonne santé, et auquel lieu de Lille lui fust dit que son pere l'avoit illecq envoyé, pourtant qu'il attendoit avoir la bataille contre les Gantois; tantost que ledit Charles ouyt ces parolles, sy dit en celle maniere : «Puisque mon pere y sera, j'y puis bien estre, car il se combat pour moy garder mon heritaige; sy seroit lachement fait a moy sy je y failloye; et pourtant je promets a Dieu que je y seray sy je puis.» Et jasoit ce que sa mere le cuidast retenir a Lille, sy n'en poeult elle estre la maitresse : ainchois monta a cheval et s'en ralla a l'ost avecq son pere.

CHAPITRE LIII.

Comment le duc se meit pour aller en bataille contre ceulx de Gand, ses mortels ennemys, et de la belle ordonnance qu'il feit; et des nouveaux chevalliers qui y feurent faits, et aussy de ceulx qui ce jour leverent bannierres.

Assés tost après que les Gantois feurent issus de la ville de Gand pour venir a bataille contre leur duc et seigneur, on vint dire audit duc comment ils estoient issus, et venoient grande allure et estoient ja près d'illecq, lequel duc estoit assis au disner; tantost ouyes ces nouvelles, sy se leva de table, et dit, de coeur joyeulx, qu'ils feussent les bien venus et qu'ils seroient combattus; lors feit cryer allarme et s'arma tout au clair et son fils avecq lui; et certes ce propre jour s'estoient rendus ceulx de Gavres, et estoient plusieurs de l'armée du duc allés dedans le chastel, veoir pendre ceulx de dedans, et tellement qu'a peine, depuis qu'ils oyrent cryer allarme, se feurent mis en armes et en arroy, que on ne leur vint dire que les Gantois estoient bien près d'eulx; sitost que le duc veit ses gens en ordonnanche, sy les meit en trois batailles comme dessus est dit, et alloit le duc en chacune bataille donner coeur et hardiment contre les Gantois, qui lui venoient

courrir sus, et qu'a l'ayde de Dieu, ains que le soleil se couchast, ils seroient touts riches. Et menoit l'avant-garde le marischal de Bourgogne et ceulx que dessus ay nommés, et après alloient lesdites aultres deux batailles; et entre lesdites trois batailles ny avoit pas plus de distance, que d'ung ject de pierre, ou ung petit traict d'arcq; et après ce que ledit duc eust mis ses gens en ordonnance, illecq y olt plusieurs hommes d'armes qui requirent chevallerie, et lesquels feurent faits chevalliers, desquels j'en nommeray aulcuns; primes Jacques de St Pol, le marischal de Bourgogne et le Sr de Noeufchastel, le Besgue de Rauchicourt (1), Jehan de Haines, fils du Sr de Haines, le Sr de Ligne en Haynault, le Sr de Rougemont, le Sr de Grutuse en Flandres, le Sr Deserre, le Sr de Ripaupré, Guillaume Candmas, Jehan de Wazieres, Ferry de Cuzuze, Guillaume de Talamer, Jacques de Montmartin, Pierre de Zuncq, Tivin Desture, Guyot de Gramont, Jacques de Montigny, Aubert de Beaumont, Gilles Provisy, Robert de Joy, Jehan de Suavre, Jehan de Dringhem, Jehan de la Vieffville, Philippe de Maldeghem, Ambelart de Noeufville, Liennart Mocet, Franchois de Meuton, Symon du Chastelet, Anthoine de Ray et son frere, le Sr de Noirquermes et son frere, flamangs, Guillaume de Grispeur, Gallehault de Willerval, Charles de

(1) Ailleurs le *Becque de Rauchicourt*. Voy. t IV, p. 335.

Noyelles, Andrieu de Cleron, Mathieu de Rebecque, Secret de Gavre, Louis de Praicq, Henry Destiembecque, le S[r] de Tourlougon et Tristan, son frere, Bourguignons, freres d'une portée; Jehan Pierron, Claude de la Guise, Christophe de Hardenten, Jehan Duploich, Anne de Toullain, Loys de Helmestrop, Philippe de Cohen, Symon Destrumel, Colart Angort, Lion de la Hanarderie, Loys Despierre, maître Pierre de Goup (1), conseillier du duc; Henry Brisvicq, et maingts aultres que je ne sçauroy nommer, tant de Bourgogne, de Braband, de Haynault, de Flandres, d'Artois, de Boullenois, comme de Picardie, desquels chevalliers faits, y en olt aulcuns lesquels icelluy jour leverent bannieres; c'est a sçavoir : le S[r] de Cohem, le S[r] d'Estambourt, le S[r] de Miraulmont, et aultres desquels je ne peulx sçavoir leurs noms.

(1) Autrement *Gois*.

CHAPITRE LIV.

De la mortelle bataille que le duc de Bourgogne eult contre ceulx de Gand, ses subjets; et comment les Gantois feurent desconfits, et de la grande occision qu'il y olt.

Le xxijᵉ jour de juillet mil quatre cens liij, se partist le duc Philippe de Bourgogne de devant Gavres, a tout son ost, pour aller combattre ceulx de Gand, ses ennemys; lequel duc, après ce qu'il olt mis ses gens en ordonnance, comme dessus j'ay dit, ne fust pas sitost meu, qu'il perchut ses ennemys; aussytost qu'il les perchut et veit que son avant-garde estoit ja près d'eulx, sy envoya avecq ceulx de l'avant-garde le seigneur de Saneuse et sa compaguie pour faire secours a ceulx de l'avant-garde.

Mais sytost que les Gantois veirent les Picards, sy se rengerent en bataille et meirent leurs coulleuvrines et engins devant eulx. Quant le marischal du duc veit ce, se doubta que du traict desdits engins ne fuissent plusieurs de ses gens occis, pour laquelle cause adfin qu'ils laissasseut leurs engins, feit signe de ung peu reculler, et a certes tantost que les

Gantois les veirent reculler, sy allerent très asprement vers eulx en très belle ordonnance, et les conduisoit ledit Jehan de Vos; sytost qu'il fust assés près pour combattre, sy frappa son cheval des epourons et s'en vint rendre au duc en lui disant telles parolles : « Voichy les Gantois que je vous amaine; je me mets en vostre merchy.» Après ce, commencha la bataille, et commencherent les archiers a tirer sur les Gantois, et les Gantois a eulx très-valliamment deffendre et avoient ja occis ung homme d'armes et aulcuns archiers. Quant le duc de sa personne se ferit en eulx et generalement toutes les trois batailles ensemble, et y feit le duc merveille de valliance, et aussy feit Jacques de St Pol; lors ne se peulrent plus tenir ceulx de Gand et prindrent la fuitte laide et villaine et s'enffuirent vers Gand, et le duc et ses gens en fuyant les occyoient; et ainsy qu'ils cachoient lesdits Gantois, aulcuns d'iceulx Gantois se retrairent en une prairie enclose de fossés et ung petit bosquet, lesquels Gantois derechief se meirent illecq en deffense, et illecq des hommes d'armes du duc et le duc mesme feurent enclos; lesquels hommes d'armes ne sçavoient entrer dedans pour les fossés dont ladite prairie estoit enclose, et y avoit honneur a y entrer premier, pour ce que on n'y pouvoit entrer a cheval qu'a grand dangier, et sy n'avoient illecq lesdits hommes avecq eulx aulcuns archiers, lesquels estoient touts descendus a pied et ne les avoient peu suivre, ains estoient derriere

eulx ou ils chassoient les Gantois et les occyoient. Entre les hommes d'armes dudit duc qui avoient enclos ladite prairie, il en y olt ung qui estoit de Bruges, qui par trois fois sur son cheval passa les fossés et, sa lanche en poinct, se ferit es Gantois, et a chacune fois repassa, mais a la troisiesme fois qu'il y retourna, tantost qu'il fust issu de ladite prairie, son cheval mourut des horions qu'il avoit eus. Quant ce veit le duc et que nul n'osoit entrer ladite prairie, sy ferit son cheval des esperons et passa les fossés et entra dedans ladite prairie, et tantost touts ceulx de sa compagnie le suivirent et se ferirent touts es Gantois, et illecq feit merveille de valliance ledit duc de son corps, et Charles, son fils, aussy; mais aussy receuprent ils maingts coulps de picques des Gantois, lesquels fort et vertueusement se deffendoient, et euist le duc et ses hommes d'armes fort a faire a subjuguer lesdits Gantois en ladite prairie. Quant une grande compagnie d'archiers, lesquels suivoient le duc de loing, et aulxquels, pour les haster, on estoit allé allencontre leur dire comment le duc se combastoit, vindrent au secours du duc et commencherent a tirer sur lesdits Gantois, lesquels, prestement qu'ils sentirent les traicts, feurent desconfits et commencherent a lanchier l'ung cha, l'aultre la, mais ils ne pooient widier ladite prairie, pourquoy feurent touts illecq occis; pareillement ceulx qui fuyoient de la bataille, on les occyoit et tuoit, car ils ne sçavoient bonnement tirer a Gand,

s'ils ne passoient par la riviere de l'Escaut, et plusieurs, et taut que merveille, lesquels pensoient passer la riviere, se noyoient, tant pour le traict que on tiroit après eulx, comme pour ce qu'ils ne pooient nager, ou ne sçavoient pour leurs armes, et sy en tuoit on plusieurs, tant en l'eaue, comme sur le bord de l'eaue, qu'on ruoit en la riviere, tellement que ladite riviere en fust toute vermeille; plusieurs aussy y en y olt qui, sans passer la riviere, s'enffuirent a Gand, lesquels feurent tellement catiés des Picards, que s'ils eussent vollu, sans qu'ils euissent sceu qui ils estoient, fuissent francquement entrés dedans la ville de Gand, et l'euissent prins; car pour certain, a ceste heure, ceulx de Gand feurent sy esperdus et sy espouvantés, qu'en la ville il n'y avoit nulle deffense; toutesfois le duc, comme aulcuns disoient, ne vollut souffrir qu'on entrist dedans, ny qu'on allast ce jour jusques la pour leur livrer l'assault, car le duc consideroit que sy on entroit dedans la ville, qu'elle seroit tellement pilliée et destruicte, que jamais elle ne seroit resparée: pourquoy le duc, après la bataille gagnée et lesdits Gantois occis et cachés jusques es portes de Gand, feit touts ses gens retraire. Ledit duc, après ceste victoire, rentra dedans sa tente, et la se jetta a genoulx et rendit humblement graces a Dieu de ce qu'il avoit subjugué ses ennemys les Gantois. Les morts de la partie de ceulx de Gand, tant noyés que occis, feurent nombrés a vingt mille, ou plus; mais

toutesfois le bastard du Blancq Estrain reschappa et se saulva passant la riviere a nud; et de la partie du duc y moururent que seize hommes, lesquels moururent au commenchement de la bataille, et estoient Bourgüignons et Hennuyers.

CHAPITRE LV.

Comment le duc envoya ung herault dedans Gand, et comme les tois envoyerent vers lui requerir misericorde.

Après la grande victoire que le duc olt eue cc
ceulx de Gand, ses subjets, le lendemain de la
taille, le duc, par sa benignité, considerant qu
que les Gantois avoient fait, esté avoit par f
mauvais conseil, ayant pitié d'eulx, comme seig
et prince doit avoir de ses subjets, envoya ung
rault en la ville de Gand, portant ses lettres
tentes, esquelles avoit ainsy escript, ou en subst
que, jasoit ce grand Dieu tout puissant, a l'ay
son bon droict, lui eust envoyé plusieurs fois
toire sur eulx, toutesfois lui non desirant, ne
ques devant n'avoit fait, leur mort, il avoit enc
pitié d'eulx, et que s'ils se volloient mectre
vollonté, qu'il auroit encoires pitié d'eulx. Et a
ce leur envoya ung saulfconduit pour aulcuns d
venir vers lui; lequel herault arriva a Gand, v
d'une coste d'armes du duc, le xxiiij^e jour de ju
et tantost que ceulx de Gand olrent veu les
lettres du duc, et considerant sa grande humi

t la pitié qu'il avoit d'eulx, non ayant regard a eur grande orgueil et rebellion, le herault fust haultement festoyé d'eulx et honoré, et feurent les ettres du duc lues en publicq. Après lesquelles lettres lues, touts conclurent de prier merchy au duc et de faire sa vollonté comme a leur prince et seigneur souverain; et, sans prendre jour ny heure, envoyerent prestement aulcuns de la ville de Gand devers le duc avecq ledit herault, lesquels venus devers le duc, requirent que, combien que en enfraignant son commandement et a tort les Gantois l'euissent guerroyé, il volsit avoir pitié d'eulx et les recepvoir a merchy, et que par sa benigne grace volsit, lui et ses gens, se retraire a Gavres pour trois jours, lesquels trois jours durant les Gantois viendroient vers lui pour avoir paix et faire toute sa vollonté; laquelle requette le duc leur octroya et s'y reculla lui et son ost a Gavres, et en retournant passa la ou la bataille avoit esté, et veit les morts tout nuds despouillés et n'estoient point enterrés, dont le duc en olt grande pitié, et dirent aulcuns qu'il pleura de pitié; lesquels morts feurent trois jours ou plus sans estre enterrés; et c'estoit une grande pitié de voir les femmes de Gand, lesquelles venoient querir, l'une son mary, l'aultre son fils, l'aultre son pere, frere ou aultres parents; les aulcuns peschoient en la riviere après leurs amis, lesquels y estoient noyés, car de gens noyés estoit toute la rivière couverte; et feit commandement que nul ne fust sy

hardy de faire mal aulx femmes, ains qu'on les enterrer les morts.

Et le xxv[e] jour de juillet envoyerent ceulx d une ambassade vers le duc a Gavres, en laque toit l'abbé de S[t] Bavon de Gand, le prieur des treux, et plusieurs que je ne sçaurois nomme quels, venus devant le duc, se jetterent a gen priant merchy a lui pour ceulx de Gand, l estoient prests, moiennant leur vie saulve, d sa vollonté. Lors le duc, mectant en oubli to maulx que les Gantois lui avoient faits, et non goeuillant de la victoire que Dieu lui avoit do comme begnin et piteulx leur pardonna touts meffaits, par telles conditions qu'ils tiendroi traictié qu'ils avoient fait a Seclin, et promis clud de faire en la ville de Lille, par les trois bres de Flandres avecq les nations de Bruge parolles ouyes par les ambassadeurs de Gand p au nom de ceulx de Gand, ils le promirent fi accomplir sans nuls contredits, en remerchy duc bien humblement de sa benignité et pitié: traictié fust tel que s'ensuit chy après.

CHAPITRE LVI.

Du traictié de paix de ceulx de Gand, avec leur seigneur et prince le duc de Bourgogne.

Après bataille de Gavres, et que les Gantois olrent esté desconfits et morts, comme chy dessus est dit, fust fait la paix d'eulx et du duc de Bourgogne, leur seigneur, comme il s'ensieult (1):

Premier, seront tenus ceulx de la ville de Gand d'aller allencontre du duc, leur seigneur, a une lieue près de Gand, la ou il semblera bon au duc, en nombre de deux mille et plus, sans capperon, pieds nuds, prier merchy au duc, et avecq lesdits deux mille iront touts les conseilliers, eschevins et hoyguemans de ladite ville, tout nuds, excepté leurs chemises et les petits draps qu'on appelle communement des brayes, et iront touts devant les aultres, et quant devant le duc venus seront, ou son fils, lequel bon semblera audit duc, chacun desdits Gantois se mectra a genoulx et diront les parolles que chy après s'ensuivent; c'est a sçavoir : Que maulvaisement, faulsement et comme rebelles et desobeissants ils

(1) *S'ensuit.*

ont esté en armes contre lui et grandement n
vers lui, et comme mal conseilliés, et contre
ont creé des hoyguemans, dont luy en req
humblement merchy et pardon.

Item, seront tenus de clorre et fermer a tc
mais les deux portes par ou ils widerent pou
mectre le siege a Audenarde, par tel jour q
widerent, qui fust par ung jeudy.

Item, seront tenus de clorre et fermer a tc
la porte par ou ils widerent pour aller con
ledit duc, leur seigneur, a Rippelmonde, n
icelle porte l'Hospital-Porte.

Item, payeront ceulx de Gand au duc, p
dommaiges et interests qu'il avoit eus a cau
guerre, deux cens mille reildres d'or, dont le
peseront ung marcq de Troye, de huict once
cune marcq.

Item, et pour resparation des pays qu'ils a
gastés et ards, payeront ce qui sera ordonné
trois membres de Flandres, et sy les trois m
de Flandres n'en voeullent rien ordonner, pa
cent mille reildres de fin or, tels que dess
dits.

Item, et pour resparation des eglises destr
payeront cinquante mille reildres, tels que d
Item, pour ce que le duc avoit beaucoup
de son domaine, seront tenus de mectre sus a
tributs, maltotes et subsides, ce qui durer
pace de quinze ans, montants a telle valeur c

hacun an, que ledit duc pooit avoir perdu de son omaine, et que ce feroit accorder par les trois nembres de Flandres, et ne se prendra point ledit ribut hors de la comté de Flandres.

Item, seront tenus de renouveller leur loy par la forme et maniere qu'ils ont de par le roy Philippe, sans ce que le doyen des tisserants se puisse entremectre de les renouveller, et sans ce que lesdits doyens y commectent quatre hommes pour faire les eschevins, ni que lesdits doyens puissent aller en la maison de la ville, pour veoir leurs chartres ou privileges; ains sy en rien se melloient, seroient punis du duc et sa vollonté. Esliront ceulx de la ville quatre personnes a leur vollonté, et le duc quatre a sa vollonté, lesquels creeront xxvj eschevins, et ne partiront d'une chambre que leur sera ordonné, lesdits esleus, sitost que nommés seront, jusques a ce qu'ils auront renouvellé la loy, et au boult de l'an, quant lesdits de la loy se partiront de la loy, esliront pour ceulx de la ville les quatre hommes dessus nommés pour ladite loy renouveller.

Item, au regard de leurs bourgeois, ils en useront selon les privileges qu'ils en ont sans avoir regard a leurs usages et coustumes.

Item, ne feront nulluy bannir de Gand, sans le conseil du bailly de Gand, et sans lui dire les causes comme faisoient devant, et se aultrement le faisoient ils seroient punis a la vollonté du duc;

et aussi sy le bailly leur refusoit a faire justice, ils se retireroient vers le duc qui priveroit son bailly de son office, et le puniroit selon son malfait par l'advis et discretion de son conseil.

Item, ne polroient faire esdit ne statut sans l'octroy et congié du duc, et seront desclarés nuls et de nulle valeur toutes les ordonnances et esdits, lesquels estoient mis sus sans l'octroy du duc ou ses commis.

Item, et n'auroient ceulx de la ville de Gand, nulle cognoissance de nuls des officiers, par le duc commis, touchant ledit office seullement, et s'aultrement en prendent cognoissance, ils seront punis a la vollonté du duc, et aussy sy lesdits officiers touchant leur office faisoient aultrement que faire le debvoient, sitost que ceulx de la ville se tireroient vers le duc, il leur en feroit raison, tellement que par raison debvront estre contents.

Item, et en taut qu'ils se rescriproient Srs de Gand, doresnavant se regleront dessus comme les aultres villes du duc font.

Item, ne cognoistront plus des faits et deslicts, faits par leurs bourgeois au dehors des mects de leurs loyx et eschevinage; mais seront lesdits bourgeois traictiés es jurisdictions ou ils seront manants, sans ce que lesdits de Gand en ayent quelque renvoy.

Item, seront tenus porter toutes leurs bannieres au duc, et les mectre en sa main pour en faire son

plaisir et sa vollonté, sans en faire faire nulles aultres; adfin que jamais ne se puissent esmouvoir.

Item, ne porteront plus les blancqs capperons, lesquels ils portoient durant la guerre; mais seront touts ceulx qu'on trouvera qu'il les porteront prins et emprisonnés, et les polra le duc punir a sa vollonté.

Item, ne cognoistront plus des causes qui sont eschues es pays de Wast, Briennelet, Terremonde, Audenarde, Courtray ny Alost; ains demoureront les causes ou elles seront encommenchiées, et en tant que desdits pays ils en avoient auparavant prins la cognoissance, le duc en ordonneroit en dedans six mois prochains a venir s'ils en cognoistroient ou non.

Item, seront tenus d'entretenir les articles d'ung traictié qui fust passé a Gand, presents l'evesque de Tournay et aultres conseilliers du duc.

Duquel traictié, tel que dessus est dit, et desclaré presents feurent, pour le faire et passer, Charles Carollois, fils du duc, le comte d'Estampes, Jacques de St Pol, Adolf de Clefves, nepveux du duc, Jehan de Portugal, nepveu de la duchesse, le marischal de Bourgogne, Anthoine, bastard de Bourgogne, le Sr de Chargny, Thyebault de Noeufchastel, Claude de Montagu, le Sr de Couches, messire Jehan de Croy, messire Symon de Lallaing, le bastard de St Pol, de Habourdin, et messire Pierre de Gons (1), etc.

(1) *Gois*, *Goup*.

En la presence desquels ceulx de Gand promirent d'entretenir ce que dessus est dit, a ce appellé ung notaire apostolique et publique, lequel estoit de Cambray, nommé Jehan Deschoenhoie, et les noms de ceulx de Gand qui promirent a entretenir ledit traictié, feurent l'abbé de Tronches, le prieur des chartreulx, sire Bauduin de Fosseux, religieux de Saint Bavon lez Gand, maitre Jehan du Mortier, maitre Jehan du Quesne, Jehan Rard, Anthoine Soixandre, Jehan Baus de Mons, Jehan Ban de Poelle, et Guillaume de Poitiers.

CHAPITRE LVII.

Comment les ambassadeurs retournerent à Gand, et de la joye que iceulx de la ville feirent de ce que leur paix estoit faite.

Après ce que le traictié fust fait et passé comme dessus est desclaré, les Gantois qui estoient venus devers le duc pour faire ledit traictié, s'en retournerent a Gand, et rapporterent par escript le traictié qu'ils avoient fait, lequel traictié fust leu en commun; laquelle lecture du traictié ouye, touts ceulx de la ville de Gand, feirent et demenerent moult grande joye, et allumerent et feirent partout grands feus, et estoient tant joyeulx que merveilles de ce qu'ils avoient paix au duc; et pour vray sitost que la paix et traictié du duc et des Gantois fust accordé et passé, plusieurs Picards, compagnons adventureulx, entrerent avecq les ambassadeurs des Gantois en la ville, et leur y feirent ceulx de la ville bonne chiere, et pareillement par le congié du duc y entrerent plusieurs chars chargiés de vin, et aultres chars chargiés de vituailles qui estoient en l'ost dudit duc, et a certes ceulx de la ville faisoient grande joye, et festoient aulx gens mesmes du duc qui estoient de leur vollonté allés jouer en ladite

ville, plusieurs, tant pour veoir la ville, lesquels ny avoient oncques esté, et tant en avoient ouy parler, comme aussy pour eulx refaire, et refoeiller en ladite ville.

CHAPITRE LVIII.

De l'amendise que les Gantois feirent et comment ils vindrent prier merchy au duc.

Le lundy, dernier jour du mois de juillet, audit an mil iiij^{c} et liij, après toutes les choses dessusdites faites et passées, le duc de Bourgogne, comte de Flandres, etc., se partist de Gavres avecq ses gens en belle bataille ordonnée, et en tel arroy alla une lieue près de Gand, et lors s'arresta et meit touts ses archiers en deux aysles, entre lesquels debvoient touts les Gantois passer, et estoient iceulx archiers mis en rang leurs arcques tendus, lesquels tenoient demy lieue loing ou plus, et en la fin estoient touts les hommes d'armes, au milieu desquels estoit le duc de Bourgogne et son fils, et autour d'eulx touts les nobles et grands seigneurs de son armée, lequel duc n'eust pas sitost mis ses gens en ordonnance, que les Gantois ne vindrent en tel nombre qu'ils avoient promis, et les menoient lesdits chartreulx de Gand, et l'abbé dessusdit; devant les eschevins de Gand alloient les conseilliers et hoyguemans, au nombre de vingt cinq, touts

nuds, reservé leurs chemises et leurs brayes; après alloient deux mille touts vestus de noir, a pieds nuds, sans chainture et sans chaperon; touts lesquels passerent entre les deux aysles des archiers, et parmy tout l'ost du duc qui estoit en belle ordonnance, et incontinent d'aussy loing que les Gantois apperchurent le duc, ils se jetterent a genoulx, en criant tout d'une voix ensemble: « misericorde a ceulx de Gand. » Après ce premier cry alla allencontre d'eulx maitre Nicolle Raullin, chancellier du duc, lequel leur remonstra, oyants touts clairement, comment faulsement et maulvaisement, et comme mauvaises et orgoeuilleuses gens, ils s'estoient rebellés contre leur seigneur qui illecq estoit present, dont ils avoient mal fait, et qu'encoires ne sçavoit il sy le duc leur pardonneroit, lesquels Gantois ce oyants ne respondirent riens; mais tout ensemble comme devant avoient fait meirent les genoulx en terre, et tout d'une voix cryerent le plus haultement qu'ils peurent, « misericorde, misericorde, misericorde a ceulx de Gand; » et après ce se releverent et allerent sy avant qu'ils feurent devant le duc, leur seigneur, lequel estoit monté sur ung cheval richement et noblement enharné, et illecq encoires derechief meirent les genoulx en terre, et en grande abbondance de larmes et de pleurs cryoient touts d'une voix ensemble comme dessus est dit: « misericorde a ceulx de Gand; » puis requit publiquement le conseil de la ville de Gand au duc, que de s

pitié et de sa benigne grace, il volsit a son peuple de Gand, qui illecq estoit present, pardonner, lesquels maulvaisement et faulsement comme rebelles et desobeissants, s'estoient contre lui rebellés, avoient creé hoyguemans, et fait plusieurs enormes crimes et tant que sans nombre, dont humblement lui en requeroient merchy et pardon, sy le prioient daigner pardonner touts leurs meffaits en quelque maniere que fait les euissent, et que jamais plus ne leur amendroit, ains doresnavant lui seroient vrays, obeissants et loyaulx subjets.

Après lesquelles parolles dites par le conseillier de la ville de Gand, le duc de sa francque et bonne vollonté, liberalement leur pardonna son ire et son maltalent, et aussy feit son fils, qui illecq estoit present. Après ces choses faites ainsy, les Gantois plains de liesse et bien joyeulx, s'en retournerent a Gand, en faisant grande feste; et pareillement ceulx qui estoient demourés en la ville, a leur retour s'efforcherent a faire feste, ce fait aussy le duc retourna a Lille, et illecq despartist son ost, et a chacun donna congié, lesquels s'en retournerent chacun en sa marche, sans riens tenir les champs, et ainsy fust finie la guerre que olt le duc de Bourgogne, comte de Flandres, contre ceulx de la ville de Gand, ses subjets.

CHAPITRE LIX.

Comment le seigneur de Croy et les Picards qu'il avoit avec lui reconquirent ce que les Allemans avoient conquis en la duché de Luxembourg, et des tresves qui feurent données.

Le seigneur de Croy, lequel comme cy dessus est desclaré, estoit allé, par le commandement du duc de Bourgogne, avecq grand nombre de Picards au pays de Luxembourg, venu audit pays, livra plusieurs assaults et olt plusieurs rencontres aulx Allemans et les Allemans contre lui, lesquels estoient très valliants gens, et y en olt plusieurs morts et prins d'ung costel et d'aultre; toutesfois ledit Sr de Croy et ceulx de sa compagnie feirent tellement qu'ils reconquesterent toutes les villes et fortresses que les Allemans avoient conquestés, et sy fort les oppressa qu'ils n'avoient audit pays ou eulx se retraire, synon en la ville de Thyonville, en laquelle estoient huict cens combattants et plus : ce voyant les Allemans, requirent tresves pour dix mois audit Sr de Croy, par condition que sy endedans lesdits dix mois ne libvroient bataille au duc de Bourgogne et a toute sa puissance, ils rendroient

la ville de Thyonville au duc, et tout ce qu'ils tenoient en ladite duché de Luxembourg, lequel seigneur de Croy voyant et considerant que par tout ce pays et duché de Luxembourg y avoit une très grande mortalité; puis aussy considerant que l'hyver approchoit moult fort, envoya envers le duc de Bourgogne, Philippe, comte de Flandres et duc de Luxembourg, etc., pour sçavoir sy c'estoit sa vollonté qu'il balliat icelles tresves aulx Allemans, moiennant aussy les promesses et conditions cy dessus desclarées, faites par iceulx Allemans. Ce que le duc fust content d'accorder et feurent les tresves données, jusques a l'ascenstion de l'an cinquante quatre ensuivant, et baillerent les Allemans hostaiges d'entretenir ce qu'ils avoient promis. Ce fait, toute l'armée que le duc avoit audit pays de Luxembourg se partist, et sans tenir les champs s'en retourna en son lieu.

FIN DU DEUXIESME LIVRE.

LIVRE TROISIESME.

CY COMMENCHE LE TIERS LIVRE, OU IL PARLE COMMENT LE ROY DE FRANCHE, LA DEUXIESME FOIS, RECONQUESTA BOURDELOIS, ET DE LA CONQUESTE DE CONSTANTINOPLE PAR LE TURC; DE LA SENTENCE ET PRINSE DU DUC D'ALLENCHON, ET AULTRES CHOSES QUI ADVINDRENT JUSQUES EN L'AN MIL IIII^{C} LIX.

CHAPITRE PREMIER.

Comment Charles VIIe de ce nom, roy de Franche, alla la deuxiesme fois en Bourdelois, pour reconquester le pays, et de la prinse de la ville de Calaix en Bourdelois par les Franchois, et du siege qui fust mis devant Chastillon.

Combien que cy devant j'ay traictié tout au long la guerre que olt le duc de Bourgogne contre ceulx de Gand sans y entrelacher, comme n'y eust d'aultres choses advenues, adfin que je n'entrelache les unes matieres avecq les aultres, toutesfois audit an mil iiij^{c} liij, après ce que Charles vij^{e} de ce nom, roy de Franche, olt tout l'hyver passé fait toutes ses preparations, pour reconquester le pays de Guyenne et de Bourdelois; le second jour de juing audit an,

icelluy roy se partist du chasteau de Lusignem et alla a St Jehan d'Angely ; et le douziesme jour dudit mois, fust mis le siege devant Calaix en Bourdelois, par messire Jacques de Chabanne, grand maitre d'hostel du roy, et par le comte de Penthievres, sieur de St Severe de Boncat ; et le dix septiesme jour ensuivant, fust icelluy Calaix prins d'assault par les S^{rs} dessusdits et aultres de leur compagnie, en nombre de quatre a cinq cens lanches, et les archiers et guisarmiers avecq certain nombre de francs archiers, et y avoit dedans la ville en garnison huit vingt combattants, desquels a la prinse de la ville feurent tués quatre vingt, et les aultres se retirerent en une tour ou ils feurent certain espace de temps en attendant secours, lequel ne leur vint pas, sy le convint rendre a la vollonté du roy, lesquels estoient au nombre de quatre vingt hommes, qui touts feurent descappités pour ce que auparavant avoient fait serment au roy et puis s'estoient retournés Anglois. Le S^r d'Engladres s'estoit party de Bourdaulx, les cuidant venir secourir ; mais en venant il sceut la prinse de la ville, pourquoy il s'en retourna hastivement. Audit an liij, le xiiij^e jour du mois de juillet fust mis le siege par les Franchois devant la ville de Chastillon en Perrigort, assis sur la riviere de Dordonne, occupée par les Anglois, et y fust mectre le siege le Sr de Loheur (1), et le Sr de Jalloinges, mareschal de Franche, et plu-

(1) *Loyach, Loheac.*

sieurs aultres chevalliers et gens de guerre jusques au nombre de seize a dix huit cens hommes d'armes, et les archers, entre lesquels estoient les gens du comte du Maine et les gens du comte de Nevers, que conduisoit messire Ferry de Francy; aussy y estoient les gens du comte de Castres, fils du Sr de la Marche; Jehan de Messignac et Guillaume de Luzarc, et les gens du comte de Bretaigne, dont estoit chief le comte d'Estampes son nepveu; et pour lui le conduisoit le Sr de la Hinnaudiere et le Sr de Montauban, pour ce que ledit comte estoit demouré vers le roy. Et la estoit la grosse et menue artillerie du roy, dont avoit la charge maitre Jehan Bureau (1) et Jaspart Bureau son frere, maitre de ladite artillerie, et avoient en leur compagnie sept cens mannouvriers, lesquels, par l'ordonnanche d'icelluy maitre Jehan Bureau et son frere, clorent hastivement un camp de fossés ou estoit toute l'artillerie: et adonc fust mis le siege devant Chastillon. Ce venu a la cognoissance du Sr Tallebot, il se partist incontinent et en haste de la ville de Bourdaulx, accompagnié de huict cens a mille Anglois de cheval, entre lesquels estoit son fils, Sr de Lisle, le Sr de Molins et plusieurs aultres du royaume d'Angleterre, tant chevalliers que escuyers et aussy du pays de Bourdelois, et après venoient quatre a cinq mille Anglois de pied, et arriva icelluy Tallebot devant ledit siege, le merquerdy, xvije de juillet, environ le poinct du jour.

(1) Ailleurs *Bareau*.

CHAPITRE II.

Comment messire Tallebot cuida lever le siege de Chastillon, et comment il y mourut et son fils, et se rendirent ceulx du chastel, et de la grande occision d'Anglois qui fut devant Chastillon.

Tantost que les Franchois feurent advertis de la venue de messire Tallebot, ils boutterent au champ qui estoit fermé de fossés, et trouva icelluy Tallebot en son chemin aulcuns francs archiers qui encoires n'estoient pas retraicts audit camp, et les commencherent les Franchois a fort tirer pour gagner le camp, pour ce que les Anglois commencherent a marcher pour approcher, cuidants que les Franchois se fuissent et levassent leur siege; lors feit icelluy Tallebot, en attendant une partie de ses gens a pied, mectre une quoeue de vin sur le boult pour leur donner a boire et les raffraichir, et cependant les Franchois arriverent au parcq et se meirent en ordonnance, et meirent sur les fossés leurs engins a pouldre devant la venue d'iceulx Anglois; ceulx de Chastillon trouverent façon de mander audit Tallebot qu'il se advançat legierement et que les Franchois fuyoient, ce que fit icelluy Tallebot; mais lui venu, il fust moult esbahi de veoir la fortresse que

avoient fait les Franchois, tant de fossés, artil
comme aultrement. Illecq estoit pour resister
Anglois les mareschaulx de Franche, le grand
tre d'hostel du roy, le comte de Penthievre, l
neschal de Poitou, le Sr de la Besiere, messir
han Bureau et plusieurs aultres, lesquels est
commis a conduire icelle armée, et avecq eul
toient plusieurs grands sieurs. Messire Talleb
sa compagnie arriverent a la barriere cuidant
trer au camp, mais ils trouverent frontiere de
liants gens de guerre qui leur monstrerent l
et bon couraige, dont ils feurent esbahis, v
que on leur avoit mandé. Icelluy Tallebot
monté sur une petite hacquenée et ne desc
point a pied pour ce qu'il estoit ancien homme,
il fit mectre pied a terre a touts ceulx de sa co
gnie, qui estoient venus a cheval; et a l'a
avoient les Anglois vingt quatre bannieres
ployées, tant du roy d'Angleterre, de saint Ge
de la Trinité comme d'aultres, et dudit Talleb
plusieurs estendarts, et adonc commencha l'a
et y olt de grande valliance, et se combat
fort l'une partie et l'aultre, et dura le cappel
l'espace d'une forte heure; mais pour renforc
Franchois, vindrent le sieur de Montauban, le
Hunadiere (1) avecq les gens du duc de Bretaign
quels ils avoient en gouvernement. Lesquels ve

(1) *Hinnaudiere.*

l'enforchement des Franchois, par grand couraige et par leurs prouesses, feirent tant que les Anglois retournerent le dos et feurent abbattues et ruées par terre toutes leurs bannieres par iceulx Bretons, et prindrent les Anglois la fuitte dont en moururent plusieurs. Et par especial fust feru d'une coulevrine la hacquenée de messire Tallebot, tellement qu'elle cheut toute morte et Tallebot dessous, lequel fust tué illecq des Franchois, car il n'estoit point armé, pour ce quant le roy Charles lui quitta sa ranchon, quant il fust prins en Rouan, et lui donna grande somme de deniers, il promit de sa franche vollonté, sans constrainte, de soy jamais armer contre lui ne les siens, et s'en alla aulx pardons de Rome; mais lui retourné ne poeult laisser sa vie, et recommencha la guerre comme dit ay cy dessus. Icelluy Tallebot estoit tenu pour ung des valliants chevalliers d'Angleterre et le plus redoubté; il avoit esté plus de trente ans en Franche, ou il avoit fait moult valliance et aussy moult de maulx et meurdres, d'occisions, de feux boutter et de innumerables maulx; desquels maulx et valliance appert par les chroniques en ce temps faites. En icelluy cappelis fust aussy pareillement mort son fils, sieur de Lille (1), messire Hernel, Paul Thomas Auringham, le Sr de Pinguillain, gascon, et trente chevalliers du royaume d'Angleterre, et des plus valliants comme

(1) *Lisle.*

on disoit, et sy y fust prins le sieur Desmoulins; mais pour ce que les Franchois estoient de pied et fort travalliés, plusieurs Anglois et Gascons eschapperent, et se boutterent dedans la ville et chasteau de Chastillon, jusqu'au nombre de huict cens a mille, outre lesquels estoient le fils du captal de Boeuf, comte de Candalle, le sieur de Montferrant, le Sr de Rasam et le Sr d'Anglades(1), et eschappa le Sr de l'Esparre qui avoit esté la principale cause que le pays de Bourdelois s'estoit remis es mains des Anglois; plusieurs prindrent les clefs des champs, les ungs par terre, les aultres par mer, dont plusieurs feurent envoyés pour rataindre ceulx qui se fuirent par terre. Monterent a cheval le comte de Penthievre, le bailly de Tourraine et plusieurs aultres Franchois de touts estats, lesquels poursuivirent les Anglois tuant jusques auprès de St Million. En icelle besoigne feurent au camp occis quatre a cinq cens Anglois; le lendemain d'icelle desconfiture d'Anglois, les Franchois feirent approcher leurs engins a pouldre devant la ville; ceulx de dedans voyant l'appareil que on leur faisoit, commencherent a eulx humillier, et se rendirent touts prisonniers a la volonté du roy et des Srs dessusdits qui s'en estoient retraicts avecq eulx, lesquels estoient en nombre de xve.

(1) *Engladres.*

CHAPITRE III.

Comment St Million et Libourne se rendirent au roy de Franche, et de plusieurs places que le comte de Clermont meit en l'obeissance du roy de Franche.

Depuis la rendition de Chastillon se partirent les Franchois aveeq leurs puissants canons et artillerie, et allerent devant St Million, lesquels voyants qu'ils ne pouvoient resister contre les Franchois, se rendirent, et ils feurent receus a mercy; d'illecq tira toute l'armée devant la ville de Libourne, laquelle n'avoit point esté bailliée du gré de ceulx de la ville es mains des Anglois. Quant Tallebot arriva a Bourdeaulx, car les Franchois, a qui ils avoient esté bailliés en garde, quant ils sceurent la venue de Tallebot, desemparerent la ville; sy convint les habitants d'icelle obeir a icelluy Tallebot, pourquoy quant les Franchois vindrent, ils se rendirent au roy, et le roy les receut en sa bonne grace et ne feurent en rien molestés. En ce temps le comte de Clermont, lieutenant general du roy, estoit au pays de Guyenne et de Bourdelois, de la la riviere de Gironde, es pays de Languedoc, et estoient en sa compagnie le comte de Foix, le comte d'Albrec, le

Sr d'Orval et son fils, messire Theaude de Va
Erque, bailly de Lyon, le Sr de St Cailles, g
escuyer d'escurie, messire Bernard de Bierm
vicomte de Touraine, le Sr de Lavadan et plusi
aultres capitaines avecq dix huict cens lanche
les archiers et guisarmiers, lesquels sy gouverne
en telle maniere, que par courses qu'ils fei
sur le pays, en prendant prisonniers et gastant le
onques Anglois de Bourdeaulx, qui estoient bien
mille combattants, ne se embatterent sur eulx
contredirent en rien.

Le xiiije dudit mois de juillet, le comte de C
mont et ceulx de sa compagnie, allerent mect
siege devant le chastel noeuf de Made, et feu
devant par l'espace de quinze jours, et teno
place pour le roy d'Angleterre le Sr de Lisle,
vallier gascon, lequel voyant lui estre impossib
la plus tenir, la rendit aulx Franchois. Ce fait,
luy comte et ceulx de sa compagnie allerent
tre le siege devant Blanfort, et la se partist d'
le comte de Foix et le Sr de Lautrec son frer
allerent mectre le siege devant le chastel de Cadil
et le Sr de Santralles (1) alla devant St Malcair
le meit en l'obeissance du roy, et le Sr d'Albre
partist de devant Blancfort, et alla devant La
et Villendras, lesquels il meit pareillement en
beissance du roy de Franche; estant les aultres F

(1) *St Cailles, Ste Treille.*

chois encoires devant Blancfort, et tenoient a la fois les Franchois deux ou trois sieges, lesquels on nombroit mille lanches, en ce comprins les gens du comte d'Ermignac, que conduisoit ung escuyer nommé Lasue de Lange, seneschal de Rouargue. Cependant que le siege estoit devant Cadillacq, le comte de Cleremont (1) tenoit toujours le siege devant Blancfort et le tint tant qu'il se rendit a lui.

(1) Ailleurs *Clermont*.

CHAPITRE IV.

Comment le roy de Franche meit le siege devant Cadillacq, et le prit d'assault.

Le dix septiesme jour de juillet, en ce mesme an liij, Charles, roy de Franche, se partist de la cité d'Angoulesme, pour aller au pays de Bourdelois, pour conforter et ayder son ost, et estoient en sa compagnie le comte d'Angoulesme, du Maine, de Nevers, d'Estampes, de Castres, de Vendosme et plusieurs aultres barons, chevalliers et escuyers, et arriva en la ville de Libourne, et son ost devant Fronsac, que tenoient les Anglois, lesquels se rendirent et s'en allerent, chacun ung baston en son poingt, puis passa son ost la riviere de Dordonne, pour mectre en l'obeissance du roy de Franche le pays d'Entre-deux-Mers, et le roy alla a Montferat, et feit mectre une bastille devant Lorriant de lez Bourdeaulx, par une partie de son ost, et l'aultre partie meirent le siege devant la ville et chasteau de Cadillacq, devant laquelle estoit de l'aultre costé le comte de Cleremont, les comtes de Foix, d'Albrec, le Sr Dorval, le Sr de Sautrevillers, bailly de Lyon, et plusieurs aultres, jusques

au nombre de mille lanches, et les archiers estoient devant Bourdeaulx, du costé de devers lez landes, pour mangier le pays, adfin que ceulx de Bourdeaulx ne s'en peussent ayder, et le dix huictiesme de juillet le roy, en personne, et son ost assaillirent la place de Cadillacq, laquelle fust prinse et emportée d'assault, et entra le premier dedans, ung escuyer nommé Gouffroy de S[t] Bellin, bailly de Chaumont en Bassigny, et lors les Anglois se retirerent au chasteau qui estoit moult fort et bien fermé autour, duquel fust meit le siege des Franchois, qu'il convint qu'ils se rendissent, au mois d'octobre ensuivant, touts prisonniers du roy de Franche : desquels le capitaine du lieu, nommé Gaillardet, fust decappité. Dedans la bastille de Lorimont estoient les S[rs] de Loheat (1), mareschal de Franche, et plusieurs aultres S[rs], chevalliers et capitaines, jusques au nombre de quinze a seize lanches, avecq les gens de traict, bien guerny d'artillerie, et auprès d'icelle bastille estoient les basteaux de l'armée du roy, par mer ; c'est a sçavoir : de Bretaigne, de Poitou, de l'Espaigne, de Hollande, de Zelande et de Flandres, armés et avitaillés, et la feurent dedans la riviere de Gironde, jusques a ce que la ville de Bourdeaulx fust mise en l'obeissance du roy de Franche ; du party des Anglois estoient pareillement les basteaux et navires venus du pays d'Angleterre ; et incontinent eulx arrivés,

(1) *Loheac.*

feit le S[r] de Camus mectre cordage dedans la ville de Bourdeaulx, adfin qu'ils ne s'en peussent aller. Lesdits Anglois aussy firent faire une bastille contraire a celle des Franchois, et audessus d'icelle; mais elle leur prouffita peu. Ils estoient en la ville, de la part du roy d'Angleterre, grands gens, c'est a sçavoir : le S[r] de Camus, le S[r] de Cliton, le bastard de Sombreset, le S[r] de Lesparre, gascon, le S[r] de Rosain, et de trois a quatre mille Anglois d'Angleterre, et autant et plus de gens du pays de Gascogne, dont l'une des parties estoit dedans icelle ville, et l'aultre dedans leur bastille pour garder leurs navires, et la feurent les deux puissances, les ungs devant les aultres et chacun en sa bastille, pour garder les navires, depuis le premier jour d'aoust jusques au dix septiesme jour d'octobre ensuivant, dommaigeant et grevant chacun jour l'ung l'aultre, en toutes les manieres qu'ils pouvoient.

CHAPITRE V.

De la reddition de la ville de Bourdeaulx assiegée, et de tout le pays de Bourdelois et de Guyenne.

La ville de Bourdeaulx assiegée par le roy de Franche, comme dessus est dit, les Anglois de dedans, voyant eulx oppressés de toutes parts de Franchois, et qu'ils avoient faulte de vivre, et avecq ce que toutes les places et fortresses du pays, par forche d'armes, estoient en l'obeissance du roy de Franche, requirent de avoir amiable composition. Le roy de Franche, oye leur requette, veuillant toujours user de pitié et misericorde, comme il estoit coustumier de faire, et considerant que en son ost il avoit très grande mortalité, qui faisoit fort a doubter adfin que ses gens changeassent nouvel air, fust content de traictier avecq les Anglois, par la maniere qu'il s'ensuit, et fust l'accord fait; c'est a sçavoir : que la ville et cité de Bourdeaulx lui seroient rendues, et demoureroient touts les habitants, ses vrays et loyaulx subjets, et feroient le serment de non jamais se rebeller contre la courronne de Franche, recognoissant le roy estre leur souverain seigneur; et les Anglois eurent congié de eulx en aller en

leurs navires au pays d'Angleterre ou a Calaix, se bon leur sembloit, qui siet sur la mer; et pour ce que aulcuns des sieurs et de la cité avoient esté en Angleterre querir les Anglois, rompant leur foy et serment qu'ils avoient fait l'année precedente au roy, lequel a grande forche, a grande peine et fraix, les auroit conquis, feurent bannis de Bourdeaulx vingt personnes, telles qu'il pleut au roy, de ceulx qui avoient esté querir iceulx Anglois, du nombre desquels fust le Sr de Duras et le Sr de Lespare (1), et fust icelluy traictié fait le xvije jour d'octobre audit an lij. Messire Pierre Beaunneau, Sr de la Bessiere, mourut environ trois jours après la bataille de Chastillon, et aussy mourut messire Jacques de Chabannes, grand maitre d'hostel du roy, qui fust moult plaint, car il estoit valliant chevallier. La ville ainsy rendue au roy, le roy eut incontinent toutes les places de Bourdelois et de Guyenne. Ainsy le pays deslivré des Anglois et aultres ennemys du roy de Franche, le roy commit pour garder celuy pays, le comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, et le feit son lieutenant general, et y commit avecq lui messire Theaude de Valpergue; et maitre Jehan Bŭreau, tresorier de Frauche, demoura maitre de la cité, et avecq eulx deslaissa plusieurs gensdarmes, archiers et arbalestriers pour la garde du pays dont il estoit besoin. Ce fait, voyant le roy

(1) *Lesparre.*

qu'en tout son royaume de Franche n'y avoit ville ne fortresse, ducs ne sieurs que touts obeissent a lui, reservé les villes de Calaix, Hames, Guygnes, lesquelles estoient en l'obeissance du roy d'Angleterre, et, disoit on, que le roy les fust allé conquerre, mais les laissoit pour ce qu'elles estoient du demaine et comté d'Artois, laquelle comté estoit au duc de Bourgogne, et aussy qu'il n'y pooit venir sans passer par les pays d'icelluy duc, et que en passant on pourroit faire aulcuns griefs au pays, dont grande guerre se pourroit esmouvoir, car les Anglois avoient tresves audit duc de Bourgogne: le roy se partist du pays de Bourdelois et s'en retourna en la ville de Tours.

CHAPITRE VI.

Comment le grand Turc assiegea la ville de Constantinople.

Oudit an mil iiij^c liij, le grand Turc de Turquie, nommé Barbesan, fils de Crest, fils d'Orest, seigneur es parties d'Achaye, accompagnié de deux cens mille hommes, dont il y avoit trente a quarante mille hommes a cheval, et environ soixante mille, lesquels la pluspart estoient sans armes, saulf qu'ils avoient targes et semy targes, qui sont espées de Turquie, et le surplus des aultres soixante mille estoient robeurs et gasteurs de pays, et le surplus estoient marchands et aultres servants le siege pour gaigner, vint courre le pays auprès de Constantinople le iiij^e jour d'apvril après Pasques, et le quinziesme jour d'icelluy mois, meit le siege devant la cité de Constantinople, et avoit plusieurs bombardes, couleuvrines et aultres engins pour assaillir, et entre aultres avoit une grosse bombarde de metail, tout d'une piece, tenant pierre de douze poulces et quatre doigts de tours, et pesant mille ou huict cens livres, lesquelles bombardes tiroient chacun jour cent a six vingt coulps, et feirent telle tempeste cinquante cinq jours, pourquoy

l leur falloit, comme disent eulx qui se cognoissoient n ceste science, par chacun jour, mille livres de ouldres, et par ce esperoit on qu'il y avoit quarante aille couleuvrines. Avecq tout ce que dit est, avoit celluy Turc en mer, tant au port comme dehors, e xlj a xlvij galleres, de soixante a quatre vingt alliotes de dix huict a vingt banchieres, et de seize vingt targes petites, comme pour porter chevaulx, u'ils appelloient palendis, et assés d'aultres fustes. Le siege ainsy posé et mis par terre, que dit est, levant Constantinople, Sagom Bassa, conseillier du Turc, et celluy qui avoit plus d'audience et d'aultorité vers lui, feit porter de la mer par dessus terre, l'espace de deux a trois milles, le nombre de soixante u quatre vingt galliotes, tant gallées que aultres ustes armées, jusques dedans le pulce Mandagarin, ui est emprès du port entre les deux cités, auquel ort ne pooient aultrement les navires du duc enrer, pour l'armée des chrestiens estant a ung pont de rique que les chrestiens avoient fait sur la terre du ur pour aller de Constantinople a Pere (1), pour seurir l'ung l'aultre; et de ceste armée du Turc fust pitaine ung nommé Albitangely, et ainsy fust le ge du Turc fermé par mer et par terre.

1) *Sic.*

CHAPITRE VII.

De la situation de Constantinople, et comment le Turc après plu conseils se resolut d'assaillir Constantinople.

Constantinople est très forte cité, en figure tı gulaire, et a vingt milles de tour devers terr cinq devers la mer, cinq devers le port de gou les murs de devers la terre sont très gros et ha et dessus y a barbaquennes et marcicolis, e dehors faulx murs et fossés, et sont haults le murs principaulx de vingt a vingt deux bra et larges de six braches en aulcuns lieux, aultres huict; les faulx murs de dehors on terraulx haults de vingt deux braches, et les de dessus ont quatorze braches, et gros de braches; les fossés sont larges de vingt cinq bra et profonds de dix braches. En icelle cité de Con tinople estoient en tout de vingt cinq a trente hommes, et six mille combattants, et au pont deffendre la chaisne y avoit des chrestiens galleres, desquelles y avoit noeuf, c'est a sça deux subtilles et trois marchandes venicie trois de l'empereur et une de messire Jehan nien Langenois au gage de l'empereur.

Constantinople, ainsy assiegée par mer et par terre, et ainsy fort combattue de bombardes et de traicts, se deffendit cinquante jours, durant lesquels jours le capitaine la gallée Trapesonde monta sur une gallée pour broser la navire du Turc, avecq certaines aultres a ce ordonnées; mais la gallée fust enfondrée d'une bombarde des Turcs, et feurent les chrestiens, par le fondement affichiés a peulx aigus devant ceulx qui faisoient la garde sur la mer contre les Turcs dudit siege. Au costé de la terre, ou *tenoit* son siege Sagon Bassa (1), albanois, avoit plusieurs hommes accoustumés de miner or et argent, qui feirent minées en quatorze lieux sous les murs de la ville, pour les trebucher; et les commencherent les mines bien long des murs, contre lesquels les chrestiens contreminerent, et par plusieurs fois estoufferent les Turcs en leurs mines par fumées, aulcune fois par puantises, et en aulcuns lieux les noyoient par forche d'eaue, et aulcune fois les tuoient a combattre main a main. Icelluy Sagon Bassa feit ung chastel de bois, sy hault et sy fort qu'il seignouroit le mur, et sy feit faire sur basteaux un pont de longueur de mille braches, pour passer la mer a travers, et les Turcs feirent encoires faire plusieurs aultres instruments de bois, très haults et grands estables et logieres, et souvent faisoient grandes escarmouches, ou il mourroit beaucoup de gens

(1) *Sagom Bassa.*

de costé et d'aultre; mais pour ung chrestien qu'il y mouroit, en mouroit cent Turcs. En icelluy siege que tenoit le Turc, avoit plusieurs chrestiens de Grece et d'aultres nations, lesquels combien qu'ils servissent le Turc, toutesfois sy ne les constraindoit il pas a regnier la foy chrestienne, ains les laissoit adorer Dieu et prier a leurs plaisirs, et ne lui chalut que de conquester pays. Durant icelluy siege y eut aulcuns capitaines turcs qui hayoient Sagom Bassa, lesquels voyants que trop oppressoit les chrestiens au despit de lui, advertirent ceulx de la ville par lettres, que tiroient dedans la ville, et en aultre maniere, de ce qu'il se faisoit au siege, et entre aultre chose advertirent les chrestiens comme le Turc, avecq touts ses princes, Srs et conseillers, avoient tenu conseil quatre jours, et illecq un capitaine nommé Collum Bassa, conseilloit a lever le siege, en alleguant au Turc : « tu a fait ton devoir, tu a ja donné plusieurs grandes batailles, et en tant de jours, dont il y en a eu de morts grande quantité de tes gens ; car plus y va de gens a l'assault et plus il en demeure ; ceulx qui ont esté sur les murs ont été rebouttés et tués, et tes antecesseurs jamais ne vindrent ne jamais ne viendront sy avant : ce t'est grande gloire d'y avoir esté, et te doit suffir sans vouloir destruire touts tes gens. » Et tant lui dit que le Turc deslibera de lever le siege et s'en retourner, et de ficher aulcunes collompnes pour monstrer a jamais qu'il avoit fait ce

que nuls de ses predecesseurs n'avoient oncques fait, ne entreprins; mais Sagom Bassa estoit d'opinion contraire, et dit au Turc: « tu as rué jus une grande partie des murs, du moins encoires ung aspre assault, et se nous faillons, nous prendrons telle partie que bon te semblera. » Et au conseil de Sagon Bassa s'accordit le Turc. De tout ce feurent advertis ceulx dedans, en leur mandant qu'ils se tenissent deux ou trois jours, et que lors seroient ils seurs que le siege se leveroit sans nuls secours.

CHAPITRE VIII.

Comment le Turc feit assaillir Constantinople, et de la grande deffense qu'on y feit, et comment elle fut prinse d'assault.

Le Turc, comme cy dessus est dit, tout desliberé d'assaillir la ville de Constantinople, trois jours devant l'assault commanda que chacun de son costé feit solemnelle jeune a la reverence du Dieu du ciel, lequel seul il adore; laquelle jeune, lui et ses gens feirent trois jours continuels, et ne mangeoient tout le jour rien, fors seulement la nuict, pour sustenter le corps, et feirent en ces nuicts infinies lumieres es chandelles et de bois qu'il brusloit de soy mesme en mer et en terre, tant qu'il semblat que mer et terre bruslassent; et avecq ce feirent grands sons de tambours et aultres instruments, car de trompettes avoient ils bien peu. Les trois jours finis, le vingt septiesme de may audit an cinquante trois, le Turc commencha son assault bien lentement au soir, et avoit ordonné icelluy Turc ses gens en la maniere qu'il s'ensuit; c'est a sçavoir: Siglardy, capitaine general de Turquie, a tout vingt mille hommes, a la porte du Puich, ou estoit la grande bataille, et Sagom Bassa, conseillier

du Turc, avecq la tierche partie des gens du siege, a la porte de S[t] Romain, loing du Puich environ ung mille; Wigabec, capitaine general de Grece, fust mis au costé de Galligara, a l'endroit du palais de l'empereur; Sagom Bassa, albanois, venu estoit l'eaue devers Pere avecq plusieurs chrestiens reniés, car de ce pays la moult se renient touts les jours. L'assault commenchié, ceulx de dedans se deffendirent par tout valliamment. A S[t] Romain estoit le lieu le plus legier a prendre, et la muraille la plus foible, de laquelle avoit ja esté abbatue par les jours passés une partie, et la estoient les bombardes qui ruerent jus une barbaquenne, et la moitié des murs du millieu desquels en cheut deux cens braches; la aussy avoit des couleuvrines et des traicts, tant que a peine veoit on le ciel; toutesfois ceulx de dedans relevoient les bresches du mur de grosses tonnes et de bois en terre et d'aultres choses, et se deffendirent au mieulx qu'ils pooient. En icelluy lieu se deffendoit fort messire Jean Justinian (1), ung Genenois qui estoit au gage de l'empereur, et s'y porta moult valliamment, mesme aussy toute la cité avoit grand espoir en lui et en sa valliance; mais en celluy lieu, pour faire son dernier effort, le Turc, avecq dix mille hommes pour garder sa personne, et deux bannieres elevées, et aultre infini nombre de Turcs avecq eulx, et ceulx du chasteau de bois par echelles et aultres instru-

(1) *Jean Justinien Langenois.*

ments, commencherent a emplir les fossés et a monter sur les murs; lors fust messire Justinian blessié d'une couleuvrine, et s'en partist pour soy faire mediciner, et baillia sa garde a deux gentilhommes genenois; neanmoins les Turcs monterent sur les murs, et adonc les chrestiens eulx voyant sy oppressés, et aussy que icelluy Justinian s'en estoit allé, cuidants qu'il s'enffuit, abbandonnerent leur garde et s'enffuirent; lors entrerent les Turcs en Constantinople le xxviij[e] jour de may audit an cinquante trois, mectant touts a l'espée ceulx qui lui faisoient resistence; illecq fust tué l'empereur de Constantinople, et dirent aulcuns qu'il eust la teste trenchiée; aultres dirent qu'il mourut a la porte, en la presse, cuidant issir. L'une et l'aultre peult estre vraye, ce qu'il fust mort en la presse, et que depuis les Turcs lui eussent tranchié la teste, a icelle entrée piteuse et douloureuse pour les chrestiens. Les Turcs eurent paisible possession de la cité et se transporterent es eglises d'icelles, par especial en la maitresse qui est appellée Sainte Sophie, qui moult estoit grande, large et spacieuse, et la trouverent ils plusieurs dames et demoiselles, et femmes de grande autorité, avecq plusieurs filles pucelles, desquelles ils eurent leur compagnie charnelle, de forche et oultre leur gré et vollonté, et en contempt de Dieu nostre createur et de la foy; et mesmement le Turc viola en icelle eglise la femme de l'empereur, et la tint depuis pour sa concubine et l'emmena avecq lui

quant il partist de la cité. Plusieurs aultres de ses gens commirent illecq peschié de luxure en plusieurs et diverses manieres, et disoit on qu'ils prindrent l'hostie sacrée du precieux corps de Jesus Christ, et la trainerent par les rues, et qu'ils ardirent le corps de S[te] Sophie, et occirent touts les chrestiens grands et petits. Voyant les galleres venitiennes du pays de Romenie icelle perdition, ils demourerent jusques a midy, attendant de sauver aulcuns chrestiens, dont il en issit bien de la ville bien quatre cens, entre lesquels fust Jacques le Talet qui estoit sur le mur, a sa garde, bien loing de la porte ou entrerent les Turcs, et s'entretint bien deux heures après leur entrée, et gagna la mer, et se despouillia et nagea jusqu'aulx galleres qui le receurent. On disoit encoires que, sy l'armée de Venise que menoit messire Jehan Rendour fust arrivée ung jour devant qu'elle arriva, la ville eust esté bien secourue, en laquelle il y avoit noeuf galleres venitiennes et vingt navires du moings; mais elles ne vindrent pas a temps. Elle arriva seulement a Ingreport un jour après icelle prinse.

CHAPITRE IX.

Comment la ville de Pere se rendit au Turc, et comment aulcuns se saulverent et aultres perirent, et de la perte qui fust a Constantinople, et de la fachon et eage du Turc.

Ceulx de la ville de Pere, lesquels n'avoient eut encoires nul assault, et estoient la plus grande part de la ville, allerent en Constantinople pour le deffendre, et ceulx qui estoient demourés n'avoient rien osté de leurs biens, en laquelle avoit encoires six mille hommes, attendant la misericorde de Dieu. Quant ils sceurent la prinse de Constantinople, ils envoyerent les clefs de la cité au Turc, en se rendant en sa misericorde. Toutesfois une grande partie des hommes et des femmes monterent sur aulcunes nefs des Genenois pour eulx en aller et s'en allerent; mais il y eust une nef chargée de femmes de Pere, qui fust prinse des Turcs. La prinse de Constantinople, comme on disoit, valloit au Turc quatre millions de ducats, et estimoit on la perte de ceulx de Venise cinquante mille ducats, et ceulx de Florance y perdirent vingt mille ducats, et aultres cités y perdirent beaucoup; on disoit que ceulx qui avoient conversé avecq le Turc et cognoissoient ses

faits et conditions, et sa puissance, que a la prinse de Constantinople il avoit vingt trois a vingt quatre ans, et estoit cruel plus que Neron, se delectant a espandre le sang humain. Il estoit fort courageux, ardant, et desirant seigneuriser et triompher tout le monde plus que Alexandre ne Cesar, ne aultres quelques vaillants qu'ils ayent esté, et allegoit qu'il avoit plus grande seigneurie et puissance que nuls d'eulx n'avoient, et toujours faisoit lire histoire devant lui, et disoit que aisée chose seroit de faire ung pont jusqu'a Venise pour passer ses gensdarmes, et enquestoit de Rome ou elle estoit assize, et du duc de Milan et de ses valliances, et disoit qu'il tiendroit son siege en Constantinople, sy qu'il disoit qu'il ne seroit nul en terre ne en mer qui l'osist attendre, et qui ne lui portat les clefs des bonnes villes, a l'occasion qu'il avoit print par forche Constantinople, qui estoit la plus forte cité d'Europe, laquelle on n'euist jamais cuidé que armée, combien grande qu'elle fust, le deubt surmonter.

CHAPITRE X.

Comment le roy de Franche feit faire deux chasteaulx a Bourdeaulx, et comment il olt grande apparence de guerre au royaulme d'Angleterre et de la prinse du Sr de l'Espare, et comment il mourut et fut escartelé.

ENVIRON ung an après ce que le roy de Franche, Charles, olt reconquesté le pays de Guyenne et de Bourdelois, la deuxiesme fois, il envoya grand nombre de gensdarmes et de francs archiers dedans la cité de Bourdeaulx et illecq feit faire deux chasteaux en icelle cité pour tenir le peuple en subjection, dont l'ung fust situé sur le bord de la riviere et du costé de devers Biern; a l'aultre bout de la riviere feit faire l'aultre chasteau, et pour iceulx faire faire, ordonna le comte de Cleremont, le Sr de Sentrailles, maitre Jehan Bareau (1) et aultres. En ce mesme temps et an, le duc d'Yorc print le gouvernement du royaume d'Angleterre, et feit mectre es prison les ducs de Sombreset et Clocestre, c'est a sçavoir : le duc de Sombreset en la grosse tour de Londres, et le duc de Clocestre au chasteau de Perufroit; en celluy an mesme le roy Henry d'Angleterre manda

(1) *Bureau.*

aulcuns sieurs de son pays, et leur remonstra comme le duc de Sombreset et le duc de Clocestre, ses propres parens et de son sang, estoient prisonniers, sy voulloit bien que s'ils n'estoient grandement chargiés de cas crimineulx contre sa majesté royale, qu'ils feussent deslivrés, dont ils feurent d'accord, et mesmement le maire et gouverneur de Londres dit qu'il les deslivreroit en bailliant bonne et seure caution ; et tantost après la deslivrance desdits sieurs, vint le duc de Sombreset en pouvoir et autorité, et telle qu'il euist le regime et gouvernement du roy : le duc d'Yorc se partist de la cour et s'en alla le plus secretement qu'il peut en son pays, doubtant que le duc de Sombreset ne lui feit desplaisir.

En ce temps aussy fust prins le S^r de l'Espare, lequel avoit esté cause de remectre le pays de Bourdelois en la main des Anglois, et fust mené en la ville de Poitier, et illecq questionné; et après sa confession et son procés fait, fust condampné a mourir et olt la teste tranchée, et puis fust escartelé et mis en six pieces, lesquelles feurent pendues en divers lieux, comme l'on a accoustumé de faire, en tel cas, d'un traitre pour donner exemple a touts aultres.

CHAPITRE XI.

Comment le chevallier Blanc occit vingt quatre mille Turcs, e xviij Turcs; a sçavoir : vj au Pape, vj au roy de Franche et de Bourgogne, et de la comdempnation de maitre Guillaume docteur en theologie, comme vauldois.

En ce temps, ung nommé le chevallier I mariscbal de Hongrie, lequel n'estoit point ı mais estoit ung mariscbal; lequel se meit en guerre soubs le roy de Hongrie, duquel il fu puis ung grand capitaine, se meit sur les c pour combattre le Turc, et avoit en sa com| de vingt a vingt quatre mille combattants; le Turcs avoient ja gagné le port de Sambonne oue: bien quatre vingt mille, auquel port fust ‹ jours pour attendre toute puissance qui sur pourroit venir; ce venu a la cognoissance chevallier Blanc, se partist de Morenne et vin dre au Turc environ deux heures devant le et tellement se combattist sur eulx qui estoie terre, qu'il en mourut jusques au nombre de quatre mille, et ceulx qui estoient en la mer v le deluge et fortune estre tournée sur leurs s'enffuirent et n'en peult estre poursuivis pour ‹

ledit chevallier Blanc n'avoit nuls navires; toutesfois lesdits Turcs se combattirent valliamment et y fust le chevallier Blanc fort navré et plusieurs de ses gens. En ceste desconfiture feurent prins cinquante Turcs ou environ, lesquels, ledit chevallier Blanc en envoya six au pape Nicolas, six au roy de Franche et six au duc de Bourgogne; et fust illecq prins aussy le cousin du Turc. En celluy an mourut le pape Nicolas qui estoit en sa forche, et fust trouvé qu'il fust empoisonné; et succeda en la papalité le pape Calixte.

L'an dessusdit cinquante trois, par ung dimanche, surveille du jour de Noel, fust eschafaudé et preschié publiquement et condampné perpetuellement estre en prison de l'evesque es la cité d'Evreux en Normandie, ung nommé maitre Guillaume de l'Ollive, docteur en theologie, prieur de S[t] Germain en Laye, et au devant augustin et de certains aultres ordres, lequel par tentation et exhortation de l'ennemy d'enfer, auquel il s'est donné pour accomplir ses delices mondains, et par especial pour faire son plaisir d'une dame chevallieresse, comme on disoit, et se meit en telle servitude de l'ennemy, qu'il lui convenoit estre en certain lieu, toutesfois qu'il estoit invité par ledit ennemy, auquel lieu ils avoient accoustumé de faire leur consistoire, et ne lui falloit monter que sur ung bastonchel, qu'il estoit prestement transporté la ou ledit consistoire se faisoit, et confessa icelluy maitre Guillaume, de sa bonne vol-

lonté, avoir fait hommaige a l'ennemy, estant en semblance et espece d'ung mouton, en le baisant par le fondement, et persevera par diverses années en son dampnable propos, et avoit toujours ayde de l'ennemy, et tout ce qu'il lui voulloit requerir jusques a ce qu'il fust accusé et atteint d'icelluy malefice et detenu prisonnier; depuis lequel emprisonnement fait par justice, la puissance de l'ennemy ne fust de nul effet et demoura icelluy maitre Guillaume en prison, en la fosse, au pain et a l'eau; par ladite comdampnation en icelluy emprisonnement, lui fust remonstré par l'inquisiteur moult haultement et solemnellement les belles predications et enseignements qu'il avoit faits au peuple au temps passé, quant il alloit par les pays preschier la foy de Jesus Christ, et plusieurs aultres remonstrances lui feurent faites par ledit inquisiteur; après laquelle remonstrance icelluy maitre Guillaume, sçachant que bonnement il avoit delinqué bien grandement envers notre redempteur et createur, commencha a gemir et douloir de son meffait, en criant mercy a Dieu et a justice, en soy recommandant aulx prieres des assistants; puis fust mené en la fosse pour faire penitence du très horrible cas que lui estoit advenu.

CHAPITRE XII.

De la sentence qui fust baillíée contre Jacques Coeur, argentier du roy de Franche, lequel avoit esté fait prisonnier, et depuis eschappé de prison.

Au dessusdit an liij, par le chancellier de Franche, en personne du roy de Franche, fust prononcée la sentence de Jacques Coeur, argentier d'icelluy roy de Franche, lequel Jacques Coeur extrait de petite generation sans quelque noblesse, en sa jeunesse, se boutta en marchandises, et petit a petit multiplioit tellement qu'il se mesloit de toutes marchandises, et devint si puissant en marchandises, qu'il avoit facteurs qui distribuoient ses marchandises par touts les royaumes chrestiens, et mesme, comme on disoit, en Sarrazanesance et es pays des infideles, et avoit des facteurs sans nombre par touts pays, lesquels vivoient soubs lui, desquels la pluspart ne le avoient oncques veu. Et pour la richesse et conduite de lui, le avoit fait le roy de Franche son argentier. Icelluy Jacques Coeur, comme on disoit, avoit esté cause que le roy de Franche avoit reconquis la duché de Normandie, par les grands deniers qu'il lui avoit prestés et avanciés, et avoit fait audit

roy maints prests et plaisirs. Il estoit si riche qu'on disoit qu'il faisoit ferrer ses hacquenées et chevaulx de fers d'argent, et portoit en sa devise et livrée en escripture: « a Coeur valliant rien impossible; » et avoit fait faire a Bourges en Berry une maison la plus riche de quoy on pooit parler. Toutesfois icelluy roy Charles, l'an precedent cinquante deux, sous umbre de certaine accusation de crime que lui imposa la damoiselle de Montagut et aultres, icelluy roy Charles le avoit fait faire prisonnier et tenir prison fermée bien estroitement et bien gardé, de laquelle il eschappa par moyen qui seroit long a racompter, et s'en alla a Rome et illecq se tenoit aussy honorablement comme il faisoit en Franche; car nonobstant que tout ce qu'il avoit en Franche que on estimoit valloir ung million d'or, qui vault dix cens mille escus, le roy avoit fait tout mectre en sa main, et n'en avoit rien; sy estoit il encoires riche pour les grosses marchandises qu'il avoit hors du royaume, et fust sa sentence telle:

« Combien que Jacques Coeur ait ung chrestien, lequel estoit eschappé des mains des Sarrasins par convoitise ou aultrement, comme infidele, rendu aulx mains des Sarrasins, avecq ce ait baillié et deslivré aulx Sarrasins, ennemys de la foy chrestienne, armures de toutes sortes, forgiées a usage de guerre, et mesmement envoyé plusieurs ouvriers pour icelle faire et instruire les Sarrasins, qui paravant n'en avoient oncques eu nuls, et induement ait prins et rapiné

plusieurs finanches sur les pays du roy, tant en Languedoc comme ailleurs, pour lesquelles causes et crimes, par rigueur de justice, il ait desservy mort: le roy, veuillant toujours user de misericorde, lui remet la mort et lui sauve la vie, et le condampne a rachepter le chrestien qu'il a revendu, quelque somme d'argent qu'il doive couster, ou ung chrestien rachepter des mains des Sarrasins, se ravoir on ne le peult.

Item, pour deniers induement prins au royaume, il le condampne a cent mille escus.

Et pour offenses a lui commises a plusieurs et diverses fois, a trois cens mille escus, et le surplus de touts ses biens confisqués au roy.

Et avecq ce, le bannit a toujours du royaume de Franche, reservé toujours la bonne grace et plaisir du roy. »

Et au regard de la damoiselle de Montaigne (1), laquelle le avoit faulsement accusé de plusieurs crismes; jasoit ce que a ceste cause euist confisqué corps et biens; le roy lui a redonné sa vie en faveur de son mari et predecesseurs qui ont servy le roy de tout temps, et fust condampnée de faire amende honorable au roy, est a sçavoir ou a son procureur, en disant que faulsement et desloyaument elle avoit accusé d'aulcuns crismes ledit Jacques Coeur, Jacques Coullognes et Martin Prandouz, en requerant a Dieu, au roy et a justice pardon et mercy.

(1) *Montagut.*

CHAPITRE XIII.

Du discord qui fust pour l'eveschié d'Arras.

En ce temps, et en l'eveschié d'Arras, vacante pour ung nommé Forteguerre, les canoines Nostre Dame d'Arras requirent le duc de Bourgogne de non eslire evesque, veuillant y mectre par vertu d'une bulle du pape, Jehan Godeffroy, moisne et abbé de Luceux, ung nommé maitre Denis de Montmorency, canoine et doyen de Tournay, impetra l'eveschié a l'archevesque de Reims, et fust esmeu procés entre icelluy doyen et abbé, tellement que par le parlement de recrean, l'eveschié fust adjugé au prouffit dudit maitre Denis, pourquoy fust envoyé par la cour de parlement, ung sieur de parlement nommé maitre Jehan Damoiseau, pour prendre la possession de l'eveschié; lequel pour ce faire, arrivé en la cité d'Arras par ung soir, se logea en une hostellerie ou pend pour enseigne, a Lostoir, et le lendemain s'en alla vers l'eglise Nostre Dame, cuidant faire son exploit a l'entrée du portail; en laquelle eglise il trouva ung chevallier de Portugal, de l'hostel du duc de Bourgogne, accompaguié de plusieurs

gensdeguerre, lequel pria audit maitre Jehan qu'il se deportat d'entrer en ladite esglise, et fust ledit Sr de parlement constraint de s'en retourner a Paris sans rien faire. Et peu de temps après le duc Philippe de Bourgogne en personne, et le comte de Charollois son fils, vint mectre ledit Jehan Goddefroy, abbé de Luceux par bulle du pape, en possession de l'eveschié, et tint audit abbé compagnie a faire son entrée audit eveschié, quelque deffence au contraire, faite par le roy; et depuis ce fait voyant ledit maitre Denis que contre ledit duc ne pooit resister, s'accorda audit Jehan, evesque d'Arras, et lui quitta et transporta son droit en ladite eveschié, moyennant que pour les fraix et despens qu'il avoit faits a cause dudit eveschié, il furniroit iiij mille francs monnoye royale, et moyennant ce il renoncha au droit qu'il avoit en l'eveschié.

CHAPITRE XIV.

Comment le pape Nicolas envoya devers le duc Philippe de Bourgogne ung chevallier avec la copie d'une lettre, que le grand Turc avoit escript au pape Nicolas.

En l'an de l'incarnation de nostre Seigneur, mil iiij^c cinquante trois, la nuict S[t] Martin d'hyver, en Lille lez Flandres, arriva ung chevallier envoyé par nostre saint pere le pape Nicolas, devers le duc Philippe de Bourgogne, lequel chevallier apporta une lettre audit duc, de par ledit pape Nicolas, contenant comment le grand Turc accompagnié de la grande multitude de payens et Sarrasins, estoient entrés en chrestienneté et deja avoient prins la cité de Constantinople en Grece et l'empereur decollé, sa femme violée, traisné l'hostie consacrée ou precieux corps de Jesus Christ par les rues, le corps de madame S[te] Sophie ardse et bruslé, destruit toute ladite ville et occis les chrestiens grands et petits, et conquesté toute la Grece, et s'efforçoient de plus en plus entrer en chrestienneté et destruire les pays des chrestiens; pourquoy ledit pape Nicolas prioit et requeroit au duc de Bourgogne, que comme bon chrestien et fils de S[te] esglise, il se vollut disposer

et ordonner de faire ayde aulx chrestiens contre les ennemys de la foy. Après ce que le duc olt leu icelles lettres, ledit chevallier lui presta la copie des lettres que ledit grand Turc avoit envoyées audit pape Nicolas, dont la teneur s'ensuit :

« Morbesant, Hopresant, ensemble ses freres, Callabilabra, collateriaux chevalliers de l'empire de Organey, S[r] de la liste d'Achaye; au grand prestre de Rome, nostre bien amé, selon qu'il a desservy. Il est venu a nostre cognoissance que a la requette du peuple des Venitiens, vous faites publier par les eglises d'Italie que touts ceulx qui nous feront guerre auront plein pardon en ce monde et vie eternelle en l'aultre; de quoy avons esté acertenés par aulcuns pietons croisés qui naguerre ont passé la mer en navire de Venitiens; et de ce, nous donnons grand merveille, car se Dieu vous a donné telle puissance, vous en devez user plus raisonnablement, sans pour ce induire les chrestiens a nous faire guerre, attendu que nous sommes certains que nos predecesseurs ont toujours maintenu que oncques ne feurent consentants de vostre Jesus Christ crucifié, et ne possede point la terre sainte, ains ont toujours hay les Juifs pour ce que nous trouvons en nos histoires et croniques, que par envie et traïson meirent ledit prophete vostre Jesus Christ en la main de Pilade, president en Jerusalem pour les Romains, qui le feit mourir en croix; et d'aultre part prenons a grande desplaisance que les Italiens nous

fassent guerre, veu que avons a eulx naturel amour pour ce qu'ils sont partis de nous ensemble toute leur gloire, nom et puissance. C'est a sçavoir: de Anthenor, eveants du lignage du grand Prian (1, jadis seigneur de Troyes, le grand et chef de la nation des Turcs, et pour ce, comme son successeur, entendons et proposons redifier ladite cité de Troyes et remectre en estat sa seigneurie, et ramener a obeissance de nostre empire toute l'Europe, et singulierement en vengeance du sang de Hector, et subversion de la noble cité de Troyes et pollution du grand temple de Pallas, subjugué avons toute la Grece et les habitants d'icelle, comme successeurs et heritiers de ceulx qui feirent ladite destruction de Troyes, ensemble les terres que tiennent les Venitiens, et qu'ils ont par forche submises, a nous promises par le sort des propheties, sy prions et requerons vostre prudence que doresnavant vous deportés de donner telles bulles et que ne sollicités les chrestiens a nous faire guerre, attendu que ne sommes aulcunement desliberés a leur faire guerre a cause de leur creance et foy; mais seulement pour le droit temporel que avons esdites terres de nostre conqueste, car sy nous ne adorons Jesus Christ, nous le confessons et sçavons estre vostre prophete, et derechief nous avons souvent entendu que en vostre loy ne devez aulcuns constraindre par forche; car se

(1) *Sic.*

nous faisons guerre aulx Venitiens, nous la faisons a juste titre, pour ce que sans autorité de prince ou de seigneur, ils, de leurs vollontés et forches, ont usurpé les terres qu'ils detiennent en Europe, ce que ne pourrions ne debvrions bonnement souffrir; ains puis que le temps de nos promesses est presentement advenu, sommes deliberés de mectre lesdites terres hors de la tyrannie desdits Venitiens, et mesmement que ledit peuple des Venitiens ne communique en rien avec les aultres nations d'Italie, ains se reputent les plus grands des aultres, parquoy a l'ayde du grand Dieu Jupiter, avons intention de rabaisser du tout leur orgueil et mectre tout au bas. Toutesfois sy pour les choses dessusdites n'estes deliberé de cesser de nous faire esmouvoir guerre, soyez certain que nous mectrons sus toute nostre puissance, et requerrons l'ayde de l'empereur d'Orguant et des aultres princes et roys d'Orient, qui jusques a ores faignent qu'ils dorment et ne vous font guerre, et assemblerons sy grande puissance que nous pourrons leur resister, non seulement a vos pietons croisés, que vous avez envoyés; mais sy vous esmouvez contre nous les Galles et les pays latins, nous y resisterons a toute puissance, par l'ayde de Neptune, dieu de la mer, et la puissance de nostre dit navire conquesterons l'isle de Lesponte et d'illecq entrerons en Croacie et Dalmatie, regions d'Acquilon. Donné en nostre palais triomphant, l'an de Mahomet dix, au mois de juin. » Par lesquelles lettres dessusdites

apparoit la cautelle du grand Turc qui met avant qu'il ne voulloit point de guerre aulx chrestiens a cause de leur foy; mais seulement pour occasion de recouvrer sa seigneurie temporelle, qu'il disoit lui appartenir a cause de Troye la grande, dont il estoit party, comme il disoit, et tout ce qu'il disoit n'estoit a aultre fin, synon de destourber les princes a donner ayde et confort aulx Venitiens et aultres pays chrestiens.

CHAPITRE XV.

response que le duc Philippe de Bourgogne feit au message du e, et des vœux que feurent voués, desquels vœux peu ou neant rent accomplis.

PRÈS ce que le duc Philippe de Bourgogne olt les lettres que nostre saint pere de Rome, le e Nicolas, lui avoit envoyées avecq celle du Turc, stoya et bienveigna moult haultement ledit cheier, porteur desdites lettres, et lui dit qu'a l'ayde Dieu il feroit secours aulx chrestiens le plus brief l pourroit, contre ledit admiral de Turquie, emy de la foy; et pour commenchement de faire urs, envoya quatre gallées furnies d'engins a nosdit saint pere, et lui rescript ses lettres, et donna nd don audit chevallier. Et après ces choses faites, hevallier se partist de Lisle et s'en retourna.

Et comme en ce temps ung peu devant caresme nant, Jehan, duc de Clefves, vint veoir le duc Bourgogne son oncle, a Lille, auquel lieu de Lille t duc de Clefves fust grandement festoyé et de lt riches mangiers ou banquets ou feurent dames lamoiselles, en lesquels bancs, Jehan, comte stampes, en feit ung moult riche, duquel ban-

quet et mangier, trop longue chose seroit a racompter les histoires et richesses, sans les vivres qui y feurent; s'y m'en tairay, synon qu'en la fin du mangier dudit banquet vint une jeune fille de l'age de douze ans, laquelle accompagnée noblement, monta sur la table et meit ung chappel de fleur sur le chef du duc de Bourgogne, qui estoit signifiance que le duc, après cestuy banquet, en devoit faire ung, lequel duc moult liement receupt ledit chappel, et douze jours après ledit banquet, feit ung banquet et mengier audit lieu de Lille, auquel banquet il manda plusieurs nobles, princes, chevalliers et escuyers, duquel je parleray pourtant qu'il y olt plusieurs misteres; car le jour que ledit banquet se debvoit faire au vespres, ledit duc de Bourgogne, ainsy que une heure après midy, feit issir de son hostel ung chevallier, lequel estoit venu et extrait anciennement du chevallier au Cigne (1), lequel estoit fils de la soeur dudit duc de Bourgogne, frere du duc de Clefves, et estoit nostre Adolf, et avoit le chevallier fait voeu de jouxter celuy jour contre touts venants, a chacun un coup de lance; lequel chevallier au partir de son hostel, avoit ung cigne de la grandeur d'ung cheval, au moins la fachon, car c'estoit ung homme vif dedans, lequel conduisoit ledit chevallier a tout une longue chaine de fin or, et au costé du cigne alloient les fachons de deux hommes

(1) Voyez les Mém. d'Olivier de la Marche, ch. 29.

sauvages, et le chevallier estoit environné de gens en forme d'aigles, après lequel chevallier alloit le duc de Bourgogne qui portoit sur lui plusieurs pierres precieuses, lesquelles on estimoit valoir ung million d'or ou plus; et ledit duc, ledit jour, qui avoit passé seize ans devant, ne avoit donné livrée de robbe synon de noir, feit faire a ses gens robbes de couleurs, comme paravant lesdits seize ans il avoit accoustumé, et lui mesme porta couleur. Plusieurs princes et chevalliers alloient avec le duc de Bourgogne et conduisoient le chevallier au Cigne tant qu'il vint jusques au marchié de ladite ville, auquel il debvoit furnir sa jouste, et illecq contre icelluy chevallier au Cigne vindrent jouster plusieurs princes et sieurs, desquels aulcuns je nommeray : premier, Charles, comte de Charollois, fils legitime dudit duc de Bourgogne, et plus d'enfant legitime ne avoit, le comte de S[t] Pol, son frère, le S[r] de Fiennes, Anthoine, fils bastard dudit duc, et aultres, desquels le compte seroit trop long, sy m'en tairay.

Après laquelle jouste finie, chacun se retira en son hostel et le duc pareillement; lequel toutes les dames et damoiselles, qui avoient esté a ladite jouste et le regardé, emmena et feit tout venir en son hostel, entre lesquelles estoient dame Isabelle de Portugal, femme dudit duc de Bourgogne, damoiselle Catherine de Bourbon, fille du duc de Bourbon, niepce dudit duc, et tant d'aultres dames, damoiselles et bourgeoises que sans nombre, lesquelles je ne sçau-

rois nommer; auquel hostel du duc de B
estoit le mangier et banquet tout prest; au
quet, après ce que chacun et chacune fı
par engins faits vindrent tout du haut de
descendoient chariots comme chaires de dan
de toutes manieres de vivres que on pourı
ser, et chacun chariot faisoit un plat de m
tairay de toutes manieres que pour corps
on pourroit nommer. Il y avoit devant l
table une fontaine faite par engin que jett
a milieu de la salle y avoit ung lyon deva
on bastoit ung chiennet petit, et assés prè
foeuillere avoit la fachon d'ung homme sau
ladite salle y avoit une jeune pucelle qui j
ses mammelles hypocras au lieu de lait, et a
d'elle y avoit ung jeune enfant qui jettoit pe
quette eaue de rose; tant d'aultres chose
que trop longue chose seroit a racompter.
vant la table dudit duc de Bourgogne y
une eglise, de laquelle eglise issist ung cl
sur ung dromadaire, lequel dromadaire m
gayant tout vif; lequel clerc oyant tout, ad
parolle au duc de Bourgogne, et en beaux
remonstra comment sainte eglise perdoit d
jour son heritaige et comment chrestienn
foullée par les ennemys de la foy, en ram
les nobles chrestiens trespassés, qui en le
soustindrent la foy; et comme ledit clerc
plaignoit ou nom de sainte eglise, ung nom

son d'or, premier herault du duc de Bourgogne, apporta ung faisan roti, que on nomme aultrement colimoge, moult jolliment jolli, et presenta ledit herault, ledit faisan au duc pour entremets, et dit ledit herault au duc que a tel piet y choit vouer. Lors le duc de Bourgogne reprint les parolles du herault, et dit que c'estoit bien droit de vouer et qu'il commencheroit toujours premier; lors voua le duc de Bourgogne, presents touts ceulx qui la estoient, a Dieu le pere, Dieu le fils et au benoist Saint Esprit, ung seul Dieu en trois personnes, a la glorieuse vierge Marie, mere de Dieu, et a toute la cour de paradis, que se le roy de Franche volloit tenir ses pays en paix, il iroit ou le grand admiral de Turquie estoit, et toute sa puissance, et qu'il le combattroit, se audit admiral ne tenoit de son corps contre le sien, ou puissance contre puissance. Après lequel voeu fait par le duc, le faisan fust presenté a touts les princes qui illecq estoient, chevalliers et nobles hommes, c'est a sçavoir: le comte Charollois, le duc de Clefves, Adolf, son frere, le comte d'Estampes, le comte de S[t] Pol et plusieurs aultres S[rs], lesquels feirent plusieurs grands voeulx, desquels je n'en parleray pourtant qu'ils ne feurent pas accomplis ne faits, et se seroit la chose trop longue a racompter. Après lesquels voeulx faits y olt plusieurs jeux de misteres, danses et mommeries, et après lesquelles danses chacun s'en alla coucher en son hostel.

CHAPITRE XVI.

Comment le duc Philippe de Bourgogne feit fiancer a son fils la fille du duc de Bourbon, laquelle estoit fille de sa soeur; et comment après ce, ledit duc se partist et s'en alla en Allemagne, pour trouver passaige et avoir ayde et compagnie pour aller sur les infidels.

Environ huict jours après ce que le duc Philippe de Bourgogne olt fait le banquet et voeulx dessusdits, en la première semaine de mars, ledit duc de Bourgogne feit fiancer a Charles son fils legitime, et plus n'en avoit, Catherine, fille du duc de Bourbon, sa niepce, fille de sa soeur, pour lequel marriage par furnir, il envoya a Rome Jehan, evesque d'Arras, pour avoir une dispensation de nostre St Pere, pour parfaire ledit marriage; après ce fait, le duc de Bourgogne congia touts ses officiers domestiques jusques a vingt deux mois passés, qu'il esperoit estre autant dehors, de quoy plusieurs de ses serviteurs feurent esbahis; car plusieurs y en avoit qui n'avoient point tant espargné que pour vivre sans gage ledit temps durant; et le quinziesme jour de mars ensuivant, l'an dessusdit cinquante trois, le duc de Bourgogne se partist de Lisle a privée compagnie, et print son chemin par Bourgogne, et puis s'en alla es Alle-

magnes pour cuider trouver l'empereur illecq, adfin de sçavoir audit empereur d'Allemagne et aulx aultres princes s'ils ne voldroient point faire secours aulx chrestiens, et aussy se par lesdites Allemagnes ses gens polroient passer sans avoir encombrier, esquelles Allemagnes de plusieurs grands princes il fust moult haultement et notablement festoyé et bienvenu; mais il ne parla point a l'empereur, ains envoya l'empereur devers, mandant qu'il se desportat de venir vers lui pour certaine maladie qu'il avoit; aulcuns disoient que l'empereur feignoit estre malade, et qu'il ne l'estoit pas, mais il ne volloit pas parler audit duc, doubtant que s'il parloit, que le duc lui eust tant requis d'aller sur les Turcs, qu'il ne l'eust sceu bonnement refuser, et toute voye il n'y volloit pas aller, car icelluy empereur Frederic n'estoit pas chevallereux en armes, ains estoit tout quoy avecq sa femme, et ne ly chaloit de guerre; toute voye les messagiers d'icelluy empereur qui vindrent vers le duc prindrent journée de eulx retrouver devers le duc et l'empereur, se faire se pooit, en dedans six mois, pour lors conclure sur les requettes que le duc faisoit aulx ambassadeurs de l'empereur, au nom dudit empereur, touchant le secours qu'il avoit intention de faire aulx chrestiens. Ces choses ainsy faites, le duc s'en alla et retourna des Allemagnes et s'en vint a Digeon en Bourgogue, ou il se tint une espace de temps.

CHAPITRE XVII.

Du marriage du comte de Charollois a la fille du duc de Bourbon; et comment le duc quant il retourna en ses pays fut grandement festoyé, et l'honneur que on lui feit.

L'AN de grace mil quatre cent liiij, le penultiesme jour d'octobre, après ce que la dispense de cour de Rome fust venue, par le commandement du duc Philippe de Bourgogne, lequel avoit envoyé icelle dispense contenant comment le pape dispensoit Charles, comte de Charollois, fils du duc Philippe, et lui donnoit congié de prendre a femme et espouse Catherine de Bourbon, sa cousine germaine, enfans de frere et soeur, en la ville de Lille (1) lez Flandres; icelluy Charles espousa ladite Catherine de Bourbon; la duchesse sa mere estant a Lille, et ledit duc a Digeon en Bourgogne, et fust ledit marriage sy forcement fait, que la nuict de devant ledit Charles n'en savoit riens, et, disoit on, que ledit Charles ne le faisoit point vollontiers, pour autant que c'estoit sa cousine; et aussy que la duchesse sa mere et Anthoine le bastard, son frere, et

(1) *L'isle.*

aultres le induisoient fort a soy marrier en Angleterre a la fille du duc d'Yorc, lequel duc disoit appartenir a lui le royaume d'Angleterre, de quoy ledit duc fust adverty, et pour ceste cause ains qu'il se partist pour faire son voyage en Allemagne, il feit fiancer son fils a icelle Catherine de Bourbon, puis leur envoya querir la dispense, et me fust dit et disoit on communement encoires plus. C'est a sçavoir que ains ledit fianchage fust pourfaict, que le duc veoit bien que son fils eust volontiers recullé, que le duc manda son fils, et le bastard son fils, et presents plusieurs seigneurs, lui dit : « J'ay entendu que tu fais enuis le marriage que je veux que tu fasses, je ne sçay qui te meult, sinon que on m'a dit que tu te marrirois vollontiers en Angleterre a telle; je veux bien que tu saches que combien que j'ay eu grandes allianches aulx Anglois, et pour vengier la mort de mon pere, je me sois pieça allié a eulx; sy ne fust oncques mon coeur et mon courraige anglois, et veux bien que tu le saches; si je cuidois que tu le feis et que tu te volsisse allier, je te bouteray hors de touts mes pays, ne jamais de seigneurie que j'ay tu ne joyrois, et encoires plus, si je cuidois que mon fils bastard, que voila present, te le conseillat ne aultres, je le ferois mectre en ung sacq et noyer, et touts ceulx qui te conseilleroient de toutes ces choses. Je m'en attends a ce qu'il en est, toutes voyes, comme dit ay. » Par le commandement très exprès du duc, Charles coucha icelle nuict avecq

sa femme, laquelle depuis il aima tant que c'estoit belle chose de la belle vie touchant marriage qu'ils menoient, et disoient pour vray, que pour rien icelluy Charles n'eust allé a aultre femme que la sienne; car lors c'estoit grande pitié que le pechié de luxure regnoit moult fort et par especial es princes et gens marriés; et estoit le plus gentil compagnon qui plus de femmes sçavoit tromper et avoir au moment, qui plus luxurieulx estoit; et mesme regnoit encoires plus icelluy pechié de luxure es preslats de l'eglise et en touts gens d'eglise. Et comme le temps durant que le duc fust hors de ses pays, ledit duc eut laissé le gouvernement de touts ses pays a Charles son fils qui estoit en l'age de vingt ans, auquel gouvernement ledit Charles se contint très bien, et se faisoit fort craindre en faisant justice, car il volloit sur toutes choses que justice fust faite; ung dangier y avoit, comme on disoit, c'estoit qu'il estoit informé et s'informoit aucune fois, sans vouloir ouyr partie, pourquoy on le doubtoit moult et desiroit on la revenue de son perc.

Environ le iiij[e] febvrier audit an liiij, le duc de Bourgogne s'en vint a Lille, auquel lieu il fust receu joyeusement, et avoit on fait commandement que chacun chief d'hostel envoyat au devant du duc, a tout une torche de cire ardante; après ce qu'il olt sejourné a Lille un peu, le vingt quatriesme jour de febvrier, audit an, ledit duc de Bourgogne vint en la ville d'Arras, allencontre

duquel chacun chief d'hostel de ladite ville alla ou envoya portant chacun une torche ou torsin ardant.

Et entra ledit duc, en ladite ville d'Arras, par la porte S[t] Michel, a l'entrée de laquelle porte sur hours faits y avoit jeux de misteres et de personnages, et illecq aussy vindrent allencontre de lui plusieurs grandes compagnies de pucelles, toutes blanches vestues; portants chacune ung torsin ardant, lesquelles sitost qu'elles veirent le duc, cryerent Noel, et y avoit moult de belles filles; et après qu'il fust entré en la ville, il trouva tout du long de la taillerie et du petit marcie, fait sur hours, moult richement habilliés, toute la vie de Gedeon en personnages de gens en vie, lesquels ne parloient point; ains ne faisoient que les signes de ladite mistere qui estoit la plus riche chose que on avoit veu pieça et moult bien fait au vif, et disoit on que ce avoit cousté plus de mille courronnes d'or; brief sy Dieu fust descendu du ciel, je ne sçays sy on en euist autant fait, ne peu plus faire d'honneur que on feit audit duc; et veritablement aussy il estoit moult aimé en touts ses pays, et tant que plus on ne pourroit, et sy estoit redoubté de touts ses voisins et ennemys pour la valliance de lui.

CHAPITRE XVIII.

Des grands subsides et aydes que le duc de Bourgogne demanda au pays d'Artois et ailleurs en ses pays pour aller guerroyer les Turcs, et de plusieurs incidents.

Cinq jours après ce que le duc Philippe de Bourgogne olt ainsy esté receu, festoyé et honoré en la ville d'Arras, ledit duc assembla et manda les trois estats de la comté d'Artois, aulxquels trois estats il requist que, adfin de resister aulx ennemys de la foy, qu'ils volsissent faire ayde de six vingt mille couronnes d'or, les soixante dix pesant huict onces, qui est le marc de Troye, de laquelle ayde qu'il requit lesdits trois estats feurent moult esbahis; car la comté d'Artois en domaine ne vault au comte d'Artois, que quatorze mille frans; toutesfois, tant par crainte que par amour on lui accorda et promit payer cinquante six mille frans, moiennant qu'il ne leveroit point ledit argent jusques a ce qu'il se partiroit, et son armée avecq lui, pour aller sur lesdits Turcs, et aussy le duc de soy mesme le promit. Après ce fait le duc se partist de la ville d'Arras, et s'en alla en Flandres, Braband, Haynault et ailleurs ses pays, ou illecq il

requit aussy moult grandes et grosses aydes pour faire ledit voyage, lesquels en partie on ly accorda, comme dessusdit est, tant par crainte que par amour.

En ce temps, l'an mil iiij^{c} lv, ou environ le saint Jehan Baptiste, Raoul de Habare (1), frere germain du Sr de Habare, accompagnié de xiiij ou xv hommes, entra en la cité d'Arras, environ six heures du matin, par la porte Maitre Adam; à laquelle porte il laissa les huict de ses compagnons, et lui sixiesme alla ens au cellier de l'hostel de la Courronne, en la cité, qui est entre le portal de l'eglise et la porte d'Arras, et illecq print au lit tout nud ung nommé Estienne Braquet, sergeant du presvot de la cité, et le tira hors, et tant le bastit que deux jours ou trois après il mourut.

En ceste saison aussy audit an mil iiij^{c} cinquante cinq, mademoiselle de Villeclerc, laquelle estoit très bien en la grace du roy, et comme on disoit, en faisoit le roy ce que lui plaisoit, une jeune fille d'un escuyer nommé Anthoine de Rebreuves, demeurant en la cité d'Arras, nommée Blanche, laquelle fille demouroit avecq la dame de Jenly, femme du Sr de Jenly, laquelle dame estoit allée à la cour du roy, et avoit mené ladite Blanche, laquelle estoit la plus belle que on eut peu veoir ne regarder; icelle dame de Vilecler (2), sitost qu'elle vit icelle fille,

(1) *Habart, Habarcq.*
(2) *Villecler, Villeclerc,* et plus haut *Genly, Jeuly.*

pria moult de l'avoir avecq elle; mais la dame de Jenly lui respondit qu'elle la remeneroit ou renvoyroit a son pere, et que sans le congié de son pere ne l'auroit pas, et aussy la remena; mais assés tost après par le gré et consentement de son pere, du S[r] de Saucourt, oncle d'icelle Blanche, et du S[r] de Jenly, Jaquet de Rebreuves, frere d'icelle Blanche, très bel escuyer, agié de vingt sept ans ou environ, et sa soeur de dix huict ans, mena sadite soeur Blanche a la cour du roy, demourer avecq icelle damoiselle de Villecler, et fust ledit Jacques retenu escuyer tranchant d'icelle damoiselle, et pour vray icelle damoiselle tenoit grand estat, et plus grand que la royne de Franche, et le voulloit ainsy le roy. Icelle dame de Villecler estoit moult belle, et estoit marriée, et sy avoit esté niepce d'une damoiselle qu'on appelloit la belle Agnès, laquelle avoit esté totalement en la grace du roy, et dit on qu'icelle Agnès mourut par poison moult josne; après laquelle, icelle damoiselle Villecler gouverna le roy pareillement, ou plus que ne avoit fait sa tante.

Et avoit toujours icelle dame de Villecler, trois quatre filles ou damoiselles les plus belles qu'elle pooit trouver, et suivoient le roy partout en moult grand estat et bombant, et tout aulx despens du roy; et nonobstant toutes ces choses, et le pere, frere, oncle et S[r] de Jenly fuissent advertis de tout ce que j'ay dit et du gouvernement, ils y envoyerent icelle belle fille Blanche, et le y mena son frere;

laquelle Blanche, au partir de l'hostel de son pere en la cité d'Arras, plouroit moult fort, et me fust dit qu'elle dit qu'elle aimeroit mieulx qu'elle puist demourer avecq son pere, et mangier du pain et boire de l'eaue. Toutes voyes elle y alla, et disoit on que son pere lui avoit envoyé par escarseté et chiceté, adfin qu'elle ne lui coustat riens ne son fils qui estoit son aisné fils, nonobstant que ledit Anthoine estoit très riche homme et bien a lavant, ayant de beaux heritaiges; et assés tost après que icelle damoiselle Blanche olt esté ung peu de temps avecq ladite damoiselle de Villecler, la renommée couroit qu'elle estoit aussy très bien en la grace du roy, et pareillement qu'estoit la damoiselle de Villecler.

CHAPITRE XIX.

Comment le duc Philippe de Bourgogne feit son fils bastard, nommé David, evesque d'Utrech, qui est entre Frise et Hollande; et de la guerre qui s'en esmeut; et comment enfin le duc feit sa vollouté, et fut sondit fils evesque, nonobsant qu'il fust evesque de Therouanne.

En l'an mil iiij^{c} cinquante cinq, l'evesque d'Utrech, une grosse cité, située entre les pays de Hollande et le pays de Frise, mourut; après laquelle mort les chanoines de ladite eglise esleurent le prevot d'icelle eglise, lequel estoit frere du Sr de Brederode, lequel Sr de Brederode portoit l'ordre du duc Philippe de Bourgogne, qui estoit le Toison d'or, et estoit parent au duc; et ains ladite election faite, le duc envoya prier aulx chanoines de ladite eglise d'Utrech, et ains aussy que l'evesque fust mort, que se ledit evesque mouroit, qu'ils volsissent eslire a evesque David, son fils bastard, evesque de Therouanne, ce qu'ils ne voullurent accorder; pourquoy le duc envoya impetrer ledit evesquié pour son fils au pape, lequel confirma ledit evesquié audit David, après la mort de l'evesque; et comme ce temps pendant l'evesque d'Utrech mourut, après ce que le duc olt ladite confirmation du

le siege le duc devant ladite ville de Deventer, que environ la fin du mois de septembre, ceulx d'icelle ville envoyerent ambassade vers le duc, et promirent au duc de obeir audit David son fils, evesque d'Utrech, et faire obeir toutes les aultres villes de ladite evesquié. Ce temps pendant que le duc de Bourgogne tenoit le siege devant Deventer, et que ceulx de la ville traictoient de paix et accords, le duc de Gueldres qui avoit epousé la niepce dudit duc de Bourgogne, et lequel avoit amené ledit duc audit pays, et abbandonné touts ses pays et fortresses, feit alliance a ceulx de Frise; et s'assemblerent ceulx de Frise et ledit duc de Gueldres en grand nombre pour venir ruer jus ledit duc, et lever son siege qu'il tenoit; et de ce ne sçavoit riens le duc de Bourgogne, ains tenoit le duc de Gueldres pour son vray amy. La femme du duc de Gueldres, qui estoit niepce du duc de Bourgogne, sçachant la fausse et mauvaise trahison que son mary voulloit et pourchassoit, par une nuict se embla d'une ville ou elle se tenoit, et print ung sien fils avecq elle, de l'age de quinze a seize ans, fils du duc de Gueldres, et vint dire tout ce que son mary pourchassoit, et avoit intention de faire au duc de Bourgogne, son oncle, pour laquelle cause le duc fust plus prest et condescendit a plutost prendre traictié a ceulx de Deventer; pourquoy après ledit traictié fait et passé par ceulx de Deventer au duc, et ceulx de Deventer le olrent promis a tenir, comme dit ai

cy dessus, et eurent fait lettres scellées de leurs seaulx et promis de non jamais aller au contraire, ains de toujours obeir audit David : le xxvij[e] de septembre mil iiij[c] lvj, le duc de Bourgogne leva son siege, et, sans encombrier ne perte de biens ne de gens, s'en retourna a Utrech et de Utrech a La Haye en Hollande, et illecq defit son armée et laissa son fils paisible evesque d'Utrech. Bien debvoit le duc aimer sa niepce; car pour certain la nuict ensuivant que le duc de Bourgogne leva son siege, le duc de Gueldres et les Frisins lui debvoient venir courre sus, et se hastoient a tuer cheval d'y venir; mais sitost qu'ils sceurent que le duc en fust adverty, sy se arreterent; le duc de Gueldres estoit moult traitre et desloyal, et mal consideroit les biens que le duc de Bourgogne lui avoit faits, lequel avoit marrié sa fille au roy d'Escosse, et le fait mener, et tout a ses despens, et d'aultres biens que, sans nombre, il lui avoit faits.

CHAPITRE XX.

De la prinse du duc d'Allenchon, en la ville de Paris, par le commandement du roy ; et aultres incidents.

L'AN de grace mil iiij^e cinquante six, en la ville de Paris, par le commandement de Charles vij^e de ce nom, roy de Franche, le bastard d'Orleans, le comte de Dunois, accompagnié du prevost de Paris, print prisonnier Jehan, duc d'Allenchon, cousin et proche parent du roy Charles, et disoit on avecq ce feurent prins plusieurs des officiers dudit duc d'Allenchon; et prestement la prinse faite, le bastard d'Orleans, accompagnié de plusieurs archiers, le mena a Melun et d'illecq fust ledit duc mené devers le roy Charles, et disoit on qu'il confessa qu'il avoit fait traictié de marriage de son fils aisné a la fille du duc d'Yorc d'Angleterre, lequel duc, après le trespas du roy Henry d'Angleterre, debvoit succeder a la courronne: pour auquel traictié de marriage parvenir, le duc debvoit livrer aulx Anglois toutes les fortresses qu'ils avoient en Normandie et ailleurs, parquoy les Anglois debvoient entrer au pays de Normandie, qui estoit au prejudice du royaume de Franche.

Après laquelle confession le roy Charles le feit mectre prisonnier; de ses gens y olt prins avecq lui sept: trois lais, trois prestres et ung herault, lesquels sçavoient parler du fait; après cette prinse faite, pour ce que aulcuns du commun peuple murmuroient que le duc de Bourgogne sçavoit bien ceste besongne, le roy sçachant que non, feit publier en plusieurs villes de son royaume, que sur peine de confiscation de corps et de biens nul ne fust sy hardy de dire chose au deshonneur du duc de Bourgogne.

L'evesque d'Arras, nommé Jehan Godefroy, en son temps cardinal, impetra pardons de Rome pour l'espace de cinquante ans, commenchant à la manne mil iiij[c] cinquante six, de chacun jour qui visiteroit la manne seant et les octaves de Nostre Dame auroit quinze ans et quinze quarantaines de pardons, avecq les pardons qui estoient paravant, de visiter ladite eglise et donner des biens.

En ce temps, le vingt septiesme de juillet, audit an cinquante six, environ dix heures du vespre, après soupper, en la cité d'Arras, Martin le Josne, l'année precedente prevost de Beauquesne, fust occis et mis a mort par ung nommé Collard le Vasseur, le josne fils de Collard, lequel estoit tavernier, et la cause fust pour aulcunes parolles que ledit Collard avoit dit audit Martin, eulx souppans ensemble.

Après lequel soupper ledit Martin vint espier

icelluy Collard et l'assaillit en la grande rue de cité, lequel Collard s'enffuit vers son hostel, nommé la Fleur de lis, lequel il perceut fermé, et lorsque ledit Collard veit ce il se retourna vers ledit Martin et ferit ledit Martin d'une dague vers la gorge, duquel coup ledit Martin mourut, sans mot dire, synon, sitost qu'il fust feru, il dit a ung nommé Tassinot Were, sergeant du roy, lequel estoit près de lui : « Je suis meurdry. » Et a la verité ledit Martin estoit de très petite vie, non marrié, et n'estoit toutes ses fins que a pecune et a luxure, et estoit en ces cas très mal renommé, nonobstant qu'il fust venu de bonne generation en la ville d'Arras.

En ce temps aussy, environ le premier jour d'aoust, Philippe, sieur de Saneuses, chevallier, commencha la fondation d'une eglise de femmes, nommée Sainte Claire, et y avoit religieux qui les pourchassoient, de l'ordre de St François, et estoient les femmes encloses, et fust ladite eglise encommencée et faite emprès la porte de Brounes en ladite cité d'Arras.

En ce temps feurent les bleds chers, et vaillit la charge du cheval quarante sols monnoie d'Artois.

Item, audit an cinquante six, au mois de juing, apparut une comette vers soleil couchant, laquelle avoit queue comme feu et fumée, laquelle queue tiroit vers soleil de midy et dura environ trois sepmaines, de laquelle comette on disoit que signifioit mal.

Audit an, vins feurent moult chers parce que

les vignes feurent escoulées par les pluies, et feuren
les vins sy verdis et maulvais par toute la Franch
et Bourgogne, que on ne but ladite année sy no
que vins vieux, et vendoit on la queue de bon vi
vin de Bourgogne xlviij frans monnoie d'Artois.

Item, en l'année precedente, fut grande pestilenc
et mortalité en plusieurs villes, comme a Paris
Arras et ailleurs.

CHAPITRE XXI.

Comment les Turcs feurent desconfits et rués en Hongrie jus par un noble chrestien, nommé Ovidianus, plus par miracle que aultrement, et comment le pape, après ceste victoire, veut que par toute chrestienneté en soit faite memoire perpetuelle.

En cest an mil iiij c lvj, le grand admiral de Turquie, nommé Morbesant, a present empereur de Organei, sieur de l'Isle et d'Achaie, avoit mis le siege devant une fortresse et bonne ville nommée Grusseusseberch, sur les frontieres de Hongrie es marches de Hongrie, auquel lieu le siege demoura par l'espace de quatre mois et demy. En l'ost desdits Turcs avoit des chrestiens, lesquels feurent advertis que le Turc avoit juré par son dieu Mahomet que icelle ville et chasteau il assailleroit et gagneroit, ou lui et touts ses gens y demoureroient, lesquels chrestiens feirent ce sçavoir a ceulx de la ville, lesquels de la ville feirent sçavoir a ung homme tres puissant, nommé Ovidianus; ils manderent que le grand Turc et toute sa puissance debvoit assaillir ladite ville la nuict de la Magdelaine; lequel Ovidianus, après telles nouvelles ouyes, se mit sus et assembla noeuf cens hommes a cheval et bien quarante

mille pietons, gens de plusieurs mestiers, avecq lesquels gens il arriva devant ladite ville, la nuict du jour de la Magdelaine, et entra dedans par la riviere de la Euvre, laquelle riviere le grand Turc ne faisoit point garder et ne tenoit son siege que par terre. Le grand Turc desirant d'avoir la ville et ceulx de dedans a son volloir, et veuillant tenir sa promesse de assaillir la ville, feit assaillir ladite ville par la terre, partie de ses gens, environ douze heures de la nuict, dont lendemain estoit le jour de la Magdelaine: auquel assault les chrestiens se revangerent moult fort et reboutterent les Turcs jusques de leurs murailles, et dura l'assault depuis douze heures de la nuict jusques a huict heures ensuivant, que les Turcs feurent recraus et se retirerent, et lorsqu'ils se feurent retirés, revindrent aultre tierche partie des gens dudit grand Turc, frais et nouveaulx, lesquels commencherent de nouvel a assaillir la ville, et dura ledit assault depuis huict heures jusqu'a quatre heures après midy, et comme devant reboutterent les chrestiens lesdits Turcs. Après, pour faire le tiers assault, vint le grand Turc en personne, accompagnié de toute sa gentillesse, pour assaillir ladite ville, comme devant, et durant cest assault, depuis les quatre heures après midy jusques au lendemain midy, tant que de ses trois assaults les chrestiens en feurent moult travalliés et presque vaincus, et ja feurent une grande partie des Turcs entrés dedans la ville, et a celle heure y olt ung

devot frere nommé Capistranus, cordelier, lequel print un crucifix en sa main et monta au plus hault du chasteau et cria a haulte voix les mots qui cy après s'ensuivent : « *O Deus meus, Deus meus, o* » *altissime pater, veni in adjutorium, veni, libera* » *populum quem redemisti precioso sanguine tuo;* » *veni, noli tardare. Deus meus, Deus meus, ubi* » *sunt misericordiæ tuæ? Veni, ne Turci et in-* » *creduli dicant : ubi est Deus eorum?* »

Ces propres mots cria-t-il a haulte voix, moult tendrement plourant. Ceste voix oirent les chrestiens, sy en feurent moult confortés et renforcés, et comme s'ils ne euissent point esté travalliés paravant, se ferrirent tellement es Turcs, qu'ils occirent touts les Turcs qui estoient entrés en la ville et les aultres meirent en fuitte et les suivirent bien huict lieues loing, en toujours les occiant, et tant en meirent a mort que a peine les sçavoit on nombrer; et a compter ceulx qui demourerent morts dedans et devant la ville, on en trouve le nombre de cent mille et plus; et trouverent les chrestiens ou le siege avoit esté, onze bombardes, dont il y en avoit six de trente trois quartiers de long et sept quartiers de haulteur, et bien deux cens aultres petites bombardes et canons, et plusieurs aultres biens et richesses. Icelle noble victoire miraculeuse venue a la cognoissance de nostre saint pere le pape, ledit saint pere envoya ses bulles par toute la chrestienneté, contenant ladite victoire, comme cy dessus est escript, comman-

dant a toutes egliscs cathedraulx, monasteriaulx, priorés, prevostés et paroisses que en l'honneur de Dieu, qui ceste victoire avoit envoyée, on feit sonner touts les jours, a l'heure entre deux et trois après disner, trois coulps sur la plus grosse cloche qui y fust, adfin que chacun bon chrestien dit trois fois *Pater noster* et trois fois *Ave Maria*, et prier Dieu qui donna victoire aulx chrestiens contre les ennemys de la foy; et avecq ce commanda que on feit le premier jour de chacun mois procession generale en chacune ville, eglise ou villaige, et pour ce faire donna grands pardons et indulgences; lesquelles choses, au commandement dudit nostre saint pere, on feit par tout le royaume de Franche, jasoit que ce fust nouvelle chose, mais on ne feit la procession que quatre fois en la ville d'Arras, ne sçait que on feit ailleurs, mais on continua les trois coulps sur la cloche, que on appella les Pardons après disner, pourtant que de tout temps par avant on sonnoit par tout les Pardons après soupper, qui estoient establis a l'honneur de la glorieuse Vierge Marie, mere de Dieu.

CHAPITRE XXII.

Comment Loys, daulphin de Vianne, aisné fils du roy de Franche, vint a refuge au duc de Bourgogne, et eschappa des mains de ceulx qui le cachoient; et de plusieurs incidents.

L'AN de grace mil iiij^{c} cinquante six, Loys, daulphin de Vianne, aisné fils du roy de Franche, sçachant que le roy de Franche, Charles, son pere, avoit envoyé secretement messire Anthoine de Chabanne, comte de Domp Martin, au pays de Vienne, avecq grand nombre de gensdarmes, pour prendre et amener devers lui sondit fils, pour certaines causes qui a ce le mouvoient, lesquelles je ne sçay pas au vray, synon que aulcuns disoient qu'il avoit tellement taillié le pays du Dauphiné et mis au bas pour soy entretenir, sy que plus n'en pooit, et avecq ce avoit totalement roté le temporel de ceulx de l'eglise, et les gens de l'eglise sy mis a obeissance, qu'ils n'avoient de leurs benefices que ce qu'il volloit : et volloient aulcuns dire aussy, que ledit daulphin avoit ja pieça fait mourir une damoiselle nommée la belle Agnès, laquelle estoit la plus belle femme du royaume et totalement en l'amour du roy son pere; après la mort de laquelle, comme dessus est dit, le roy retint

a sa cour sa niepce nommée la damoiselle de Villeclerc, laquelle estoit aussy moult belle, et avoit en sa compagnie les plus belles damoiselles qu'elle pooit trouver, lesquelles suivoient toujours le roy ou qu'il allat, et se logeoient toujours une lieue ou moins près de lui; duquel gouvernement le daulphin avoit esté et estoit moult desplaisant, et pour ceste cause s'estoit absenté du royaume de Franche plus de douze ans tout entiers, et s'estoit tenu au pays de Dauphiné, durant lequel temps il n'avoit eu quelques deniers de son pere ne du royaume, ains *lui* avoit failly vivre du pays : aultres aussy disoient que le roy le volloit retraire devers lui et lui donner estat comme il appartenoit; aultres encore disoient que se le roy son pere le olt tenu, le euist mis en tel lieu, que jamais on n'en olt ouy parler, et euist fait roy de Franche après lui........................

....

Desquelles choses je m'attens a ce qu'il en est, mais toutesfois le daulphin, sçachant que le roy son pere le contendoit a faire prendre secretement, ou se on ne le euist peu prendre secretement, de faire entrer a forche au Dauphiné et le prendre a forche, feit appointer un disner en une forest pour cachier, et illecq faindit de aller disner, et y faire une grande feste; a icelle feste le cuida prendre le comte de Dommartin (1), et feit touts ses aguets pour le prendre;

(1) Ailleurs *Domp Martin*, *Dampmartin*.

mais le daulphin, le jour qu'il debvoit partir pour aller a la chasse, lui, sixiesme ou septiesme, se partist, et a tuer cheval chevaucha vers les marches de Bourgogne, et jasoit ce que tantost que on sceut son departement, il fust suivi du comte de Dommartin et aultres de moult près, et sy près, que on ne pourroit plus; toutesfois il leur eschappa et chevaucha tant qu'il vint a S[t] Claude en Bourgogne, et illecq fust receu moult honorablement du prince d'Orange, lequel estoit grand seigneur en Bourgogne; lequel prince paravant ledit daulphin avoit moult hay pour aulcunes destrousses que ledit prince et le marischal de Bourgogne avoient fait sur les gens du roy et de ses gens. Toutesfois, lui estant avecq le prince, il manda le marischal de Bourgogne, et le pria qu'il le menat devers le duc de Bourgogne, lequel marischal vint vers lui et bien accompagnié de gens de guerre, convoya et amena le daulphin vers le duc de Bourgogne, et arriva le daulphin environ le mois de septembre l'an dessusdit cinquante six, a Louvain en Braband et a Bruxelles, ou le duc de Bourgogne estoit; lequel duc, tantost qu'il sceut sa venue, alla allencontre de lui et le receupt moult honorablement comme aisné fils du roy de Franche, et tant honorablement que on ne pourroit plus, et lui donna pour entretenir son estat, deux milles courronnes d'or le mois, les soixante dix courronnes pesant le marc de huict onces, et avecq ce lui pria qu'il esleut pour sa demeure telle place qu'il lui

plaisoit prendre en touts ses pays; lequel daulphin esleut et print une place et fortresse en Braband, nommée Genappe, laquelle estoit a quatre lieues près de Bruxelles. Et depuis ceste heure, fust le marischal de Bourgogne totalement en la grace dudit daulphin comme il monstroit.

En icelluy an mil iiij^c lvj, environ le mois de may, Thiebaut de Luxembourg, chevallier, Sr de Fiennes (1), frere germain au comte de St Paul, s'en alla rendre moisne de Cisteaux, en l'abbaye de Cisteaux, lequel Thiebaut estoit de l'age de xxxvj ans, très beau chevallier, et avoit este marrié a la fille du sieur d'Antoing, de laquelle il avoit a celluy jour plusieurs enfants, et estoit sa femme morte, et disoit on que dez son enfance avoit eu vollonté d'entrer en religion et servir Dieu. Toutesfois jusques au jour qu'il se rendit, avoit esté moult mondain, valliant chevallier et gentilhomme, mais il n'olt guerre esté en religion qu'il ne fust abbé d'Igny, et puis olt des aultres abbayes, et tant feit, qu'il fust evesque du Mans, et puis alla en cour de Rome adfin d'avoir plus d'honneur et de benefice.

(1) Ailleurs *Fresnes*.

CHAPITRE XXIII.

Comment le duc d'Yorc se combattit au roy d'Angleterre, et y morut le duc de Sombreset et aultres sieurs, et reprint le duc le gouvernement du royaume, et sy fust le roy blescié.

En l'an precedent mil iiij^{c} lv, Henry, roy d'Angleterre, par le conseil du duc de Sombreset, manda touts les seigneurs de son royaume venir vers lui, en leur simple estat, pour ordonner des haultes affaires de son royaume comme ils disoit, dont en vint une grande partie a Londres. Le duc d'Yorc s'appensa qu'il se y trouveroit a la journée, et de fait se meit a chemin, et partist de son pays a tout mille combattants, et après lui quatre a cinq mille combattants. Le roy et ceulx de Londres feurent bien advertis de mille combattants, mais non pas des aultres qui venoient après; sy se libera le roy et le duc de Sombreset, accompagniés du comte de Nortombellant et plusieurs aultres sieurs avecq eulx, a tant de gens qu'ils peurent finer a Londres, de aller allencontre de lui et le ruer jus; sy se meit le roy sur les champs, lui et son ost, et chevaucha tellement qu'il rencontra icelluy duc, et incontinent sans quelque parlement, commençherent les par-

ties a frapper les ungs sur les aultres, et la fust sy fort combattu qu'il y olt grande foison de morts d'ung costé et d'aultre. Toutesfois la journée de la victoire demoura au duc d'Yorc, et la fust tué le duc de Sombreset, le comte de Nortombellant et plusieurs aultres, tant sieurs que aultres jusques au nombre de quatre a cinq cens hommes, et mesmement fust le roy navré et blescié d'une fleche parmy le col, et fust en grande advanture de son corps, et print le duc d'Yorc plusieurs prisonniers, tant sieurs, nobles que aultres, lesquels il mena a Londres avecq le roy, et la feurent les ungs deslivrés et les aultres punis selon leurs merites, et de ceste heure fust tout le gouvernement du roy renversé, et demoura le duc d'Yorc gouverneur du roy et du royaume, seul et pour le tout.

En ce temps le roy de Franche tollit par forche d'armes au comte d'Armignac la pluspart de toutes ses terres, lequel, quant il olt tout perdu, se retraict au royaume de Navarre et d'Arragon.

Environ la fin du mois d'octobre, l'an cinquante six, Philippe, duc de Bourgogne, envoya en ambassade devers le roy de Franche, messire Jehan de Croy, grand bailly de Haynault, et messire Symon de Lallaing, chevallier, et aultres pour le fait de monsieur le daulphin de Vianne, en laquelle ils feurent jusques au jour des trois Rois ensuivant, et ne peust sçavoir ce qu'ils avoient besoingnié; mais durant ce temps, le roy meit garnison de gens-

darmes a Compiegne, a Lyon et sur les marches de Bourgogne, et partout environ le pays du duc; et pareillement eulx retournés, le duc de Bourgogne feit publier par touts ses pays, que touts ceulx qui se avoient accoustumés d'armer, feussent prez et en armes toutesfois qu'il les manderoit, sur la hart.

Audit an cinquante six, environ le noel, il olt son dernier jour le duc de Bourbon, et succeda en la duchié son fils, comte de Clermont, fils de la soeur du duc de Bourgogne.

CHAPITRE XXIV.

Du crollement de terre qui fust en Puille, et des cités qui fondirent par icelluy crollement.

Ou dessusdit an mil iiij^c cinquante six, le iiij^e jour de decembre, environ trois heures devant le jour, se meut ung crollement de terre es contrées de Naples, de Puille et de Calabre, si cruel qu'il n'est homme qu'il le peust penser, s'il ne le avoit veu; duquel crollement s'ensuivirent grands maulx et innumerables, car une cité audit royaume nommée Arnans, en fust fondue et perie : et en icelle moururent huict mille personnes; et encoires une aultre cité ou demouroient trois mille personnes, qui tous y moururent sans nuls eschapper; et encoires une aultre terre nommée Bechery, en telle maniere qu'il n'est homme qui oncques euist veu aulxdits lieux, cité, ville, ny chasteaux ny forteresses, excepté ceulx qui les avoient veu paravant qu'elles feussent fondues et peries; car icelluy crollement encoires alla a ruiner la moitié d'une cité nommée Troye, en laquelle mourut grand peuple, et sy alla par terre grande partie du chasteau et

ville de Canosse, et les cités d'Astoly et de Ste Agathe le Channes, Aury et plusieurs aultres, et en la comté de Mollesse (1) fondirent en abisme la cité de Campobassa, le chasteau de saint Loy, les chasteaux de Castune et de la Rippe, et aussy plusieurs terres de la comté d'Altenate, fondues comme dessus, esquelles sont morts vingt huict mille personnes.

En la cité de Naples olt grand dommaige aussy par icelluy crollement de terre, par especial plus aulx eglises que aulx edifices de la cité, et dura icelluy crollement l'espace de trois jours, et en aulcunes parties plus longuement, c'est a sçavoir : depuis le iiij^e^ jour dudit mois jusques au septiesme inclus, durant lesquels jours moururent cent mille personnes comme il a esté relaté par gens de diverses contrées qui disoient la chose et sçavoient estre vraye; par icelluy crollement de terre feurent encoires mis en ruine, en une nuict, le chasteau de Sangine, le chasteau de Presole et la roche de Cappra, et n'y est demouré muraille ne maison. Par icelluy crollement de terre a esté mis en ruine la moitié de la cité de Sermone, et le chasteau de Oliveto, esquels sont morts cinq cens personnes, et au chasteau de Pessoly six cens, et pareillement au chasteau de Choco moururent le seigneur et toutes les personnes qui estoient dedans; encoires en fust mise en ruine la reprinse du mur d'Anconne devers

(1) *Sic.* Tous les noms sont travestis.

la porte de Limonte, et se y olt grand dommaige es edifices de Cappra, de Adversa et de Benineut et le chasteau de Lusano, qui sont choses bien difficiles a croire, qui ne les auroit veues; ceste grande et merveilleuse perte fust encoires au marquis de Ferrare, en escript par messire Hercule son frere, qui estoit au royaume de Naples avecq le roy d'Arragon, et fust escript a Rogea; et pour tant qu'il fust sceu et cognu par tout le monde que ledit crollement fust audit pays en decembre, l'an mil iiij^c lvj, par lequel plusieurs chasteaux, eglises et maisons et aultres edifices fondirent. J'ay le contenu de la copie des lettres au marquis de Ferrare envoyées par son frere, mises en ce present livre; sy tout est vray ce qu'elles contiennent je n'en sçay rien, outre ce que ledit crollement fust, et qu'il feit, comme dessus est dit, plusieurs dommaiges dont plusieurs personnes moururent, et fondirent plusieurs chasteaux, eglises, maisons et aultres edifices

CHAPITRE XXV.

D'une grande destruction des Turcs que feirent les Hongrés au pays de Hongrie.

En ce mesme temps feirent les Hongrés au pays de Hongrie une grande destruction sur les ennemys de la foy de Jesus Christ, par le conseil du sieur Jehan Capistran, disciple jadis de St Jean Bernardin, lequel saint Jean Bernardin avoit regné paravant et estoit mort environ huict ou dix ans, et fust elevé son corps sur terre et canonisé en la cité de Rome en l'an de la jubilée mil quatre cens cinquante, et estoit cordelier.

Et par le conseil du sage et valliant chevallier, messire Guillaume Blanc, puissant en armes, par lequel feurent bouttés hors de la cité de Belgrado grande multitude de Turcs, lesquels feurent touts occis jusques au nombre de quinze mille, et n'eschappa oncques hommes, ceste entreprinse faite; le lendemain vindrent grandes compagnies de Turcs devant icelle cité en grand ost, lesquels icelluy jour feurent par les chrestiens tellement combattus qu'il y mourut derechief cent mille Turcs, entre soleil

levant et soleil couchant; et la estoit en personne le soudain de Perse, principal capitaine de touts lesdits Turcs, lequel voyant telle desconfiture estre sur ses gens, s'enffuit avec ung peu de ses gens en une cité nommée Berbe, et de la en la terre de Grece. Après ce, se transporterent ledit chevallier, nommé le chevallier Blanc, et toute sa compagnie devant la cité de Berbe, laquelle en ensuivant leur bonne fortune, par l'ayde de Dieu, gagnerent et meirent a mort deux mille Turcs; après ce, en ensuivant aussy leur bonne fortune, par l'ayde de Dieu gagnerent plusieurs villes et chasteaux; c'est a sçavoir: *la cité de* Bastillianne, Vulgara, Fascigia, Evere et une aultre cité nommée Augusta, qui estoit moult belle cité, en laquelle moururent et feurent destruits quinze mille Turcs, et a celle journée moururent vj^m chrestiens: depuis lesdits chrestiens prindrent Saint Vincent et la ville de Valence avecq le chasteau, et tellement besoignerent que tout fust converty a la foy catholique; ce fait les chrestiens, pour gagner de plus en plus, allerent devant le chasteau de Flagis, lequel ils prindrent et se prindrent Gavandalo, Perons, Havengets et Chastomem, et la feurent destruicts iiij^m Turcs et la cité gagniée; mais il y morut cent chrestiens, et tantost après entra toute la compagnie d'iceulx chrestiens en la terre de Grece, et la gaignerent une grande cité nommée Glotuasse, ou ils occirent deux mille Turcs, et de la s'enffuirent et delaisserent touts les chasteaux, villaiges, villes closes

et aultres fortresses estant en icelles marches, et s'en allerent en la province de Galdée qui est emprès de Constantinople, et ainsy leur demoura la terre, le peuple et grande partie du pays de Grece vers occident. Après encoires feurent prinses sur les Turcs la cité de Latheris et celle de Glaunis, et le chasteau avecq plusieurs aultres fortresses et villaiges. En la desconfiture cy devant dite des Turcs, feurent nombrés les Turcs qui y avoient esté occis par les chrestiens deux cent mille, et huict vingt cités et villes murées prinses, et iiij^c chasteaux et aultres fortresses, et fust ceste conqueste et chronique de Franche en l'eglise de saint Denys, desquelles ce que dit est cy dessus touchant ceste conqueste est extraict, lesquelles choses afferment estre vrayes sur saintes evangiles de Dieu et sur le voeu de prestrise venerables personnes, messire Jehan Balate, prestre, messire Patrice Cornoaille, prestre, et Andreu Vallete, homme lay, touts trois estant du diocese du Embleu en Dauphiné (1), lesquels dessus nommés, par le serment que dit est, lesquels interrogiés, comme ils sçavoient les dessusdites choses estre vrayes, lesquels respondirent qu'ils avoient esté et assisté personnellement en toutes les batailles en armes a combattre, et pour leurs grands perils de mort ou ils avoient esté, s'estoient voués a monsieur Saint Denys, et en plusieurs

(1) Sic.

aultres pellerinages qu'ils avoient intention d'accomplir, avant que jamais ils retournassent en leurs pays, et oultre plus affirmerent que en la premiere bataille qui fust faite, le chevallier Blanc fust grievement navré d'une lanche, et tant que necessité le constraindit de soy retraire en la cité d'Auguste ou il mourut; et en icelle menée fust pareillement fort navré le Turc, lequel se retraict à Constantinople ou il fust malade une espace de temps, et lui gueri retourna en son pays.

Audit an cinquante six, le duc de Savoye et sa femme vindrent devers le roy de Franche, et accoucha la femme du prince de Piemont aisné, fils du duc de Savoye, laquelle estoit fille du roy de Franche, d'un fils.

En ce temps vint en ambassade d'Espaigne pour confermer l'allianche du roy de Franche et du roy d'Espaigne.

En ce temps aussy, le roy de Navarre vint devers le roy de Franche demander la duchié de Nemours.

En ce temps encoires retourna le cardinal d'Avignon du pays de Bretaigne, ou il avoit canonisé saint Vincent de l'ordre des Jacobins, en la cité de Vennes; et assés tost après icelluy cardinal alla devers le roy de Franche, pour avoir ung dixiesme sur les gens d'Église de son royaume, pour aller combattre les Turcs comme il disoit.

Audit an feurent grande abbondance de pluyes.

CHAPITRE XXVI.

Comment le duc de Bourgogne se courroucha a Charles son fils, et comment depuis le daulphin feit la paix ; et de la femme dudit Charles, qui accoucha d'enfant d'une fille, et de plusieurs aultres incidents.

L'AN dessusdit, mil quatre cent cinquante six, le dix septiesme de febvrier, monsieur daulphin, le duc de Bourgogne, et Charles son fils, estant en la ville de Bruxelles, meut parolles entre le sieur de Sempis, aisné fils de messire Jean de Croy, bailly de Haynault, et le sieur Dameryes (1), fils du chanlier de Bourgogne, lesquels estoient chambellans d'icelluy Charles, comte, seul fils du duc de Bourgogne ; et la raison fust pour ce que chacun des deux contendoit en l'absence du sieur Daussy, lequel estoit premier chambellan d'icelluy comte de Charollois, estre le premier après lui, et tant que ce bruit vint a la coignoissance du duc de Bourgogne, lequel manda son fils et lui commanda que le sieur de Sempis fust le premier, lequel respondit au duc, son pere, que jamais ceulx de Croy ne le gouverneroient, ainsy qu'ils le avoient gouverné, et que trop le avoient gouverné, pour les-

(1) *D'Emeryes*, etc.

quelles parolles le duc se courroucha sy fort a son fils, qu'il lui dit par courroux plusieurs injurieuses parolles, en lui faisant commandement qu'il widast ses pays, et tira une dague qu'il portoit pour le ferir, et le eust feru, s'il ne se en fust fui, car il en feit tout son pouvoir; et après qu'il fust parti, jasoit ce qu'il fust près de la nuict, le duc manda un cheval et monta sus, et nonobstant qu'il plust très bien et feist ord temps, se partist tout seul de Bruxelles, et comme homme courroucé, s'en alloit ne lui en chaloit ou, comme on disoit, et la nuict venue il se trouva en ung bois auquel il se perdit, et faillit qu'il se couchat en la maison d'ung povre homme audit bois, lequel povre homme le conduisit jusqueis a Genappe, qui est, comme dessus est dit, a quatre lieues près de Bruxelles, auquel povre homme il donna huict pieces d'or, et combien qu'on ne scavoit ou il estoit allé, toutesfois il fust incontinent suivi de ses gens, et tant quis qu'on le trouva, et fust tantost bien accompagnié et s'en revint à Bruxelles.

Et le xxj[e] jour dudit mois de febvrier, a la requette de monsieur le daulphin, l'evesque de Liege, nepveu du duc, de la femme d'icelluy comte de Charollois, de l'evesque d'Utrech, et de la duchesse de Bourgogne, le duc pardonna à son fils le courroux et mal talent, mais pour tant que son fils avoit esté, comme on disoit, induit par aulcuns ses serviteurs de vouloir avoir, contre la

vollonté de son pere, le S[r] Dameryes a premier chambellan; le duc feit bannir de touts ses pays deux des principaux serviteurs de son fils, le premier appellé Guillaume Visse, maitre de sa chambre, lequel ne avoit gueres de temps, estoit venu ung povre valeton du pays de Champagne vers Bourgogne, et avoit premier servy Martin Cornille, recepveur general et garde des chevaulx, et de la servit ledit comte de Charollois; le second fust un escuyer, natif du pays de Bourgogne, nommé Guyot Duisy.

Environ ce temps, monsieur le daulphin et le comte de Charollois s'en allerent a la chasse, en laquelle le daulphin se perdit lui troisiesme, en ung bois, et pareillement se perdit le comte; et quant vint sur le soir, le comte cuidant que icelluy daulphin fust retourné, s'en retourna a Bruxelles, et sytost qu'il fust descendu, alla veoir son pere, lequel lui manda ou estoit monsieur le daulphin, auquel respondit qu'il ne sçavoit et qu'il cuidoit qu'il fust revenu devant lui; lors le duc se couroucha a lui, et lui commanda que prestement s'en rallat vers lui et ne retournat jusques a ce qu'il l'auroit retrouvé, ce que le comte feit et y alla prestement, et le duc feit monter gens de touts lez a cheval et a toutes torse ardentes pour le querir, lequel s'estoit ja esloignié huict grosses lieues de Bruxelles et n'euist esté ung paysan, auquel il donna une piece d'or, qui le ramena, tant qu'ils trouverent le comte Charollois et aultres plusieurs qui le ramenerent a Bruxelles vers

le duc, lequel duc feit venir vers lui celluy qui le avoit ramené, auquel il donna ung beau don.

En cest an mil iiij^c cinquante six, par ung mardy, xvij^e jour de febvrier, madame Catherine, femme du comte de Charollois et fille du duc de Bourbon, en la ville de Bruxelles, accoucha d'une fille, et la tint sur fons monsieur le daulphin de Vienne, la duchesse de Bourgogne, et la dame de Revestain, niepce d'icelle duchesse et femme de Adolf de Clefves, et lui donna icelluy daulphin a nom Marie, pour l'amour de la reine de Franche sa mere, laquelle s'appelloit Marie : a la nativité de laquelle fille on feit solemnelle feste, et a porter icelluy enfant a fons, alloit devant le fils du duc de Gueldres, nepveu du duc de Bourgogne, lequel portoit ung bachin; après lui alloit Adolf de Clefves, nepveu aussy du duc, lequel portoit une couppe d'or, et après alloit le comte d'Estampes, lequel portoit un cierge benit; après lesquels trois, la duchesse de Bourgogne portoit l'enfant, et a sa dextre estoit le dessusdit daulphin, qui tenoit sa main sur le chief de l'enfant, et le soustenant, et y avoit cinq cens torses, ou plus, et feurent au baptesme l'evesque de Cambray, frere bastard du duc, et l'evesque de Toul, abbé de Saint Bertin. A la venue d'icelle fille, par touts les pays du duc, feurent faits feus et grande feste.

En ce temps dame Isabeau, ducesse de Bourgogne et fille du roy de Portugal, feit faire une religion de grises soeurs de l'ordre Saint Franchois;

mendiants, en Flandres, en ung lieu nommé le Motte au Bois, es bois de Nieppe, et illecq s'alla tenir, menant vie de devotion, et disoit on qu'elle estoit mal du duc son mary, a cause du discord qui avoit esté entre son filset son mary, et cuidoit le duc que ce euist esté par elle, pourquoy il ne voulloit parler a elle.

Audit an lvj[e], par une nuict du vingtiesme, entre onze et douze heures a midy, en la ville de Tournay, ung nommé Guillebert de Brenay, recepveur de messire Guillebert d'Enghien, chevallier, assés près du Pont a Pont fust occis par trahison, en le frappant par derriere, par deux compagnons, desquels deux, l'un d'iceulx estoit frere de trois compagnons que icelluy recepveur avoit fait pendre par justice, comme murdriers, touts trois a ung arbre, et estoient menés a ceste guerre a cause d'ung heritaige que le recepveur avoit achepté, que ceulx freres disoient a eulx appartenir, dont guerre s'en estoit meue, et en avoit morts de deux costés de dix a onze hommes que d'espée que par justice.

En ce temps un nommé Jacotin d'Athies, bourgeois d'Arras, tua enladite ville ungcompagnon nommé Miquelet de Wailly, sur le petit marchié, a l'entrée de la maison d'ung drapier ou il cousoit chaulses, et lui donna deux coups d'une espée dont il mourut, et feit ce au contempt que icelluy Miquelet avoit fait relever une fille de joye, qui estoit couchiée avecq lui; lequel fait, fait, Jacotin se rendit prisonnier a la loy d'Arras; de laquelle mort dudit Miquelet il fust jugié quitte et

deslivré a cause de ce que icelluy Miquelet estoit semons a lx liv. et estoit es escripts de la ville, et a eslé cause que par leurs privileges le jugerent quitte et deslivré.

En cest an aussy, derechief le duc de Bourgogne renvoya, devers le roy de Franche, les dessusdits Jehan de Croy et Symon de Lallaing, chevalliers et aultres en ambassades.

Audit an mil iiij^c lvj, en la ville de Rome, mourut Jacques Coeur, ou il s'estoit tenu honorablement et richement, combien que le roy de Franche, dont il avoit esté son argentier, euist retenu tout ce qu'il avoit en Franche; après laquelle mort le roy de Franche touts ses biens rendit a ses hoirs, et se repentit et fust moult courrouché de ce que oncques on le avoit fait mectre prisonnier.

En cest an aussy, environ la fin du caresme, mourut le patriarche d'Acquille, lequel avoit surnom Connenel, et estoient quatre freres, fils du S^r de parlement de Paris, donc l'ung estoit chancellier de Franche, l'aultre archevesque de Reims; lui patriarche d'Acquille, et l'aultre chevallier en armes, et les avoit ainsy fait le roy de Franche, pour le sens qui estoit en eulx et qu'il les aimoit.

En cestuy an on leva en la comté d'Artois, les tailles que on avoit accordé au duc de Bourgogne, ou cas qu'il iroit sur les Turcs, et leur leva t'on par constrainte du duc, nonobstant qu'il n'allat nulle part, et qu'il euist dit qu'il n'en voulloit nulles jusques a ce qu'il iroit sur lesdits Turcs.

CHAPITRE XXVII.

Comment le duc de Bourgogne mena le daulphin a Bruges, et de l'honneur que on lui feit, et aultres choses.

Environ la Pasque ensuivant, mil iiij^{c} lvij, Philippe, duc de Bourgogne, se partist de Bruxelles, en la compagnie de monsieur Loys, aisné fils du roy de Franche, daulphin de Vienne, et s'en alla a Oudenarde au giste, et le lendemain au giste a Courtray et de Courtray a Bruges, en laquelle ville de Bruges, ains qu'ils entrassent ens, vindrent allencontre d'eulx les nations qui se tenoient a Bruges, chacune nation vestue de diverses couleurs, touts en habits de soye ou de velour, et les bourgeois pareillement, et estoient, comme on disoit, bien huict cens hommes touts vestus de soye sans aultres richement habillés, et sans le peuple qui issit hors la ville pour veoir ledit monsieur le daulphin; et pour certain monsieur le daulphin n'avoit oncques mais veu tant de gens, que issit de la ville, et n'euist point cuidé comme a peu en euist autant en la comté de Flandres, au moins en la pluspart.

En icelle ville de Bruges fust le daulphin, pour l'honneur du duc, et aussy que ainsy le volloit,

receu moult honorablement, et tant que on ne porroit de plus.

En ce temps couroient plusieurs mauvais garnements en Artois, en Picardie et ailleurs, lesquels desrobboient les pauvres gens, et aulcuns prenoient et vendoient aulx Anglois, et sy n'en faisoit on nulle justice; et s'accompagnoient aulcunes fois avecq ceulx de Calaix qui estoient Anglois; et fust prins d'eulx environ ce temps ung gentilhomme de la comté de St Paul (1), nommé le Brun de Cuincy, en revenant de l'hostel de son frere, par aulcuns Anglois et mené a Calaix; mais environ trois mois après, par lettres que le duc de Bourgogne feit rescripre, il fust deslivré sans ranchon, mais sy lui cousta t'il en despens plus de quatre cens courronnes d'or.

En ce temps aussy, en may, revindrent de devers le roy de Franche lesdits messieurs Jean de Croy et messire Symon de Lallaing, et arriyerent a Bruges devers le duc; de ce qu'ils besoingnerent je n'en peux rien sçavoir.

En ce temps aussy, le ixe jour de may, l'an dessusdit, ung compagnon labourier, nommé Florent, dit Daroustra, natif de Seclin, lui septiesme, feurent prins en la chastellenie de Lille, en ung villaige nommé Raimbaucourt, et fust ledit Arroustra, Hacquenet, anglois, et encoires ung, lui troisiesme, pendus a ung arbre, et les aultres feurent menés a

(1) *St Pol.*

Lille prisonniers; et la cause pourquoy feurent pendus estoit que ledit Arroustra se tenoit es bois, et par nuict alloit par les villaiges composer les bonnes gens, et avoit tué un hostellain au Pont a Rache, et le craignoit on moult fort, pourtant qu'il estoit accompagnié de plusieurs mauvais garçons, car qui ne lui donnoit ce qu'il demandoit, il les menachoit de tuer et ardoir leurs maisons; il estoit le plus bel homme de tout le pays, mais touts les jours il s'efforçoit de faire mal, et escripvoit es lieux, au moins en plusieurs ou il se hostelloit, comme par mocquerie : « Harroustra (1), sy on te tient, on te pendra; » laquelle derision et mocquerie lui fust prophetie.

En icelluy temps ung pelletier, nommé Jean Pinte, mourut le vingt septiesme jour du mois de juing audit an cinquante sept, et le lendemain matin ainsy que Jean Pinte fust mis en terre, sa femme, laquelle estoit josne femme de trente quatre ans ou environ, fiancha et espousa ce propre jour, ung nommé Willemet de Noeuville, pelletier aussy, de l'age de vingt ans ou environ, et la nuict ensuivant coucha avecq sondit second mari; je mets ce par escript, pour tant que comme je crois on n'a veu peu de femme soy plutost remarrier, combien que en aulcunes manieres on la pourroit excuser, car en ce temps par tout le pays du duc de Bourgogne, sitost qu'il advenoit que aulcuns marchands,

(1) *Daroustra, Arroustra.*

labouriers et aulcune fois bourgeois d'une bonne ville ou officier trespassoit de ce siecle, qui fust riche, et il delaissat sa femme riche, tantost ledit duc, son fils ou aultres de ses pays voulloient marrier lesdites vefves à leurs archiers ou aultres leurs serviteurs, et failloit que lesdites vefves, sy elles se voulloient marrier, qu'elles espousisissent ceulx que leurs Srs leur voulloient bailler, ou fissent tant par argent, au moins tant a ceulx qui les voulloient avoir, comme à ceulx qui gouvernoient les Srs, et aulcune fois aulx Srs mesmes, que ils souffrissent qu'elles se marriassent à leur gré, et encoires estoient elles les plus heureuses, qui par forche d'amis et d'argent en pouvoient estre deslivrées; car le plus souvent, volsissent ou non, sy elles se voulloient marrier, il falloit qu'elles prinsissent ceulx que les Srs leur voulloient baillier, et pareillement quant ung homme estoit riche et il avoit une fille a marrier, s'il ne la marrioit bien josne, il estoit travallié, comme est dit cy dessus.

En celuy temps aussy, pour obvier aulx courses et entreprinses que les Anglois faisoient au pays du duc Philippe de Bourgogne, le duc envoya a St Omer, Jehan, comte d'Estampes, Anthoine, bastard du duc, et aultres; devers lequel Jehan, comte d'Estampes, vint le comte de Werwicq, capitaine de Calaix, et se trouverent ensemble lesdits comtes en plain camp, chacune partie bien accompagniée de chevalliers, escuyers et archiers en armes,

et fust icelle journée de parlementer entre ledit comte d'Estampes, pour et au nom du duc, et ledit comte de Werwicq, anglois, pour et au nom du roy Henry d'Angleterre, le premier de juillet, auquel jour fust tant traictié, que trefves feurent données entre lesdits Anglois et ledit duc, l'espace de huict ans, et avecq ce fust rendu le Brun de Cuincy, lequel un peu de temps devant avoit esté prins et mené à Calaix.

CHAPITRE XXVIII.

De la venue de la femme de monsieur le daulphin devers son mary; et comment aulcuns Franchois se boutterent en mer et descendirent en Angleterre, et prindrent St Wicq, ung port en Angleterre; et aultres choses.

En ce temps, le dixiesme jour de juillet, l'an dessusdit cinquante sept, madame, fille du duc de Savoye, laquelle avoit espousé monsieur Loys, aisné fils du roy de Franche, daulphin, et laquelle n'avoit encoires oncques esté conjoinctement avecq son mary, jasoit ce qu'elle euist seize ans ou environ, et sy avoit plus de cinq ans passés que son dit pere l'avoit livrée audit monsieur le daulphin; et l'estoit allé querir le Sr de Montagu, et elle arrivée devers ledit monsieur le daulphin son mary, consommerent le marriage et coucherent ensemble; et lorsque ladite dame arriva audit Namur, le duc de Bourgogne n'y estoit point, car il s'estoit party pour aller au pays de Picardie, et alla par Lisle a Abbeville, de Abbeville a Amiens, puis a Corbie et a Peronne et a St Quentin, lesquelles villes il alla visiter, pour ce que on disoit que le roy de Franche avoit une grosse armée preste, et ne sça-

voit on pour ou estoit aller, ne qu'il en voulloit faire. Pour laquelle cause le duc estoit allé es villes dessusdites eulx remonstrer comment le roy lui auroit baillié ledit pays par accord fait, et depuis par le traictié d'Arras, et leur remonstra depuis qu'il les avoit eus, il les avoit tenus en paix, parquoy il leur requeroit, que se le roy envoyoit garnison esdites villes, qu'ils ne les receussent pas; mais sy le roy y venoit en personne, il leur commandoit que on lui feist ouverture et allat on allencontre de lui comme il appartenoit, ce que lesdites villes lui accorderent, puis retourna par Cambray et alla a Mons en Haynault. En ce temps, le vingt deuxiesme de juillet, il tonna et esclistra moult fort, et feit grand orage et queut le tonnoir au clocher de S[t] Vaast.

Environ un mois devant, le tonnoir aussy avoit ards trois maisons a Lille, et sy avoit fort dommagié une des portes de Bethune; a Paris aussy avoit fait grand dommaige; et en celle saison aussy en plusieurs villes et villaiges par orages olt grands dommaiges.

En ce temps aussy, audit an lvij, environ le jour de la Magdelaine, une partie de la ville de Durezels en Hollande, fust ardse, et y olt plus de deux mille maisons ardses et gens plusieurs.

Oudit an mil iiij[c] lvij, au mois d'aoust, Charles, roy de Franche, faindant qu'il envoya plusieurs gens de guerre en l'ayde du roy d'Escoche, lequel avoit guerre contre le roy Henry d'Angleterre,

iceulx gens de guerre monterent en mer a Dieppe, et a Harfleu en Normandie, et, disoit on, qu'ils estoient grand nombre et estoient leurs capitaines: le S[r] de la Barende, seneschal de Normandie, l'admiral de la mer, Flocquet, capitaine d'Evreux, Charlot Desmares, capitaine de Dieppe, et aultres; et le jour de saint Jean Decolasse descendirent et prindrent port a Angleterre a S[t] Deswicq (1); et tantost qu'ils y feurent descendus et olrent prins port, ceulx d'Angleterre feirent grands feus, et sonnoient par toutes eglises leurs cloches pour eulx assembler; mais ains qu'ils peussent estre assemblés, livrerent les Franchois ung assault audit S[t] Deswicq, auquel assault faire, feurent faits chevalliers lesdits Flocquet, Charlot Desmares, Polrus de Lignes et aultres, jusques au nombre de vingt, et prindrent par forche d'assault ledit S[t] Deswicq, et y olt des Anglois environ trois cens tués, et des Franchois de trente a quarante, entre lesquels il olt quatre hommes d'armes franchois morts. Après ce fait, les Franchois pillierent toute la ville et meirent leurs sacs sans boutter nuls feux ne riens faire aulx eglises, puis se meirent en mer sans retourner a Dieppe, le jour S[t] Gilles ensuivant, et ne feurent sur terre que l'espace d'une marée, et y gagnerent les Franchois grand butin. En ceste propre saison, environ huict jours devant, une grande compagnie

(1) Ailleurs, *S[t] Wicq.*

de Bretons aussy passerent la mer, et entrerent en Angleterre et y boutterent les feus et pillierent une grande instance de pays, puis s'en retournerent en Bretaigne; et disoit on que les Franchois qui estoient montés a Dieppe cuidoient que lesdits Bretons deuissent venir en leur compagnie, mais chacun feit son fait a part lui.

En ce temps, le mardy xxj^e de septembre, le cardinal de Constance, le Sr Desternay, l'un des généraulx de Franche, et ung des secretaires du roy de Franche Charles, ambassadeurs dudit roy de Franche, envoyés devers Philippe, duc de Bourgogne, arriverent à Bruxelles, et estoient accompagniés de l'evesque d'Arras, nommé Jehan, lequel les avoit attendu a Tournay au commandement dudit duc; et environ la Toussaint ils s'en retournerent, et ne peux je sçavoir les causes pourquoy ils estoient venus, ne la response qu'on leur feit.

En cest an cinquante sept, on morut de l'impedimie en plusieurs villes et villaiges, très fort, especiallement à Amiens, à Compiegne, à Noyon, à Douay et ailleurs.

En ce temps, en la ville d'Arras, mourut maitre Jehan Lesot, agié de iiij^xx ans environ, lequel estoït conseillier de la ville d'Arras; après laquelle mort succeda à son office Richart Pinchon, procureur de la ville, lequel Richart depuis lors en avant se feit appeller maitre Richart, combien qu'il ne fust clercq, et n'avoit oncques estudié en clergie,

mais il estoit renommé d'estre ung des plus cauteleux hommes du pays, et par subtilité et cautelle estoit procureur general du pays du duc de Bourgogne : il avoit en son temps tant travallié l'eglise de S[t] Vaast par procés, tant encontre la ville d'Arras, comme contre lui propre, que pour ung jour la ville d'Arras avoit cinquante et ung procés contre ladite eglise de S[t] Vaast, et faillit enfin que pour eschever les grands despens, le duc envoya certains commissaires desputés de par lui, pour les accorder, et y feurent envoyés maitre Jehan Tronchon et maitre Philippe de Lanterne, et des cinquante et ung procés, ceulx de la ville d'Arras, par la sentence desdits commissaires, ne obtinrent gain en que ung, et ceulx de l'eglise en cinquante; parquoy on pouvoit percevoir que ledit Richart n'aimoit point l'Eglise ne celle de S[t] Vaast, ne celle d'Ancin, ne maintes aultres, aulxquelles par sa subtilité il feit maintes griefs torts et dommaiges.

CHAPITRE XXIX.

Comment le comte de S[t] Paul vint devers Philippe, duc de Bourgogne, pour cuider avoir la main levée de sa terre d'Enghien; et comment le duc, en la presence dudit comte, lui feit proposer plusieurs crimes par lui faits, et de la response dudit comte, et d'aultres choses.

Comme en l'an precedent cinquante six, Philippe, duc de Bourgogne, eust fait mectre en sa main la terre d'Enghien, appartenant au comte de S[t] Paul, laquelle terre est hors du royaume de Franche, et jasoit ce que le comte euist plusieurs grandes terres et seigneuries enclavées es pays du duc, qu'il tenoit du royaume, le duc n'avoit touchié qu'a la terre d'Enghien, laquelle estoit, comme dit est, hors du royaume : le comte desirant avoir main levée de ladite terre, ou sçavoir pourquoy le duc le avoit mis en sa main et en faisoit recepvoir les prouffits, envoya prier et requerir au duc qu'il lui pleust lui envoyer ung saulfconduit, adfin qu'il pust venir vers lui et sçavoir les causes pourquoy il avoit mis ses terres en ses mains, lequel saulfconduit le duc ne voullut bailler, ne envoyer de prime face, se ledit comte ne se desclaroit son ennemy; mais s'il se desclaroit son ennemy, très volontiers lui envoyeroit; a quoy fust respondu par le comte qu'il ne se

desclareroit point son ennemy, mais son humb
subjet, et que pour doubte de son ire, n'osere
venir devers lui sans saulfconduit, et aultrement
n'y verroit point. A la parfin le duc lui envoya un
saulfconduit, et tantost que ledit comte olt led
saulfconduit, accompagnié du Sr d'Offemon, d
Sr de Jenly, le Sr de Happlaincourt et aultres che
valliers, jusqu'au nombre de vingt quatre ou plu
avecq deux avocats de parlement, et aultres ger
de conseil et escuyers, bien jusques au nombr
de deux cens chevaulx environ, le quinziesme d
mois de septembre, audit an lvij, arriva en la vil
de Bruxelles, ou estoit ledit duc, et le seiziesm
jour dudit mois, le comte vint devers le duc e
son hostel a Bruxelles et illecq en public, present
touts ceulx qui y voulloient estre, fust dit et m
monstré audit comte par le conseil du duc, present
comme le comte estoit bien tenu a lui, et que to
le bien qu'il avoit, venoit la pluspart de lui ou d
ses predecesseurs, car par les predecesseurs dud
duc, auroit esté envoyé querir le pere dudit comt
avecq ses deux oncles, freres de sondit pere, au pay
de Luxembourg, lesquels on avoit rapporté petit
enfans en hottes, et depuis, par le moyen dudit duc
avoient ensoubs lui et ailleurs les seigneuries qu
chacun sçavoit, c'est a sçavoir sondit pere, nomm
Pierre de Luxembourg, le comté de St Paul, la sei
gneurie d'Enghien et aultres terres; son oncle, me
sire Jehan de Luxembourg, le comté de Lignes

plusieurs aultres grandes terres, et sy le avoit fait capitaine de la comté d'Artois, et son second oncle cardinal de Rouen. Mais pourquoy il avoit fait mectre sa terre d'Enghien en sa main, estoit pour certaines homicides occultes et aultres crismes que le duc disoit que le comte avoit faits, ou fait faire, lesquelles choses on lui desclara, et dura la desclaration bien l'espace de trois heures, en lui desclarant aussi qu'il n'estoit point venu vers le duc comme son subjet et vassal, ains estoit venu l'espée au poing, acccompagnié comme cy dessus est dit, et par saulfconduit; après laquelle proposition faite par le conseil du duc contre le comte, le comte respondit que, au regard du saulfconduit, il ne l'avoit pas prins comme ennemy du duc, ains estoit et avoit esté prest de le servir, et que s'il ne doubtoit que lui, il le sentoit si sage et si prudent que en tout et par tout il se mectoit en sa vollonté; mais il sçavoit de certain que en sa cour avoient aulcuns qui l'enflammoient devers lui, et ne l'aimoient pas, pourquoy doubtant l'ire de son prince, il n'euist osé venir sans saulfconduit, requerant au surplus au duc qu'il puist parler a lui a part pour lui dire et s'excuser des crismes qu'on lui mectoit sus, ou se non qu'il fust ouy en public en ses excusations, ce qui fust accordé: toutesfois quelque excusation qu'il feit, tant par sa bouche que par la bouche de maitre Jehan de Poupecourt (1),

(1) *Poupincourt*, etc.

avocat en parlement, la main du duc ne fust pas levée de sa terre d'Enghien, et s'en partit le comte sans rien faire; et la cause principale, entre plusieurs aultres, on presumoit que ledit Philippe, duc de Bourgogne, n'estoit pas bien content du comte, estoit pour tant que ja pieça le comte, qui avoit plusieurs enfants tant fils comme filles, avoit donné a marriage sa fille aisnée legitime, pour prendre a marriage au fils aisné du S[r] de Croy, lequel estoit premier chambellan et gouverneur du duc, laquelle avoit esté et estoit passé dix ans en la main dudit S[r] de Croy, pour tant que ladite fille estoit trop josne, et estoit aussy son fils; mais en icelluy temps feurent assés agiés; pourquoy le S[r] de Croy avoit fait les nopces de son fils et de ladite fille environ le noel, l'an precedent, et les avoit fait coucher ensemble; lesquelles nopces s'estoient faites contre la vollonté du comte et n'y avoit point esté, ains y avoit envoyé son fils aisné secretement, accompagnié de gens de guerre pour la cuider embler et la ramener en son hostel; mais le S[r] de Croy en fust adverty, sy s'en retourna le fils du comte de S[t] Pol sans rien faire, et le S[r] de Croy leur feit consommer ledit marriage; depuis, lequel marriage consommé, ledit S[r] de Croy voulut que le comte payat le marriage de sa fille, ce que le comte ne voulut. Toutesfois touchant toutes ces choses ne fust rien parlé par le duc, quant il feit desclarer au comte les causes qui le avoient meu avoir ses terres en sa main.

En ce temps, le dix huictiesme jour de novembre audit an cinquante sept, en la ville d'Arras, devant l'hostel dieu de Saint Jean en l'Estrée, au poinct du jour fust trouvé ung homme meurdry, a barbe rousse, bel homme, fort et puissant, de l'age de quarante ans ou environ, et fust trouvé en sa chemise, ses chaulses et son pourpoinct, et sa robbe jettée sur son corps, et ne pooit on percevoir sur lui nulles playes, synon qu'il avoit les cuisses desquirées, ainsy que on l'avoit traisné, et sy avoit le hatreau tout noir, ainsy s'il euist esté estranglé, et fust ledit mort porté en la halle d'Arras; et combien qu'il y fust demy jour ou plus, sy ne fust il pas recognu de personne; mais on supposoit qu'il fust marchand de joillerie et ne peut on oncques sçavoir dont on le avoit atraisné, ne qui avoit fait le murdre.

En ce temps aussy, environ le saint Martin d'hyver, le Lyon Daix et Hutinet de Lannoy, en la ville de Housdain, a plein jour, battirent et navrerent, en plusieurs lieux de son corps, le prieur de Housdain, lequel estoit moisne de l'ordre de S[t] Remy de Reims, et la cause fust pour tant que ledit Hutinet avoit esté querir une femme que ledit moisne tenoit, de quoy ledit Hutinet avoit esté battu par le bastard de Cohem, lequel bastard avoit ramené ladite femme audit moisne. A verité dire, plusieurs gens d'eglise et le plus en ce temps et longtemps paravant estoient sy dissolus au pechié de luxure et avarice, ambition et es delices mondains, que ce seroit pitié

a le mectre par escript, et aussy bien les grands comme preslats et aultres que les povres prestres, mendiants et aultres.

En ce temps aussy, le huictiesme jour de novembre, ung josne compagnon, nommé Petit Jean Fourment, en la paroisse de Hees près Arras, a son pere nommé Willame Fourment, donna ung coulp de dacque dans sa maison entre les quatre membres, et la cause pourquoy fust ce que son pere voulloit aller rompre son coffre.

En cest an aussy cinquante sept, et l'an lvj et lv, feurent grains en pareille valleur et valloit de xxxij a xxxv sols monnoye d'Artois, la charge d'ung cheval, de bled.

En cest an aussy, le iiij[e] jour de decembre, environ noeuf heures du vespres, Jacotin Braquet, bourgeois d'Arras, et a marrier, fust occis et mis a mort entre le petit marchié a cousteaulx a pointes, en la ville d'Arras, par trois compagnons, nommés Jacotin Depré, Jennin, fils de Fremin, orphevre, dit Biset, et Gufret, lesquels se disoient au S[r] de Habare(1), et avoit l'ung d'eulx esté a tuer ledit Jacotin, qui avoit esté tué comme cy dessus est dit; lequel Jacotin estoit agé de xxxix ans ou environ, lequel en son advenement, environ dix huict ou vingt ans devant sa mort, avoit esté soubçonné de avoir occis avecq aultres, en ladite ville d'Arras, ung sergeant

(1) *Habarcq*, etc.

d'icelle ville nommé Perard; mais par forche d'argent et d'amis il s'en purgea de fait nié, et depuis avoit ledit Jacotin dependé la pluspart de sa chevance; et jasoit ce que ledit Jacotin fust de bonnes gens en ladite ville d'Arras, pour les debats et les noises que avoit; jasoit ce qu'il ne sceut tirer en ung arcq, sy estoit il bon homme d'armes, bon jouster et subtil homme; mais il estoit de mechante vie (1).

(1) Le texte ajoute ces mots indéchiffrables: *en s'estant lede et les filles.*

CHAPITRE XXX.

De l'ambassade que Lanselot, roy de Hongrie et de Behaigne, envoya devers le roy de Franche pour avoir sa fille en marriage, et d'aultres choses.

Le huictiesme jour de decembre, mil iiijc lvij, en la ville de Tours en Tourraine, entra et arriva l'ambassade que envoyoit Lanselot, roy de Hongrie et de Behaigne, entre grandes et nobles ordonnances, et estoient de trois nations, de Hongrie, de Behaigne et d'Autriche: de Hongrie, l'archevesque Croldoffam, messire Laxilan de Polui; de Behaigne, le Sr Desternembourg, messire Ozeran Zetzinges et messire Jacques Strop, et sy en estoit le prevost de Tresves, le Sr Delrodenaguet, messire Adam de Castenoy et douze ou treize aultres chevalliers, et bien trente gentilhommes es bon hostel, lesquels entrerent en ladite ville en très belle ordonnance, et estoient bien sept cens chevaulx ou environ, et vingt six charriots bien et richement attelés de beaux chevaulx; belle chose estoit a veoir ladite entrée, mais ains qu'ils arrivassent en ladite ville, envoya Charles, roy de Franche, a l'encontre d'eulx une grande et noble compagnie: premier, le cardinal de Constance, l'archevesque de Tours, le Sr du Mans

et plusieurs gens d'eglise, et après alloient ceulx de la ville de Tours, et après eulx le chancellier de Franche et ceulx du conseil; après estoient, qui estoit la derniere compagnie, Philippe duc de Savoye, le comte de Foix, le comte de la Marche, le comte de Dunois, le marquis de Saluces, le S[r] de la Tour, le grand seneschal de Normandie et toute la suite de la noblesse, estant en la ville de Tours; et quant les gens du roy de Franche trouverent lesdits ambassadeurs, chacun se meit en belle ordonnance, et leur feit le chancellier de Franche une belle et notable proposition. Et après, se meirent les gens d'eglise avecq les gens d'eglise, les chevalliers et escuyers avecq chevalliers et escuyers, et ainsy entrerent en la ville de Tours en très grande joye : le roy de Franche, Charles, son second fils, la royne et madame Magdelaine, fille du roy de Franche, estoient logés au Motis, assés près de ladite ville, et avoit esté le roy Charles malade, et pour tant ne peurent lesdits ambassadeurs parler a lui qu'il ne fust dix jours après ladite entrée, auquel jour qui fust le dix huictiesme dudit mois de decembre, lesdits ambassadeurs feurent audit lieu de Motis et parlerent au roy Charles, et lui feirent la reverence et recommandations du roy Lanselot, leur souverain seigneur et maitre, et par la bouche du dessusdit archevesque de Croldestam (1) fust faite

(1) Plus haut, *Croldoffam.*

une belle proposition en latin, remontrant le prochain lignaige entre ledit roy Charles et ledit roy Lanselot; aussy le grand amour que de tout temps avoit eu entre ceulx des royaumes de Hongrie et de Behaigne et la très chrestienne maison de Franche, et dit au roy, qu'il n'estoit sy belle chose que de paix; pour avoir amour entre lui et le roy Lanselot ils estoient venus, en disant au roy Charles : « Quant paix et amour sera entre toy et mon souverain seigneur, qui seroit au monde ceulx qui vous pourront nuire? Tes predecesseurs et nos souverains royx de Hongrie et de Behaigne ont esté amys et alliés ensemble, encoires y sommes nous venus pour ceste cause. Tu es la colompne de la chrestienneté, et mon souverain seigneur est l'escu; tu es la chrestienne maison, et mon souverain seigneur est la muraille. » Plusieurs aultres belles parolles dit au roy, en concluant, demanda et requist ledit archevesque au roy son enfant, c'est a sçavoir : dame Magdelaine pour estre femme et espouse du roy de Hongrie et de Behaigne; et est vray que le roy Lanselot avoit fait demander par avant par plusieurs fois ladite Magdelaine audit roy Charles, lequel lui avoit toujours rescript que quant il envoyeroit devers lui ambassades notables, ayant pouvoir souffisant dudit roy Lanselot pour ledit marriage, qu'il y entendroit vollontiers; pourquoy le roy Charles olt l'ambassade, et voyant aussy que mieulx ne pourroit allier sa fille, conclut d'entendre au marriage; et feurent, de par le roy, gens

desputés a communiquer avecq les ambassadeurs pour pratiquer, ordonner et conclure ledit mariage; et cependant les princes et seigneurs estant en la cour du roy Charles se preparerent a festoyer les ambassadeurs, et premier commencha le comte de Foix, lequel festoya lesdits ambassadeurs en ladite ville de Tours le xxij^e de decembre l'an dessusdit, et leur feit et donna un très beau disner, et feurent assis a la table touts chiefs de l'ambassade dudit roy de Hongrie et le chancellier de Franche; a la seconde table, touts les chevalliers et escuyers de ladite ambassade; a la tierche table, mademoiselle de Chastillon au haut estoit, après mademoiselle de Vileclerc, après Charles Dangier, Sr du Maisne, frère de la royne de Franche, après la dame de Chastillon, après le S^r et comte de Vendosme, après mademoiselle de Chasteau Brun, après la damoiselle de Rony et plusieurs aultres damoiselles, chevalliers et escuyers; et estoient de ladite ambassade bien deux cens, ou environ, et y avoit grand nombre de gensdarmes, heraulx et trompettes, et menestriers; en icelle salle ne feurent point assis le comte de Foix, le comte de la Marche, Philippe, fils du duc de Savoye, le comte de Dunois, le marquis de Saluces, le Sr de la Tour, le grand mareschal de Normandie le Sr de Prie, et plusieurs aultres grands seigneurs, lesquels disnerent en une aultre chambre, et alloient la pluspart d'eulx devant les mez : les tables feurent servies de plusieurs mez, desquels je me tairay,

mais des entremez je vous parleray ung peu. Le premier entremez estoit un chasteau, ou il y avoit quatre petites tours, et au milieu une grande tour a quatre fenestres et a chacune fenestre ung visage de damoiselle, leurs cheveulx derriere, et ne voyoit on que leur visage, et sy avoit tout au plus haut une banniere des armes du roy Lanselot, et tout autour des quatre tourettes, les armes des chiefs de ladite ambassade, et dedans ladite tour avoit six enfants très bien chantants, lesquels chantoient en telle maniere qu'il sembloit que ce feussent lesdites damoiselles; le second entremez estoit une terrible beste nommée tigre; le corps gros, court et arrassé, la teste terrible et hideuse, et avoit deux cornes courtes et agues. Dedans ladite teste avoit ung homme qui la faisoit remuer, comme sy elle fust en vie, et jettoit feu par la gueule très hideusement, et fust portée par quatre gentilhommes habilliés a la mode de Bierne, et danserent a la fachon du pays; le troisiesme entresmez estoit une grande roche ou il y avoit dedans une fontaine et faisant y connins blancs et aultres, et y avoit cinq petits enfants sauvages, lesquels issirent d'icelle roche et commencherent a danser la movoisse; le quatriesme entremez fust ung très habile escuyer qui sembloit estre a cheval et avoit faulses jambes par dehors, et estoit lui et son cheval gentement vestus et housiés, et que lui advenoit a faire bandir et saillir son cheval, et tenoit en sa main ung pot

de diverses couleurs, et d'icelluy pot issoient plusieurs fleurs, et par dessus tout avoit ung très beau lit bien chargié de fleurs de lis, et le assit sur la grande table adfin de vouer ceulx qui voudroient vouer. Sy vouerent deux chevalliers de ladite ambassade; premier, Jacques Strop feit veu que pour l'amour de mademoiselle de Villecler, laquelle estoit assise plus près de lui, que jamais ne seroit a table a disner et soupper, tant et jusques a ce qu'il auroit fait armes; ung chevallier de Hongrie feit voeu aulx dames et au paon, que ung mois après qu'il seroit arrivé audit pays de Hongrie, il romproit deux lances a fers a moulins pour l'amour de la damoiselle de Chateau Brun, et sy ne se vestiroit que de noir jusques a ce qu'il auroit accomply son voeu pour l'amour de ladite damoiselle, qui estoit vefve. En la fin sans laver feurent portés a la grande table, plats pleins d'espices confites, comme on diroit dragerie, très bien faites en fachon de cerfs, biches, sangliers, ours, singes, licornes, lyons, tigres et aultres bestes, et en chacun plat les armes de ceulx que on servoit a icelluy disner. Les officiers d'armes, trompettes et menestriers olrent dons et largesses, et oultre donna le comte de Foix, au roy d'armes de Hongrie, dix aulnes de drap de velour, et après graces on commencha a danser, mais ce ne fust guerres.

CHAPITRE XXXI.

Comment nouvelles vindrent en Franche, aulx ambassadeurs, de la mort du roy Lanselot, et du grand deuil que on en feit.

La nuict de Noel ensuivant, audit an mil iiij^{c} lvij, vindrent les nouvelles audit lieu de Tours, de la mort du roy Lanselot, roy de Hongrie et de Behaigne, de laquelle mort fust fait grand et merveilleux deuil de touts ceulx du sang royal et aultres estant audit Tours, car ung chacun s'efforçoit de faire joye aulx ambassadeurs du roy Lanselot; le comte de Foix les avoit premier festoyés, comme dessus est escript, le comte de Maine les debvoit festoyer le troisiesme jour après Noel, et deja estoient les preparations faites sy grandes, que on disoit qu'il n'estoit point mesmoire d'homme d'avoir veu devers le roy si grand disner, n'estant de grands entremez qui n'y debvoient estre, et après les debvoient festoyer tous les aultres grands sieurs; mais la douloureuse mort abbatit toute la joye qui la estoit; et qu'il soit vray, ne fust point souffert aulx trompettes et menestriers de jouer des instruments devant le comte de Maine le jour de Noel, lequel jour de Noel ledit comte tenoit

stat pour le roy, ne aussy que le roy d'armes,
heraulx criassent largesse, jasoit ce que le don
ur en fust fait; pitié estoit de veoir le deuil que
ulx de la très noble ambassade du roy Lanselot
isoient, qui de sy longtain pays estoient venus,
mme de Hongrie, de Behaigne, d'Autriche et
illeurs, en grands et merveilleux despens, de
hes et somptueux habits et vestures, tant de
s riches draps d'or et bordures de perles, et de
aps de soye et d'aultres draps, riches fourrures
martres sebelines, hermines, menues vairs et
ltres fourrures, de riches joyaulx, vaisselles d'or
d'argent, riches montures et grands nombres
charriots bien habilliés; or, voyoient iceulx am-
ssadeurs, le très grand appareil qui se mectoit
, tant de beaux banquets, disners, souppers,
istes criées et toutes aultres manieres de festoye-
nts, de quoy corps d'homme se peut adviser, se
paroient pour eulx festoyer; et d'aultre part,
quelle joye se cuidoient aller, car ils se tenoient
ur touts asseurs de emmener la belle et bonne
gdelaine, fille du roy Charles de Franche, a leur
verain seigneur, qui tant ne desiroit terres
joyaulx, or et argent, et ne demandoit que son
l corps. Ledit Lanselot estoit josne roy, agié de
huict ans et non plus; il la desiroit pour l'amour
lle et pour tant qu'elle estoit fille du roy de Fran-
. Iceulx ambassadeurs sçavoient aussy les grands
paraulx qui se faisoient par touts les lieux ou

ladite dame Magdelaine debvoit passer, et par especial en la ville de Parme ou elle debvoit estre moult richement courronnée et receue; auquel lieu de Parme iceulx ambassadeurs s'attendoient d'avoir triomphes de gloire et d'honneur ensemble, remuneration de leurs grands travaulx, peines et coustenges que portés avoient en leurs voyages; or leur advint tout le contraire de leur desir. La mort d'icelluy roy Lanselot fust celée au roy Charles, six jours, et ne lui osoit on dire pour deux raisons, l'une par ce qu'il avoit esté malade, l'aultre pour *le* grand desplaisir qu'il en prendroit, et fust le service du roy Lanselot fait aulx despens du roy Charles, de ceulx de son sang, et conseil, ains qu'il en sceust riens, et fust fait en l'eglise de saint Martin, en la ville de Tours, le xxix de decembre ensuivant, ou feurent le comte de Maine, le comte de la Marche, Philippe de Savoye, le comte de Dunois et aultres grands chevalliers et escuyers, de gens de conseil et preslats, et dit le cardinal de Constance la messe. A icelluy service y olt deux cens torches et mille cierges; les povres qui tenoient les torches feurent touts vestus de noir, et fust donné pour Dieu celluy jour deux cens livres tournois, et icelluy mesme jour fust dit au roy Charles la mort du roy Lanselot, dont le roy fust moult desplaisant; toutesfois il loua Dieu, puis que son plaisir estoit, comme ainsy fust.

Et le penultiesme dudit mois de decembre, ceulx de ladite ambassade allerent prendre congié à la

yne de Franche et de dame Magdelaine, et lui
resenterent ung moult riche collier, ung diamant,
une robe de drap d'or a la fachon de Hongrie.
icelluy congié prendre y olt maintes larmes plou-
ées, et estoit pitié de veoir chacune partie pour
deuil que chacun menoit, et le dernier dudit
ois de decembre, lesdits ambassadeurs prindrent
ngié du roy Charles et lui presenterent quatre
ievaulx blans qui avoient esté conquis sur le
and Turc, dont sur les deux avoit deux pages,
les aultres estoient en main, touts couverts de
aps d'or et scellés. Le roy Charles aussy donna
ands dons aulxdits ambassadeurs, c'est a sçavoir:
che vaisselle toute dorée, couppes d'or plaines d'es-
is d'or, et fit dons a touts ceulx a qui il appar-
noit, et aulx officiers d'armes, trompettes, me-
estriers, tambourins; et comme on disoit, monta le
on que le roy leur feit a vingt deux mille escus d'or
plus, les soixante dix escus pesant huict onces,
ingt esterlins pour chacune once; et après se de-
rtirent lesdits ambassadeurs, et s'en rallerent en
ur pays.

Les nouvelles vindrent a Philippe, duc de Bour-
gne, environ le jour de Noel, audit an, que le roy
anselot, roy de Hongrie et de Behaigne, agié de dix
uict ans, estoit mort; lequel roy Lanselot estoit mort
r poison, lequel poison lui fust baillié en ung man-
é au vespres, et prestement qu'il olt mangié ledit
ison, il devint pasle et depuis verd comme herbe,

et ne vescut que trois heures après, et, disoit on, la cause pourquoy il fust empoisonné, estoit pour ce que le roy Lanselot voulloit avoir la fille du roy de Franche, et ses gouverneurs doubtoient que après le marriage fait, ne lui bailliat aultres gouverneurs. Ledit roy Lanselot disoit lui appartenir la duchié de Luxembourg, laquelle duchié Philippe, duc de Bourgogne, avoit conquis a l'espée, et disoit on lui appartenir par les raisons cy en ce livre dessus desclarées, sy la tenoit en sa main et le possessoit. Ledit roy Lanselot laissa par testament, comme on disoit, à la fille du roy de Franche ladite duchié.

Icelluy roy, nonobstant que ledit duc Philippe et lui feussent prochains parents, sy tenoit il le duc pour son ennemy a cause de ladite duchié de Luxembourg, et disoit on que l'une des causes pourquoy il se voulloit allier en Franche, estoit adfin d'avoir l'ayde du roy de Franche pour venir guerroyer ledit duc, et s'estoient ja tirés aulcuns gens de guerre du roy de Franche vers ledit pays de Luxembourg, en esperance que, le marriage consommé entre la fille du roy de Franche et le roy Lanselot, il y auroit pleine guerre. Ces choses considerées, et nonobstant que le duc fust adverty de toutes ces choses, sy ne les doubtoit il pas; ains feit grand deuil de la mort dudit roy Lanselot, et feit faire un moult notable serviche pour ledit roy en la ville de Bruges, ou feurent monsieur Loys de Franche, aisné fils du roy de Franche, daulphin de Vienne, Charles,

comte de Charollois, fils du duc, et plusieurs aultres princes, chevalliers et escuyers. Icelluy roy Lanselot avoit, comme on disoit, commis executeur de son testament, a cause du don qu'il avoit fait de ladite duchié de Luxembourg a Magdelaine, fille du roy Charles, le pere de ladite fille.

En ce temps, Jehan de Cumbres (1), fils de Pierre de Portugal (lequel Jehan avait espousé la fille du roy de Cypre, nouvellement mort, laquelle estoit royne de Cypre, et par ce moyen en estoit ledit roy Jehan, roy), clost son dernier jour et mourut. Icelluy Jehan estoit nepveu a la duchesse de Bourgogne, et le avoit le duc marrié et fait roy. En ce temps aussy, le premier jour de janvier, maitre Jacques de Paris, de Tournay, clost son dernier jour et mourut en la ville de Paris, en l'eage de quatre vingt ans ou environ; lequel maitre Jacques estoit tenu le plus expert et le plus sage en la science de medecin, qui ne fust au royaume de Franche, ne qui avoit esté grand temps devant; on lisoit aulcuns livres par lui fait comme faits par très notables docteurs; icelluy maitre Jacques delaissa moult de livres en medecine, et fust moult plaint pour le noble sens qu'il avoit en l'art de medecine.

En icelluy an, environ ce temps, clost son dernier jour et mourut le duc de Bretaigne sans laisser hoirs de sa chair, en laquelle duchié lui succéda son

(1) *Coymbres.*

frère Arthus, comte de Richemont et connestable de Franche.

En icelluy temps, environ la chandellier, en la ville de Lille, l'hoste de la Teste d'or, nommé Gilles de Nevers, fust ards et ramené en pouldre pour le ord et villain pechié de Sodome, et accusa icelluy Gilles plusieurs d'icelluy pechié, et mesme ung Amessure lequel fust prins et ards pareillement. En la ville de S[t] Omer, feurent ards deux hommes pour ledit pechié, lesquels en accuserent plusieurs aultres comme l'on disoit, dont on ardit encoires depuis en ladite ville. En icelluy temps, ung cabartier, demeurant sur le marchié, nommé le Regent, lequel estoit blasphesmeur du nom de Dieu, et sy n'en prenoit on quelques pugnitions, en revenant en son hostel après disner, soudainement mourut.

CHAPITRE XXXII.

De la maladie du roy Charles ; et de plusieurs aultres choses.

En ce temps, Charles, roy de Franche, en la ville de Tours en Tourraine, fust sy malade que on disoit touts les jours qu'il estoit mort, et feit on a Paris et en plusieurs lieux du royaume, processions et prieres, adfin que Dieu lui envoyat santé, et assés tost après il fust gueri. Et tantost qu'il fust gueri, il envoya ung gentilhomme vers Philippe, duc de Bourgogne, porter lettres de credence, lequel escuyer trouva le duc a Bruges; et après ce qu'il lui eût presenté ses lettres, ledit duc lui dit qu'il dit sa credence; lequel dit audit duc, que Charles, roy de Franche, avoit mis en sa garde le damoiseau de Rondemach et toutes ses terres, ens ou royaume et dehors, lequel Rondemach avoit la pluspart de ses terres en la duchié de Luxembourg, et avoit toujours esté pour le roy Lanselot contre ledit duc. Ledit duc lui respondit que les terres dudit damoiseau n'estoient pas au royaume de Franche, ains estoit ledit damoiseau subjet a lui, et en ce [illegible] Charles, le roy, que veoir; et dit au messagier [illegible]

vodrois bien sçavoir se le roy veut tenir la paix qui fust faite a Arras entre lui et moy, car au regard de moy je ne la briseray pas ; mais je vous prie que vous lui disiez qu'il me fasse sçavoir sa vollonté, et me recommanderés en sa bonne grace, car je sçay bien qu'il n'y a nul de son conseil que me aime. » Et ceste response faite par le duc, le lendemain le duc envoya une secrete ambassade devers le roy.

Durant le temps de ces choses, le comte de S[t] Pol estoit devers le roy Charles, et disoit on qu'il euist esté vollontiers connestable de Franche.

En ce temps, on doubtoit fort que le roy ne volsit mouvoir guerre contre le duc.

Oudit an cinquante sept, il fust sy fort et grand hyver et long, que depuis le S[t] Martin d'hyver jusqu'au dix huictiesme de febvrier il ne desgella pas, pourquoy le gros fust rompu; il gela sy fort que on passoit la rivierre d'Oise et plusieurs aultres rivierres a chariots et a cheval, et se feit en la fin moult grandes neiges, et sy grande multitude en queit, que quant il desgella il fit sy grande lavasse, qu'il n'estoit point memoire d'homme que on les euist veu si grandes, et feirent moult dommaiges.

Oudit an, le vingt deuxiesme de febvrier, il feit, par l'espace de huict heures, sy grands vents en la ville d'Arras et environ, qu'on n'avoit veu de longtemps devant sy grand ne sy dommageux : il abbattit en la ville et en la cité d'Arras plusieurs queminées et descouvrit plusieurs maisons, et es

villaiges d'entour abbattit grandes maisons et gros arbres; et le xxiiij[e] dudit mois feit pareil impetueux vent, qui dura depuis minuit jusques a midy ou plus : en la ville de Bruges abbattit murs et maisons et occit plusieurs gens.

A l'Esclnse perit une grosse nef pleine de fruits de caresme; et entre l'Escluse et le Dam pareillement encoires une nef pleine aussy de fruits de caresme, et y feurent noyées trois personnes.

En la ville de Lille abbattit partie d'une des portes de la ville, et plusieurs murs et queminées, et occit une josne femme; et generallement par tout le pays d'environ c'estoit grande pitié en estre, tant pour le peril que pour le dommaige comme le vent y faisoit; et dirent aulcuns que la terre crolla, mais il ne fust point certiffié.

Audit an, Baudechon Mallet et son frere, fils de Jehan Mallet, maitre de la chambre des comptes de Philippe, duc de Bourgogne, a Lille, feurent prins en ladite ville pour avoir forché une josne femme armée d'ung compagnon, et par especial ledit Baudechon avoit fait la forche, pourquoy il fust mené ains au chasteau de Lille, et illecq tant pour ledit cas que pour aultres, comme d'avoir tué ung sergeant en ladite ville, par le commandement de Charles, comte de Charollois, fust decappité; mais ledit Baudechon ne se voulloit agenouiller, et ne voulloit souffrir qu'on le decappitat. Quant le bourel vit ce, ledit Baudechon estant droit, d'ung revers de l'es-

pée pardevant par la gorge, lui envoya la teste sus les espaules, ce qu'on n'avoit oncques vu faire, et s'en portoit qu'il n'avoit point commis le cas (1), fust envoyé prisonnier a Chaultine, une fortresse ou de coustume on envoyoit les malfaiteurs pour mieux les punir.

Oudit an aussy, environ le caresme, et après Pasque, l'an mil iiij^c cinquante huict, grande multitude d'Allemans et de Brabançons et d'aultres pays, tant hommes que femmes et enfants, en très grand nombre, par plusieurs fois passerent par le pays d'Artois, et les pays environ, et alloient en pelerinage au mont Saint Michel, et disoient que c'estoit par miracles que monsieur Saint Michel avoit fait en leur pays, et entre aultres choses racomptoient que ung homme mourut soudainement en battant son enfant, pour ce que l'enfant voulloit aller au mont Saint Michel, et disoient que monsieur Saint Michel le avoit fait mourir; aulcuns disoient aussy que communement ceste vollonté leur venoit, et ne sçavoient pourquoy; synon que nullement ne pooient avoir repos par nuict qu'ils n'euissent vollonté de aller visiter le saint lieu du mont Saint Michel, et en y passa plusieurs milliers par plusieurs fois.

En cest an aussy, par le jour du grand venderdy, mourut Charles, S[r] de Rochefort, chevallier, lequel Charles estoit premier chambellan, et principal gouverneur de Jehan, comte d'Estampes, et ne

(1) *Sic.*

fust que deux ou trois jours malade; et combien qu'il euist bon sens et entendement, sy ne voullut il oncques oyr parler de confession ny de recepvoir les saints sacrements, et sy trouva on après sa mort bien cinquante mille escus qui estoient a lui; sy ne avoit oncques esté marrié et avoit bien cinquante ans. Ledit Charles fust peu plaint; car il estoit trop convoiteulx, et disoit on que ce avoit esté par ly que la comtesse d'Estampes avoit esté mal de son mary. Il avoit fait en son temps par convoitise moult de choses desraisonnables, et entre les aultres j'en diray une: il avoit fait mectre par forche et par puissance, en l'eglise de Saint Guislain en Haynault, ung abbé nouvel, jasoit ce que l'abbé n'estoit point mort, lequel abbé, qu'il avoit fait mectre par son fol gouvernement, avoit destruit une aultre abbaye en Haynault, nommée Mons, et sy avoit cousté a ladite abbaye de Saint Guislain, pour cuider resister de non avoir ledit abbé, plus de trente mille livres monnoye de Haynault, sans huict cent livres de rente que ledit Charles prenoit chacun an sur ladite eglise, sa vie durant, que l'abbé, qu'il avoit mis, lui avoit donné, sans aultres dons qu'il debvoit avoir; et environ ce temps aussy, ledit abbé mourut, et jusques au nombre de sept personnes, qui avoient esté cause du dommaige de ladite eglise, pour y mectre ledit abbé, qui sont choses miraculeuses. Audit Charles succeda en son office Hues de Longueval, chevallier, Sr de Vaux.

CHAPITRE XXXIII.

Comment, a la requette de ceulx de Gand, Philippe, duc de Bourgogne, alla a Gand, et comment ceulx de Gand le receuprent honorablement, et aultres choses.

Le xxiij[e] jour d'apvril l'an mil iiij[c] cinquante huict, après Pasques, a la requette de ceulx de Gand, qui par longtemps devant avoient fait prier et requerir, tant par monsieur Loys, aisné fils du roy de Franche, daulphin de Vienne, comme par plusieurs aultres grands sicurs, a Philippe, duc de Bourgogne, leur sieur, qu'il lui pleut venir en sa ville de Gand, mais le duc n'y mena pas ledit daulphin, Charles de Charollois son fils, ne le S[r] de Croy, son principal gouverneur; de laquelle entrée du duc en ladite ville de Gand, je vous veulx ung petit compter; il fust vray que ainsy que le duc entra en ladite ville. Quant il fust a un quart de lieue près, vindrent allencontre de lui tout le clergié de ladite ville........., chanoines, prestres, et touts aultres gens d'eglise a procession, revestus de riches cappes, et y avoit six abbés; après les gens d'eglise vindrent en belle ordonnance le grand bailly de Gand, nommé messire Robert de Gouy, cheval-

lier, capitaine de cinquante hommes a cheval, gens de justice, touts d'une livrée, esquels estoient ceulx de la loy; après vindrent les doyens des mestiers, dont il y en avoit soixante dix; chacun doyen accompagnié jusques a dix hommes de leur mestier des plus honorables, et avoit chacun doyen et ceulx de sa compagnie chacun manteau tout d'une coulleur, et a chacun doyen de diverses coulleurs ou fachons; après vindrent les nobles hommes de la ville, chevalliers, escuyers et bourgeois qui estoient jusques au nombre de cent, ou plus; et quant touts les dessusdits de Gand feurent venus jusques auprès dudit duc leur seigneur, le bailly de Gand s'approcha du duc en disant telles parolles : « Mon très honoré seigneur, voyez cy ceulx de vostre ville de Gand qui vous requierent et prient (et lors se meirent touts a genoulx, et joindans leurs mains) qu'il vous plaise oublier leurs outrages et mauvaises vollontés qu'ils ont eus par cy devant, et eulx tout pardonner, car ils sont touts prests et appareillés de vous servir, obeir, et estre vos pauvres subjets, et mourir, se besoing est, avecq vous; » en disant plusieurs aultres parolles, lesquelles je ne sçaurois racompter, car je n'estois pas present.

En la compagnie du duc estoit Jehan, comte d'Estampes, Adolf de Clefves, nepveux du duc; Anthoine, bastard du duc, et plusieurs aultres grands seigneurs, jusques a bien douze cens hommes chevalliers; ce fait, le duc se meit en chemin, lesdits de

Gand devant en belle ordonnance, comme ils étoient venus: devant lui estoient touts ses heraulx et royx d'armes, vestus de leurs robbes d'armes, jusques au nombre de dix huict a dix noeuf; après six trompettes dudit duc, combien que avecq ceulx de Gand estoient bien trente trompettes, ou plus; devant ledit duc estoit son escuyer d'escurie, nommé Meliad (1), et qui portoit l'espée, et autour dudit duc estoient ses archiers de corps, jusques au nombre de cinquante, touts a pied; quant approcha la ville, sy veit les portes de ladite ville que ceulx de Gand avoient fait despendre et mectre hors de la ville a pleins champs, adfin que le duc ne se doubtat de quelque mauvaistié, ne trahison.

Quant le duc entra en la porte de Gand, veint une pucelle, belle et josne, laquelle descendit par engins, qu'on avoit fait de bien hault; laquelle pucelle salua le duc en disant telles parolles en latin : *Inveni quem diligit anima mea*. Après ce fait, et que le duc fust entré en la ville, touts ceulx de dedans la ville crioient Noel, et y avoit les trois parts de ceulx qui le voyoient qui plouroient, et parcillement ceulx de la compagnie du duc, de pitié pour l'humillité qu'ils veyoient que ceulx de la ville faisoient, car depuis la premiere porte de Gand jusques a l'hostel du duc, estoient toutes les rues tendues des plus riches draps que on avoit peu trouver, et selon les feuestres estoient tout du long des rues torches allu-

(1) *Meliador*, T. IV, p. 305.

mées, et, disoit on, qu'il y en avoit plus de quarante mille, mais je m'en attends au veoir ; es carrefour en carrefour, dont il y a plus de quarante, avoit hours faits, ou on jouoit histoires par signes, les plus riches que on pooit veoir, et sur le grand pont en la rivierre, avoit ung grand basteau couvert de drap, et tout autour des torses ardentes, et sembloit qu'elles ardissent en l'eaue, et pareillement autour du basteau et dedans avoit plusieurs beaux jeux de misteres; par les carrefours aussy estoient grands feus allumés, entre les aultres en feirent ung devant le Vieil Chasteau, ou y avoit, comme on disoit, dix sept grosses carrées de bois, a quatre chevaulx chacun car. A brief dire, du vivant d'homme on n'avoit veu faire a roy ne a princes sy noble et riche entrée et recueil, et ainsy alla le duc jusques a son hostel, ou il meit plus de deux heures a cause des mistères que on lui montroit; et a l'entrée de son hostel, ceulx de la ville de Gand, lesquels avoient fait tuer ung lyon, et dedans la peau du lyon avoit ung homme, lequel vint prendre ledit duc par la bride de son cheval et le mena dedans son hostel; et le lendemain tout avant la ville de Gand feirent feus et mectoient tables par les rues et y mangeoient et beuvoient, et ne voyoit on que hours chargiés de joueurs de personnages qui en touts leurs jeux rendoient grace audit duc de l'honneur qu'il leur avoit fait, toujours en eulx humilliant et a l'honneur dudit duc et des sieurs.

CHAPITRE XXXIV.

De l'ambassade que le roy Charles envoya devers Philippe, duc de Bourgogne, pour lui signifier qu'il fust au jour qu'il voulloit rendre la sentence du duc d'Allenchon, et aultres choses.

Oudit an cinquante huict, environ *la fin du* mois d'apvril, arriverent ambassadeurs de par le roy de Franche, Charles vij[e] de ce nom, devers Philippe, duc de Bourgogne, lesquels signifierent audit duc que le roy Charles avoit prins jour pour baillier sentence de deslivrance ou aultrement au duc d'Allenchon, et aussy pour traicter d'aulcunes besoignes touchant le bien du royaume, au xv[e] de juing audit an cinquante huict, a une ville nommée Montargis, auquel lieu il avoit intention d'assembler les pairs de Franche, dont ledit duc estoit trois fois pair, c'est a sçavoir, pair et doyen des pairs, a cause de sa duchié de Bourgogne, et pair, a cause de sa comté de Flandres, et pair, a cause de la comté d'Artois; après laquelle signification faite de par le roy Charles, ils sommerent au duc qu'il fust a ladite journée, se bon lui sembloit; lequel duc respondit aulx ambassadeurs, que, jasoit que par la paix faite d'entre le roy et lui en la ville d'Arras,

le roy n'avoit sur sa personne quelque commandement, et n'estoit sa personne en rien subjecte a lui par ledit traicté, toutefois, au plaisir de Dieu, il y seroit; après laquelle response, lesdits ambassadeurs partis, envoya Thoison d'Or, son premier herault, devers le roy; lequel Thoison d'Or parti, le duc feit publier par toutes les bonnes villes de ses pays, que tout homme qui avoit accoustumé de soy armer, fiefvés et arriere fiefvés, et archiers et arbaslestiers sermentés des bonnes villes se meissent en armes et feussent prests sus les champs le vingt quatriesme de juing cinquante huict, et contenoit le mandement dudit duc que c'estoit pour aller a Montargis a certain jour que le roy Charles lui avoit sommé qu'il y fust, sy estoit son intention d'y aller, a la plus grande arrivée et puissance qu'il pourroit.

En ce temps pendant, faisoit visiter toute son artillerie, tant a Lille comme ailleurs, adfin qu'elle fust preste, et pareillement le roy Charles avoit fait publier par tout son royaume l'arriere ban, et que on fust prest le premier de juing; et, disoit on, que c'estoit pourtant que les Anglois estoient en grand nombre de gens de guerre prests pour venir en Franche, et ne sçavoit on ou ils debvoient arriver; toutesfois on ne sçavoit au vray a quelle intention le roy le faisoit, ne se c'estoit pour guerroyer le duc de Bourgogne, a cause qu'il soutenoit son fils aisné et le portoit et gardoit contre la vollonté du roy, au

qu'ils y vindrent, ceulx dudit pays se ra
devers ledit evesque, leur sieur, et s'en r
ledit Anthoine, bastard, et sa compagnie.

En ce temps, le penultiesme d'apvril,
messire Jehan de Bourbon, Sr de l'Escluse et
rency, et mourut audit lieu; lequel messire J
Bourbon laissa quatre fils d'une dame, laq
avoit eue ains qu'il l'espousat, et estoit de p
et avoit esté marriée a ung sien serviteur et l
dez le temps de son premier mary; et, disoit
le fils aisné dudit monsieur Jehan de Bourbon,
Loys, avoit esté engendré durant que ladit
avoit encoires son premier mary.

En cest an aussy, le viije de juing, en
d'Arras, fust jugé a pendre, et pendu au g
josne compagnon de l'age de xxiiij ans, du
Braband, nommé Henriet, et la cause fust p
qu'il avoit emblé ung calice et fait aultres lar

En ce temps Philippe, duc de Bourgogne

rant laquelle maladie sa femme, dame Isabeau de Portugal, le vint veoir, et jasoit ce que le duc n'avoit vollu parler a elle, depuis que son fils le avoit courrouché; pour ce que le duc cuidoit qu'il euist usé de son conseil, quant il le courroucha, toutesfois le duc receut ladite dame sa femme très benignement et lui pardonna son mal talent, et plourerent touts deux ensemble.

En ce temps aussy, environ la S[t] Jehan Baptiste, en la ville de Paris, mourut Jehan, evesque de Meaux, moine, et avoit esté abbé de S[t] Omer, et estoit natif d'entour Aire en Artois.

CHAPITRE XXXV.

Comment le roy de Franche envoya dire au duc de Bourgogne qu'il se desportat de venir a la journée de Montargis, et lui suffisoit qu'il y envoyat trois ou quatre notables personnes, desputées de par lui; et de plusieurs aultres choses.

Environ le premier jour de juing, audit an mil iiij^c lviij, revint de devers le roy Charles Thoison d'Or, que le duc de Bourgogne avoit envoyé, lequel rapporta audit duc, que le roy Charles avoit entendu que....(1).

(1) Il y a ici un vide dans le manuscrit.

CHAPITRE XXXVI.

De la venue de la femme du comte de Nevers a Lille devers Philippe, duç de Bourgogue, et de la feste que on lui feit, et d'aultres choses.

Le quinziesme d'aoust, audit an cinquante huict, Philippe, duc de Bourgogne, estant en la ville de Lille, Charles, comte de Charollois, Charles, comte de Nevers, Adolf de Clefves, et plusieurs aultres princes et sieurs monterent à cheval et allerent allencontre de la femme dudit Charles, comte de Nevers, laquelle estoit fille du Sr de Labret, en Auvergne, et laquelle venoit veoir le duc, et la rencontrerent environ une lieue près de la ville. Le amenoit Jehan, comte d'Estampes, frere du comte de Nevers, lequel l'estoit allé querir en Retelois. De l'honneur que le duc feit a ladite dame, et des esbatements, belles compagnies et misteres que ceulx de la ville feirent a l'entrée de ladite dame, longue chose seroit a racompter, sy m'en tairay; mais elle venue en ladite ville, descendit a l'hostel dudit comte d'Estampes, et descendit le duc de son cheval pour la mectre jus de sa hacquenée; sur quoy elle seoit, et puis la mena en sa chambre, et durant toute la nuict on

joua jeus de personnages devant son hostel; et le lendemain vint en ladite ville la comtesse d'Eu, fille du S[r] d'Antoing, allencontre de laquelle le duc alla et la ramena jusques en son hostel; et le lendemain messire Philippe de Lallaing, chevallier, feit une jouste de sept courses de lanches contre touts venants; et le samedy ensuivant Adolf de Clefves jousta contre touts venants; et le dimanche ensuivant Charles, fils dudit duc Anthoine, bastard de Bourgogne, son frere, eulx vingt, tournoyerent contre aultres vingt, lesquels estoient messire Philippe (1) Pol, et Philippe de Bourbon, le bastard de Brembant (2), ledit Adolf de Clefves et plusieurs aultres grands sieurs; et ce temps durant feirent banquet et mangers les plus riches que l'on pourroit dire, et en feit ung ledit duc, ledit Adolf, et puis en feirent ung ceulx de la ville, ou estoient dames, damoiselles et bourgeoises de la ville, et ainsy fust ladite dame festoyée dix jours durant; et le xj[e] jour ladite dame de Nevers se partist de ladite ville, pour aller a Englemoustier, ou estoit la comtesse d'Estampes, sa belle soeur, et la convoya le duc et ledit Adolf avecq lui, lui vj[e] armé au blanc, chacun ayant sa lanche derriere; et comme ils la convoyoient, environ ung quart de lieue près ladite ville, a ung ponchelet, vindrent

(1) *De S[t] Pol.*
(2) *Brabant.*

a l'encontre desdites dames Charles, comte de Charollois, fils dudit duc, et messire Anthoine, bastard dudit duc, eulx sixiesmes armés tout au clair, lesquels vindrent audit ponchelet, demanderent audit Adolf, qui il estoit, et ou il menoit ces dames; lequel leur respondit qu'il ne leur chaussit, et qu'ils les laissassent passer leur chemin, car ils ne demandoient riens; lors ledit Charles, comte de Charollois, lui et ses gens avallerent leurs lanches, et ledit Adolf pareillement, et se ferirent ensemble, et rompit chacun sa lanche puis saisirent leurs espées, lesquelles estoient rabattues et tournantes, et illecq comme en ung tournois battirent tant l'ung l'aultre, que chacun se recrandist; et quant chacun fust recrand, ils osterent leurs heaulmes, et vindrent aulx dames, et les meirent en ung très bel hostel assés près dudit pont, qui estoit au frere maitre Betremy, a le Truye, jadis maitre de la chambre des comptes dudit duc, auquel lieu ledit comte de Charollois avoit fait appointer ung moult riche mangier, et après mangier chanterent et danserent, et après tout ce, les dames remonterent a cheval, et illecq print congié le duc aulx dames, et s'en retourna a Lille, et les dames et ledit comte de Nevers, et comte d'Estampes a Englemoustier.

Environ ce temps, ung chevallier nommé le Sr de Roncq, lequel avoit espousé la soeur bastarde du comte de St Paul, et lequel estoit l'ung de ceulx qui mectoient a execution aulcuns crisminaux faits

quant le comte de S[t] Paul les voulloit faire faire; c'est a sçavoir : de voye de fait, et de battre ou tuer ung compagnon, lequel avoit fiancé une josne fille, laquelle ledit S[r] de Roncq ne voulloit pas qu'il print, pour ce qu'il l'aimoit, feit pendre ledit compagnon environ la ville de Renty, puis le feit coucher a terre et coupper la lachure de son pourpoinct, puis coupper les genitoires et son membre, puis lui feit fendre le ventre et prendre le coeur de son ventre et partir en deux, et ainsy mourut. Pour lequel fait Philippe, duc de Bourgogne, envoya audit pays, pour le cuider prendre, aulcuns de ses archiers; mais ledit S[r] de Roncq s'espaysa et ne le trouvat on point, pourquoy le duc feit mectre toutes terres dudit chevallier en sa main; et assés tost après derechief il envoya encoires deux des enfants bastards de Renty, chevalliers, son maitre d'hostel, chambellan et capitaine de ses archiers, accompagniés de sept ou huict de ses archiers de corps pour prendre ledit S[r] de Roncq s'ils le pooient trouver, lesquels allerent a Hucqueliers assés près du lieu ou ledit S[r] de Roncq avoit son logis, et illecq se tindrent huict a dix jours sans ce que on sceut pourquoy ils se y tenoient. Eulx estant audit lieu de Hucqueliers, on rapporta aulx Anglois de la garnison de Calaix qu'il y avoit des archiers du duc qui espioient s'il saudroit nuls Anglois dudit Calaix pour les prendre; pourquoy environ cinquante ou soixante Anglois se meirent hors dudit Calaix et s'en allerent embucher en ung

bois a trois lieues près dudit Hucqueliers, et en y olt huict qui les allerent ourdoier autour dudit Hucqueliers ou que les dessusdits estoient. On vint dire aulxdits bastards et archiers qu'il y avoit la entour des Anglois; lors lesdits bastards et archiers monterent a cheval et allerent après les huict Anglois, et quant lesdits Anglois les veirent, sy se meirent a courre et les aultres a cachier; et en courant l'ung des chevaulx desdits Anglois fust recrant, sy demoura derriere, et fust ledit Anglois tué de ces archiers; tant cachierent lesdits Anglois qu'ils vindrent la ou leur embuche estoit, de laquelle embuche saillirent sur lesdits bastards et archiers, lors se meirent a retourner et prindrent la fuite, et en fuyant y olt ung desdits archiers nommé Colinet le Brasseur, lequel fust tué; il y olt trois desdits archiers, lesquels se boutterent au bois, et par ainsy eschapperent; les aultres se boutterent en une maison assés près, et illecq se deffendirent. Quant les Anglois veirent ce, sy y vollurent boutter le feu; quant aulcuns desdits archiers apperceurent ce, ils saillirent en la cour, et se deffendirent et blesserent plusieurs Anglois; mais en la fin ils feurent touts mis a mort. Quant veit l'aisné desdits bastards, nommé Bonnet, lequel en l'absence de son pere estoit capitaine des archiers du duc, il demanda s'il n'y avoit nuls gentilhommes en la compagnie, et estoit ledit Bonnet moult valliant josne homme et bien aimé; lorsque les Anglois lui respondirent que ouy et que hardiment descen-

dist et que mal n'auroit de son corps, lors ledit Bonnet, après ce qu'il se fust deffendu le plus qu'il peut, et que bien voyoit qu'il ne pooit plus resister, descendit sans baston, lequel sitost qu'il fust descendu, lesdits Anglois le prindrent et lui coupperent la gorge, et ainsy mourut. Et fust ce fait le jour saint Betremieu, en aoust audit an cinquante huict.

Audit an, le xxvij^{e} dudit mois d'aoust, le duc vint en la ville d'Arras, et illecq pour plusieurs choses par son conseil proposées, demanda certaines aydes, lesquels lui feurent accordés, c'est a sçavoir, ayde et demy; puis se partit dudit Arras et s'en alla a Lille.

Audit an aussy, le xxvij^{e} dudit mois d'aoust, environ six heures du vespres, par le commandement dudit duc, par vingt quatre de ses archiers de corps, en la ville de Douay, en l'eglise des Freres mineurs, feurent prins Jehan de Ferrin, lui sixiesme ses complices, lesquels avoient mis a mort, comme dessus est dit, Willame d'Aubermont, et feurent menés a Bouchain en Haynault, et le xve de septembre ensuivant, feurent decappités trois desdits compagnons et mis sus deux roues hors a l'entrée des portes de la ville, et n'y demoura que ledit Jehan Ferrin, et un sien cousin germain nommé Cahe, lequel avoit agachié lesdits d'Aubermont; et ce n'euist esté que Jehan, abbé de St Vaast, auquel ledit Jehan Ferrin estoit parent, et pour lequel ledit abbé se jetta a genoulx devant le duc,

en lui priant qu'il euist pitié dudit Jehan Ferrin, et ne le feit point mourir; ils euissent, comme on disoit, touts esté decappités, et fust son cousin respité avecq lui, pour tant qu'il le avoit servy comme parent, et les trois aultres l'avoient accompagnié et servy, par argent, toutes voyes combien que on ne les euist fait mourir, sy demourerent ils prisonniers, et n'estoient point asseurés encoires que on feroit d'eulx, pourquoy ils feirent tant a leur chepier que par argent il les laissa wider, et s'en alla le chepier avecq eulx.

En ce temps aussy, le duc estant en la ville d'Arras, tint sur fons en l'eglise Nostre Dame d'Arras, ung fils, que Anthoine de Habare, chevallier, avoit eu de sa femme la fille du Sr de Contay, et le tint sur fons avecq le duc, son bastard, et la dame de Contay, mere de ladite dame de Habare, et y olt trente torses a porter l'enfant aulx fons. Ledit Sr de Habare estoit en ce temps fort craint en la ville d'Arras et environ, pourtant que plusieurs compagnons se disoient a lui, lesquels avoient fait plusieurs homicides, et tenoient fillettes, et ne se faisoient touts les jours que combattre. Ledit Sr de Habare estoit lui troisiesme de freres legitimes, Pierre et Raoult, lesquels estoient reputés vaillants hommes de leurs corps en guerre, et aultrement.

Audit an aussy, le dernier d'aoust, le bastard d'Auteville, lui deuxiesme, au terroir de Gelers, ledit

bastard estant a cheval et son compagnon a pied, assaillirent ung bon laboureur, lequel amassoit avoine, nommé Jehan le Puchier, lequel Jehan se deffendit très fort; enfin ledit bastard l'occit et tua d'une lang de boeuf qu'il portoit, qui estoit ung long baston comme dostray (1), que son compagnon tira, et disoit on pour ce que ledit Jehan avoit prins a marriage une josne fille que ledit bastard aimoit.

Environ ce temps aussy, le xxvj^e d'aoust, environ icelluy ville de Chelers (2), sept compagnons prindrent en plein champ une josne fille, laquelle amassoit avoine avecq sa mere et sa soeur, et battirent la mere et la soeur, tellement que la mere fust en peril de mort, et amenerent ladite fille, et trois jours après vindrent a la feste audit Chelers ou aultre ville environ, et ramenerent la fille, laquelle disoit que c'estoit de son bon gré qu'ils la avoient emmenée, toutesfois combien que les amys de la fille s'en allassent plaindre au Sr de Criencourt qui estoit a Arras, devers le duc, lequel ne s'en bougea.

A verité dire, en ce temps on faisoit sy peu de justice, pourquoy on faisoit tant d'occisions et de larcins sans nombre, et n'y avoit homme de pied, laboureur, marchand, ny aultre qui osat aller par les champs qui ne portat ung espieu, hache ou aultre baston, pour doute des mauvais garchons, et

(1) *Sic.*
(2) *Celers.*

sembloit que chacun fust homme de guerre; et quant les mannants du pays propre avoient desrobbé aulcuns de nuict; on disoit que c'estoit ceulx de la garnison de Calaix, et tout ce se faisoit par faute de justice.

Audit an, le quatriesme de septembre, en la ville d'Arras, sur les cresteaux de ladite ville, assés près de la porte de Meaulens, on trouva ung enfant nouveau né mort, et avoit on mis sur ledit enfant une grosse pierre de grez, duquel fait fust subçonnée une fille demourant a la maison Gillot Gissart, cordonnier, assez près, laquelle fille ce dit jour au matin estoit allée au village de Thelue, a la feste; auquel lieu de Thelue, Robert Marcais (1), lieutenant d'Arras, l'alla querir et la ramena a la cour le comte prisonniere, laquelle confessa avoir eu ledit enfant, et le meurdri; pourquoy fust condamnée a estre ardse, et fust ardse le sixiesme dudit mois.

En ce temps, Janequin du Chastel, capitaine du chasteau et chastellenie de Beaucaire, assés près d'Avignon, clost son dernier jour, et mourut de mort naturelle, lequel Janequin meurdrit et occit Jehan, duc de Bourgogne, pere dudit Philippe, duc de Bourgogne, lequel fust traitreusement, et vilainement meurdri et occis en la presence du roy Charles vij[e] de ce nom, qui encoires vivoit, lequel roy estoit lors daulphin de Vienne; et fust

(1) *Marquais.*

meurdri sur le saulfconduit dudit daulphin; comme assés pourrez veoir et sçavoir, sy voulez lire les croniques sur ce faites, et se feit ledit murdre a Montreau Fault Yone, en l'an mil iiij^c xix.

Audit an, en plusieurs lieux, les bleds furent emmielés, par especial les purs bleds; mais toutesvoyes il fust grande plante d'aultre bled et feit bel aoust et secq.

CHAPITRE XXXVII.

Du lit de justice que le roy Charles tint a Vendosme, et comment le duc de Bourgogne envoya une ambassade, en partie pour excuser le duc d'Allenchon, et prier au roy qu'il euist pitié de lui, et des parolles moult notables que le duc y feit proposer, et après la condempnation dudit duc d'Allenchon, et des vers faits en rhime que on sema en la cour du duc de Bourgogne.

Charles, roy de Franche, lequel comme dit est dessus, avoit eu intention de tenir son parlement qu'on appelloit lit de justice a Mortargis, pour plusieurs choses touchant le bien de son royaume, et par especial touchant le fait du duc d'Allenchon lequel estoit prisonnier; pourtant que audit Montargis avoit trop peu de logis pour loger tant de gens, comme a ce faire il commençoit, ordonna de faire ce qu'il avoit en pensée de faire a Montargis, a Vendosme, en laquelle ville de Vendosme, pour tenir sondit siége, il entra comme il s'ensuit, le xxj[e] d'aoust audit an cinquante huict.

Premierement, entrerent en la ville douze chars armoyés des armes du roy et les chevaulx pareillement, reservé le premier char, qui estoit armoyé des armes du grand maitre d'hostel du roy; après suivirent douze sommiers aussy chargiés des armes du

roy, et chacun charton et varlet vestus de rouge; après les sommiers entrerent les menus officiers du roy touts armés de brigandines et chargiés de houches blanches a la devise du roy, et estoient environ cinquante, lesquels estoient conduits par deux huissiers d'armes; après entrerent soixante crennequiniers bien montés et armés de blanc harnois, chacun son crenequin en sa main et ce qu'il y appartient, et leurs salades bien garnies et ung houchel dessous couvert de houches blanches a la devise du roy, chargiés d'orfeverie bien largement; après entrerent les archiers du roy bien habilliés, saulf qu'en lieu de harnois blanc ils avoient brigandines, et estoient leurs salades a ceste fachon qu'elles ne avoient point deux doigts de visiere, et estoient en nombre de quatre vingt a cent; après alloient les sieurs non armés, c'est a sçavoir : le duc d'Orleans, le comte d'Angoulesme, son frere et aultres, et puis après deux roys d'armes ou heraulx, et puis quatre trompettes, et puis aultres trois roys ou heraulx; après alloit l'escuyer de l'escurie sur ung coursier, portant l'espée et l'escharpe du roy, et après alloit le roy armé d'ung corset, vestu dessus d'une robbe sanguine a plois, et ung chapeau ou il y avoit une moult riche bague, et avoit houseaux larges, et seoit sur ung cheval bay assés grand, dont la selle estoit fort garnie d'or; après suivoit monsieur Charles de Franche, second fils du roy, et estoit armé et vestu comme roy; et suivoit la garde du roy, ou il y

avoit cent a six vingt lanches, tant de ceulx de la garde comme des aultres princes et nobles hommes de son hostel, touts lesdits de cent a six vingt hommes d'armes très bien en poinct et bien armés, saulf la teste, et avoient devant eulx leurs pages touts ensemble. Et le vingt sixiesme dudit mois d'aoust ensuivant, Charles, roy de Franche, en la ville de Vendosme, tant pour le fait du duc d'Allenchon, comme pour aultre besoingne touchant son royaume, tint son lit de justice, pour lequel lit tenir touts les douze pairs y debvoient estre, dont la desclaration s'ensuit: Premier, le doyen des pairs, duc de Bourgogne, le duc de Bourbon, le duc d'Anjou, ceulx feurent les trois pairs de Franche; après, le comte de Flandres, le duc d'Allenchon et le comte de la Marche, ceulx cy sont les trois pairs de Franche; les aultres six pairs de Franche sont l'archevesque de Rheims, l'archevesque de Langres, l'evesque de Laon et l'evesque de Noyon; et pour ce que des dessusdites pairies, les roys avoient retraict de pieça a la courronne de Franche la comté de Champagne, le roy feit illecq de sa propre vollonté deux nouveaux pairs de Franche, c'est a sçavoir: le comte de Foix et le comte d'Eu. Et pour desclarer les sieurs qui estoient en la compagnie du roy, et comment le roy estoit assis pour tenir son lit de justice: premier, estoit assis le roy en tel lieu et semblablement comme est assis au palais, a Paris: le premier president, reservé qu'il estoit assis quatre

marches plus haultes que icelluy de Paris, a son costé dextre; a deux marches au dessous, monsieur Charles son fils, et dessous la dextre, ung degré plus bas du rang, son fils a main dextre, le duc d'Orleans, lequel n'approchoit point près a quatre pieds; après estoient du costé dudit duc d'Orleans, les sieurs du nom que s'ensuit, c'est a sçavoir : Charles, frere du duc d'Anjou, le comte de Vendosme, le fils du duc de Savoye et aultres; et aux pieds du roy, a deux marches dessous, a main senestre, estoit le bastard d'Orleans, comte de Dunois, et le chancellier de Franche a la main senestre; du costé estoit ledit comte de Dunois, assis comme lieutenant du connestable de Franche, pour ce que incontinent que le roy fust assis, icelluy connestable, lequel estoit duc de Bretaigne, vint devers lui, et en la presence de son conseil lui requit, qu'il ne fust pas a rendre la sentence du duc d'Allenchon, pour ce que ledit duc estoit son parent et son nepveu, laquelle requette lui accorda le roy et le tint bien pour excusé; du costé senestre estoient assis les aultres six pairs de Franche, archevesques et evesques; et après de leur costé, tout d'un rang, estoient les evesques de Paris, Constances et plusieurs aultres, et l'abbé de St Denis pour le dernier dudit rang; et après ceulx de la cour du parlement, les presidents et conseillers de plusieurs sieurs, c'est a sçavoir : les maitres des requettes, les tresoriers, et par devant eulx estoient assis les sieurs

de la Tour d'Espernay et plusieurs aultres dont je me tairay, car ce seroit trop longue chose a racompter. Après ce qu'ils feurent assis pour besoingner, le chancellier parla pour et au nom du roy, et commanda aulx huissiers que on allat appeller et sçavoir sy le duc de Bourgogne, le duc d'Anjou, le duc de Bourbon et comte de la Marche, lesquels estoient pairs de Franche, n'estoient point venus, desquels n'y avoit nuls en personne : lesquels huissiers issirent hors la chambre du conseil eulx trois avecq le chancellier, maitre Guillaume Devis et Jacques Cambion, conseillers du roy en parlement, et allerent scavoir s'il n'y avoit nuls pour les dessusdits pairs a le sens (1); mais sitost qu'ils feurent issus, ils trouverent en moult grand estat, de par le duc Philippe de Bourgogne, messire Jehan de Croy, S[r] de Chimay, messire Symon de Lallaing, chevalliers, maitre Jean l'Orfebvre, president de Luxembourg et conseiller dudit duc Philippe, et Thoison d'Or, roy d'armes dudit duc, moult grandement accompagnié; lesquels quatre dessusdits nommés sans plus, entrerent en la chambre ou estoit ledit roy, comme dit est, et pareillement y avoit aussy pour les aultres pairs, Anjou, Bourbon et la Marche, pour chacun une ambassade. Tant que ladite ambassade dudit duc de Bourgogne fust entrée ens, sy saluerent le roy et excuserent le duc de

(1) *A la séance, céans, là céans.*

Bourgogne de non estre illecq venu pour les causes cy dessus desclarées et aultres; auxquels par la bouche de son chancellier feit respondre, qu'il eust bien voullu que le duc y euist esté, se faire se puist peu, et semblablement aulx aultres, Anjou, Bourbon et La Marche. Après laquelle responce les ambassadeurs du duc de Bourgogne demanderent au roy d'avoir audience, de dire ce qu'ils avoient de charge de par le duc de Bourgogne, leur Sr et maitre, ce que le roy leur octroya; lors commencha a parler ledit maitre Jehan l'Orfebvre, pour eulx touts, laquelle proposition je ne ouye pas; mais elle me fust depuis balliée par escript, et crois aussy que ledit maitre Jehan l'Orfebvre la ballia aussy par escript a la cour; lequel escript fust copié et me vint de ceste copie, comme on me certiffia; laquelle copie s'ensuit:

Copie de ce que les ambassadeurs du duc de Bourgogne proposerent devant le roy Charles, en la ville de Vendosme, ou il tenoit son lit de justice pour le duc d'Allenchon.

Nostre souverain seigneur, syre, combien que vostre très humble et très obeissant serviteur et parent, le duc de Bourgogne, cognoit vostre bonté tant encline a la grace, que nul besoing soit l'exciter ou esmouvoir, toutes voyes icelluy a semblé et semble qu'il ne s'acquitteroit pas envers monsieur d'Allenchon, envers lequel il est prochain parent, s'il

ne s'employoit a ce que vostre misericorde lui fust impetrée a son grand et extreme besoing, et pour ceste cause, par mon très honoré Sr monsieur de Chimay, et par reverend pere en Dieu, monsieur de Constances (1), vous a fait très humblement supplier, que le fait de Mr d'Allenchon il vous plaise de vostre grace avoir recommandé; et presentement sçachant que journée servoit pour ceste matiere, nous a ordonné et commis le fait derechief, et a ceste fin vous dire et remonstrer aulcunes choses, desquels il a pleu a messieurs qui cy sont, me chargier comme le moindre, et que j'ay intention de faire le mieulx que je pourray a vostre benigne suportation et correction. Premierement, syre, monsieur de Bourgogne vous fait supplier, le plus humblement que faire se peut, que ne preniez a desplaisir sy presentement et aultrefois il vous requiert et a requis de grace, pour monsieur d'Allenchon, car Dieu lui est temoin qu'il est amerement desplaisant que mondit sieur d'Allenchon ait presumé faire chose que faire ne deubt; et ce qu'il en fait il fait seulement pour se mectre en son debvoir et s'acquitter de ce a quoi nature l'a obligié comme parent envers monsieur d'Allenchon. Pour pourvenir au poinct de nostre charge principale, il semble, syre, a monsieur de Bourgogne, et toujours a vostre correction, que votre très noble coeur peut raisonnable-

(1) *Coustances.*

ment estre meu a faire grace et estendre vostre misericorde sur Mr d'Allenchon, pour quatre considerations: la premiere, pour la hauteur, excellence et sublimité de l'estat de vostre dignité et majesté royale, le roy des roys, le Sr des Srs, nostre benoist sauveur, fontaine de misericorde et de grace, convenant a touts et singulierement aulx princes misericorde. Lucæ: *Estote misericordes sicut et Pater vester misericors est;* soyez misericordieux comme vostre Pere. Et l'empereur Justinian, en la loy imperiale: *Nisi misericordes fuerimus in subditos imperii nostri, venia indigni videbimur;* sy nous ne sommes, dit-il, misericordieux aulx subjets de nostre empire, nous ne serons pas dignes que Dieu nous pardonne. Et en la loy premiere, de donationibus: *Inter regem et reginam nihil tam peculiare principi quam humanitas per quam Dei mutatio servatur;* il n'est rien tant propre a princes que humanité. Cy est, syre, ce qu'est escript en decret, quinquagesima distinctione: *Qui misericordiam vetat non solum non teneant principes sed audire fugiant;* o princes, dit il, fuyez la sentence, l'advis et l'opinion de ceulx qui disent que misericorde ne se fasse, car telle sentence ne fait pas seulement a non tenir, mais a non ouir. Il y a deux raisons, l'une est touchiée au lieu allegié, ou il est escript: *Qui major est misericordia omnibus holocaustum tribuentibus et sacrificiis,* et l'aultre met le decret, *omnis* (septimo §, quæstione prima) *qui misericordiam negat,*

Christum negat; misericorde est plus grande chose que n'est oblation ne sacrifice, et ceulx qui denient misericorde, renient Jesus Christ. Ayez en memoire, syre, ce qui est escript, PROVERBIORUM SECUNDO: *Misericordia et veritas custodiunt thronum ejus, circumda eas gutture tuo et scribe illas in tabulis cordis tui, et habebis gratiam coram Deo et hominibus;* misericorde et verité, dit le Sage, sont les vertus qui conservent les roys, et clemence est celle qui enrichit et baille puissance a son throne; pour ceste cause les doit avoir le roy toujours en son coeur et en sa bouche. Policraton, en son iiij^e livre, au vij^e chapitre, parle de Trajan en ceste maniere: *Trajanus augustorum gentilium optimus clemens fuit in omnes, nulli austerus, et quibus parcere nefas erat;* Trajan le meilleur empereur des payens fust clement envers touts et non austere; cest empereur fust celluy qui, pour sa justice, fust tiré hors des enfers aulx prieres de M^r saint Gregoire, et fust chrestien trois cens ans après sa mort; et dit Policraton, au lieu que dessus, qu'il fust de telle clemence que oncques en son temps il ne voullut faire mourir noble homme, nonobstant que plusieurs feurent trouvés avoir conspiré contre lui, ainchois laboura les reduire par douceur et amitié. Le bon evesque, entre les aultres vertus deues aulx princes, met pour la principale, ame clemente: *Nullum enim magis quam regem decet clementia.* Virgile, le souverain poete des Latins, voullant exorer Ænée, le loue de pitié:

Insignem pietate virum et pius Æneas. Et sy Caton est en recommandation des hommes par sentence et rigueur de justice, aussy est Cæsar pour sa misericorde, duquel on lit que oncques, a hommes qui lui requist de pardon, il ne le refusa.

La seconde consideration est pour la proximité du sang qui est entre vous, syre, et le S^r d'Allenchon, laquelle est tant notoire que de la reciter me tais; une seule chose veux je dire, qu'il est descendu du seul frere du roy dont vous estes parti. Valere en son iiij^e livre, DE PIETATE ERGA PARENTES, dit aussi: *Prima et optima rerum natura, pietatis magistra, nullo ministerio vocis, non opere litterarum indignis propriis ac tantis vocibus charitate parentum in pectoribus infudit;* la premiere et très bonne nature des choses, maitresse de pitié, qui par son sens et puissance a mis es coeurs de ceulx qui sont parents de lignaige, amour et charité qui les contraignent sans ayder de parolle ou d'escripture a avoir misericorde l'ung de l'aultre; pour ce dit il mesme: *Quam laudabilis est pietas quæ tribuit parentibus;* pitié fait a recommander quant on en use envers ses parents. Et au decret NON SATIS, lxxvj^e DISTINCTION: *Atque primus gradus misericordiæ est in propinquos;* le premier degré de misericorde est en ses parents. Et la loy EX DUOBUS IN FINE DE LEGATIS SECUNDO, dit: *Proximitas sanguinis arguit præsumptionem pietatis;* la proximité de sang fait presomption de pieté; ce considerant, le Sage dit a c. xxij^e: *Si excusserit gla-*

dium adversus proximum, noli timere, quare regressus est ad amicum. Syre, monsieur de Bourgogne a ceste esperance que sy l'espée de justice estoit tirée hors de la gaigne et balliée a l'executeur pour ferir le coulp, que le feriez remectre et retourner, et que en conclusion vous recognoitriez votre sang et votre parent.

La tierche consideration est pour les bons serviches faicts a vous, syre, et a vos très nobles progeniteurs, par les devanchiers de Mr d'Allenchon et par lui mesme, et par ceulx qui encoires sont et ses enfants : son bisayeul mourut en la bataille de Cressy, son ayeul ou grand pere fust hostaige en Angleterre pour le roy prins en Poitiers, son pere fina ses jours a la bataille d'Aquincourt, lui mesme fust trouvé à la bataille de Verneul entre les morts et de la mesné prisonnier en Angleterre; et est tout notoire. Syre, vous sçavez assez (1) que j'ay esté par finance prins au pris de la vente de ce peu d'heritage demouré, qu'il a esté mis hors des mains de vos anchiens aulcuns; syre, il aima mieulx de ainsy partir que d'estre quicte et de avoir ses terres franches et deslivrées, et plusieurs aultres biens qu'on lui promectoit et faulser sa loyauté; ains volt acquitter sa loyauté. Au regard des enfants, syre, selon l'estat de leur innocence ils offrent sang a espandre, en suivant la très noble trache de leurs

(1) Une note dans le manuscrit dit : *Le sens est ici brouillé.*

predecesseurs. Plusieurs histoires se polroient ramentevoir pour monstrer les merites et bienfaits qui ont prouffité aulx enfants et la pitié des enfants aux peres; mais j'en puisse prendre deux bien briefves recitées par Valere en son vme (1) livre ou titre: *Infames rei quibus ex causis condemnati sunt,*..... feurent cause du crime, *legis Julii repetundarum;* c'est de avoir induement exactioné le peuple; jasoit ce qu'il n'est aulcune deffense, au contraire: toutesfois grace lui veut faire pour deux causes, l'une pour son anchienne noblesse, l'aultre pour cause du bien fait par son pere: Serv. Galba fust pareillement accusé de avoir fait mourir sans cause plusieurs des subjets en Espagne, et pour toutes ses excusations ne dit aultre chose, synon qu'il recommandoit son fils qui estoit parent du très noble roy Gallus, a laquelle voix fust fait grace, non pas a son fils, mais a lui mesme. Syre, monsieur d'Allenchon n'est il d'aulcune noblesse, ne sont ses bienfaits et serviches non pas de son pere, mais de trois parents recents et nouveaulx, ne sont ses enfants parents ou très noble roy Gallus? c'est de vous, syre, qui estes la lumiere des roys et la fleur de toute noblesse, au desir de touts ceulx qui vivent.

La quatriesme consideration est pour la personne de monsieur d'Allenchon. Syre, ceulx qui ont con-

(1) viij^e. Il manque ici quelque chose; il s'agit sans doute d'Æmilius Scaurus.

versé et hanté souvent avecq monsieur d'Allenchon peuvent avoir assés cognoissance, tant par sa conduite et langage, que il y a toujours eu plus de negligence et simplicité que de amitié et mauvaise mallice. A gens de telle condition, syre, la loy est plus douce et misericordieuse et moins rigoureuse que aulx aultres, *lege senat. de testamentis*. Et d'aultre part, syre, sy par quelque soudaine melancolie, monsieur d'Allenchon avoit presumé et vollu faire chose a vous prejudiciable, toutesfois l'effet, Dieu mercy, n'est pas ensuivi. N'entendés pas, syre, que monsieur de Bourgogne veuille dire qu'en touts deslicts l'oeuvre doibt estre consommé avant que le deslict soit fermé, car il sçait et cognoit que en plusieurs crimes, et singulierement en cestuy dont par renommée on charge monsieur d'Allenchon, il est aultrement, et que la vollonté fait a pugnir comme l'effet, synon qu'il est notoire en la loy : *Si quis, non dicam rapere, de episcopis et clericis ;* mais entend monsieur de Bourgogne seullement par ce monstrer que la grace se peut mieulx asseoir que sy la chose fust consommée et accomplie, et que dangier s'en fust ensuivi; mesmement et que par avant la consommation de la chose, monsieur d'Allenchon se euist peu de soy mesme retraire et repentir, ce qui est vraisemblable qu'il euist fait. Pour ces considerations, syre, entretenant ce que aultrefois vous a esté requis et supplié au nom de monsieur de Bourgogne, derechief, syre, il vous

supplie en telle humillité et de coeur que plus peult, que vostre très noble plaisir soit, estendre les yeux de vostre très ample et piteuse misericorde sur monsieur d'Allenchon et sa maison, et pardonner, remectre et abollir tout ce qu'il peut avoir mespris, meffait ou offensé allencontre de vous, et lui garder son honneur, sans lequel coeur de noble homme ne peut vivre. Syre, princes, estrangiers, voisins, amys, et ennemys cognoissent par experience vostre charité et humanité, vostre misericorde et puissante bonté. Pour Dieu, syre, ne veuille seclurre ne deboutter vostre humble parent, mais faites que avecq les aultres il puisse dire ce que est escript PSALMO NONAGESIMO QUARTO : *misericordiam Domini in æternum cantabo;* toujours et a jamais je loueray la misericorde de mon roy, mon prince et mon seigneur.

COPIE de la response faite du roy par la bouche de monsieur de Coustances (1) *aux ambassadeurs du duc de Bourgogne.*

LE roy a bien oui et entendu ce que lui aves remonstré de par le duc de Bourgogne, et en substance tenté et exhorté le roy a ce qu'il soit piteulx a monsieur d'Allenchon, et pour monsieur

(1) *Constances.*

d'Allenchon pour quatre considerations : la premiere, pour l'autorité de sa majesté royale; la seconde, pour ce qu'il est son parent; la tierche, pour les serviches faits au roy par ses devanchiers; la quatriesme, pour la simplesse de sa personne; aussy que le cas n'est advenu. Le roy vous fait dire que au regard du premier poinct, a cause de sa majesté royale, il est tenu de faire justice, car par justice regnent les roys, *per me reges regnant*. S'il n'estoit la bonne justice des roys et des princes, les royaumes et seigneuries ne seroient que larronnerie, *si non esset justitia*. Quant au second de monsieur d'Allenchon, qui est parent du roy, de tant est il plus tenu au bien de lui et de son royaume, et plus a offensé de faire ce qu'il a fait; et comme les enfants sont tenus au bien et a la conservation de leur pere et de sa maison, aussy sont tenus les parents du roy, lesquels ont rendition a lui, comme les enfants au pere, au bien de lui et de sa maison. En tant que touche les serviches faits par les devanchiers de monsieur d'Allenchon, il ne les a point ensuivis et fait comme ils ont; et comme les enfants ne doivent porter le forfait du pere, *ne filius pro patre*, aussy ne doivent ils prouffiter de son loier et bienfait. Au regard du dernier, touchant la personne de monsieur d'Allenchon qu'il a bien monstré qu'il n'est pas saige, mais qu'il est simple, ainsy que dit, il est bien apparu du contraire, et que par grande mallice et sa trop grande subtillité il a vollu proceder

en ceste matiere, et ce voit on clairement par son procés, et a esté le deslict parfait, accompli et consommé, en tant que la chose le regardoit, pour ce qu'il n'est pas demouré en simple pensée, ainchois a procedé a accomplir la chose sy avant qu'il l'a peu mener, et n'a pas tenu a lui qu'elle n'ait sorti son effet : c'est ce qu'il est escript, pourquoy il est digne de punition comme de cas advenu, *lege cogitatus si quis nostrum*. Ce que je vous dis, non pas du cas particulier, duquel je ne voldrois pas parler, mais seullement pour monstrer que la loy veut et ordonne ainsy, et pour conclusions et responsc le roy vous fait dire, qu'il fera en ceste matiere par l'advis des princes et S^rs^ de son sang et aultres, et ceulx de son conseil qui sont près de lui, et eust bien voullu que monsieur de Bourgogne y euist esté pour avoir son bon conseil, et tant en fera que mondit Sr de Bourgogne et tout le monde en seront contents.

Cy après s'ensuit la copie du dictum *de l'arrest proferé a Vendosme le xe d'octobre l'an mil iiij^c^ lviij par le chancellier de France, le roy seant en son siege et accompagnié comme dessus est dit, après ce qu'il olt par plusieurs jours tenu son lit de justice.*

Charles, par la grace de Dieu roy de Franche, comme nous sommes deuement informé que Jehan,

duc d'Allenchon, pair de Franche, avoit conduit et mesné et fait conduire plusieurs traictiés et appointements avecq nos anchiens ennemys et adversaires les Anglois, sçavoir faisons que veues et visitées par nous et par nostre cour garnie de pairs et d'aultres, a ce appellés, les cherges et informations des tesmoins, faites allencontre dudit Jehan d'Allenchon, ensemble ses confessions et aultres contenues au procés bien au long, et a très grande et mure desliberation, et consideré ce qu'il faisoit a considerer en ceste partie; nous, par l'advis et desliberation de nostre dite cour, garnie comme dessus avons dit et desclaré, disons et desclarons par arrest, ledit d'Allenchon estre crismineux de crisme de leze majesté, et comme tel le avons condempné et condempnons a recepvoir mort et estre executé par justice; et avecq ce avons desclaré et desclarons touts et chacun les biens dudit d'Allenchon estre confisqués, et nous competter et appartenir, saulf toutesfois et reservé a nous de faire et ordonner sur tout ainsy que bon nous semblera.

Cy après s'ensuit la reservation que le roy feit dudit duc d'Allenchon et de ses biens.

La sentence et arrest rendus, comme dessus est dit, le roy Charles desclare son plaisir estre tel; c'est a sçavoir: Que au regard de la personne dudit d'Al-

lenchon, il voulloit que l'execution d'icelle fust différée jusques a son bon plaisir, et quant aux biens qui appartenoient audit d'Allenchon, jasoit ce que vu l'enormité des cas et crimes dessusdits, les enfants dudit d'Allenchon, raison et les usages gardés en tel cas, deussent estre privés et deboutés de touts biens, honneurs et prerogatives, et vivre en telle pauvreté et mendicité que ce fust exemple a touts autres; toutesfois en la membrance des serviches faits par les predecesseurs dudit d'Allenchon, aux predecesseurs du roy, et de la chose publique et du royaume, esperant aussy que lesdits enfants se gouverneroient et conduiroient envers le roy, comme vrays et loyaulx subjets doivent faire envers leur souverain sieur, et en faveur et contemplation des requettes sur ce faites au roy par le duc de Bourgogne, oncle dudit d'Allenchon, le roy, de sa grace, moderant sa confiscation et fourfaitures des biens dessus desclarés, volsit et desclara, qu'ils fussent et demourassent a la femme et enfants dudit d'Allenchon, reservé au roy l'artillerie, harnas et aultres habillements de guerre; et au regard des terres, seigneuries et biens meubles, le roy retint a lui les ville, chastel, chastellerie et viscomté de Vernoeul, tant decha que dela la riviere de Charne, avec leurs appartenances, appendances et despendances desdites villes, chasteaux, chastelleries et viscomtés, lesquelles, dez a present, le roy volt adjoindre et incorper au patrimoine du domaine de sa courronne,

et avecq ce retint ledit roy le surplus des chasteaux, chastelleries, terres, viscomtés, seigneuries, rentes, revenus, possessions et biens immeubles qui feurent du duc d'Allenchon, adjacentes et appartenantes d'icelluy duc; ensemble touts droits, noms et actions qui feurent et polroient echeoir a venir, competter et appartenir audit d'Allenchon a cause de ladite duché, tant en possession, prosperité que aultrement, et touts aultres droits et seigneuries qui sont partis de la courronne et pairage, passage ou qu'ils seroient, reservé la comté de Perche dont cy après sera fait mention, pour en faire et ordonner par le roy a son bon plaisir; retint aussi le roy, le chastel, chastellerie, terre et seigneurie de St Blanchuy en Lorraine, ensemble le payage que ledit d'Allenchon avoit et prenoit sur les ponts de Tours, et aultres rentes, fiefs et revenus que icelluy d'Allenchon avoit et tenoit en ladite ville, chastellerie de Tours, pour en faire et ordonner comme dessus.

Item, semblablement reserva a lui le roy les foyers et hommaiges, droits, debvoirs et recognoissances, qui compettoient et appartenoient audit d'Allenchon, a cause de la comté de Perche; et au regard des aultres terres, seigneuries et biens immeubles qui appartenoient audit duc d'Allenchon, le roy les laissa et veut qu'ils feussent et demourassent aulx enfants dudit d'Allenchon, ainsy et par la maniere que sensuit :

Primes, le comté de Perche pour en jouir par Regner, seul fils dudit d'Allenchon, et pour ses hoirs

masles descendants de son corps en loyal marriage, sans toutesfois aulcune dignité ou prerogative de pairs; et quant au surplus des aultres terres qui feurent dudit d'Allenchon, le roy les laissa et volt qu'elles demourassent aulxdits enfants d'icelluy d'Allenchon, tant masles que femelles, pour en joyr et user par lesdits enfants par la main du roy, jusques qu'eulx et chacun d'eulx soient en age, et après qu'ils seront en age par leurs mains comme de leurs propres choses, et par leurs hoirs descendants de loyal marriage, et tout selon les coustumes des pays ou lesdites terres sont assises. Et les choses faites, le roy envoya ledit d'Allenchon en ung fort chastel nommé Aiguemorte, sur la fin du royaume, vers Avignon, et illecq tint prison.

Ce temps pendant que le roy tenoit son lit de justice a Vendosme, feurent trouvés rolles de papiers en l'hostel du duc de Bourgogne, ou estoient escripts les vers qui s'ensuivent, touchant, comme il sembloit, les roys de Franche et d'Angleterre, et ledit duc de Bourgogne.

PHILIPPE.

Voeullant aimer, la ou point ne m'asseure,
N'ose esloigner ce que au coeur m'est contraire,
Ainsi sans tost vers nulluy ne repaire,
Froid entre deux, comment que je demeure.

CHARLES.

Lyon, les bras n'a pas si au deseure,
Que par toy puisse ung nouvel monde faire,
Branle ou tu veux, mais pense a ton affaire;
Cent ans as court, tout se paye en une heure.

HENRY.

Peu de vous deux n'est il qui rie ou pleure,
Vers nul ne suis fort ingrat de complaire,
Sinon pour vous ensemble entre deffaire,
Me joindre a lui, pour l'aultre courir seure.

CHARLES.

Boutte ou tu peux, fust en paille ou en feure,
Petit, je creins ton fier brach sagitaire,
Mais je seray roy, regnant, solitaire,
S'il plait a Dieu qu'en vain je ne labeure.

PHILIPPE.

D'amour tenoit la voye de son coeur,
La ou bon sang lui montre son repaire,
Ung coeur, ung corps, demouroit une paire,
Auquel nul nuire ne polroit une meur.

HENRY.

Secret divin ensemble vous demeure,
Grand'gloire a l'ung, a l'aultre est traversaire,
Pourquoy moy neutre a touts deux adversaire,
Toujours m'attends moy ravoir ma demeure.

CHAPITRE XXXVIII.

De la mort d'Alphonse, roy d'Arragon, et des merveilleux signes qui advindrent environ l'heure de sa mort, et aulcuns jours après, et de la richesse du roy.

Environ le jour St Jehan Baptiste, mil iiijc lviij, en la ville de Naples, Alphonse, roy d'Arragon, roy de Cecile, roy de Naples, et sieur de plusieurs aultres terres, et le plus riche roy, comme on disoit, qui avoit esté grand temps devant lui, cloist son dernier jour et mourut de mort naturelle, et laissa le royaume de Naples avecq les dependances, et illecq de Cecile, a ung fils bastard qu'il avoit nommé Ferrand; et avecq ce lui laissa, comme on certifia au St pere de Rome Calixte, six fois xc mille florins d'or, qui font six millions d'or, sans sa chapelle qui estoit la plus riche du monde, laquelle il lui laissa avec ses joyaulx et sa credence qui valloient, comme on disoit, plus d'ung million; lequel Alphonse, entre aultres plusieurs grands vaisseaulx qu'il avoit fait faire pour combattre sur mer, avoit fait faire une navire, que on tenoit la plus grande du monde, car elle estoit sy grande que a grande peine pooit aller en mer, et estoit toujours au port de Naples,

laquelle nef ung peu devant la mort du roy, on l'avoit mise en mer, et a ceste propre heure que icelluy roy Alphonse mourut, on ramena icelle nef au port de Naples, et a l'arrivée toucha au fond du gravier de la mer, tellement qu'elle se fendit, et rompit l'arbre du moilon, qui estoit de telle grosseur que cinq hommes ne l'eussent sceu embrasser aulx bras, et au cheoir ledit arbre rompit la nave en plus de mille pieches, et feit sy grand son et grande noise, que chacun de Naples et d'entour cuidoit que le pays deubt fondre, comme il avoit fait en aulcuns lieux environ deux ans devant, comme cy devant est dit. Et pareillement en la salle dudit roy Alphonse, qui estoit moult belle et richement peinctrée, en laquelle salle, il y avoit ung tabernacle dessus le siege ou le roy se seoit, lequel estoit doré d'or fin, et y estoient peinctes les armes et courronnées, icelluy tabernacle, huict jours après la mort dudit roy, a telle heure propre que le roy rendit l'ame, rompit avecq ses armes et sa courronne, et cheit de dessus son siege. Icelluy Alphonse, roy d'Arragon, estoit reputé très hardy et valliant homme de son corps en guerre et aultrement, et très sage de sens naturel, et bien le avoit monstré, car il avoit acquis la plus grande part des pays et royaume qu'il tenoit par forche d'armes et a l'espée; et sy tenoit, comme on disoit, par forche une partie du patrimoine de l'eglise de Rome, combien que le pape ne lui livroit la guerre, et estoit la cause, comme on disoit, qu'il

estoit sy fort et redoubté que nul ne se osoit mouvoir contre lui ; et ja fust ce vray qu'il estoit bien loing des pays de Philippe de Bourgogne, toutesfois estoient alliés et compagnons d'armes lesdits roy et duc ensemble, et portoit le roy l'ordre du duc, qui estoit la Toison d'or, et le duc portoit l'ordre du roy, qui estoit une bande blanche ; et combien qu'ils n'euissent oncques veu l'ung l'aultre, sy s'entre aimoient ils très fort, comme on disoit. Après la mort duquel, le pape Calixte, combien qu'il euist, durant la vie dudit Alphonse, accordé que son fils succedat au royaume de Naples, feit publier une bulle revocatoire par laquelle il chassoit le bastard du royaume, non voullant qu'il succedat a son père le roy, et excommunia le bastard et ses adherants, et touts ceulx qui lui presteroient ayde ne confort, et disoit le pape que le royaume lui appartenoit, puisqu'il n'avoit nuls enfants legitimes ; mais après la mort du pape Calixte, qui mourut assés tost après ledit roy, le pape Pius receupt le bastard en hommaige du royaume de Naples, et disoit on que le bastard avoit donné grande somme d'or audit pape Pius.

CHAPITRE XXXIX.

De la mort du pape Calixte, et comment le pape Pius fust esleu, et aultres choses qui advindrent en icelluy temps.

Le vj^e jour d'aoust, le pape Calixte en la ville et cité de Rome mourut, et regna iiij ans iij jours ou environ, et avoit bien iiij^xx ans quant il fust esleu pape. Après la mort duquel pape Calixte, fust esleu pape le cardinal de Same la Vielle, lequel avoit esté secretaire de l'empereur Fredericq, et lequel Dude (1) fust appellé pape Pius second de ce nom, et estoit grand orateur, de l'age de soixante ans ou environ. Mais à ladite election faire esleurent aulcuns cardinaulx le cardinal de Rouen, lequel estoit noble homme, frere au Sr de Torsy en Normandie, et olt ledit cardinal de Rouen au commenchement le plus de voix; mais en la fin les Italiens, qui avoient baillié leurs voix audit cardinal de Rouen, doubtant que s'il estoit pape il polroit venir son siege papal tenir decha les monts, se condescendirent audit Dude, et esleurent, et fust pape par commun accord et tout d'une opinion, et ainsy fust sacré et institué.

(1) *Sic.*

Oudit an lviij, le xj^e d'octobre, ung escuyer nommé Collart du Bois Huon, sieur de Vys en Artois, lequel avoit espousé la fille bastarde de Philippe, Sr de Saneuses, et a ceste cause, ledit Sr de Saneuses, pour tant que ledit Collart estoit folatre et de folle maniere, il avoit mis ledit Collart en tutelle par un mandement du roy, et le faisoit tenir le Sr de Saneuses en son chastel de Bailleulmont, en une tour, pour le corriger, icelluy Collart du Bois Huon, par desespoir, se pendit et estrangla avecq une besaighe en quoi on lui avoit apporté du fruit.

Oudit an, le xij^e d'octobre, comme trois bourgeoises d'Arras, très notables et bien famées et renommées; l'une femme de Jehan Sacquespée, l'autre femme de Jacques Hatoy, l'aultre femme de Pierre Lame, avecq elles Remy Caullier, frère de ladite femme, Jacques Hatoy et aultres hommes et femmes leurs serviteurs s'en revenoient de St Bertelle, qui est a Mareuil assés près d'Arras, de pelerinage; assés près de la porte de Baudimont, ainsy qu'elles revenoient sur le soir, un char passoit par devant elles, sur lequel avoit ung josne compagnon, fils de Jacques Gaillard, censier de Caucourt, de l'age de xix a xx ans, a qui le char estoit, lequel josne compagnon laissa cheir un de ses patins; lesquelles bourgeoises crierent après lui qui menoit le chariot, qu'il recueillat son patin, lequel charton descendit et alla pour requerir ledit patin; lequel patin, un josne garchon, non pas de la compagnie desdi-

tes bourgeoises, mais qui d'adventure passoit, fils d'ung appellé Gillot le Bouchier, l'avoit recueilli et ne lui voulloit rendre sans que ledit charton ne lui donnat un denier, ce que ledit charton ne voullut faire, ains reprint par forche le patin; ce voyant le garchon il alla dire aulx bourgeoises que ledit charton avoit dit plusieurs villaines parolles d'elles; pour laquelle cause le dessusdit Genin (1) Caullier, a la requette d'aulcunes d'elles, par especial de la femme de Pierre Lame, retourna pour battre ledit charton, et le ratteint, et ainsy qu'il le battoit, le josne fils qui estoit sur le char, descendit de son char pour aller dire a ceulx qui le battoient, que c'estoit assés et que cestoit mal a propos, lequel sitost qu'il approcha d'eulx, receupt du varlet et de la femme de Pierre Lame, un coup d'une fuste, qui est ung baston comme pour s'appuyer, mais il y a dedans une espée de fer agut, duquel coup il percha audit josne fils l'oing et les boyaulx, tellement que au viij[e] jour ensuivant il mourut, et feurent en grand dangier toutes lesdites bourgeoises et touts ceulx de leur compagnie, et debvoient obtenir pardon du roy a leurs despens.

En ce temps, le xxviij[e] jour d'octobre, Jehan de Frevillers et son frere, accompagniés de xxvj a xxviij compagnons de guerre armés au clair, environ minuit entrerent en la maison de Martelet de Brethencourt,

(1) *Remy*.

demourant a Treincs sur Somme, et illecq trouverent Jehan de Humiers (1), nepveu du Sr de Humiers, chevallier, portant l'ordre du Toison, lequel Jehan de Humiers ils prindrent et decopperent a leur vollonté sans mort, et lui donnerent huict ou dix playes, et sy lui cuidoient avoir ecerné ung pied; et se ce n'euist la femme dudit Jehan de Humiers, laquelle estoit enchainte, et aultres femmes, ils euissent encoires pis fait audit Jehan, lequel ils laisserent comme mort, puis prindrent son varlet, et lui copperent les nerfs des jambes, et pareillement le deplayerent, et la cause fust, comme on disoit, pour ce que ledit Jehan de Humiers ou gens commis de par lui, avoient esté en la maison de Jehan Sr de Mailly avec grand nombre de gens de guerre, et illecq avoient villainement battu et affolé le frere du dessusdit de Frevillers et deux aultres avec lui, pour tant seulement que ledit Sr de Mailly avoit donné une cure a Collinet de Frevillers, et le Sr de Humiers voulloit que ung autre prestre le fust, lequel curé y demouroit. Sur quoi fust procés esmeu entre lesdits curés, et gagna ledit Collinet la cure, et feit l'autre curé widier de par le roy, et pour les despens feit vendre touts les biens dudit curé; telle fevre, telle vente; a laquelle vente faire y avoit des gens dudit Sr de Mailly; pour laquelle cause on alla, ainsy que dessus est dit, en la maison du-

(1) *Humières.*

dit Sr de Mailly, ainsi decopper [illegible]
lequel se disoit et estoit parent [illegible]
pour lesquelles entreprises [illegible]
ledit Sr de Mailly et le [illegible]
touts deux des plus grands [illegible]
guerre venue a la [illegible]
de Bourgongne [illegible]
Auja avant [illegible]
mais [illegible]
fut [illegible]
en l'armee [illegible]
cy [illegible]
la [illegible]
fust [illegible]
[illegible]

en Vermandois, Anthoine, Sr de Habart, mo
de laquelle mort, jasoit ce qu'il fust reput
bon homme d'armes et valliant homme, plu
gens feirent peu de deuil; pour tant qu'il sous
plusieurs compagnons de guerre, lesquels r
voient que sur le refait, et sy n'en faisoit on nul
tice, ne n'en osoit on faire pour le doubte dudit
Habart. Ledit Sr de Habart abregea ses jour
excès, comme on disoit, par boire et mangie
gement et longuement, et des plus forts vi
mesmement par nuict se relevoit de son lit
boire et mangier, et estoit deux ou trois heu
table.

CHAPITRE XL.

D'une ambassade d'Angleterre qui vint devers Philippe, duc de Bourgogne, et comment les Anglois prindrent aulcuns vaisseaulx, que les Bretons avoient amenés, et allerent a Estaples, et aultres choses.

Audit an lviij, en la ville de Mons en Haynault, environ le Saint Martin d'hyver, arriva ambassade d'Angleterre, et environ vingt chevaulx, pourquoy ne pour quelle cause ils venoient je n'en peux rien sçavoir, fort que on disoit qu'ils estoient venus pour avoir alliance de marriage au pays du duc, aulxquels le duc dit que au regard d'alliance de marriage ils n'auroient pas a lui; car aussy ne le pooit faire sans rompre la paix qui fust faite a Arras, entre le roy de Franche Charles et lui; et pareillement ne debvoient avoir au roy Charles, sans l'accord d'eulx deux ensemble. Ceste response baillée par le duc, lesdits Anglois, par saulfconduit, s'en allerent devers le roy de Franche, et passerent par Arras, environ la Saint Andrieu.

Environ ce temps, bien huict cens Anglois, combattants, se partirent de Calaix et allerent a Estaples, ou illecq trouverent plusieurs vaisseaulx chargiés de vins de Poitou, que les Bretons avoient

amenés, lesquels ils ranchonnerent et prindrent plusieurs mulets qui estoient venus de Languedoc, pour remporter du soret, lesquels ils ranchonnerent aussy et emmenerent plusieurs prisonniers.

En ce temps, en la ville de Vallenchiennes, le xiiij de decembre, en la presence du duc, se feit ung fait d'armes de deux chevalliers; l'ung nommé Henry, et estoit allemand de l'hostel de Adolf de Clefves; l'autre nommé Jehan de Rebremettes, Sr de Thybauville, lequel estoit picard de l'hostel de messire Anthoine, bastard de Bourgogne; lequel fait d'armes debvoit estre tel, que l'ung d'eulx fust abbattu tout plat du coup, et s'y debvoit chacun darder ung coup de dard, lesquelles armes se feirent; mais ainsy que nul d'eulx fust abbattu, le duc jetta son baston; l'Allemand se combattit la visiere ouverte, et le Picard la visiere abbattue, et fust ledit Allemand ung peu bleschié d'une esclissure au visage, et feit le Picard reculer sept ou huict pas; brief, ce fust peu de chose, et le tout se faisoit par plaisance ou lotie.

CHAPITRE XLI.

De l'obeissance que Philippe, duc de Bourgogne, envoya rendre au pape Pius; et comment deux compagnons tuerent deux aultres embastonnés ainsy comme par miracles, et plusieurs aultres choses.

AUDIT an lviij, environ le Noel, Philippe, duc de Bourgogne, envoya rendre obeissance de ses pays au pape Pius, et y envoya une très grande ambassade, de laquelle ambassade estoit chief Jacques de Cumbres (1), cardinal de Lisbonne, nepveu de la duchesse de Bourgogne, et avecq lui l'evesque d'Arras, Jehan, lesquels pour lors estoient en cour de Rome, et des pays dudit duc y alla messire Symon de Lallaing, chevallier sage et discret, Anthoine Rocebaron (2), chevallier, Sr de Bresil, et deux docteurs en theologie et aultres.

En ce temps, le lendemain du jour de Noel, entre le villaige nommé le Franoy, et la ville Bappalmes, deux compagnons freres, fils du marissal de Franoy, se meirent en aguet a la requette de leur mere, et rencontrerent deux compagnons freres, dont l'ung estoit josne clercq et l'aultre sousdiacre, lequel estoit sans baston, l'aultre avoit ung baston; lesquels deux frères sitost qu'ils veirent les deux fils du marissal vers eulx embastonnés, sy se doub-

(1) *Coymbres.*—(2) *De la Rochebaron.*

terent et tournerent aultre chemin pour les eschiever; ce voyant, les fils du marissal sy coupperent les poullannes de leurs soulliers et fuirent après eulx tellement qu'il les rattaindirent et leur escrierent a la mort; quant se veirent les deulx aultres freres, sy se retourna et commencha le clercq a parler en leur disant : « Nous ne vous meffeismes oncques riens, et sy ne vous demandons riens, sy vous prions que en l'honneur du jour de Noel, quel jour il fust hier, que vous ne nous veuillez mal faire et nous veuilliez laisser aller en paix. » Lors les fils dudit marissal en regniant et blasphesmant Dieu, commencherent a les assaillir, l'un le clercq, l'aultre, l'aultre; par especial celluy qui assayllit le josne, lui lancha un coup et le cuida avoir occis; mais ung pain qu'il avoit en son seing le saulva; après le ferit en la teste et le navra; lors ledit clercq qui toujours prioit mercy, voyant que mercy ny valloit riens, sy se meit a deffense, tellement qu'il desbattonna son adversaire, et de ses propres bastons le tua, puis alla au secours de son frère qui se deffendoit a l'aultre fils du marissal; quant il apperceut que son frère estoit mort et qu'il ne valloit guerres mieulx, sy se meit a genoulx en priant mercy aulx dessusdits freres, et leur pardonna la mort de son frere et la sienne s'il ne pooit reschapper; et s'il pooit reschapper ou parler ains sa mort, il les descoupperoit de leur mort a ses amys, car bien avoient desservi ce qu'ils avoient; lesquels freres ne le ferirent

plus, lesdites parolles ouyes, ains le laisserent aller, lequel avoit bien dix huict playes, desquelles playes au bout de quatre jours il mourut; mais ains sa mort, comme il leur avoit promis, en la presence de ses amys, il confessa comment a tort et sans cause, ils les avoient espiés et assaillys, et descouppa, et dit que ce qu'ilsavoient fait avoit esté par l'instigation de leur mere, femme dudit marissal, laquelle leur avoit commandé ce faire, en disant qu'elle les regnioit, s'ils ne tuoient ou descouppoient lesdits deux frères; et la cause pourquoy c'estoit qu'elle avoit eu parolles a la mere ou pere de la maison desdits frères; pour lesquelles parolles ou desbats, le Sr de Happlincour leur avoit deffendu l'oeuvre de fait, après ce qu'il n'avoit peu faire la paix; et pour ceste cause s'estoit ledit marissal party dudit lieu de Franoy et estoit allé demourer a Bapaumes. Je may ce en escript, car il peut sembler que ce fust oeuvre de Dieu, car ceulx qui vindrent pour tuer feurent tués, et, a leur tort, non ayant mercy d'aultruy.

En ce temps aussy, la nuict des trois Roys, trespassa de ce siecle Marie de Borgne, fille de Collart de Borgne, bourgeois d'Arras, laquelle Marie avoit espousé un bourgeois d'Arras, nommé Roland Cardon, duquel avoit ung fils, et en estoit demourée vefve en l'age de xxx ans, laquelle vefve, après la mort dudit Roland son mary, mena moult devote et honnete vie, en accomplissant les oeuvres de misericorde, et faisant le commandement de Dieu et moult aspre-

ment chastiant son corps par penitence ; et mesmement après la mort de son mary, quitta plusieurs grosses sommes d'argent qui lui estoient dues tant a cause de prez, que ledit Rolland avoit presté a plusieurs marchands, tant de vin comme aultrement en prenant gagnage; c'est a sçavoir : sur chacun muid de vin qu'ils vendoient xvj s, et quitta les arrerages et principal, et avecq ce rendit plusieurs lettres de rentes viageres, et quitta ceulx qui lui debvoient, et dont elle avoit, ou son mary, receu le principal de la somme, et aulx aultres ne prenoit que le residu du principal de la somme qu'ils debvoient sans compter les rentes pour reste. Icelle noble vefve revestoit plusieurs povres, visitoit les chartriés, et leur donnoit de ses biens, leur lavoit leurs linges, et plusieurs aultres vertus avoit, et aultres bonnes oeuvres faisoit, et feit jusqu'au jour de son trespas, et fust vefve environ douze ans ou xiiij. Dieu par sa grace lui fasse mercy; car la commune renommée estoit, et telle la tiens que c'estoit une bonne, devote et sainte femme.

Environ ce temps aussy, Philippe, duc de Bourgogne, pour obvier aulx larchins que les Anglois faisoient, tant en ses pays comme ailleurs, meist garnison a Boulogne, a Ardres, a Gravelines, Frennes, S[t] Omer et aultres places; et ne fust ce fait seullement, adfin que quant lesdits Anglois alloient courre, qu'ils fuissent prins par ceulx desdites garnisons avecq ceulx du pays.

CHAPITRE XLII.

De la mort du duc de Bretaigne, et d'une grosse ambassade des Grecqs qui vindrent devers le duc, et comment la paix fust faite du comte de St Pol et du duc de Bourgogne, et aultres choses.

Audit an lviij, environ le jour de Noel, mourut et cloist son dernier jour, Artus, duc de Bretaigne, comte de Richemont et connestable de Franche, et mourut sans avoir hoirs de sa chaire, en laquelle duchié de Bretaigne succeda Jehan de Bretaigne, comte d'Estampes. Et pour tant que Jehan de Bourgogne se disoit aussy comte d'Estampes, le roy de Franche tenoit ladite comté en sa main, et comme on disoit en bailloit les prouffits audit Jehan de Bretaigne, lequel Jehan estoit fils du frere du viel duc de Bretaigne et duc Artus, et de par sa mere estoit fils de la soeur du duc d'Orleans.

Environ ce temps aussy, fust l'accord fait d'entre Philippe, duc de Bourgogne, et le comte de St Pol, et vint le comte de devers le duc a Mons en Haynault, la ou ledit duc le receut très benignement, et parlerent par plusieurs fois le duc et le comte moult privement ensemble seul a seul, duquel accord chacun fust moult joyeux, et mesme le

comte de Charollois, fils dudit duc, lequel festoya le comte moult haultement en mangiers et aultrement; sy feirent les sieurs et princes.

Environ ce temps aussy, vint une ambassade de Grece devers Philippe, duc de Bourgogne, et estoient environ cinquante chevaulx; lesquels ambassadeurs feirent requette et priere au duc qu'il volsit estre ou envoyer a certaine journée assignée de par nostre S[t] pere le pape Pius, ou le pape et touts les princes chrestiens debvoient estre et envoyer pour aulcunes causes touchant la chrestienneté; lesquels ambassadeurs le duc honora, benigna et festoya moult noblement et haultement, et leur donna des beaulx dons, et leur promit de y envoyer.

Après ce se partirent lesdits ambassadeurs. Environ ce temps, ledit duc de Bourgogne envoya le bastard de S[t] Pol, chevallier, S[r] de Habourdin, et aultres de ses conseillers en ambassade en Angleterre.

Oudit an aussy lviij, environ la Chandellier, revint les ambassadeurs d'Angleterre, qui estoient allés devers le roy de Franche, pour cuider trouver alliance a lui par le marriage ou trefves, et avoient mené plusieurs hacquenées en esperance de les donner; mais la royne ne volut parler a eulx, ne homme de son royaulme, ny de sa cour, prendre nulle de leurs hacquenées; ains s'en retournerent sans riens faire et ne passerent point la ville de Rouen.

Audit an le penultiesme jour de janvier, en la ville d'Arras, ung nommé Gilles Daulet, bourgeois d'Arras, lequel avoit esté homme de guerre, de l'age de lx ans ou plus, mourut sans confession, et sans parler ainsy que a minuict, et n'avoit oncques eu ne sens ne cognoissance depuis que la maladie lui prist; laquelle lui prist le soir de devant ainsy qu'il revenoit de jouer a dez, qui fust le lundy au soir, et il mourut le mardy a minuict; la cause pourquoy je le may par escript est pour tant que, jasoit ce que ledit Gilles fust riche homme et euist bon sens naturel, et a l'eglise fust de honneste vie, tant de regnier Dieu, mot a mot, de jurer les saints et saintes et blasphemer deshonnestement la Vierge Marie, comme de jouer aulx dez, tables et aultres jeus; brief, il se delectoit du tout a mal dire, a mal faire et a veoir mal faire, et estoit homicide, pourquoy il peut sembler que se il fust de meschante vie, aussy il fina meschantement.

Environ ce temps aussy, entour le Chandelier, au pays de l'Alloeu, fust ards le fils Jacques du Bois pour l'ord et mauldit peschié de sodomite, et disoit on que sy ledit Jacques pere euist vecu, lequel estoit de nouvel trespassé, il euist esté aussy ards pour ledit peschié, et en raccusa plusieurs sans aulcuns qui estoient prins, dont trois jours après fust ards encoires ung audit pays, lequel estoit bastard de Bourgogne.

Oudit an aussy, le xxj^{e} de janvier, en la ville de

Housdain, ung nommé Olion d'Aix tua d'ung coulp de dague Andrieu de Fontaines, fils de Bauduin de Fontaines, de l'age de xx ans, ou environ, et la cause fust, pour ce que ledit de Fontaines estoit venu monier ou ledit Olion estoit en une feste avecq les soeurs dudit de Fontaines, auquel ledit Olion demanda qui il estoit, lequel ne se vollut nommer, pourquoy ledit Olion lui donna ung coulp de dague, duquel il mourut prestement sans parler, synon qu'il dit a sa soeur, qui illecq estoit: « Ma soeur, je suis mort; » laquelle soeur dudit de Fontaines, ledit Olion eult, comme on disoit, vollontiers eu en marriage, et estoit ledit de Fontaines très bien amy et compagnon dudit Olion, et ne cuidoit point ledit Olion que ce fust ledit de Fontaines.

Et en ce temps, environ six jours après ce fait, en la ville de Housdain, on ardit un compagnon pour ledit peschié de sodomite.

Audit an aussy, le xxiiij[e] de febvrier, par un samedy au soir, en la ville de Douay, entre la porte d'Esquerelins et la seconde porte, feurent ardses plusieurs maisons, au nombre de xx ou xxiiij, et se prist par une femme par mescher en une estable, et fust ardse la femme; par quoy le feu se prist, parce qu'elle ne sceut widier assés tost de l'estable ou le feu se prist.

CHAPITRE XLIII.

D'ung hermite nommé Alphonse, heretique, qui fut ards a Lille, et des grandes erreurs qu'il disoit, et aultres incidents.

Le xxvj^{e} jour de mars l'an mil iiij^{c} lviij, en la ville de Lille lez Flandres, fust ards et son corps ramené en pouldre ung nommé Alphonse, natif de Portugal, lequel estoit habillié en forme d'hermite, de assés dure age, lequel Alphonse secretement seduisoit le peuple de fausse creance, et disoit icelluy Alphonse, que puis que St Gregoire, pape, mourut, il n'y avoit eu pape duement esleu ne consacré, et par consequent nuls evesques, ne nuls prestres, ne le corps de nostre Seigneur consacré, ne marriages faits, ne nuls aultres sacrements; et combien que ledit Alphonse disoit qu'il croioit en la Trinité, sy ne croioit il pas en plusieurs articles de la foy, ains disoit qu'il avoit esté en noeuf eveschiés repris de la foy, mais Dieu l'en avoit toujours deslivré sans peril de son corps; que se on le faisoit mourir, que dedans trois ans il adviendroit sy grande mortallité, famine et guerre, que le pays en seroit destruit; et menoit ledit Alphonse moult aspre vie, comme aller sans soulliers, vestir la chaire, et toujours estoit es

eglises a genoux et en oraisons; toutesfois il fust preschié publiquement, et jasoit qu'il eust aultrefois esté preschié publiquement ailleurs, ne se vollut oncques rappeller, ne monstrer nuls signes de foy, mais disoit que feu, que on allumast entour lui ne le polroit ardoir, mais il mentit, car sitost que le feu fust boutté es fagots, il fust subitement ards et bruslé.

Oudit an lviij^{e}, le jour du jeudy absolu, mourut Georges de Rocqmilos, chevallier, Sr de Philomez, au chastel de Bemray, lequel estoit principal gouverneur de messire Anthoine, bastard de Bourgogne, et usoit ledit bastard de son conseil ou en partie. Icelluy Georges avoit esté a la prinse de Luxembourg, ou il avoit esté l'ung des quatre butiniers des biens de ladite ville, et fust son principal escoeuil, car il n'est nul qui sceut dire au vray les grands larcins que on y feit depuis cette prinse de Luxembourg, qui fust l'an mil iiij^{c} xlij, que icelle ville fust prinse et emblée par les gens du duc de Bourgogne, et faisoit icelluy Georges marrier les serviteurs et archiers dudit bastard par forche aulx filles des bons marchands, bourgeois ou riches labouriers, ou il falloit que les riches se appatissent a lui par argent; il faisoit par les preslats donner benefices, tant par forche que par amour; brief, il faisoit faire plusieurs choses illicites et irresonnables, et aussy sa fin fust moult petite et perilleuse, car combien qu'il fust sept jours malade, et qu'il fust fort admonesté, tant par son curé que par le gardien des freres mineurs

de Bethune, lequel gardien ledit curé le avoit envoyé querir pour ce qu'il lui sembloit que ledit Georges ne volloit ordonner ne penser a sa conscience, comme bon chrestien doit faire, quelque admonestement que lesdits curé et gardien lui feissent, en lui encoires remonstrant le saint temps ou il estoit et qu'il estoit la peneuse et sainte semaine, icelluy Georges mourut sans confession ne aultres sacrements; et feit plusieurs signes a sa mort, et a peine n'osoit nul approchier près de lui, et lui mort, son corps fust prestement tout noir.

En ce temps aussy mourut Arnould de Gouy, chevallier, grand bailly de Gand, lequel par sa subtilité, jasoit ce qu'il fust de petit lieu venu de la ville de Douay, comme de bourgeoisie ou marchands, il s'estoit tellement conduit par sa subtilité, qu'il avoit esté longtemps bailly de Douay, et puis fust grand bailly de Gand, et avoit esté en Cipre et ailleurs en plusieurs ambassades de Philippe, duc de Bourgogne, et avoit tant prouffité tant en jeus de dez, en gouvernement de justice comme aultrement, qu'il estoit parvenu riche homme, et avoit achepté plusieurs belles terres, et fait son aisné fils chevallier, combien que au commencement il n'avoit pas valliant cent écus comme on disoit.

Environ ce temps après pasques l'an mil iiij^c^ lix, messire Jehan de Croy, Sr de Chimay, et le Sr de Lannoy, gouverneur de Hollande, retournerent de l'ambassade ou ils estoient allés, de par le duc de

Bourgogne, devers le roy de Franche, et disoit on qu'ils avoient peu ou neant besoignié, et que, jasoit ce que le duc de Bourgogne euist fait et envoyé par escript au roy plusieurs notables remonstrances, en se humiliant, il ne avoit eu que rigoureuse response, et sur chacun article que le duc avoit envoyé par escript on lui avoit respondu par escript très poignamment, pourquoy on crainoit que ledit roy ne veullut esmouvoir guerre contre le duc.

Oudit an cinquante neuf, le premier jour d'apvril, le fils de Jehan Malet, maitre de la chambre des comptes, a Lille, lequel par forche d'amys estoit issu de Ripplemonde ou il avoit esté envoyé comme dessus est dit, quant son frere fust descappité, et se rendit en la maison de son pere a Lille, en continuant en ses mauvaises oeuvres, et sy estoit banni de ladite ville, fust prins et mené au chastel de ladite ville, et illecq prestement descappité.

Environ ce temps aussy, en ladite ville de Lille, en une maison que on appelle *le Beau Regard*, fust tué le bastard de Carmi par ung nommé Jean Watel, sergeant du gouverneur de ladite ville.

Audit an aussy, le xxiiij^e^ d'apvril, mourut damp Jehan Jouglet, religieux et prieur de l'eglise de St Vaast d'Arras, lequel, comme il pooit apparoir a touts ceulx qui le veirent, fina en moult vraye foy et olt moult belle fin, comme vray chrestien, et aussy avoit il esté tout son temps de très belle et honneste vie, et très bien servi Dieu.

Oudit an aussy, le premier jour de may, en la ville d'Avesne le Comte, lequel jour estoit la feste, vint ung gentilhomme, nommé Philippe de Brimeu, capitaine de Lucheux, lequel estoit au comte de S[t] Pol, accompagnié de bien xxiiij hommes de guerre tant de pied qu'a cheval, et illecq, environ deux heures après midy, trouverent Aignieux de Croix, compagnon de guerre, auquel Aignieux ils donnerent bien xvij ou xviij playes, et illecq fust descouppé tant es bras, jambes, visaige, teste que ailleurs, car ils ne le volloient point tuer, ains disoit toujours ledit Philippe, qu'ils ne le tuassent point, mais a chacun horion que on lui donnoit, on lui disoit que le comte de S[t] Pol se recommandoit a lui; et la cause pourquoy on lui feit ce, estoit pour tant que ledit Aignieux, environ viij ans devant, accompagnié de plusieurs compagnons, avoit battu et vilenné le bailly et sergeans de la ville de S[t] Pol, desquels compagnons aulcuns avoient esté pendus et executés a mort, tant pour ce que pour aultres choses, et en avoient esté pareillement descoppés, et disoit on que encoires seroient ainsy habilliés ceulx qui avoient esté avecq ledit Aignieux ledit bailly battre.

Oudit an mil iiij[c] lix, le xviij de may après disner, ung chanoine de Nostre Dame d'Arras, nommé messire Nicaise le Vasseur, lequel avoit longtemps gouverné le chapitre d'Arras, en l'age de iiij[xx] ans, en allant aulx vespres, et avoit fait bonne chiere au disner

et ne se sentoit de rien malade, es cloitre de l'église, droit sur la tombe d'ung chanoine, surnommé Vaigier, auquel messire Nicaise avoit fait moult de travail et de peine en son temps a cause des chanteries de l'eglise, soudainement cheit tout mort, sans monstrer quelques signes de vie. Icelluy messire Nicaise estoit famé de avoir tenu une femme de laquelle il avoit deux filles, lesquelles, comme on disoit, il avoit cognu charnellement, par especial de l'une avoit eu une fille, laquelle il cognut aussy charnellement; toutesfois icelluy messire Nicaise faisoit très honorablement touts les bonsjours et grandes festes le serviche divin, c'est a sçavoir, chanter grandes messes, vespres, et estre au choeur de l'eglise, et bien lui seoit a le faire.

CHAPITRE XLIV.

D'ung carmois qui fut prins en son eglise des Carmes lez Arras, et comment il rapella les erreurs qu'il avoit prechiées.

Oudit an, le xxiij^{e} de may, après disner, Jehan Piccavé, huissier d'armes de Philippe, duc de Bourgogne, accompagnié de plusieurs gens, entra en l'eglise Nostre Dame des Carmes lez Arras, et illecq en rompant et faisant rompre les huys, que on avoit clos contre lui, feit desmollir et despechier une brasserie que lesdits carmes avoient fait faire, par mandement du duc impetré, a la requette de ceulx de la ville d'Arras, et ne l'avoient lesdits carmes vollu desmolir ladite brasserie, jasoit ce que le duc leur en euist rescript par deux fois ou plus.

Oudit an, le iij^{e} de juing, Willemet Weré, fils de Jehan, de l'age de xviij a xx ans, en la cité d'Arras, ferrit d'ung coustel Sr Pierre Weré, son frere, prestre, en la poitrine haulte, et se le coustel n'euist rompu contre l'os de la poitrine, il l'euist tué; et fust la cause pour ce que ledit messire Pierre voulloit faire aller coucher ledit Willemet hors de la maison de sa mere, partant que ledit Willemet di-

soit qu'il ne iroit point a certain jour devant l'official d'Arras, auquel jour ledit Sr Pierre avoit promis de le ramener sur dix livres d'amende (1).

(1) Ce chapitre ne correspond point à son titre. Le copiste a vraisemblablement omis l'histoire du carme mentionné dans ledit titre.

CHAPITRE XLV.

De l'ambassade que Philippe, duc de Bourgogne, envoya a Mantua, ou le pape avoit assemblé plusieurs prelats et princes chrestiens, pour conclure sur plusieurs choses touchantes les Turcqs et la foy, et aultres incidents.

Ou mois de juing oudit an lix, Philippe, duc de Bourgogne, pour estre a certaines journées et jours de conseil prefixés que le pape debvoit tenir a Mantua, auquel lieu le pape Pius avoit semons de venir touts les princes chrestiens, pour deliberer de certaines choses touchantes les griefs que les Turcqs faisoient touts les jours et les conquestes sur les chrestiens et aultres choses touchantes la foy, envoya une grosse ambassade devers ledit pape, de laquelle ambassade estoit chief Jehan, duc de Clefves, nepveu dudit duc de Bourgogne. Avecq lui estoient les Srs de Lorgues en Hollande, messire Jehan de Croy, Sr de Chymay, le Sr de Gouly, maitre Anthoine Haneron, et plusieurs aultres grands sieurs, et estoient en tout bien iijc chevaulx, et avoit ledit duc six chars chergiés de ses bagues, et six joueurs de clairons et de trompettes, desquels clairons ils jouoient a l'entrée des bonnes villes, et

dague ung homme Bonnelet, et se prist le
cause de ce que ledit Bonnelet cuidoit me
cord entre ledit Jennet (1) et ung nommé
Casaques qui avoient pris parolles ensembl
jeu de palmes; icelluy Bonnelet estoit josne
et homicide de plusieurs hommes.

Environ ce temps, par ung mardy xij
audit an lix, mourut et fina ses jours Baud
mes, Sr d'Estré, chevallier et gentilhomme,
neur de la chastellerie de Lille, Douay, et d'
maitre d'hostel, chambellan et ung des
neurs des finanches du duc de Bourgogne
Bauduin fust et avoit esté ung très sage hom
justicier et de très honneste vie, sobre et
sans estre luxurieulx ne outrageulx, ne en
en mangier, et avoit plusieurs vertus, e
taschié de nuls vices que de convoitises, mai
assés convoiteulx. Il fust moult plaint en la
lerie de Lille, et par especial de ceulx de la
feirent faire et celebrer ceulx de la ville de

toutes les paroisses et eglises, un serviche solemnel, en priant Dieu pour l'ame de lui. Il avoit esté marrié deux fois : la premiere fois a la fille de Guy Guillebault qui plus n'avoit d'enfants legitimes que ladite fille, lequel Guy jasoit que en sa jeunesse il euist esté machon, par la subtilité de lui, il feit tellement qu'il fust receu general du duc de Bourgogne et le loua moult le duc, et en son vivant et après sa mort. Icelluy Guy estoit de Hesdin, et feit touts ceulx de son lignaige riches, tant par les offices et benefices qu'il leur faisoit avoir du duc, comme les biens qu'il leur faisoit, et achepta de grosses terres, et feit faire le chastel de Brouay; et par le moyen de la fille dudit Guy que ledit Bauduin prit en marriage, de laquelle il eust plusieurs enfants; ledit Bauduin qui estoit povre gentilhomme, fust esleu et advanchié comme dessus est dit, et après la mort de sa premiere femme se remarria a la fille d'ung Sr de Hallewin en Flandres, de laquelle il laissa aussy plusieurs enfants, aulxquels il laissa a touts des biens largement, car il estoit moult riche, et avoit environ de l a lx ans quant il morut.

Oudit an aussy lix, le premier jour de juing, Michel Lallier, ung très riche marchand et bourgeois de Paris, assés près du Pont St Maxence, vers Creil, fust prins par trois compagnons anglois et mené a Calaix.

Environ ce temps un cabartier d'Arras, nommé Quentinet, lequel estoit joueur de dez, regnieur et blasphesmeur de Dieu outrageusement, en l'hostel

dieu de S[t] Jehan en Lestrée mourut de maladie de derverie et comme dervé.

En ce temps aussy, le ix[e] de juillet, feirent grandes oraiges environ Arras, et tuist le tonnoire une femme a Monchy au Bois, laquelle fenoit foing, et disoit on qu'elle estoit enchainte d'enfant.

Oudit an encoires, environ le xij[e] de juillet, en la ville de Lille, feurent ards deux sodomites, l'ung de l'age de l a lx ans, et l'aultre josne compagnon qui sçavoit jouer du tambourin, et se disoit estre serviteur au S[r] de Fretin; après lesquels ards ung sergeant du prevost de Lille, nommé François, pour tant qu'il les avoit trouvés au peschié et ne les avoit point raccusés, ains les avoit composés grands deniers, tant pour ce que pour aultres cas fust ledit François condampné a mort, et euist ledit François le hatreau tranchié.

Environ ce temps, entour de la ville d'Arras et ailleurs, en la comté d'Artois et en Picardie, feurent faits plusieurs homicides, dont ne sçait les causes pourquoy ny les noms des aulteurs.

Audit an lix, apvril et may feurent sy froids et sy secqs, qu'il fust bien peu d'avoine, et valloit le mencaud d'Arras, xvj ou xvij [s]; c'estoit la chierge d'un cheval xxxiij [s], et rencherirent les bleds, car il en estoit peu, et vaillut après aoust, la chierge d'ung cheval, de bled xxviij [s], et fust l'année très tardive; pourquoy les vins feurent très verds et ne vailloient guerres, mesme ceulx du pays de Bianne ne vaillerent comme riens et feurent très verds.

CHAPITRE XLVI.

Comment le duc de Bourgogne envoya le comte d'Estampes a Amiens, pour prendre le vidamme d'Amiens et aultres.

Environ ce temps, Philippe, duc de Bourgogne, doubtant, comme on disoit, que Arthus de Longueval, chevallier, lequel estoit bailly d'Amiens, de par le roy de Franche, outre la riviere de Somme, et non decha la riviere en tirant vers Flandres, car en ce temps estoit bailly le Sr de Crevecoeur, chevallier, de par ledit duc de Bourgogue, et estoit meilleur bailliage qu'avoit ledit Sr de Crevecoeur, sans comparaison, et estoit peu de chose du bailliage dudit Arthus; que icelluy Arthus avoit ordonnance de gensdarmes de par le roy, et ne volsit faire entrer en ladite ville d'Amiens aulcunes gens de guerre de par le roy, comme on disoit qu'il pretendoit a faire, envoya audit lieu d'Amiens, Jehan, comte d'Estampes; lequel comte venu audit lieu d'Amiens, par le commandement dudit duc, de sa propre main print prisonnier le vidamme d'Amiens, chevallier, et envoya au duc a Bruxelles, lequel duc le feit boutter prisonnier a Ripplemonde; duquel vidamme le comte d'Estampes avoit

espousé sa soeur, et sy avoit le vidamme espousé la fille bastarde du duc. La cause pourquoy ledit vidamme fust prins, aulcuns disoient que c'estoit pour son fol gouvernement, et qu'il gastoit toute sa chevance; aultres disoient que c'estoit pour ce qu'il avoit emprunté grande somme de deniers a Charles d'Anjou, comte du Maine, frere de la royne de Franche, sur la terre, ville et chasteau de Ricquigny, assés près d'Amiens, laquelle est très forte place, et lui contendoit a vendre, et par ainsy euist esté en la main du roy, qui euist peu porter prejudice au duc de Bourgogne; en laquelle ville et forteresse de Ricquigny, après la prise dudit vidamme, ledit comte d'Estampes meit garnison et en feit capitaine le Sr de Miraumont. Quant ledit comte entra en ladite ville d'Amiens, ledit Arthus de Longueval, lequel estoit, comme on disoit, en ladite ville d'Amiens, se partist de ladite ville, et se boutta en ung petit batelet en la riviere, et se saulva, qu'il ne fust pas prins; car s'il euist esté prins il euist esté en dangier. On disoit aussy que, en ladite ville d'Amiens, estoient plusieurs qui bien sçavoient ce que ledit Arthus contendoit a faire, et estoient ses complices, dont on en cuida prendre aulcuns; mais ils se sauverent, et par especial ung nommé Jacques de Philescamps, lequel estoit recepveur d'Amiens, et avoit gagnié toute sa chevance, lequel estoit très riche, au serviche du duc de Bourgogne, et eschappa ledit Philescamps, par ce qu'il

monta sur le meilleur cheval qu'il avoit, feindit aller esbattre; mais au commandement dudit comte, il fust prestement poursuivy pour le cuider prendre; quant il veit ce il frappa son cheval tellement des esperons que ains que on le puist rattaindre, il entra en ung bois et illecq descendit et tua son cheval de son espée qui lui coula plusieurs coups parmy le corps, et puis se boutta dedans le bois et ainsy eschappa; quant il se veit eschappé, il print son chemin vers Bruxelles, et s'en alla prestement vers le duc, et feit sa paix : ne sçay s'il estoit en la malle grace du comte d'Estampes, pourquoy il s'estoit ainsy absenté, ou se c'estoit pour le fait dudit Arthus.

CHAPITRE XLVII.

Comment la femme de Mr Loys, fils aisné du roy de Franche, daulphin de Vienne, accoucha d'ung fils, au chasteau de Genappe en Braband, et aultres incidents.

Par ung venderdy xvij[e] de juillet, la fille du duc de Savoye, et femme a Loys, aisné fils du roy de Franche, ens au chasteau de Genappe en Braband, accoucha d'ung fils; lesquelles nouvelles on vint dire prestement au duc de Bourgogne, qui lors estoit a Bruxelles, dont le duc fust moult joyeulx, et donna mille lyons d'or a celluy qui lui rapporta les nouvelles, puis feit prestement escrire lettres par toutes les bonnes villes de ses pays, que ils allumassent feus et feissent joye pour la noble venue dudit enfant; ce qu'on feit par tout moult honorablement; et le v[e] jour d'aoust fust ledit enfant baptisé es fons de la paroisse dudit Genappe, esquels, tout comme on disoit, avoit jadis esté baptisé Godefroy de Bullon, qui jadis avoit conquesté Jherusalem, et en avoit esté roy, et sy avoit esté né audit chasteau, et vollut ledit monsieur le daulphin, qui estoit audit Genappe, que on appellat son fils Joachim; et tindrent ledit enfant sur fons, et

feurent pareins et maryne le duc de Bourgogne, le Sr de Croy, premier chambellan du duc, et la dame de Ravestein, femme de Adolf de Clefves, nepveu du duc : de racompter les honneurs et richesses qui feurent faites, ce seroit trop longues choses.

Le duc donna a l'enfant ung dressoir chargié de vaisselle d'or et d'argent, lequel il avoit envoyé en la chambre de la gisante, avecq les draps de haute liche et tapisserie, et aussy il y avoit envoyé, car ils n'avoient point apporté telles choses quant ils vindrent au refuge du duc, sy en estoient assés mal pourveus, et le Sr de Croy donna une nef d'argent doré, a ung fond de cristal pesant soixante marcs d'argent, huict onces au marc; ledit Sr de Croy porta ledit enfant aulx fons, et le duc le rapporta sur les bras. Après ces choses faites le daulphin remerchia le duc, et osta son chapel tout jus de la teste; le duc ce voyant, se meit a ung genoul et ne se vollut lever jusques ad ce que le daulphin euist remis son chappeau sur la teste. Le daulphin, en remerchiant le duc, dit telles parolles, ou en substance : « Mon très chier oncle, je vous remerchie du bien et de l'honneur que vous me faites, je ne le polray ne scauray desservir; car c'est chose impossible, synon que pour tout guerdon, je vous donne mon corps, le corps de ma femme et le corps de mon enfant. » A icelles parolles le plus de ceulx qui estoient presents plourerent tant de joye, comme de pitié; il y olt plusieurs aultres parolles dictes

tant par le daulphin comme par le duc; pour cause de briefveté je me tais.

En ce temps, le ixe jour d'aoust, entre Lille et Tournay, a lieue et demye près de Lille, a l'ung des trois arbres joignans ensemble sur ledit chemin, fust pendu le bastard le Bouc, lequel estoit homicide de plusieurs hommes et banny du royaume de Franche, et très mal renommé de plusieurs aultres crimes, et fust prins au Pont a Vendin par le lieutenant de Lille, en la maison de la Couronne, ou ledit bastard estoit accompagnié de xiij a xiiij compagnons: avecq lui feurent prins trois de sa compagnie, les aultres s'enffuirent et ne se meirent nuls desdits compagnons a deffense, que le bastard, lequel se deffendit très fort, et incontinent que ledit bastard fust prins, après qu'il fust confessé, on l'alla pendre, comme dit est.

Oudit an lix, le premier de septembre, par Druet le Vasseur, fils de Pierre, et Martin de Warlus, fust battu ung prestre nommé messire Pierre Loire, vicaire de Nostre Dame d'Arras, et fust battu en allant aulx vespres a tout son habit, sans estre navré, et fallut qu'il s'enffuit dedans l'eglise a saulveté; et comme ledit Druet ne tenist compte de justice, ains alloit avant la cité, environ une heure après fust prins avecq ung sien frere bastard, par Jehan Bracquet, lieutenant du prevost de la cité, mais prestement il fust laissé aller, jasoit ce que le Sr de Miraumont, qui pour lors d'adventure estoit en la cité, devant lequel ledit Druet fust mené, dist au-

dit lieutenant et a maitre Pierre du Hamel, archidiacre d'Ostrevan et vicaire de l'evesque qui illecq estoit present, que sy ils lui requeroient ayde de justice, il le livreroit en leurs prisons, ou bon leur sembleroit, mais ils ne lui en oserent oncques requerir, et sy estoit ledit S[r] de Miraumont chambellan du comte d'Estampes, lequel comte estoit capitaine d'Artois, ains le laissa aller, comme dit est. Quant ce veit l'archidiacre d'Avallon, qui estoit conseiller dudit comte, et estoit illecq avecq ledit S[r] de Miraumont, sy dit audit archidiacre d'Ostrevan, que c'estoit dommaige que on ne l'avoit mesme battu et des plus grands de leur chapitre. Et comme ledit lieutenant avoit laissé aller ledit Druet, en la presence dudit Druet vint ung compagnon nommé Willemet Bareles, lequel estoit et se disoit aulx enfants de Habart (1), aulxquels ledit Druet aussy se disoit, lequel Willemet prit parolles audit lieutenant et lui courrut sus, et se le lieutenant ne se fust deffendu, il eust esté vilené ou tué. Et mesmement courrut sus (a l'hostel de la Courronne, en cité), ledit Willemet, ung nommé Loys et lui donna deux coulps de dague et le cuida avoir tué, mais il ne le blaissa point, parce que ledit Loys queit, et avoit une longue robbe, pour ce que ledit Loys accompagnoit le lieutenant. Veant le peuple toutes ces choses, et y euist plus de cent personnes autour

(1) *Habarc, Habarcq*.

dudit Willemet, on le laissa aller tout paisiblement pour la rumeur desdits enfants de Habart. Ainsy estoit pour ce temps en cité es Arras, justice obeye, et tout par les gens d'eglise qui gouvèrnoient l'eveschié; et les chiefs de justice aulxquels ne challoit que de emplir leurs bourses et avoir, les approuverent; ceulx qui estoient mal renommés et faisoient maulx innumerables, ils les laissoient paisibles et ne leur osoient rien demander; mais ceulx qui avoient peu ou neant meffait, ceulx cy payoient les amendes et estoient durement et rigoureusement traictiés.

Environ ce temps, ung villaige en la chastellerie de Lille, nommé Lannoy, le seigneur dudit lieu, lequel estoit capitaine d'Hollande et gouverneur de Lille, feit clorre de murs et en feit une ville fermée, et feit ledit Sr de Lannoy crier francque feste en ladite ville de Lannoy, le jour St Denys et St Guillain en octobre, et donna a chacun marchand qui plus apporteroit de deniers de chacun mestier, a chacun certaine somme d'or et d'argent; mesmement au plus grand buveur quatre lots de vin, lesquelles sommes monterent, comme on disoit, a sept cens livres monnoye d'Artois ou plus.

Environ ce temps aussy, Pierre Lestemacq, natif de Bruges en Flandres ou environ, lequel estoit ung des generaux des finanches du duc de Bourgogne, ung villaige nommé Medelbourg, en Flandres, feit clore de murs, et en feit une ville fermée, qui paravant ne avoit esté que ung villaige.

Audit an aussy, le xj^e jour de septembre, environ cinq heures du vespres, en cité lez Arras, Collard le Brun, cuvellier, en levant ung enghien a estamper vergus, entre lui, sa femme et ung fils qu'il avoit de xiij ans ou environ, par malle adventure laisserent queir ledit enghien, lequel queit sur leur fils et le tua tout roide, sans mot dire ne faire signe de vie.

Audit an aussy, environ le mois d'aoust, au pays de Brye et ailleurs, en Franche, en aulcunes places, comme on disoit, mouches estoient de la grandeur d'une cauvesoris, et avoient deux esles comme les mouches, qu'on appelle prestres, et estoient de celle fachon, et avoient deux yeux de la grandeur d'ung grain de vesce, et une queue de la longueur d'ung doigt, et au front une corne de quatre ou cinq poulces de long et aisgue qu'elles entortilloient autour de leur teste, et quant elles volloient elles empoignoient moult vuidement, desquelles mouches sitost que bestes, hommes ou femmes en estoient prins, ils en mouroient prestement, et n'y scavoit on remedier, et en moururent par especial audit pays de Brye plusieurs bestes sauvages, es prairies et plusieurs bestes a corne.

Environ ce temps, Jacques de Coymbres, fils de Pierre de Portugal, fils du roy de Portugal, lequel Jacques estoit nepveu a la duchesse de Bourgogne, et par le moyen dudit duc avoit esté evesque d'Arras, puis archevesque, et après fust cardinal, en l'age de xxviij a xxx ans mourut.

CHAPITRE XLVIII.

De l'armée que le duc de Bourgogne envoya en Gueldres, pour ayder le fils du duc de Gueldres, son nepveu, contre ledit duc de Gueldres, son pere, et comment le comte d'Arminacq s'enffuit de Paris ou il estoit prisonnier eslargy, et vint devers ledit duc de Bourgogne.

Le duc de Gueldres, qui avoit espousé la niepce du duc de Bourgogne, fille de sa soeur et du duc de Clefves, pour taut que, comme cy dessus ay dit, ladite dame s'estoit partie de lui, et emmené son fils aisné avecq elle, et estoit venu dire la trahison que le duc de Gueldres, son mary, avoit voullu faire au duc de Bourgogne, et oncques puis ne s'estoit osé retraire vers le duc son mary; icelluy son mary ne lui sçavoit ne volloit donner quelque chose pour soy vivre ne entretenir son fils, ains leur tenoit le duc de Bourgogne leur estat a ses despens, pourquoy quant le duc de Bourgogne veit l'obstination du duc de Gueldres, si feit assembler gensdarmes jusqu'a mille combattants, desquels estoit capitaine le bastard de St Pol, Sr de Habourdin, chevallier, et les envoya a l'ayde du fils du duc de Gueldres, lequel estoit entré en Gueldres, pour avoir provision de vivres, et avoit avecq lui plusieurs

Gueldrois : mais sitost que le duc de Gueldres fust adverti des gensdarmes que le duc avoit envoyés et ja estoient près d'illecq, il feit traictié a son fils et a sa femme, et fust la paix faite, et s'en retournerent lesdits gensdarmes, et fust ladite paix faite environ la fin de septembre l'an dessusdit mil iiij^e lix.

Oudit an mil iiij^e lix, le comte d'Arminacq, lequel, par le commandement de Charles, roy de Franche, avoit esté prins par forche d'armes et mené prisonnier en la conciergerie de Paris, et feurent toutes ses terres mises en la main du roy, pour certaines causes que le roy feit proposer contre lui en parlement et contre son pere dernier mort ; contre lequel son pere il feit proposer crime de leze majesté, pourquoy il disoit ses terres et seigneuries estre a lui confisquées, et pareillement feit proposer plusieurs crimes contre icelluy comte, tant de leze majesté que aultres, et avecq ce, que icelluy comte avoit eu sa soeur en fornication, en laquelle il avoit engendré plusieurs enfants, puis le avoit prins en marriage contre raison ; après lesquelles propositions et conclusions criminelles prinses par le procureur du roy contre ledit comte, après qu'il euist esté quelque temps prisonnier, durant lequel on lui faisoit son procés, fust eslargy de prison et pouvoit aller ou bon lui sembloit, a dix lieues autour de la ville de Paris et non plus, et lui avoit ordonné le roy pour tenir son estat dix milles courronnes d'or chacun an ; comme celuy comte euist esté plus d'un

an en cest estat, et sceut que son procés estoit sur le point d'estre jugé, lui estant a Corbeil, se partist dudit lieu lui troisiesme, ung vallet, ung page et lui, sans plus, et passa la riviere d'Oise sur son cheval a nage, au plus près du bacq de Choisy, et fust son page noyé au passer l'eauwe; mais lui et son vallet passerent oultre, et tant chemina que il arriva devers le duc de Bourgogne; il cuida parler a lui, mais le duc ne voeuit parler; ne sçay la chose pourquoy, sinon que son pere avoit esté le plus ennemy mortel qu'il olt eu, et a ceste cause fust son pere le comte d'Erminacq tué en la ville de Paris, par la commune de la ville; toutesfois le duc ne lui baillia nul empechement ne feit bailler.

Quant ce veit le comte, sy s'en alla vers monsieur le daulphin, et parla a lui au champ en allant a la chasse; après il se partit le comte, sy s'en alla a Louvain, puis se pàrtist de Louvain, et, comme on disoit, tira vers la cour de Rome pour avoir dispense au pape de avoir sa soeur en marriage; aulcuns aultres disoient qu'il tira vers Espagne, ou il avoit aulcunes terres: ne sçay au vray ou il tira ne alla.

En ce temps, les ambassadeurs que le duc de Bourgogne avoit envoyés a Mantua devers le pape, retournerent a Bruxelles, et revindrent par plusieurs lieux et a plusieurs trelles, et y en olt plusieurs malades; mais on disoit qu'ils y feirent bien peu, mais ce fust merveille du grand honneur que le pape et ceulx de la cour de Rome feirent au duc de Clefves,

tant pour l'honneur de son oncle, le duc de Bourgogne, comme pour l'honneur de lui.

Charles roy de France y avoit aussi envoyé moult grosse et notable ambassade, laquelle aussy, comme on disoit, y fit bien peu.

Le duc de Milan alla a ladite journée de Mantua en moult grande compagnie, et estoit accompagnié de plus de trois cens hommes touts vestus de soye, et y mena sa fille agiée de seize ans ou dix huit, laquelle feit une proposition en latin devant le pape moult honorablement; mais je ne puis sçavoir surquoy, ne pourquoy, synon que on me dit que le duc lui faisoit faire adfin que on perceupt et veit qu'icelle estoit clergesse.

FIN DU TROISIESME LIVRE.

EXTRAITS

DE L'HISTOIRE DU BON CHEVALIER MESSIRE JACQUES DE LALAIN, PAR *GEORGE CHASTELAIN*,

Relatifs à la guerre de Gand.

CHAPITRE LXXXII.

. . . .

En icelle ville de Grandmont estoient avecq le duc de Bourgogne, et en sa compagnie, le comte de Charollois son fils, Adolf, fils et frere du duc de Clefves, Jehan monsieur duc de Coimbre, cousin germain du roy de Portugal, Cornille, bastard de Bourgogne, le seigneur de Croy, le seigneur de Bocquen (1), le seigneur de Crequy, le seigneur de Montagu, le seigneur d'Aussy, le seigneur d'Aumont, le seigneur de Humieres et plusieurs aultres chevalliers et escuyers ordinairement de la cour du duc de Bourgogne. Et avecq eulx y estoit le comte de Saint Pol, et deux de ses freres, c'est a sçavoir : le seigneur de Fiennes, et Jacques monsieur de Saint Pol, et messire Jehan de Croy, lesquels avoient charge de gensdarmes, et avoient en leur compagnie bien deux mille combattants, sans les gens de la cour du duc de Bourgogne.

(1) *Boucain, Boucan, Bouquain.*

CHAPITRE LXXXIII.

Or encommencerons a parler du comte d'Estampes, cousin germain du duc de Bourgogne, lequel par son commandement et ordonnance, esleva et meit sus une moult belle armée du pays de Picardie, en laquelle avoit de grands seigneurs, c'est a sçavoir : le seigneur de Moreul, le seigneur de Roye, le seigneur de Wavrin, le seigneur de Rochefort, le seigneur de Lannoy, le seigneur de Fosseux, fils du baron de Montmorency, le seigneur de Harne, le seigneur de Saveuse, le seigneur de Noyelle, le bastard de Bourgogne, messire Jehan, bastard de Saint Pol, le seigneur de Dompierre, messire Philippe de Hornes, le seigneur de Crevecoeur, le seigneur du Bos, le seigneur de Neufville, le seigneur de Haplaincourt, le seigneur de Herimes, le seigneur de Beauvoir, le seigneur d'Iaucourt, le seigneur de Basentin, le seigneur de Cohen, le seigneur de Drueul, et plusieurs aultres chevalliers et escuyers jusques au nombre de deux a trois mille combattants.

CHAPITRE LXXXVII.

Or convient parler de la vantise que firent le landemain lesdits Gantois en la ville de Gand : car ils dirent a ceulx de la ville qu'ils avoient tué au village de Locre environ de deux a trois cens des gens du duc de Bourgogne, de quoy il n'estoit rien : car la verité est qu'il n'en mourut, fors ce que dessus

est dict. Sy ne demoura guere après celle besongne faicte, et accomplie, que le duc de Bourgogne tint cònseil en sa bonne ville de Tenremonde, ou feurent a ce jour le comte de Saint Pol, le seigneur de Croy, le seigneur de Crequy, messire Jehan de Croy, le seigneur de Montagu, le seigneur de Lannoy, le seigneur de Humieres, le seigneur de Ternant et le seigneur de Pissy, et la fust advisé après plusieurs choses pourparlées et debattues, qu'on iroit assaillir ung fort boulevers, que les Gantois tenoient environ le michemin de Tenremonde et de Gand, assés près d'ung villaige nommé Ouremare. Si fust conclu, et ordonné que le seigneur de Croy iroit, et auroit la garde de l'estendart du duc de Bourgogne, et la charge des gens de sa cour, et feroit l'avant-garde; et messire Jacques de Lalain la charge des coureurs, accompagnié de messire Anthoine de Vauldré, et de messire Guillaume son frere, du seigneur d'Aumont et de messire François l'Arragonnois; et avoit icelluy messire Jacques environ vingt cinq lances, et quatre vingts archiers. Ung gentilhomme de Bourgogne, nommé Anthoine de Laviron, avoit la charge des avant coureurs a tout scpt ou huict lances. Sy estoit icelluy Anthoine de Laviron devant messire Jacques de Lalain, et après messire Jacques alloient messire Daviot de Poix, gouverneur et maitre de l'artillerie du duc de Bourgogne, et menoit les manouvriers et gens de pied, lesquels portoient coignées, sarpes, soyes

et louches pour coupper barrieres, remplir fossés, et refaire chemins par tout la ou il estoit de besoin. Après messire Daviot de Poix, alloient le seigneur de Lannoy et le seigneur de Beausignies, lesquels menoient et conduisoient environ cent combattants pour soustenir et renforcer ledit messire Jacques, sy affaire en avoit; après le seigneur de Lannoy alloit le seigneur de Crequy, et avecq lui le seigneur de Contay et Morlet de Renty, lesquels conduisoient les archiers de la garde du duc; et après le seigneur de Crequy estoit le seigneur de Croy, a tout l'estendart du duc de Bourgogne, et la estoient accompagnans icelluy estendart, Adolf, monsieur de Clefves, monseigneur le bastard de Bourgogne, monseigneur de Montagu, le seigneur d'Arcy, le seigneur de Ternant, le seigneur de Bersé, le seigneur de Perweis, Philippe de Bergues et grand nombre d'aultres chevalliers et escuyers. Après icelluy seigneur de Croy venoit le comte de Saint Pol, le seigneur de Fiennes, et Jacques de Saint Pol, freres dudit comte de Saint Pol, et aultres grands seigneurs, en grand nombre de chevalliers et d'escuyers; et avoit ledit comte la charge de la bataille. Après le comte de Saint Pol alloit messire Jehan de Croy, qui moult grandement estoit accompagnié de chevalliers et escuyers, et de gens de traict, et avoit la charge de l'arriere-garde; et est verité que le mercredy qui fust le xxiiij^e^ jour de may, se partirent de Tenremonde toutes les compagnies (cy dessus nommées) pour

aller assaillir le boulevers de Ouremare, et mesmement estoit ordonné de retourner dudit lieu de Ouremare, par le villaige de Locre, dont cy dessus est parlé.

En après suivoient et venoient les aultres avecq messire Daviot de Poix. Alors Toison d'or, roy d'armes de la Toison d'or, lequel estoit a ceste heure devant avecq messire Jacques de Lalain, voyant venir les Gantois ainsy marchants en ordonnance, et trompettes sonnans, monstrans maniere de combattre, vint a ceulx qui avoient la conduite de l'avant-garde, de la bataille et de l'arriere-garde, en disant a touts costés: *S'il est nul escuyer ou aultre, qui veuille estre chevallier, je les meneray bien en belle place, et droit devant les ennemys;* et ce dit il au seigneur de Croy. De ces nouvelles fust icelluy seigneur de Croy moult joyeux, et aussy feurent toute la pluspart des grands seigneurs et nobles hommes, qui la estoient, lesquels desiroient moult a estre chevalliers, et dit le seigneur de Croy: *Toison d'or, allez debvant, sy nous menés en la place que vous dites, la ou vous avez vu les Gantois nos ennemys.* Lors touts les seigneurs ayant ouy nouvelles par Toison d'or de leurs ennemys, de grande vollonté commencerent a chevaucher, et touts par ordre, et ainsy que l'ordonnance le portoit, se meirent en toute diligence pour aller courir sus a leurs ennemys, mais il ne pouvoient aller en bataille, pour les rues, qui estoient sy très estroites, qu'ils ne pouvoient aller que par compagnie. Et lors que le

seigneur de Croy fust la venu, plusieurs grand seigneurs vindrent vers lui, lesquels lui demanderent l'ordre de chevallerie, et la feurent faits chevalliers ceulx qui s'ensuivent, tant par la main du seigneur de Croy, comme par la main d'Adolf de Clefves, depuis qu'il eust receu l'ordre de chevallerie par la main du valliant chevallier messire Cornille, bastard de Bourgogne; et premierement feurent faits chevalliers, messire Adolf de Clefves, Cornille, bastard de Bourgogne, le comte de Bouquain, messire Philippe de Wavrin, seigneur de Saint Venant, messire Charles de Chalon, messire Philippe de Croy, messire Charles de Ternant, le seigneur de Perwes (1), messire Philippe de Bergues, le seigneur d'Arsy, messire Micquiel de Changy, messire Frederic de Mengerut, messire Bauduin d'Ouguyes, gouverneur de Lille, messire Claude de Rochebaron, messire Philibert de Jaucourt (2), messire Chrestien de Digoine, le seigneur de Humbercourt, messire Watier de Renolt, messire Collart Baillet, messire Louys de la Vieville, messire Yvain de Mol, messire Henry de Opem, messire Philippe de Hinchart, messire Warnier de Lisunaux, Jehan de la Trimouille, seigneur de Dours. Après les chevalliers dessus nommés ainsy faits, le seigneur de Croy, et eulx touts descendirent a pied, et marcherent contre leurs ennemys, les-

(1) *Perweis.*
(2) *D'Jaucourt.*

quels avoient ung grand fossé debvant eux, et a les veoir monstroient semblant qu'ils euissent ung grand courage et vollonté d'eux bien deffendre, et la feurent lesdits Gantois assaillis très valliamment, et commencerent archiers a tirer sur eulx, et au commencer l'assaut, firent nos gens un très grand cry.

CHAPITRE XCI.

Durant ce temps, les nations des marchands se partirent de Bruges pour aller à Gand, pour cuider treuver aulcun traictié entre leur prince et eulx; mais quelque traictié qu'on sceut faire, ne parlementer, ne de trefve, ne d'abstinence de guerre, ils n'en voulloient rien tenir; et plus traictoit on a eulx, et moins tenoient leur promesse. Le roy de Franche, au duc de Bourgogne, envoya son ambassade, mais rien n'y feit; feurent plusieurs journées tenues a Lille, a Bruxelles et aultre part; mais rien n'y vaillut, et se continua toujours la guerre plus aspre et plus mortelle, que paravant n'avoit esté; car lors le duc de Bourgogne, voyant la grande desloyauté et mallice des Gantois, très fort animé sur eulx, se partist de la ville de Tenremonde le tresiesme jour du mois de....... a tout son armée lors estant devers luy, pour aller passer la riviere de l'Escaut a Ripelmonde, et partants avecq lui son seul fils le comte de Charollois, le duc de Clefves, Adolf son frere, messire Cornille, bastard de Bour-

gogne, le seigneur de Croy, comte de Porcien, le comte de Hornes, le seigneur de Crequy, le seigneur de Montagu, le seigneur de Lalain, le seigneur de Ternant, le seigneur de Humieres, messire Jacques de Lalain, le seigneur de Wavrin, le seigneur de Beausenies, le seigneur d'Arcy(1), messire Charles de Chalon et plusieurs aultres grands seigneurs. Audit lieu de Ripelmonde avoit ung gros village que les Gantois avoient ards, mais pour ce qu'il y avoit fossés autour, ou souloit estre icelluy village, fust advisé d'aller loger huict cens ou mille combattants dedans, adfin que les Gantois ne s'y logeassent premier; car sy les Gantois y eussent esté logiés, ils euissent peu destourber le passage du duc de Bourgogne et de ses gens audit lieu de Ripelmonde. Sy feurent envoyés deux notables chevalliers, l'ung fust messire François l'Arragonnois, et l'aultre le seigneur de Contay, lesquels allerent garder ledit logis. Ung jour devant le partement du duc, icelluy messire François alloit par eau, et mesnoit et conduisoit plusieurs grands basteaux, bacs, et passagiers, et passa debvant plusieurs des ennemys qui lui feirent de grandes invasions, et plusieurs fois lui livrerent assault; mais en despit d'eulx il mesna et conduisit son naviere jusques audit lieu de Ripelmonde, et le seigneur de Contay alla a cheval. Sy garderent et logerent audit lieu de Ripelmonde jusques a la venue

(1) *D'Arsy*.

du duc, et en ce jour, après ce que le comte de Saint Pol et messire Jehan de Croy eurent passé la riviére audit lieu de Ripelmonde, y feurent logiés ainsy comme aulx champs, car tout y estoit ards par les Gantois, et le duc de Bourgogne passa la riviere de l'Escaut accompagnié de ceulx de son sang et de la bataille, tant hommes d'armes comme archiers, et se logea audit lieu de Ripelmonde. Et pour ce que le nombre de sa compagnie estoit grand, fust ordonné qu'il y auroit deux hommes notables ordonnés pour les faire passer par ordre. Sy se passerent touts ceulx de l'estendart du duc, et puis passa messire Jacques de Lalain et ceulx de sa compagnie, et puis après touts les aultres ensuivants, puis passa messire Daviot de Poix, le maistre de l'artillerie, qui mectoit en ordre les charriots des marchands, vivandiers et aultres que le prevost des mareschaux conduisoit. Après passa l'arriere-garde. Sy feurent touts logiés aulx champs, et tantost après vindrent nouvelles au duc de Bourgogne, que ses ennemys les Gantois estoient entrés en ung village nommé Bersele, a ung quart de lieue près du logis de Ripelmonde. Sy monterent a cheval le comte de Saint Pol, messire Jehan de Croy, et treuverent les Gantois en ordonnance a toute artillerie, et pavais devant eulx; mais tantost feurent desconfits et s'enffuirent, les aulcuns d'eulx en l'eglise dudit lieu de Bersele, es hayes et buissons, et en une fortresse au plus près d'icelluy village de Bersele. L'eglise ne tint

point et fust prinse par forche, et la fortresse fust assaillie, et se rendirent au comte de Saint Pol, pour et au nom du duc de Bourgogne; et pendant le temps que les gens du comte de Saint Pol et de messire Jehan de Croy assailloient la fortresse, les Gantois se rassemblerent et coururent sus a ceulx qui gardoient les chevaulx des assaillants. Le seigneur de Fiennes, frere du comte de Saint Pol et messire Jehan de Croy estoient a cheval, et avecq eulx environ quarante lances, et soustinrent le fait, tant que leurs gens feurent rassemblés. Alors de toutes parts on cria *alarme,* et tant que le duc de Bourgogne l'ouyt, lequel tout droit ne faisoit qu'arriver audit lieu de Ripelmonde, et sy n'avoit ce jour ne beu ne mangié, et toutesfois il estoit bien quatre heures après midy mais sa coustume sy estoit de jeusner quatre jours en la semaine, c'est a sçavoir: le lundy, le mercredy, le vendredy, le samedy, en pain et en eau. Quant le duc ouyt crier *alarme,* il se meit a chemin pour aller au lieu ou ce estoit. En sa compagnie estoient le seigneur de Croy et plusieurs aultres pour secourir et ayder le comte de Saint Pol, et messire Jehan de Croy; mais ançois qu'ils y feussent arrivés, ledit de Fiennes et messire Jehan de Croy avoient desconfit les Gantois, et moult s'y porterent valliamment iceulx seigneurs, et la y fust navré messire Jehan de Croy d'ung vireton dedans son pied dextre; et en ce jour feurent lesdits Gantois par deux fois desconfits et mis en fuite, et y perdirent environ deux

cens hommes, et plus grand nombre en eussent perdu, se n'eust esté que le pays estoit très fort de grands fossés et de hayes, tellement qu'on ne les pouvoit acconsuivir sy hastivement ne incontinent, qu'ils se mectoient en fuite, et ainsy par ce moyen se sauvoient.

FIN.

LEÇONS DIVERSES.

LIVRE II.

Pag. 1. *lig.* 4. Ce deuxième livre n'avait pas de sommaire général: il y a dans le MS.: *livre 2e de la présente histoire premièrement*....nous avons pris celui qui se trouve dans la table générale dont le premier volume est précédé.

— 2. — 7. *Et pour donner a entendre que c'est;* MS.: *que ces.*

— 8. — 1. *Croiroit;* MS.: *doiroit.*

— 9. — 10. *Camris*, MS. *Camus.*

— *ib.* — 11. *Le Sr des Liffle*, MS. *De l'Isle.*

— *ib.* — 20. *Meny Surieurre*, MS. *Mehun-sur-Yèvre.*

— *ib.* — 22. *Avoit faites;* MS.: *avoit fait*, etc.

— 12. — 19. Et plus bas: *Lievin Feve;* MS.: *Lievin Sene.*

— 14. — 14. *Et commit lors pour garder;* MS.: *et commit lors pour Gand, pour garder*...C'est une surcharge observée en marge.

— *ib.* — 16. *Un bailly chevallier*, MS. Je crois qu'il faut lire *un hardy chevallier.*

— 15. — 4. *Cependant ils assiegerent*, MS. Lisez plutôt: *Cependant qu'ils assiegerent.*

— 17. — 13. *Qu'ils apperceurent*, MS. *Qu'ils approcherent.*

— 22. — 11. *Sieur de Fresnes*, MS. *De Fiennes.*

— 23. — 12. *Soldoyés du chastel*, MS. Lisez *chastelain;* au lieu de *les ungs estoient*, etc. il faut lire: *l'ung estoit. Jonesse* est assurément

le nom de ce compagnon, et non pas celui du châtelain de Lille, comme l'indiquerait la tournure de la phrase..

Pag. 23. *lig.* 26,27. *Et archiers*, MS. *Et d'archiers*.

— 27. — 12. *Or voulie*, MS. *Or veulx-je, or vous veuille.*

— 31. — 19. *Lors se ferrer*, MS. Lisez : *se ferirent.*

— 34. — 11. *Emprainte*. Il semble que le mot véritable soit *empaincte*, comme en d'autres passages analogues : *impactio*.

— *ib.* — 14. Quoiqu'il y ait *secouse* (secousse) dans le MS., il faut lire évidemment *recousse*.

— 35. — 19. *En ladite ville de Nivelles*, MS. Du Clercq l'appelle indifféremment *ville* ou *village*.

— 36. — 23. *Pierre de Raisé*, MS. *De Brezé* ou *Bresay*.

— 44. — 14. *Et les bien viengna*; le MS. porte *et les bien vergogne*, ce qui n'offre aucun sens, au lieu que l'expression que nous avons adoptée se reproduit plusieurs fois dans des occasions pareilles.

— *ib.* — *ib.* *Crinneguiniers*, MS. *Cranequiniers*. Voy. au Gloss.: *Cranequin*.

— 47. — 12. *Qu'il polroit*, MS. *Ce qui polroit.*

— 51. — 12. *Ung nommé... coustelier de Gand. Validi vir vastique corporis*, dit J. Meyer sans le nommer.

— 52. — 4. *Mais le bastard*, etc. Meyer prétend que les écrivains français n'ont pas rendu justice aux Gantois et ont exagéré souvent leurs pertes. Voici comme il s'exprime sur cet endroit : *Mox occurrens illis obviàm prœlium conserit, eosque non ita magno negotio vincit interficitque* (*si verus* Engerannus (1) *est*) *ad tria mil-*

(1) Monstrelet.

lia, quanquam Dunensis solùm tradat occubuisse quingentos.

55. *lig.* 15,16. *Lui s'en alla*; MS.: *en s'en alla.*

63. — 26. *Et avec ce seroient de mectre*, MS. *Seroient tenus.*

74. — 16. *Qu'ils euissent sceu bailler*; MS.: *qu'ils euissent bailler.*

84. — 21. *Contre leurs ennemys, adfin qu'il cuida*, etc. MS. Lisez: *contre leurs ennemys; et adfin qu'ils cuidassent que leurs gens feussent près d'eulx, et qu'ils les vinssent secourir, ilsprindrent chacun ung cornet*, etc.

85. — 20. *Choisisserent*, MS. Choisirent, comme plus haut, pour apperçurent.

87. — 17. *Cinquante Anglois.* Meyer appelle leur chef *Joannes Fallotus.*

96. — 4. *Et en cestuy rencontre*, etc. Meyer donne d'autres détails: *Amisit equites et pedites ultra sexaginta, fortissimos viros, ut diarium meminit Gandense quod maximè hîc sequor, sed captivos duntaxat IX. Engerannus autem narrat Brugas eum revertisse amissis solùm tribus aut quatuor equitibus et XVI sagitariis, ex ducentis quos habebat pugnatoribus, quod tanto in periculo parvum æstimabat detrimentum.*

99. — 1. *Pierre Moreau.* Meyer le nomme *Petrus Morellus.*

108. — 2. *Lembourg*, MS. Et plus bas, il faut lire *Luxembourg.*

109. — 18. *Commis au gouvernement Cornille*, MS.: *A Cornille.*

122. — 3. *Jehan de Vos*, MS. *Joannes Vulpes* dans Meyer.

132. — 3. *Jehan de Vos*, etc. Pontus Heuterus l'appelle

Joannes Ostius, et dit qu'il s'adressa au sire de Lalain en ces termes : *Trado, ut sum pollicitus, aperto in campo populum Gandensem; jube nos incolumes ad principem duci, cùm fideles ejus milites simus*... Rer. Burg. Lib. IV, c. 14.

Pag. 139. Ch. LVI. Voy. les conditions de la paix de Gavres dans d'Oudogherst, chap. XCVI. Charles devenu duc de Bourgogne, etc, consentit le 28 juillet 1467 à ce que les Gantois rouvrissent les portes qui, par le même traité, devaient rester closes. Ce prince, par un édit donné à Bruxelles, à la même date, permit aux membres de la bourgeoisie, aux corps de métiers et spécialement aux tisserans, de reprendre leurs bannières et enseignes; mais seulement pour *choses licites et honnestes*...

— 144. *lig.* 6. *L'abbé de Tronches*, MS. *L'abbé de Tronchiennes.*

— *ib.* — 7. *Sire Bauduin de Fosseux*, MS. *Vander Gracht.*

— *ib.* — 8. *Maitre Jehan du Mortier*, MS. *Moraen*, N. MS. Voy. le Gloss.

— *ib.* — 9. *Jehan du Quesne*, MS. *Vander Eecke.*

— *ib.* — *ib.* *Jehan Rard*, MS. *de Raet* ou *de Raedt.*

— *ib.* — 10. *Soixandre*, MS. *Sersanders.*

— *ib.* — 11. *Jehan Baus de Mons*, MS. *Vandermoere*, N.MS.

— *ib.* — 11, 12. *Jehan Ban de Poelle*, MS. *Vanden Poele.*

— *ib.* — 12. *Guillaume de Poitiers*, MS. *Portier*, N. MS. Pottier, Lespinoy, p. 684.

— 155. — 15. *Boult*, MS. *boullovert* ou *Boullovers*. Voy. ce mot au Gloss.

Pag. 168. Ch. VI. Nous avions d'abord envie de retrancher ce qui concerne la prise de Constantinople; mais cela nous eût conduit à d'autres suppressions et nous n'eussions pas donné notre auteur tel qu'il est, suivant le plan de notre collection. D'ailleurs, il y a même ici des faits curieux dont on peut profiter. Le portrait du grand Turc, au chapitre IX, est sur-tout remarquable.

— *ib. lig.* 4. *Barbesan, fils de Crest, fils d'Orest.* Il s'agit ici de Mahomet II, successeur d'Amurat. Voy. au premier volume, la table des noms propres.

— 169. — 2. *Mille livres de pouldres.* Il y a dans le texte *cinquante cinq mille livres;* mais cette exagération est puérile.

— *ib.* — 6. *De soixante a quatre vingt.* Le texte ajoute *mille.*

— *ib.* — 8. *Targes*, MS. Il faut lire: *barges.* Voy. le Discours préliminaire et les Glossaires.

— *ib.* — 11. *Sagom Bassa*, MS. *Zogan, Pacha*, N. MS.

— *ib.* — 16. *Pulce Mandagarin*, MS. Le golfe de Cérat.

— *ib.* — 18. *Les navires du duc*, MS. Lisez: *du Turc.*

— *ib.* —20,21. *La terre du par pour*, MS. Supprimez *du par*, à moins qu'il ne faille lire *du phare* ou *du port.*

— 170. —22,23. *Jehan Justinien Langenois*, MS. Jean Guistiniani, surnommé *le Long*, Génois.

— 171. — 26. *Estables et logieres*, MS. *Échelles et légères.* N. MS.

— 172. —10,11. *Oppressoit les chrestiens au despit de lui*, MS. Il vaut mieux mettre une virgule après le mot *chrestiens.* Ce que rapporte Du Clercq de la tolérance de Mahomet est digne d'attention.

g. 15. *Comme le Turc*, MS. *Comme les Turcs*.
— 177. — 11. *Jacques le Talet*, MS. *Tetaloi*, N. MS.
— *ib.* — 17. *Jehan Rendour*, MS. L'escadre vénitienne était sous les ordres de Jacques Loredano.
— — 22. *Ingreport*, MS. *Negrepont*.
— 18 — 20. *Chasteau de Perufroit*, MS. Lisez : *Porfret*. Voy. LAUR. ECHARD., édit. de Londres, 1720, in fol. p. 210, a.
— h. XII. Voyez les notes du IVe. volume, p. 346.
— 191. 5. *vesant, etc.*, Il est facile de reconnaî que ces lettres sont supposées ; on y v Pilate et Antenor, Jésus-Christ et piter. Ces fraudes, quoique grossièr réussissaient alors et étaient même vorisées par les princes qui, toujo aux expédiens, trouvaient un mo d'extorquer quelque argent à leurs jets, sous ombre de religion. Le n Turc éveillait toute la chrétienté : rusalem, le tombeau du Christ, aventures merveilleuses des pèleri les cruautés des infidèles ; c'était sorte de magie qu'on employait rement en vain. Au IIIe. vol., p. paraîtra un patriarche d'Antioche q après avoir fait beaucoup de dup se retira auprès du duc de Bour gne qui l'employa à différentes né ciations. Voy. aussi pag. 235 de ce volume.
— 191. — 8. *La liste*, MS. Lisez : *la presqu'île*.
— 193. — 25. *Nostre dit navire*, MS. Il serait mieux lire *nosdits navires*.

3. lig. 10, 11. *Se reputent*, le MS porte *se répètent.*
. —28,29. *L'an de Mahomet dix, au mois de juin.* Nouvelle preuve d'ignorance de l'auteur de ces lettres, qui parle un peu plus haut de je ne sais quel empereur d'Orguant et de l'aide de Neptune ; l'an 1453 répond à celui de l'hégire 857, et le mois de juin à *Dgioumadi II.*
5. — 8. *Bienveigna;* le MS. porte *bienvenu.*
. — 22. *Bancs,* MS. ou *banquets.*, Voy. dans le Discours préliminaire, *le vœu du Faisan.*
8. — 16. *Ung jeune enfant qui*, etc. Cette circonstance est exprimée de la même manière par Olivier de la Marche.
2. — 12. *Catherine de Bourbon*, MS. lisez : *Isabelle de Bourbon*. Voy. la généalogie de Bourgogne au IVe vol.
9. — 8. *L'isle et d'Achaie*, MS. Lisez de la *presqu'île d'Achaie.*
. — 10. *Grusseusseberch*, MS. *Stulweissembourg* ou *Albe Royale*, N. MS.
. — 19. *Ovidianus* MS. *Corvin* ou *Corvinus*, deuxième fils de Jehan Huniade. Il est aussi nommé lig. 3 de la même page.
11. — 1. *Capistranus.* Jean Capistran.
3. Ch. XXII. Éléonore de Poitiers, fille de Jean de Poitiers, seigneur d'Arcy, donne sur l'arrivée du Dauphin à la cour de Bourgogne, quelques éclaircissemens où l'on peut prendre une idée du ton qui y régnait. « J'ai vu, dit-elle (Chap. III du *Cérémonial de la cour de Bourgogne*), le roi de France (1), père du roi Charles à présent.

L'histoire écrite par les femmes a un caractère particulier

être déchassé du roi Charles son père, pour aucun débat, dont l'on dit que la belle Agnès étoit cause; et, pour ce, s'en vint au refuge devers le bon duc Philippe, *car il n'avoit de quoi vivre*.

» Ledit roi Louis, étant Dauphin, vint à Bruxelles (1456), accompagné d'environ *dix chevaux* qui étoient de sa compagnie et monsieur le maréchal de Bourgougne qui le conduisoit (1).

» Pour ce temps le duc Philippe étoit devant Utrecht en la guerre, et n'y avoit pour le recevoir que madame la duchesse Isabelle et madame de Charollois sa belle-fille, laquelle étoit grosse de mademoiselle Marie de Bourgogne, sa fille, depuis duchesse d'Autriche.

» Monsieur le Dauphin arriva en ladite ville de Bruxelles où étoient mes dessus-dites dames, comme à huit heures du soir, envers la St.-Martin, et quand mes dites dames surent qu'il étoit dans la ville, elles allerent jusqu'à la porte devant la cour, et là, de pied coy, l'attendirent; et quand il vint tout près d'elles, il descendit et baisa madame la duchesse et madame de Charollois et madame de Ravestein, lesquelles s'agenouillèrent toutes à terre; et puis il vint baiser le demeurant des dames et demoiselles de l'hôtel.

» Après cela il print madame la du-

qu'il est piquant d'observer. Elles rapportent tout à des intrigues amoureuses.

(1) Thibaut de Neufchâtel, chevalier de la Toison-d'Or.

chesse par le bras et la vouloit mettre au-dessus de lui, ce qu'elle n'eût jamais fait; toutefois il en pressa tant madame, qu'elle lui dit: « Monsieur, il semble que vous avez desir que l'on se moque de moi, car vous me voulez faire faire ce qui ne m'appartient pas. » Monsieur le Dauphin disoit que non, et qu'il lui devoit faire honneur, car il étoit le plus pauvre du royaume de France, et qu'il ne sçavoit où quérir refuge, sinon vers son bel oncle le duc Philippe et elle.

» Ils furent en ces paroles plus d'un quart d'heure; et à la fin, quand il vit que madame pour rien n'eût allé au-devant, il la print au-dessous de lui et l'emmena : dont ma dite dame se fit fort prier; car pour rien ne vouloit aller à sa main, et disoit qu'elle ne le devoit pas faire; mais il lui plaisoit qu'elle fût ainsi, et pour ce elle le fit. Ma dite dame le mena en sa chambre; et au prendre congé de lui, elle s'agenouilla jusqu'à terre; et pareillement mes autres dames de Charollois et de Ravestein, et puis toutes les autres.

» *Item* est à scavoir que, quand madame alla au-devant de mon dit seigneur le Dauphin, l'une des dames ou demoiselles portoit sa queue et celle de madame de Charollois sa belle-fille, un chevalier ou gentilhomme, et madame de Ravestein portoit elle-même la sienne. Mais quand madame apperçut monsieur le Dauphin, celle qui portoit sa queue la laissa aller,

et pareillement cetui qui portoit celle de madame de Charollois; et quand monsieur le Dauphin et madame la duchesse alloient ensemble, ma dite dame prenoit elle-même sa robe en sa main, et son chevalier d'honneur ou quelque autre, lui aidoit bien à porter; mais elle y avoit toujours la main, et madame de Charollois portoit la sienne.

» Quand madame la duchesse mangeoit là où monsieur le Dauphin étoit, l'on ne la servoit point à couvert, et ne faisoit-on point d'essai devant elle, mais elle buvoit en sa coupe sans couvrir.

» Quand monsieur le duc Philippe retourna de la guerre d'Utrecht, il vint à Bruxelles où madame la duchesse sa femme et madame de Charollois sa belle-fille allèrent en bas, environ le milieu de la cour pour le bienveigner. Et quand le Dauphin le sçut, il vint de sa chambre, là où il étoit, jusques devers madame, et là, de pied coy, il attendit monsieur le duc Philippe : toutefois madame lui dit et pria qu'il se retirât en sa chambre et qu'il n'appartenoit pas qu'il vînt ainsi au devant de mon dit seigneur le duc; mais il ne fut au pouvoir de madame de le faire retourner.

» Quand mon dit seigneur le duc sçut que monsieur le Dauphin l'attendoit emmy la cour, arrivé à la porte, il descendit à pied, et dès qu'il apperçut monsieur le Dauphin, il s'agenouilla jusqu'à terre. monsieur le Dauphin voulut marcher; mais madame, laquelle il tenoit par le bras,

le retint : et monsieur le duc Philippe s'avança tant, qu'il eut fait le deuxième honneur, premier que monsieur le Dauphin sçût venir à lui, et quand il vint à lui, monsieur le duc s'agenouilla jusqu'à terre, et monsieur le Dauphin le print bras à bras, et si s'agenouilla fort bas, et en cet état, s'en allèrent bras à bras jusqu'aux degrés, et de là monsieur le duc le mena jusqu'en sa chambre, et là print congé et s'en vint en la sienne, et mesdames s'en allèrent à la leur. »

Pag.225. lig. 3. *Et à tuer cheval*, ou *à tue-cheval*.
— 230. — 11. *Arnans*, MS. Peut-être *Ariano*.
— ib. — 21. *Troye*, MS. *Troja* dans la Capitanate.
— 231. — 1. *Canosse*, MS. *Canosa*.
— ib. — 2. *Aury*, MS. Peut-être *Atri*.
— ib. — 3. *Mollesse*, MS. *Molise*.
— ib. — 4. *Campobassa*, MS. *Campobasso*.
— ib. — 6. *Altenate*, MS. Peut-être *Altamura*.
— ib. — 19. *Presole*. Peut-être *Pouzzol* ou *Pozzuolo*.
— ib. — ib. *Cappra*, MS. *Capri* ou *Caprée*.
— ib. — 22. *Sermone*, MS. *Sulmona*.
— ib. — 24. *Pessoly*, MS. Peut-être le même que *Presole*.
— 232. — 2. *Adversa*, MS. *Aversa*.
— ib. — ib. *Benineut*, MS. *Benevent*.
— ib. — 3. *Lusano*, MS. *Lanciano* ou *Lanzano*.
— ib. — 8. *Rogea*, MS. Vraisemblablement *Reggio*.
— 233. — 4. *Hongrés*, MS. Lisez : *Hongrois*.
— 235. — 17. *Et sur le vœu de prêtrise vénérables personnes*. Lisez : *des vénérables peronnes*. Le MS. porte *veu*.
— ib. — 20. *En Dachaie*, MS. *En Achaie*.
— 236. — 16. *Vint en ambassade*, MS. Lisez : *vint une ambassade*.

Pag. 240. *lig.* 3,4. *En cest an, etc. madame Catherine*, MS. Il faut lire *Isabelle*, comme nous l'avons déjà remarqué. Voici ce qu'on trouve dans le *Cérémonial de la cour de Bourgogne* touchant la naissance de Marie. C'est encore Éléonore de Poitiers qui parle: « ..... Au jour de la nativité, l'on fit audit Bruxelles grandes fêtes de feu et de sonner les cloches et autres grands signes de joie, et aussi fit-on ès autres pays sujets à mon dit seigneur, quand ils furent avertis de la dite nativité.

» *Item*, le baptême se fit quinze jours, ou environ, après la nativité; lequel baptême fut tel :

» Ceux de la ville de Bruxelles donnèrent quatre cents torches. M. de Charollois en fit faire deux cents, ainsi furent DC en tout, et pesoit chacune quatre ou cinq livres.

» *Item*, ledit baptême se fit à Cauberghe, parce que Sainte-Goulde est trop loin de l'hôtel de mon dit seigneur, et y avoit des bailles faites depuis la moitié des degrés de la salle, à deux côtés, jusqu'à l'huis de l'église de Cauberghe; et étoient si larges, qu'il y pouvoit bien aller entre deux, six ou sept personnes de front.

» *Item*, les torches que ceux de Bruxelles avoient baillées furent portées par leurs gens, tous habillés d'une livrée, et étoient mis à deux costés des bailles, et étoient arrangés tant que les derniers venoient à l'huis de l'église; et ne se bou-

geoient lesdites torches; car le chemin est trop court, de l'hôtel de monsieur jusqu'à Cauberghe. Dedans l'église y en avoit cent que monsieur avoit fait faire et étoient arrangées en la nef de l'église; et les portoient les officiers de l'hôtel qui pareillement ne se bougeoient.

» *Item*, les autres cent torches que mon dit seigneur avoit fait faire, portèrent tous gentilshommes de l'hôtel, chacun bien en point, et allèrent toujours devant l'enfant, par le milieu des bailles, tant au aller qu'au revenir et pareillement dedans l'église.

» *Item*, toute l'église étoit tendue, et par espécial la nef, de tapisseries fort riches, et droit devant le grand-autel étoit fait un font et y avoit un bassin d'argent mis sur un bois aussi haut qu'un font, et rond et gros comme en façon d'une tour.

» Lequel font étoit tout autour couvert et environné de drap d'or cramoisi, et dessus un pavillon rond de samyt (*taffetas*) verd; et étoit ledit pavillon rollé à mont (*relevé*) tout autour, bien trois ou quatre pieds plus haut que la tête des gens Dessus les bords des fonts, avoit un bien fin doublier, afin que l'on ne vît pas le bois.

» *Item*, ledit font étoit clos à une clef, Jusqu'à tant que monsieur l'évêque de Cambray (1) vînt, à qui la clef fut baillée; et celui qui en avoit eu la charge aupara-

(1) Jean, bâtard de Bourgogne.

vant en fit l'essai, en baillant la clef à monseigneur de Cambray, qui baptisa ma dite demoiselle.

» En la chapelle auprès du chœur de l'église, étoit fait un lit de carreaux de drap d'or, et est à sçavoir que c'étoit une table quarrée, sur deux treteaux hauts comme un lit. Dessus cette table avoit un beau fin drap de toilette d'Hollande (1) et dessus ce drap avoit un couvertoir de drap violet fourré d'hermines herminées, et passait le drap violet une demi aune la pane; et étoit ledit couvertoir mis sur la dite table tout étendu et traînoit tout autour bien une aune : et étoit mise la pane dehors, comme aux lits : et par-dessus un beau fin drap de crêpe empesé, et dessus tout avoit deux carreaux de drap d'or cramoisi, l'un au chevet et l'autre plus bas, comme on fait à un lit.

» *Item*, dessus ledit lit étoit étendu un pavillon verd quarré, aussi grand que la table : et étoient les courtines rolées devant : et étoit le dessus du pavillon de satin verd, et les courtines de samyt.

» *Item*, tout autour étoient tapis velus; et la chapelle étoit toute tendue autour, comme l'église.

» Madame la duchesse de Bourgogne (2), grande-mère de l'enfant, l'apporta aux fonts et l'adextra monsieur le Dau-

(1) Voy. sur le mot *toilette* le Discours préliminaire.

(2) Isabelle de Portugal.

phin lui seul (1) : et ouis dire à ceux qui s'y connoissent que monsieur le Dauphin adextroit seul l'enfant, parce qu'on n'eût sçu trouver son pareil pour l'adextrer à l'un des costés de madame : lequel honneur étoit fort grand, comme j'ouis dire.

» Madame la duchesse avoit pour ce jour, vêtu une robe toute ronde ; car dès lors, elle ne porta ne queue ne draps de soie, aussi je n'ai pas retenu que nul lui portât sa queue.

» Madame de Ravestein (2), nièce de madame la duchesse et fille du duc de Coimbre, laquelle avoit épousé monsieur Adolfe de Clefve, neveu de M. le duc Philippe, porta la queue du manteau où l'enfant étoit enveloppé : et l'adextroit monsieur le bastard de Bourgougne (3), et la queue de la robe de ma dite dame de Ravestein étoit troussée et nul ne la portoit : et étoit ma dite dame vêtue de drap d'or bleu, fourré d'hermines herminées.

» Monsieur d'Estampes (4), frère de monsieur de Nevers, cousin germain du duc Philippe, porta le cierge devant l'enfant, et monsieur de Ravestein (5), fils du duc de Clefve et neveu du duc Philippe, porta le sel en une coupe couverte ; et monsieur de Gueldres, fils seul du duc de Gueldres (6), porta les bassins couverts,

(1) Depuis Louis XI.

(2) Beatrix de Portugal. — (3) Antoine. — (4) Jean de Bourgogne. — (5) Adolphe de Clèves. — (6) Arnoul d'Egmont.

comme est de coutume. J'ouis lors dire qu'on lui faisoit tort, en ce qu'il n'alloit devant M. de Ravestein; mais pour ce que M. de Ravestein étoit son oncle, et qu'il étoit beaucoup plus ancien, on le fit ainsi. Et est à sçavoir que le cierge et puis le sel sont les plus honorables à porter,

» En cet état fut porté et rapporté l'enfant, lequel fut prins en la chambre de parement et fut rapporté en la chambre de madame de Charollois, couchée en son grand lit; lequel étoit à la droite main, paré comme ci-dessus est dit. Et toutes les dames et demoiselles, seigneurs et gentilshommes y entrèrent jusques la chambre fût pleine.

» Et là, quand madame la duchesse fut déchargée de l'enfant, lequel fut baillé à la nourrice par madame de Berzé (1) qui en avoit le gouvernement, madame la duchesse vint dehors les courtines, là où elle et monsieur le Dauphin avoient présenté à madame de Charollois son enfant; et lors elle alla au dressoir (*buffet*), là où celle qui le gardoit lui bailla le drageoir garni d'épices, comme il appartient: et quand madame l'eut en sa main, elle leva la serviette dont il étoit couvert, et en bailla l'essai à celle qui étoit au dressoir.

» Et lors madame vint à tout le dra-

(1) Philippe de Bourgogne, fille du duc Jean, femme d'Antoine de la Roche-Baron, sieur de Berzé.

geoir, devers monsieur le Dauphin, s'agenouilla, fit l'essai et présenta les épices à monsieur le Dauphin, lequel fit grande difficulté de les prendre d'elle, et toutefois il le fit. Et madame de Ravestein le servit du gobelet, comme il appartient : et lors l'on servit tous les seigneurs, dames et demoiselles.

» Mais bien est à sçavoir que quand madame la duchesse eut servi monsieur le Dauphin d'épices, l'une des dames print le drageoir des mains de madame, et en servit monsieur d'Estampes et autres princes qui étoient là, et puis l'une des plus grandes demoiselles print le drageoir et en servit toutes les autres dames et demoiselles qui étoient là venues au mandement de monsieur et de madame.

» Le mois durant, tous ceux et celles qui venoient vers madame, quand ils avoient prins congé d'elle où elle couchoit, on leur bailloit de la dragerie et hypocras, et en servoit-on aux seigneurs, dames et demoiselles, selon qu'ils étoient grands personnages. » *Ch. VI.*

Pag. 241. *lig.* 9. *Guillebert de Brenay.* Voy. au premier volume la généalogie de J. Du Clercq.

— 242. — 18. *Connenel*, MS. Il faut lire Jouvenel ou Juvenal des Ursins. Le MS. dit que le patriarche d'Aquille ou d'Aquilée était fils *du sieur de parlement de Paris.* Jean Jouvenel fut fait président au Parlement, lors séant à Poitiers, où il mourut le 1 avril 1431. Il eut *neuf* fils. Voy. sa généalogie dans le t. VI de *l'Hist.*

gén. et chr. de la maison Roy. de Fr., p. 404. Jean et Jacques furent archevêques, ducs de Rheims. Le premier sacra Louis XI, le 15 août 1461.

Pag. 248. *lig.* 7. *Cinquante sept.* Le MS. ne porte que *cinquante.*

— 250. — 2. *Harfleu*, MS. *Harfleur.* Une note MS. avertit de lire *Honfleur.*

— *ib.* — 18. *Trois cens tués.* Le mot *tués* est omis dans le texte.

— 251. — 3. *Grande instance de pays*, MS. Grande étendue de pays.

— 252. — 14, 15. *Et n'obtinrent gain.* Le texte omet le mot *gain.*

— 254. — 27, 28. *Le comté de St.-Paul, la seigneurie d'Enghien.* Il y a dans le MS. : *le comte de St.-Paul, le seigneur d'Enghien.*

— 256. — 22. *Le fils du comte de St.-Pol.* Le MS. porte *le fils du sieur de Croy*; ce que le sens réprouve.

— 257. — 10. *Housdain*, MS. *Hesdin*, N. MS.

— 259. — 8. A la fin de ce chapitre il y a ces mots : *en s'étant lede et les filles.* Quoique nous les ayons appelés indéchiffrables, on pourrait peut-être leur substituer ceux-ci : *Et aimant les dez et les filles.* On se souvient du *Credo au Ribaut :*

Credo moult bien en jeu de dez
Que maintes fois m'ont gaaignié
Maint bon morsel que j'ai mangié,
Et maintes fois m'ont enyvré,
Et moult sovent m'ont delivré
De ma robe et de mes deniers.

Et dans le Fabliau *des Fames, des dez et de la taverne :*

Fames, dez et taverne trop *libenter colo*,
Juer après mengier *cum deciis volo*,
Et bien sai que li dé *non sunt sinè dolo ;*
Una vice m'en plaing, une autre fois m'en lo, etc.

Pag. 260. *lig.* 2. *Lanselot, roy de Hongrie et de Behaigne*, MS. Il s'agit ici de Ladislas V ou VI, dit le Posthume (t. IV pag. 327). Menacé d'une conspiration, il sortit du royaume pour se rendre en Bohême, sous prétexte de son mariage avec Madeleine, fille de Charles VII, roi de France; mais à son arrivée à Prague, il y mourut subitement, le 23 novembre 1457, à l'âge de 18 ans, non sans soupçon d'avoir été empoisonné, comme Du Clercq le dit lui-même, quoiqu'il n'en devine pas la véritable cause.

— 262. — 24. *Que quant il envoyeroit*, MS. *Quand ils envoyèrent.*

— 263. — 14. *Charles Dangier*, MS. *D'Anjou.*

— 264. —27,28. *Et estoit lui et son cheval gentement vestus*, MS. Lisez : *estoient.*

— *ib.* — 28. *Bandir*, MS. Lisez : *bondir.*

— 267.-23,24,25. *Que tant ne desiroit terres et joyaulx, or et argent, et ne demandoit que son seul corps.* Le MS. porte : *Et ne qui tant le desiroit que terres joyaulx or et argent ne demandoit que son seul corps.*

— 271. — 20. *Temps devant.* Après ces mots, dans le MS. se trouvent ceux-ci : *Et des en sa vie esmagognes.....*

— 273. — 6. *Et en plusieurs lieux du royaume.* Il y a

dans le MS. : *et royaume en plusiers lieux.*

Pag. 281. lig. 2,3. *Et carrefour en carrefour*; ou mieux : *de carrefour en carrefour.*

— 283. — 10. *Lais*, MS. *Laics.*

— 293. — 28. *Lorsque*, MS. Lisez : *Lors, alors.*

— 294. — 7. *Saint Betremieu*, MS. *Barthelemi.*

— *ib.* — 18,19. *Lui sixiesme ses complices*, MS. Lisez : *lui sixiesme avec ses complices.*

— 296. — 5. *Lang, langue de bœuf*; MS. Voy. le GLOSS.

— 297. — 3. *C'estoit*, MS. *C'estoient.*

— *ib.* — 18. *En ce temps Janequin du Chastel, etc.* On trouve un *Mémoire* intéressant *pour servir à l'histoire du meurtre de Jean dit sans peur*, avec les preuves à l'appui, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*; Paris, 1729, in-4°., pp. 209, 354. On sait que ces mémoires ont été recueillis par dom Des Salles, bénédictin, et mis au jour par De la Barre. Il y a aussi quelques morceaux de Dom Guillaume Aubry; quelques personnes attribuent pourtant cet ouvrage à N. de Bois-Morel, religieux de St.-Benigne de Dijon.

— 299. — 20. *Douze chars*. Il y a dans le MS. *douze chairs.*

— 301. — 27. Tout ce qui suit est mal divisé dans le MS. et doit être ponctué ainsi dans le texte imprimé : *Estoit assis le roy en tel lieu et semblablement comme est assis au palais, à Paris, le premier président; réservé qu'il estoit assis quatre marches plus haultes que icelluy de Paris. A son costé dextre, à deux marches au-dessous, monsieur Charles, son fils, etc.*

Pag. 302. *lig.* 4. *Du rang, son fils;* MS. Lisez : *Du rang de son fils.*

— *ib.* — 24. *Constances,* MS. Lisez Coustances, comme ailleurs.

— 306. —10,11. *Imperiale*, Il y a dans le MS. *Imperialis.*

— *ib.* — 17. *Mutatio* ou *Intentio.*

— *ib.* — 20. *Qui misericordiam, etc.* Il y a dans le MS. *Qui misericordiam vetat non solum teneat principes se audire fugiant.*

— 307. — 12. *Policraton;* cet auteur a échappé jusqu'ici à mes investigations.

— *ib.* — 16. *Trajan le meilleur empereur, etc.* Cette opinion que Trajan fut chrétien *trois cents ans après sa mort*, mérite d'être remarquée à cette époque; on a été moins tolérant plus tard.

Les vertus des païens étaient, dit-on, des crimes.
Rigueurs impitoyables! odieuses maximes!
. . . .
N'es-tu pas satisfait de condamner au feu
Nos meilleurs citoyens, Montaigne et Montesquieu?
Penses-tu que Socrate et le juste Aristide,
Solon qui fut des Grecs et l'exemple et le guide;
Penses-tu que *Trajan*, Marc-Aurèle et Titus,
Noms chéris, noms sacrés, que tu n'as jamais lus,
Aux fureurs des démons sont livrés en partage
Par le dieu bienfaisant dont ils étaient l'image?...

On passerait peut-être aujourd'hui à Trajan de n'avoir pas reçu l'eau sainte, mais on le condamnerait à coup sûr pour n'avoir point su régner.

— 308. —10,11. *Valère en son iiij*e *livre*, MS. C'est-à-dire au quatrième chapitre du ve livre, § 5. Il faut lire ainsi la phrase : « *Prima igitur et optima rerum natura pietatis est*

magistra, quæ nullo vocis ministerio nullo usu literarum indigens, propriis ac tacitis viribus, charitatem parentum pectoribus liberorum infundit. »

Pag. 308. lig. 15. *Bataille d'Aquincourt*, MS. Lisez : *d'Azincourt*.

— 309. — 18. *Syre, vous sçavez assez, etc.* Peut-être faut-il lire : *Syre, vous savez assez que ça a esté par finance prinse du prix de la vente de ce peu d'heritage demouré, qu'il a esté mis hors des mains de vos anchiens ennemis*.

— 310. — 5. Voici le passage de Valère Maxime : « *M. quoque Æmilius Scaurus repetundarum reus, adeo perditam et comploratam defensionem in judicium adtulit, ut accusator diceret, lege sibi centum atque viginti hominibus denuntiare testimonium licere, seque non recusare quominùs absolveretur si totidem nominasset, quibus in provincia nihil abstulisset. Licet tam bona conditione uti non potuerit, tamen propter vetustissimam nobilitatem et recentem memoriam patris, absolutus est.* » L'autre exemple est également tiré du chap. I du liv. VIII.

— 311. — 14. *Fermé* ou *Formé*. On entrevoit ici la distinction faite par Beccaria, ch. XIV. « Quoique les lois ne puissent pas punir l'intention, il n'en est pas moins vrai qu'une *action* qui est le commencement d'un délit, et qui prouve la volonté de le commettre, mérite un châtiment, mais moins grave que celui qui serait décerné si le crime avait été commis. »

313. *lig.* 22. *Et comme les enfants ne doivent porter le forfait du père.* Remarquez que d'après la législation barbare qui régnait alors, et que la révolution seule a abolie, le contraire avait lieu, ainsi qu'il est même déclaré plus bas : *Et quant aux biens qui appartenoient audit d'Allenchon, jasoit ce que vu l'énormité du cas et crimes dessus dits, les enfants du dit d'Allenchon, raison et les usages gardés en tel cas, deussent être privés et débouttés de tous biens, honneurs et prérogatives, et vivre en telle pauvreté et mendicité, que ce fust exemple à touts aultres, etc.*

18. — 24. *Nulluy.* Il y a dans le MS. *Nuls.*

ib. — 28. *Que par toi puisse, etc.* Le MS. porte : *Que par toy puissions ung nouvel monde faire.* Ces vers en général présentent quelques difficultés dont il n'est pas aisé de se tirer.

23. — 9. *Dude.* Ce mot est écrit ainsi dans le MS. avec une majuscule. Lisez : *du depuis.* Le successeur de Calixte III s'appelait Æneas Sylvius Piccolomini.

33. — 19, 20. *Et à leur tort.* Il y a dans l'original : *Et leur tort.*

ib. — 22, 23. *Collart de Borgne*, MS. Peut-être *le borgne.*

37. — 13. *Tant de regnier Dieu*, etc. Il semble que la phrase n'est pas complète.

54. — 7. *Ens au chasteau de Genappe,* MS. *Estant au chasteau.*

ib. — 19. Du Clercq dit que Godefroid de Bullon ou Bouillon naquit au château de Genappe. D'autres disent à Boulogne; d'autres en-

core à Watene près de S[t] Omer; mais Paquot se décide pour Basy ou Baisy, village du Brabant Wallon, près de Genappe; ce qui permettait de le baptiser dans le château de ce lieu, comme l'avance notre historien. Dans le premier volume du Supplément aux trophées de Brabant, p. 16, on trouve les noms de quelques-uns des châtelains de Genappe. Les voici:

Daniel de Thir, 1334.

Jean, sire de Grambay, 1450 et 1454.

Mathieu de Brimeu, sire de Drucat, pannetier du duc de Bourgogne, grand veneur de son hôtel, etc.

Pag. 364. *lig.* 9. *Jean monsieur duc de Coimbre*. Cette façon de parler est conforme à l'étiquette prescrite par Éléonore de Poitiers, ch. XV du Cérémonial de Bourgogne. « Se doivent et peuvent aussi appeller les enfants mâles d'icelle maison Jehan monsieur..., Pierre monsieur..., ou ainsi que leur nom porte. » Ce qui était interdit aux nobles placés au dessous des princes. « Quiconque en use autrement, que dit est, ajoute la scrupuleuse Éléonore, il doit être notoire a chacun que cela se fait par gloire et présomption; et doit être réputé pour nul, à cause que ce sont choses volontaires, déréglées et hors de raison; car il ne doit être licite à personne, de prendre plus de présomption ni cérémonie que lui appartient, et qu'il n'a été anciennement accoutumé et établi. » Cette leçon peut encore servir.

GLOSSAIRE.

A.

Acquille, Aquilée.

Acravanté, crevassé, lezardé.

Acres, Lokeren.

Admiral. C'est-à-dire, comme Joinville l'explique, capitaine, gouverneur de province ou de place, chef d'armée ou de troupes. *Admiral de Turquie* dans Du Clercq signifie le *grand Turc* ou le *Turc* par excellence. Le mot admiral vient, suivant Du Cange, de l'arabe *amir* ou *emir*, qui signifie seigneur. Ces emirs sont nommés par les Grecs *Ἀμηραὶ*, *Ἀμηραῖοι*, et par les Latins du moyen âge *amirabiles*, *admiraldi*.

Allegié, allegué, cité.

Allirent, et d'autres prétérits de cette espèce empruntés au patois artésien.

Amadot (l'île d'). L'île d'Antros est située dans la Guyenne, à l'embouchure de la Garonne. Peut-être s'agit-il du lieu appelé *Amades*.

Anglemoustier, Engelmunster.

Arnans, Ariano.

Arroy, disposition, arrangement.

Aury, Atri.

Avelluy (Sr d'), d'Avelus ou d'Aveluys.

Avoir, déjà employé dans un sens obcène.

B.

Ban de Poelle, Van den Poele.

Bandir, bondir.

Bannière (relever). Olivier de la Marche, liv. I, ch. 25, nous apprend comment avait lieu cette cérémonie. « Là (dans une affaire aux environs de Rupelmonde) vey-je messire Louis de la Vieuville (*la Viefville*), seigneur de Sains, relever bannière : et le présenta le roi d'armes de la Toison d'Or, et ledit messire Louis tenoit, en une lance, le pennon de ses plaines armes : et dit ledict Toison : « *Mon très redoubté et souverain seigneur, voyez vostre humble suget messire Louis de la Vieuville, issu d'ancienne bannière, à vous sugette : et est la seigneurie de leur bannière entre les mains de son aisné, et ne peut ou doit, sans mesprendre, porter bannière, quant*

à la cause de la Vieude dont il est issu; mais il a, par partage, la seigneurie de Sains, anciennement terre de bannière. Parquoy il vous supplie (considérée la noblesse de sa nativité et les services faits par ses prédécesseurs) qu'il vous plaise de le faire banneret, et le relever en bannière: et il vous présente son pennon armoyé, suffisamment accompagné de vingt cinq hommes d'armes pour le moins, comme est et doit estre l'ancienne coustume. » Le duc lui respondit que bien fust-il venu, et que voulontiers le feroit. Si bailla le roi d'armes un couteau au duc, et prit le pennon entre ses mains: et le bon duc, sans oster le gantelet de sa main senestre, feit un tour autour de sa main, de la queue du pennon: et de l'autre main coupa ledict pennon: et demoura quarré, et la bannière faite, le roi d'armes bailla la bannière audict messire Louis et lui dit: « *Noble chevalier, recevez l'honneur que vous fait aujourd'hui vostre seigneur et prince, et soyez aujourd'hui bon chevalier, et conduisez vostre bannière a l'honneur de vostre lignage.* » Ainsi fust le seigneur de Sains relevé en bannière. »

Barbesan, Mahomet II.

Bars (duc des). C'est ainsi que le porte le MS. (p. 109). Lisez duc de Bar.

Baus de Mons, Vandermoere, ou comme L'Espinoy, Vandermoure.

Behaigne, Bohême.

Berzé, Antoine de la Roche-Baron, seigneur de Berzé. On connaît le fabliau intitulé *la bible au seigneur de Berzé*, imprimée sur les MS. de la Belgique, dans le II[e] vol. de la nouvelle édition de Barbazan par M. Méon. Voy. le *Discours préliminaire*.

Besiere (de la), p. 156, Pierre Beaunneau (Bonneau), S[r] de Besière, comme p. 166.

Bierne, Béarne.

Bierne (Bernard de), de Béarne.

Birreton, vireton, trait d'arbalète.

Blanc harnois, armé au blanc, de fer plein.

Bobans. Dans un manuscrit du treisième siècle intitulé *Proverbes*, dont Legrand d'Aussy a donné un extrait à la fin de la première partie de l'*Histoire de la vie privée des Français*, et qui contient l'énumération des choses de ce temps qui avaient le plus de réputation, ou celles qui étaient devenues proverbiales, on trouve: *Bobans d'hospitaliers*, c'est-à-dire de chevaliers de S[t] Jean de Jérusalem. Voy. t. III, p. 313, *Beban*, et t. IV, p. 380, *bebanchieurs*.

Bœuf. Voy. Captal.

Bonne (Lievin). Boene, N. MS.

Boulloverequié, fortifié.

Boullovert, *boullovers*, boulevart, fortification, rempart. Voltaire a donné une place à ce mot dans son *dictionnaire philosophique*. « Qui croirait, dit-il, que ce

« mot ne signifie dans son origine » qu'un jeu de boule? Le peuple de » Paris jouait à la boule sur le gazon » du rempart : ce gazon s'appelait » *le vert*, de même que le marché » aux herbes. *On boulait sur le* » *vert.* » Cette étymologie ne nous satisfait point, et quoiqu'en général nous nous défendions de la manie étymologique, nous en proposerons une autre. Ce ne sera point celle de *Vallum viride*, mais de *bolwerck*, ouvrage de forme arrondie, comme les anciennes fortifications, et cela est confirmé par le participe *boulloverquié*, fortifié, employé par Du Clercq, et où le mot *werk* se retrouve d'une manière très-sensible. D'Oudegherst écrit *bollewerc*. Édit. de Plantin, 1571, in-4°.

Brelinguer, *berlinguer*; *berlinguer le visage*, le meurtrir, le couvrir de cicatrices, comme les points d'un *berlanc* ou *berlingue* (jeu à trois dez, etc.).

Bresil, *Bersé*. C'était une seigneurie d'Antoine de la Roche-Baron. Voy. ce nom.

Briefvliet, Biervliet.

Briennelet, Biervliet.

Brimbeux. Voy. *Raiemant*.

Burre, beurre.

Butremane, *Boutreman*, *Butreman*, Boterman.

C.

Caligny (Sr de), sénéchal de Guienne, commandant de Bordeaux.

Callabilabra. Voy. Morbesaut.

Camris (Sr de), Camus, N. MS.

Candmas, (Guillaume); peut-être Candas en Picardie.

Captal, capitaine, chef, gouverneur. M. Roquefort cite un passage de la vie en vers de Bertrand du Guesclin et où il est question du *Capstal de Beuf* ou *Bœuf* dont parle Du Clercq.

Carrée, charetée.

Cauvesoris, chauve-souris.

Chanterie, office de chantre.

Chartronsaige, chartreuse.

Chatillon, Castillon.

Chepier, geolier; *Capere*.

Chief, *venir à chief de quelque chose*, en venir à bout.

Cingle, sangle.

Clermont, *Cleremont* (comte de), fils aîné du duc de Bourbon, lieutenant-général du Bordelais.

Cliton (Sr de), Clynton.

Clocestre, Glocester.

Clucq (le comte de), capit. de Luxembourg, page 109. Pontus Heuterus l'appelle *Comes Cliccanus* ou *Cliccius*. Rer. Burg. lib. IV, p. 98, b.

Commun. Voy. le Gloss. du IVe vol. Ce mot rappelle un passage de la seconde sentence des Florentins contre le Dante et ses quatorze coaccusés : *Ut si quis predictorum in fortiam dicti* COMMUNIS *perve-*

[illegible]. [illegible] que [illegible] [illegible] de sa [illegible].

[illegible] de [illegible], qui met les [illegible] à [illegible]. [illegible], [illegible].

[illegible].

[illegible], [illegible].

[illegible], [illegible]. Voy. tom. IV, pag. [illegible].

[illegible]. Constances, page [illegible].

[illegible], [illegible].

[illegible]. Au treizième siècle les [illegible] de *Périgueux* jouissoient d'une grande réputation, comme on le voit dans un MS. cité [illegible].

Cep, de pied cep: de pied ferme.

Cranequin est un pied de biche, avec lequel on bandoit une arbalète, et l'on appeloit cranequiniers les archers qui se servoient de ces arbalètes [illegible].

[illegible], [illegible].

Creance, [illegible] sa creance: s'acquitter de sa commission.

Cremus, craint, redouté. Du Cange, sur Joinville, transcrit un passage de l'*Histoire MS. des guerres saintes*, où l'on lit: « Li rois Richard fu si *cremus* en la terre, que quant il i avoit une Sarrasine et ses enfés ploroit, elle disoit à son enfant: taisiés vous pour le rois Richard; tant estoit *cremus* et redoutez, ke li enfés en laissoit son plourer. »

Crennequins. Voy. *cranequin*.

Cresteaux, creneaux: *crista*.

Crinneguiniers. Voyez *Cranequin*.

Crismineux, coupable.

Cuinghem (David de), chevalier de Flandre, p. 96; peut-être faut-il lire *Everghem*, car je ne trouve point de Cuinghem dans la noblesse de Flandre. Voy. tom. I, *Table des noms propres*.

Cuzuze (Ferry de), p. 129. Je crois qu'il faut lire *Cusance*. Dunod, dans son nobiliaire du comté de Bourgogne, a consacré un long article à cette famille, p. 116. On y voit en effet un Ferri de Cusance. Consultez la Table du premier volume.

Cymay, Chimay.

C[illegible], écuyer servant du comte *B[illegible]*, pag. 36. Meyer l'appelle C[illegible] *Bochius*; quant au comte *B[illegible]*, je ne sais qui ce peut être.

D.

Dangier (p. 263), d'Anjou.

Dantoings, d'Antoing.

Decolasse, St. Jehan decolasse, St. Jean décollé.

Deffroy, *prendre en deffroy*; attaquer à l'improviste, surprendre dans le trouble et le désordre.

Deffuler. Voy. tom. IV, p. 583.

M. Lanjuinais, en rendant compte dans la Revue Encyc. sept. 1823, p. 602, des Recherches de M. J. F. Bodin, sur l'Anjou, dit que le mot deffuler est omis dans nos glossaires de la langue romane. C'est du moins un oubli dont M. Roquefort n'est point coupable.

Derrant, dernier.

Dervé, fou, extravagant.

Derverie, folie, extravagance.

Descornet (Sr), d'Escornais. Voy. la Table onomastique du premier volume.

Deserre (Sr), de Serre.

Despierre (Loys), Louis d'Espieres.

Destiembecque, sans doute de *Steenberg*; peut-être le même qui plus bas est nommé Sr d'Estambourt et que Meyer appelle *Jacobus Stamborgius*. L'Hist. chron. de la Mais. R. de Fr., parle d'Hugues d'Olhain, seigneur d'Estiembourg, de Rollecourt et de Bouvignies; t. VII, p. 181.

Destrumel (Sr), d'Estrumel.

Desture, peut-être d'Estaires; L'Espinoy, p. 146.

Dinchy (Sr), d'Inchy.

Dinde (le prevost Jehan), c'est ainsi que porte le MS. et nous l'avons suivi p. 36; mais Meyer en fait deux personnages : *Joannes Indius, Joannes cognomento Præpositus.*

Dogmes (Bauduin), page 346. D'Oignies.

Doissy (Sr), d'Auxi ou d'Auxy.

Domp Martin, Dampmartin ou Dammartin.

Drageoir, vase à mettre des dragées. A l'entrée que Charlotte de Savoie, femme de Louis XI, fit dans Paris, *la ville*, dit Commines, *lui présenta entre autres choses, plusieurs drageouers, tous plains d'épiceries de chambre et belles confitures.*

Dragerie, dragées; on a vu l'usage que l'on en faisait dans la description du baptême de Marie, fille de Charles.

Dringhem, peut-être Drinckam ou Drincam.

Druel, Drueul (Sr de), pp. 29 et 365; Gauwin Guieret ou Quieret. Il sera parlé de sa mort par la suite.

Duict, expert.

Duisy (Guyot), escuyer, natif de Bourgogne, serviteur du comte de Charollois et appelé par Olivier de la Marche, Guyot Dusie. « Et à la vérité, dit ce chroniqueur, ledit Guyot estoit pour lors un des gentils escuyers de la maison. » Le roi de France le prit à son service vraisemblablement pour avoir quelque intelligence près de l'héritier du duc de Bourgogne.

Du Mortier, Moraen, N. MS. L'Espinoy parle d'un Jean Vander Molene, commissaire pour le renouvellement du magistrat en 1452.

Duploich (Jehan), du Ploich.

Du Quesne, Vander Eecke.

I.

Impidemie, épidémie.

Ingreport, Négrepont.

J.

Jalloinges, Jaloignes ou Jallagues, comme disent les notes de l'édition de la Col. des mém. part. Voy. t. IV, p. 345.

Janequin du Chastel (p. 297), Taneguy du Chastel.

Jehan Justinien, *Justinian*, Guistiniani.

Journade ou *Jacque*. Voy. t. IV, Gloss. au mot *Jacque*.

Joy (Robert de), peut-être de Joux, de Jouy ou de Joye. Robert de Beaujeu, écuyer, seigneur de Joux-sur-Tarrare, mourut en 1389 ou 1390.

L.

Labourer, s'efforcer de....

Lang, *langue de bœuf*, *qui estoit ung long baston comme d'ostray*, p. 296. Il s'agit vraisemblablement d'un nerf de bœuf, *lang* ou *longe*; *longus*. Comme d'*ostrois*, comme il était permis d'en avoir; *ostrois*, permission, octroi, ou *comme astois*; *astois*, longe, partie de l'animal.

Lansselot, Ladislas.

Lavadun, Lavardin?

Laval (Sr de), Lanes, N. MS. Liv. II, ch. 2, p. 6.

Lavasse, averse, inondation.

Leisseu, *Leisseux*, Luxeuil.

Lesponte, Lépante.

Liffle (Sr de), L'isle, N. MS.

Loheat, *Loyach*, *Loheur*, Loheac, André de Laval. Nous avons rapporté au IVe vol., p. 387, l'erreur de Jean le Feron qui le fait maréchal en 1450 au lieu de 1439. Voy. le t. I, Table des noms propres.

Lorgues (le Sr de), en Hollande, (p. 347), de Berghes?

Los, *arbitrage*.

Lotie, jeu; *lætitia*.

Lusano, Lanciano ou Lanzano.

M.

Macicolis, Machicoulis.

Made, Medoc.

Maisement, mal, méchamment, mal à l'aise.

G.

Galée, *galie*, galère. Voy. dans les Mém. de l'Institut, sciences morales et polit. tom. II, p. 302, la notice de Legrand d'Aussy, sur l'état de la marine en France, au commencement du XIVe siècle.

Galles (les), les Français, la France.

Genenois, lisez *Genevois* ou *Geneuois*; de Gênes.

Gorgerin, armure en maille qui couvrait la gorge.

Gouly (Sr de), Gouy.

Goux, *Gons* (Pierre de), Goux.

Gregeois. Voy. *Feu*.

Grispeur, Grisperre, Gryspeere; *L'Espinoy*, pp. 303, 304, 875, 885.

Groiches (p. 348), Grouchy.

Grussenssebercli, Stulweissembourg ou Albe Royale, N. MS.

Guieret (Gauwin), Quieret.

Guisarmier, soldat armé de la guisarme, espèce de hache à deux tranchans, ou de pertuisane.

H.

Haines (Sr de), *Hornes*, N. MS. Ce mot peut aussi être écrit quelque part pour le nom du Sr de *Harnes*, que George Chastelain compte parmi ceux qui prirent part à la guerre de Gand.

Hanarderie (Lion de), ce seigneur est appelé Lion de la Hovarderie dans un état des gages et pensions dus aux officiers de Charles, duc de Bourgogne. Édit. de Comm. Bruxelles 1723, tom. III, pag. 474.

Haneron (p. 347); Hanneton.

Hardenten (Christophe de), Hardentun?

Haubergeon, cotte de maille plus légère que les hauberts.

Herin (Antoine Sr de), p. 24. Chastelain l'appelle Sr de Herimes, p. 365 de ce volume.

Hernel, Hovel, N. MS.

Hinnaudière (Sr de la), Hunaudaye, N. MS.

Holchin, *castellum Episcopi* Helchin; Meyer à l'an 1452.

Hopresant. Voy. *Morbesant*.

Houchel, couverture.

Houseaux, bottes, brodequins. Il paraît qu'en ce temps-là la mode était de les porter larges. Voyez p. 300.

Hoygueman, hooftman, capitaine, chef.

Hoyguemustre, Waesmuuster, N. MS.

Humiers (Jehan de), Humières.

Hust, Hulst.

Plante, abondance. Voy. t. IV, p. 589.

Plois, plis.

Poitiers (p. 144), Portier. Voy. leçons diverses.

Ponchelet, petit pont.

Poste, convenance; *a sa poste*, à sa convenance.

Poucrès, Poucques.

Povre, expression d'humilité. Le comte de Charollois voulant se plaindre de Louis XI, se nomme lui-même son *povre parent*. Le duc de Nemours signa la lettre qu'il écrivit de la Bastille au roi, le *povre Jacques*.

Praicq, peut-être Praet.

Presole, Pouzzol.

Propre, lui propre, en personne.

Provisy. La seigneurie de Provency appartenait en 1551 à Jean de Ste Maure. Il y avait aussi une seigneurie de Provisseux ou *Proviseux*, en Picardie, et une autre de *Prouvy*.

Puich (S^r^ du), commandant de Bordeaux.

Pulce-Mandagarin, le golfe de Cérat. Le mot *Pulce* est évidemment corrompu. Il n'y a qu'un étymologiste déterminé qui ose le faire venir d'*appulsus*.

Q.

Quis, cherché.

Quitter, donner quittance de... remettre.

R.

Rabattu, *espées rabattues et tournantes*; armes qu'on appelait *Courtoises*. « *Lances courtoises*, dit Nicod, et *courtois roquets* sont dits par translation, les lances et les roquets dont les pointes et les fers sont *rabattus*, moussés et non esmoulus, desquels on combat soit en l'ce ou en behourd, pour plaisir, et deduire soi et les dames. »

Rabodengres, Rohodanghes, t. IV, p. 389.

Rade, rade justice, *raide*, sévère, impitoyable.

Raiemant et brimbeux. *Raiemant* vient peut-être de *Raire*, braire, crier, à moins qu'il ne soit corrompu, et voudrait dire un *criailleur*; *brimbeux*, qui ramasse les brimbes ou bribes. Ce mot veut dire aussi gourmand, *gulosus*.

Rard, de Raed ou de Raedt.

Raubempré (Antoine de), Rubempré, neveu du Sr de Croy, premier chambellan, p. 113.

Rayere, fente, fissure, crevasse.

Recoeuillote, action de repousser.

Reffundder a, desintéresser.

Manant, habitant; *manere*.

Manne.

Marchisant, confinant.

Maryne, maraine.

Mellencourt (Sr de). L'Hist. chron. de la maison royale de France parle d'une famille de Mélincourt, t. VI, p. 638, B. Il y avait aussi une seigneurie d'Hamelincourt, *ib.* p. 732, D.

Membrance, souvenir.

Meny-Surieurre, Mehun-sur-Yèvre.

Meuton (*François de*), François de Menthon.

Minées, mines.

Mocet, Macé ou Mochet. Il y a un *Macé* dans la Normandie, un autre en Bourgogne et un troisième en Champagne.

Molbecq, *Moulbecq*, Moerbek, N. MS.

Molins (Sr de), p. 154, et p. 158, *Des Moulins*, *Desmoulins*.

Mollesse, Molise.

Mollue, morue.

Montferrat (Sr de), Montferrant, N. MS.

Moreult (Sr de), Moreul. N. MS.

Movnisse, p. 264. Sorte de danse; si l'on en croit le MS. peut-être faut-il lire *Morisque*, danse à la manière des Maures, comme on le voit dans le roman du *petit Jehan de Saintré* : « *Il y eust entremets moult largement servis, puis de chançons et de danses et de Morisques, et aussi d'autres de plusieurs façons.*

O.

Ollehain, Olhain. Hist. chr. de la maison royale de France, t. VII, pp. 181, B, 182, A; 278, E.

Organey, peut-être *Hyrcanie*, *l'empire d'Organei*; plus bas il y a *Orguant*, *Morbesant*, nom forgé par des imposteurs.

Ovidianus, Corvinus.

P.

Paque communiaux, où l'on communie.

Paulx, trois paulx d'herbes, trois poignées; *palma*.

Peneuse, *semaine peneuse*, semaine sainte, où l'on s'astreint à des peines, à des austérités religieuses.

Pere, Peta.

Perufroit, Pomfret.

Picquenais, piquenaires. On a vu dans le Discours préliminaire ce que c'était que nos piques de Flandre.

Pilade, Pilate.

Plaisance, jeu.

Marco; ser Almaro Veniero, etc. » N'avons-nous pas au nombre de nos familles historiques des *Serclaes*, des *Sersanders*.

Soixandre, Sersanders.

Soller, avoir coutume, *solere*.

Soudain, soudan.

Suaorre, Souâtre ou Souastre.

T.

Talamer, Gui de Pontailler ou Pontaillé, seigneur de Tallemé, t. IV, p. 336, p. 31.

Tallebot, Talebot, comte de Shrewsbury.

Talmey. Voy. *Talamer*.

Tel, *par tel sy que*, à telle condition que.

Torse, torche.

Toujous mais (a), à tout jamais.

Tourlougon, Toulongeon ou Toulonjon.

Touteville (cardinal de), d'Estouteville. Voy. t. IV, p. 391.

Traversaire, opposé, *adversus*.

Trencquis, *trenque*, *trenchis*, fossé, tranchée.

Trinquiller (se), *trinque-buisson* est une serpe, un croissant pour tailler ou élaguer les arbres ou buissons. *Se trinquiller* veut donc dire se mouvoir en serpe, en croissant, serpenter, etc.

Truschesman, interprète, truchemau.

Tue-cheval (à), à bride abattue.

V.

Vagation, condition.

Vauldois, ce proverbe *ou le diable l'emportera sur le grand marché d'Arras*, doit peut-être son origine aux persécutions dont les prétendus Vaudois d'Arras furent l'objet.

Vergus, perches.

Vingne, vigne.

Visse (Guillaume), maître de la chambre du comte de Charollois. Olivier de la Marche l'appelle Guillaume Biche.

Voies, *toutes voies*, toutefois.

W.

Waast (pays de), Waes.

Watrelot, Waterloo.

Wicq (S[t]), ou *St Deswick*, Sandwich.

Wissecq, *Wissecqs*, Wissock.

SUPPLÉMENT.

Page 2, ligne 1. *Lembourg*. Il est assez particulier que jusqu'ici cette province n'ait pas eu d'histoire en propre. Feu l'abbé Ernst, chanoine de Rolduc et curé d'Aden avait enfin comblé cette lacune. Son ouvrage, très-savant, mais lourdement écrit, a été mentionné dans le Rapport présenté par l'Institut à l'empereur Napoléon. Malheureusement il n'a pas eu le temps de le publier. En 1828, un inventaire détaillé des manuscrits inédits de cet écrivain fut envoyé à Bruxelles, et plusieurs personnes instruites exprimèrent le vœu qu'ils fussent mis au jour. M. Van Gobbelschroy, alors ministre de l'Intérieur, engagea la personne qui a rédigé ces notes, à courir les risques de l'entreprise. En 1834, l'éditeur de Du Clercq, M. Lacrosse, songea à l'exécuter dans un moment où l'agitation politique ayant fait place au repos et à la confiance, cessait d'entraver les spéculations littéraires. Un prospectus fut distribué et il fut résolu d'imprimer avec l'histoire du Limbourg les dissertations et mélanges historiques de l'auteur, quoique l'on eût déjà donné, d'après ses papiers, la suite de sires de Durbuy, de Daelhem, de Clermont, de Kuyck et de Duras, dans les premières parties d'un grand recueil inachevé, qui doit embrasser les principaux fiefs de l'ancienne Belgique [1], et bien que les *Archives historiques des Pays-Bas* continssent déjà les mémoires relatifs aux comtes de Louvain et aux seigneurs de Salm et de Reifferscheid. Mais des difficultés s'étant élevées touchant les moyens de se procurer de nouveau les manuscrits, il fut impossible d'aller plus loin et l'on arrêta la distribution des *Prospectus*.

Page 3, ligne 12. — *Ses successeurs advenir*, omis dans le manuscrit d'Arras.

Page 4, ligne 4. — *Demande*, MS d'A. : *requeste*.
— 19 — 4. — *Saulse de Lallaing*. — *Saulse ou Samson de Lalaing*.
— 22 — 20. — *Sire Doissy*. — *Sire D'Auxi*.

[1] On y trouvera l'histoire chronologique des sires de Diest, des seigneurs de Malines, de Grimberg, etc., etc.

Page 23, ligne 14. — *Courronnes*, le MS d'A. ajoute *d'or*.

— 24 — 8. — *Le sire de Haines.* — *Le sire de Hames.*

— *ib.* — 11. — *Sire d'Austreulles*, etc., MS. d'A. *d'Austroeulles, Anthone sire d'Avelluy, David d'Avelu.... Perckeval, seigneur de Belleforière.*

Page 29, ligne 6. — *Gauwin Guieret, sire de Druel,* MS. d'A., *Quieret, sire de Drueul.*

Page 39, ligne 16. — *Wassel.* — *Basele.*

— 46 — 12. — *Obéissance*, MS. d'A., *ambassade.*

— 47 — 4 et 5. — *Pour le roy.* — *Pourquoy.*

— 48 — 10. — *Craignoit*, MS. d'A., *cremoit.*

— 49 — 20. — *Sy merveille.* MS. d'A., *sy merveilleux.*

— 51 — 12. — *Ung nommé...* Meyer à l'an 1452, fol. 408: *Ductor erat eorum quidam cultellarius validi vir vastique corporis*, etc.

Page 53, ligne 8. — *et Gand*, MS. d'A., *et grand.*

— 55 — 15. — *Lui*, MS d'A., *et.*

— 57 — 19. — *Les ambassadeurs*, le MS. d'A. ajoute *lesquels.*

— *ib.* — 20. — *Yallirent*, MS. d'A., *ils allirent.*

— 60 — 9. — *Ses chevaulx*, le MS. d'A. ajoute *boire.*

— 63 — 23. — *Il fust*, MS. d'A., *il soit.*

— *ib.* — 26. — *Seroient*, le MS. d'A. ajoute *tenus.*

— 65 — 7. — *Soixante*, le MS. d'A., *soixante-huit.*

— 73 — 19. — *Wissecq*, MS. d'A., *Wissocq.* Voy. page 210.

— 79 — 4. — *Guienneville*, MS. d'A., *Guienville.*

— 84 — 16. — *Choisirent*, MS. d'A., *choissirent* (aperçurent).

— *ib.* — 21. — *Ennemis*, lisez : *Anglois et Gantois et pour ce espautèrent* (effrayèrent) *leurs ennemis adfin qu'ils cuidassent que leurs gens fuissent près d'eulx.*

Page 92, lignes 14 et 15. — *Gauwin Guyeret, seigneur de Druel,* MS. d'A., *Quieret, seigneur de Drueul.*

Page 107, ligne 13. — *Gens*, MS. d'A., *champs.*

— 109 — 13. — *De la dite duchesse*, MS. d'A., *la dite duchié.*

— 128 — 23 et 24. — *Donne cœur et hardiment contre les Gantois*, MS. d'A., *donne cœur et hardement à ses gens en leur disant qu'ils se combattissent hardiment contre les Gantois qui lui venoient courir sus.*

Page 130, ligne 10. — *Brisvicq*, MS. d'A., *Brisivicq.*

— 140 — 5. — *Fermes*, le MS. d'A. ajoute *un jour en la septmaine.*

— 142 — 24. — *Mais*, MS. d'A., *amis.*

— 144 — 4. — *Deschoenhoie.* — *De Schoenhove.*

— *ib.* — 6. — *Tronches.* — *Tronchiennes.*

— *ib.* — 10 et 11. — *Ban de Poelle.* — *Van de Poele* ou *Van den Poele.* Voy. page 399.

Page 148, ligne dern. — *Conseil*, MS. d'A., *conseiller*.
— 153 — dern. — *Mareschal*, MS. d'A., *mareschaulx*.
— 155 — dern. — *Fortresse*, MS. d'A., *fortifision*.
— 168 — 5. — *Deux cens mille*, MS. d'A., *deux mille*.
— 169 — 2. — *Mille*, MS. d'A., *cinquante-cinq mille*.
— *ibid.* — 6. — *Quatre-vingt*, MS. d'A., *quatre-vingt mille*.
— 175 — 20. — *Generois*. — *Genevois*, c'est-à-dire de *Gênes*.
— 179 — 14. — *En Constantinople*, lisez d'après le MS. d'A. : *en Constantinople et là feroit faire de merveilleuses navires et se glorifioit sy qu'il disoit qu'il ne seroit...* etc.

Page 192, ligne 4. — *Anthenor*. — Cette leçon vaut mieux que celle du Mathieu de Coussy, édition de M. Buchon, où on lit : *Athènes*.

Page 193, ligne 17. — *Orguant*, — *Organys*, *Orguany*.
— *ibid.* — 28. — *Dix*, Mathieu de Coussy, *quarante*.
— *ibid.* — 29. — *Juin*, *ib.* *ib.* *juillet*.
— 194 — 9. — *Chrestiens*. — Cette supercherie, qui nous parait maintenant si grossière, était peut-être une ruse d'une puissance hostile aux Vénitiens.

Page 201, ligne 18. — *N'estait pas chevaleureux en armes*, MS. d'A., *n'avoit peu ou néant exercé les armes, mais estoit tout quoy avecq sa femme*. Notre première leçon nous parait préférable.

Page 207, ligne 22. — *Senly*. — *Genlis*.
— *ibid.* — dern. — *Villecler*. — *Villequier*.
— 219 — 8. — *De l'Isle et d'Achné*. — *De l'Isle d'Asie*.
— *ibid.* — 19. — *Ovidianus*. — Le MS. d'A. ajoute : *dudit pays de Hongrie, auquel ils mandèrent que le grand Turc*, etc. Il s'agit de *Jean Hunniades*.

Page 220, ligne 4. — *La Euvre*. — Mathieu de Coussy, ch. XI, 269, *Duno*, c'est-à-dire *Danube*.

Page *ibid.*, ligne 23. — *Accompagné de toute sa gentillesse* — des chefs de son armée.

Page 221, ligne 1. — *Capistranus*, et plus bas *Capistran*. — Mathieu de Coussy, c. XI, 271, l'appelle *Capitenne*. Il rapporte, du reste, les paroles latines qui suivent avec de très-légères variantes.

Page 223, ligne 16. — *Roté*, MS. d'A., *Robé*.
— 226 — 18. — *Chevallier*, MS. d'A., *chevallier en armes*.
— 228 — 26. — *Vianne*. — *Vienne*.
— 230 *Chapitre XXIV*. — Voy. Mathieu de Coussy, XI, 287, ch. CXXII.

Page 231, ligne 2. — *Le Channes*, *Aury*, MS. d'A., *Le Channe d'Aroy*.
— 234 — 2. — *Soudain*. — *Soudan*.
— 238 — 22. — *Feberier*. MS. d'A., *janvier*.
— 242 — 17. — *D'Acquille*. — *D'Aquilée*.
— 244 — 25 et 26. — *Hacquenet, anglois*, MS. d'A. : *Hacquenet d'Anglos*.

Page 249, ligne 23. — *Durezels.* — *Dordrecht.*

— 259, à la fin de la note ajoutez : *mais le manuscrit d'Arras les explique.* On y lit : *En fiétant* (fétant) *les dés et les filles.* Voy. page 392.

Page 261, ligne 18. — *Motis.* — *Montils-lez-Tours.*

— 263 — 13. — *Au haut estoit*, MS. d'A. : *au haut estoit assis messire Jacques Strop, après mademoiselle....*

Page 264, ligne 15. — *Et agues*, MS. d'A., *et dens de sanglier.*

— *ibid.* — dern. — *Ung pot*, le MS. d'Arras ajoute *peint.*

— 265 — 4. — *Grande table adfin...* MS. d'A., *après lequel gentilhomme devant dit avoit un homme qui portoit un paon en vie et fust porté à la grande table, adfin de vouer ceulx...*

Page 267, ligne 23. — *Souverain seigneur*, le MS. d'A. ajoute : *et maître.*

— 269 — 2. — *Un diamant*, MS. d'A., *un agnel* (agnus Dei).

— 271 — 20. — *Temps devant*, le MS. d'A. ajoute *et dez en se vie esmagogue.*

Page 272, ligne 13. — *Sur le marché*, le MS. d'A. ajoute *d'Arras.*

— 279 — 11. — *Cent*, MS. d'A., *quatre cents.*

— 280 — 10. — *Quant*, le MS. d'A. ajoute *le duc.*

— 181 — 25. — *Hours*, MS. d'A. : *Cars* (*currus.*)

— 283 — 11. — *Cette response eue*, MS. d'A., *cette reponse ouïe.*

— 288. A la fin de la note ajoutez : dans le MS. d'A. On lit : *desunt hic duo folia quæ vacua relicta sunt hic sicuti in exemplari*, ce qui prouverait invinciblement que ce n'est qu'une copie, si on pouvait encore en douter. Voyez les additions et corrections du premier volume.

Page 294, ligne 23. — *Ferrin*, — MS. d'A. *Fierin*, voy. la généalogie de l'auteur au premier volume, p. 9.

Page 295, ligne 19. — *Craint*, MS. d'A.. *cremu.*

— 299 — 15. — *Il commençoit*, MS. d'A., *il convenoit.*

— 301 — 18. — *L'évesque de Laon*, etc., MS. d'A., *l'évesque de Laon, l'évesque de Beauvais, l'évesque de Chaalons et l'évesque de Noyon.*

Page 303, ligne 1. — *De la Tour d'Espernay*, MS. d'A., *de la Tour, le Sire d'Espernay.*

Page ib., ligne 14. — *A le sens*, MS. d'A., *absens*, ce qui est la bonne leçon.

Page 309, note. Cette note n'est point dans la copie d'Arras.

— 316 — 24. — *Ville, chastel*, etc., MS. d'A. *Les villes d'Alenchon, chastel, chastellerie et visconté de Damfroent, les villes, chastel, chastellerie de Vernœul, tant decha*, etc.

Page 323, ligne 9. — *Dude.* — Il s'agit d'*Aneas Sylvius.*

— 331 — 17. — *Le Franoy*, MS. d'A.. *le Tramnoy.*

— 332 — 22. — *A l'aultre fils du marissal; quant...* MS. d'A., *lequel fils du marissal quant...*

Page 338, ligne 5. — *Monier*, MS. d'A., *momer*, c'est-à-dire *faire des momeries, se déguiser*.

Page 347, ligne 17. — *Les sieurs de Lorgue en Hollande*. — Mathieu de Coussy nomme parmi ces ambassadeurs le seigneur de *Bergues-sur-le-Zon*, ch. CXXVI.

Page 348, ligne 6. — *Jehennette de Groiches*, MS. d'A., *Jehenet de Grouches*.

Page *ibid.*, ligne 15 et 16. — *Dogmes*, MS. d'A., *d'Oignies*. Voy. p. 403.

— 403 col. à ligne 10. — *Dervé* veut dire aussi *ensorcelé*.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

LIVRE DEUXIESME.

Pages

1. Comment et pour quelle cause Philippe, duc de Bourgogne, de Braband, de Lothiers, de Lembourg et de Luxembourg, comte de Flandres, etc., requist aux quatre membres de Flandres certaine imposition sur le sel, qui fust la cause pourquoy la guerre sourdit d'icelluy duc contre les Gantois. 1
2. Comment la ville de Bordeaulx et tout le pays de Bourdelois feurent mis en la main des Anglois. 6
3. Comment après que le pays de Bourdelois fust ainsi retourné au roy d'Angleterre vindrent derechief plusieurs capitaines audit pays: comme le roy envoya deffier le duc de Savoye, et de l'accord qui fust fait entre le roy de Franche et ledit duc. 9
4. Cy commence à parler de la mortelle guerre qui fust entre Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandres, et ceulx de la ville de Gand ses subjets, et premier comment la guerre commencha. 11
5. Du mandement des gensdarmes que feit le duc de Bourgogne. 14
6. Comment les trois membres de Flandres, avecq un notable homme et deux des Chartreux de Gand, vindrent à Bruxelles devers le duc de Bourgogne pour traictier la paix des Gantois. Cependant ils assiegerent Audenarde. . 15
7. De la grande assemblée que le duc de Bourgogne feit quant il sceut que ceulx de Gand estoient vidiés pour assieger Audenarde; et les noms d'aulcuns sieurs qui le vindrent servir, et comment ils gagnerent le pont de Pierres et occirent plusieurs Gantois. 18

CHAP. 8. De nobles hommes et seigneurs qui vindrent a Grandmont où le duc estoit, pour le servir en armes moult noblement compagniés; et comment le comte d'Estampes leva le siege de devant Audenarde, et des chevalliers qui y furent faits, et de la grande multitude des Gantois qui y moururent. 2
— 9. Comment on vint dire au duc que les Gantois levoient leur camp et siege d'Audenarde; lequel duc, non sçachant ce que le comte avoit fait, se partist de Grandmont et les poursuivit toujours, toujours tuant jusqu'a Gand; et comment ceulx de Gand feirent decappiter leurs hoyguemans, et en feirent cinq nouveaulx. 26
— 10. Des garnisons que le duc meit es villes prochaines de Gand; et de plusieurs courses que les gensdarmes du duc feirent jusques aulx portes de Gand. 28
— 11. De la valliance de messire Jacques de Lallaing, et comment il entra premier au pays de Wast, qui estoit moult fort pays. 30
— 12. Comment le comte de St Pol entra au pays de Wast, et des chevalliers qui y furent faits. 3
— 13. Des bastilles et boulloverts que les Gantois olrent fait a Nivelles en Flandres, et comment le comte d'Estampes les conquesta par forche, et des morts qui y feurent tant d'ung costel que d'aultre. 3
— 14. Comment le duc Philippe de Bourgogne s'appareilla pour entrer au pays de Wast, et comment les Gantois cuiderent rompre une digue sur la mer, pour noyer ledit duc et ses gens et tout le pays de Wast. 3
— 15. De la bataille de Rippelmonde, et comment Cornille, fils bastard du duc de Bourgogne, y fust tué, et comment aussi les Gantois feurent desconfits. 4
— 16. Comment une grande compagnie de Hollandois vindrent en l'ayde du duc de Bourgogne, et comment ledit duc commanda ardoir le pays de Wast, et comment ceulx d'Acres laisserent leurs boulloverts et fust ladite ville ardse. 4
— 17. Des ambassadeurs que le roy de Franche, Charles vije de ce nom, envoya devers ledit duc pour mectre traictié de paix entre le duc et ceulx de Gand. 4
— 18. De la response que le duc feit aux ambassadeurs du roy, et comment trefves feurent données trois jours. . . . 4
— 19. Comment les ambassadeurs du roy de Franche s'en alle-

rent a Gand, et retournerent sans rien faire. 49
CHAP. 20. Comment Anthoine, fils bastard du duc de Bourgogne, desconfit les Gantois, et du coustellier qui fust prins et pendu, auquel au retour ceulx de Gand avoient promis de le faire comte de Gand. 51
— 21. Comment les Hollandois se combattirent à ceulx qui furent enfuis de Huste, et comment les Gantois feurent desrechief desconfits; et comment Molbecq fust ardse. 53
— 22. Comment les ambassadeurs du roy revindrent devers le duc, et du siege que le duc meit devant la ville de Gand, et comment les Gantois envoyerent prier audit duc d'avoir saulfconduit de venir vers lui. 55
— 23. Comment les ambassadeurs rallerent a Gand, tant que trefves furent données de six semaines, et comment après ce le duc leva le siege et deffit son armée. . . 57
— 24. Comment les trefves feurent publiées, et comment les Gantois feirent pendre le varlet d'ung herault que les ambassadeurs avoient envoyé a Gand publier lesdites trefves. 60
— 25. Comment ceulx de Gand vindrent a Lille et promeirent d'entretenir ce que les ambassadeurs du roy ordonnerent, et la sentence que les ambassadeurs rendirent. . 61
— 26. Comment ceulx de Gand ne tindrent point l'ordonnance de la paix, mais recommencherent la guerre et ardirent Hulste, et comme ung herault eschappa de Gand. . . 66
— 27. Comment les ambassadeurs du roy qui avoient esté envoyés devers le duc Philippe de Bourgogne, après ce qu'ils se feussent travalliés, selon que dit est, prindrent congié au duc, et s'en retournerent; et comme les Gantois ardirent Arcelles. 69
— 28. Comment le duc de Bourgogne rassambla ses osts et feit nouvelle armée, et manda le marischal de Bourgogne; et comment ceulx de Gand ardirent la ville de Harlebecq. 71
— 29. Comment Philippe, duc de Bourgogne, envoya a Courtray son marischal de Bourgogne et le feit capitaine principal de touts ses gensdarmes, et des garnisons qu'il y meit es bonnes villes; des ordonnances que feit icelluy marischal, et feus qui feurent bouttés. 73
— 30. Comment messire Jacques de Lallaing fait une course vers Gand, et de la premiere course qui feit le marischal de Bourgogne vers icelle ville de Gand. 76
— 31. Comment Anthoine, bastard de Bourgogne, alla courre jusques a Gand, et comment les Gantois lui coururent

sus, et de la faite que ses gens feirent. 78

Chap. 32. Comment le mareschal de Bourgongne avecq ses gens feit ardoir Escloot, et comment messire Franchois l'Arragonois rebouta valliamment les Gantois qui estoient venus mectre le siege devant la ville d'Aloste. 81

— 33. De la vailliance de douze archiers picards, et comment ung des capitaines de la Verde Tente fust prins et escartelé. 84

— 34. Comment messire Jacques de Lallaing secourut son frere messire Philippe, que les Gantois et Anglois cachoient. 86

— 35. Comment les Gantois de la Verde Tente boutterent les feus au pays de Haynault, et comment messire Franchois l'Arragonnois rua jus plusieurs Gantois, et comment aussy plusieurs Anglois de dedans Gand s'en allerent rendre au bastard de Bourgogne. 88

— 36. Comment les Gantois envoyerent devers le comte d'Estampes pour vouloir traictier de paix, et du parlement qui fust fait a Bruges. 90

— 37. Comment les Gantois vindrent assaillir Courtray, et comment le Sr de Bruel sortit de la ville. 92

— 38. Comme les Gantois cuiderent prendre la duchesse de Bourgogne, et de la valliance d'ung chevallier de Flandres qui eut nom le Sr de Maldeghem, et de messire Symon de Lallaing. 94

— 39. Comment se feit assemblée a Seclin, pour cuider traictier la paix des Gantois, et comment Pierre Moreau mena par deux fois les Gantois a Terremonde, et de l'assault qu'ils y feirent. 98

— 40. Des feus que les Gantois boutterent vers Enghuem et vers Tournay, et comment les gensdarmes du duc estoient maulvaisement payés. 100

— 41. Comment le duc Philippe rassemble ses gensdarmes pour aller a Gand, et comment on cuida ardoir et brusler l'artillerie et amonition dudit duc a Lille. 101

— 42. Du cruel assault que les Gantois feirent a la ville d'Aloste, de la valliance de messire Loys de la Viefville, chevallier, et comment messire Anthoine de Wisocq, chevallier, cuida surprendre l'ost des Gantois. 103

— 43. Du traictié qu'on cuida avoir fait a Lille, et comment les pays du duc estoient travalliés tant des gens de guerre du duc, comme des tailles. 106

— 44. Comment le duc envoya le Sr de Croy a Lembourg, et des

seigneurs qui allerent avec lui. 108
Chap. 45. Comment le bailly de Haynault rua jus plusieurs Gantois; de la grande assemblée que le duc feit pour aller vers Gand, et comment il se partist de Lille avecq son armée. 111
— 46. Comment le duc alla assieger Elsehecq, et le prinst avec un fort moustier. 114
— 47. Comment le duc alla assieger Poucres, et de la mort de messire Jacques de Lallaing, très valliant et hardy chevallier, et comme ledit chastel fut prins, et ceulx de dedans pendus et estranglé. 115
— 48. Comment le duc retourna a Courtray; et comment le peuple estoit travallié pour avoir et lever argent. . . . 117
— 49. Comment le duc alla assieger Gavres; et de l'ordonnance dudit duc. 119
— 50. Comment ceulx qui estoient dedans Gavres, eulrent promesse des Gantois de les secourir, et comment Jehan de Vos eschappa de Gavres, et alla querir les Gantois, et comment ceulx du chastel se rendirent. 122
— 51. Comment a l'admonestement de Jehan de Vos ceulx de Gand widerent en bataille contre le duc leur seigneur. . . 125
— 52. Comment le duc envoya Charles son fils a Lille, pour le destourber d'estre en la bataille de Gavres, et comment ledit Charles voullut estre en la bataille. 12
— 53. Comment le duc se meit pour aller en bataille contre ceulx de Gand, ses mortels ennemys, et de la belle ordonnance qu'il feit; et des nouveaux chevalliers qui y feurent faits, et aussy de ceulx qui ce jour leverent bannierres. . . 128
— 54. De la mortelle bataille que le duc de Bourgogne eult contre ceulx de Gand, ses subjets; et comment les Gantois feurent desconfits, et de la grande occision qu'il y olt. 131
— 55. Comment le duc envoya ung herault dedans Gand, et comme les Gantois envoyerent vers lui requerir misericorde. 136
— 56. Du traictié de paix de ceulx de Gand, avec leur seigneur et prince le duc de Bourgogne. 139
— 57. Comment les ambassadeurs retournerent à Gand, et de la joye que iceulx de la ville feirent de ce que leur paix estoit faite. 145
— 58. De l'amendise que les Gantois feirent et comment ils vindrent prier merchy au duc. 147
— 59. Comment le seigneur de Croy et les Picards qu'il avoit avec lui reconquirent ce que les Allemans avoient conquis en

la duché de Luxembourg, et des treves qui furent données. 150

LIVRE TROISIESME.

Chap. 1. Comment Charles VII[e] de ce nom, roy de Franche, alla la deuxiesme fois en Bourdelois, pour reconquester le pays, et de la prinse de la ville de Calaix en Bourdelois par les Franchois, et du siege qui fust mis devant Chastillon. 152

— 2. Comment messire Tallebot cuida lever le siege de Chastillon, et comment il y mourut et son fils, et se rendirent ceulx du chastel, et de la grande occision d'Anglois qui fut devant Chastillon. 155

— 3. Comment S[t] Million et Libourne se rendirent au roy de Franche, et de plusieurs places que le comte de Clermont meit en l'obeistance du roy de Franche. 159

— 4. Comment le roy de Franche meit le siege devant Cadillacq, et le prit d'assault. 162

— 5. De la rendition de la ville de Bourdeaulx assiégée, et de tout le pays de Bourdelois et de Guyenne. 165

— 6. Comment le grand Turc assiegea la ville de Constantinople. 168

— 7. De la situation de Constantinople, et comment le Turc après plusieurs conseils se resolut d'assaillir Constantinople. 170

— 8. Comment le Turc feit assaillir Constantinople, et de la grande deffense qu'on y feit, et comment elle fut prinse d'assault. 174

— 9. Comment la ville de Pere se rendit au Turc, et comment aulcuns se saulverent et aultres perirent, et de la perte qui fust a Constantinople, et de la fachon et caga du Turc. 178

— 10. Comment le roy de Franche feit faire deux chasteaulx a Bourdeaulx, et comment il olt grande apparence de guerre au royaulme d'Angleterre, et de la prinse du S[r] de l'Espare, et comment il mourut et fut ecartelé. . 180

— 11. Comment le chevallier Blanc occit vingt quatre mille Turcs, et envoya xviij Turcs; a sçavoir : vj au Pape, vj au roy de Franche et vj au duc de Bourgogne, et de la condempnation de maitre Guillaume l'Ollive, docteur eu theologie, comme vauldois. 182

— 12. De la sentence qui fust baillée contre Jacques Cœur, ar-

gentier du roy de Franche, lequel avoit esté fait prisonnier, et depuis eschappé de prison. 185
13. Du discord qui fust pour l'eveschié d'Arras. 188
14. Comment le pape Nicolas envoya devers le duc Philippe de Bourgogne ung chevallier avec la copie d'une lettre, que le grand Turc avoit escript au pape Nicolas. . . . 190
15. De la response que le duc Philippe de Bourgogne feit au message du pape, et des vœux que feurent voués, desquels vœux peu ou neant feurent accomplis. 195
16. Comment le duc Philippe de Bourgogne feit fiancer a son fils la fille du duc de Bourbon, laquelle estoit fille de sa sœur; et comment après ce, ledit duc se partist et s'en alla en Allemagne, pour trouver passaige et avoir ayde et compagnie pour aller sur les infidels. 200
17. Du mariage du comte de Charollois a la fille du duc de Bourbon; et comment le duc quant il retourna en ses pays fut grandement festoyé, et l'honneur que on lui feit. 202
18. Des grands subsides et aydes que le duc de Bourgogne demanda au pays d'Artois et ailleurs en ses pays pour aller guerroyer les Turcs, et de plusieurs incidents. . 206
19. Comment le duc Philippe de Bourgogne feit son fils bastard, nommé David, evesque d'Utrech, qui est entre Frise et Hollande; et de la guerre qui s'en esmeut; et comment enfin le duc feit sa vollonté, et fut sondit fils evesque, nonobsant qu'il fust evesque de Therouanne. 210
20. De la prinse du duc d'Allenchon, en la ville de Paris, par le commandement du roy; et aultres incidents. . . . 215
21. Comment les Turcs feurent desconfits et rués en Hongrie jus par un noble chrestien, nommé Ovidianus, plus par miracle que aultrement, et comment le pape, après ceste victoire, veut que par toute chrestienneté en soit faite memoire perpetuelle. 219
22. Comment Loys, daulphin de Vianne, aisné fils du roy de Franche, vint a refuge au duc de Bourgogne, et eschappa des mains de ceulx qui le cachoient; et de plusieurs incidents. 223
23. Comment le duc d'Yorc se combattit au roy d'Angleterre, et y morut le duc de Sombreset et aultres sieurs, et reprint le duc le gouvernement du royaume, et sy fust le roy blescié. 227
24. Du crollement de terre qui fust en Puille, et des cités qui

fondirent par icelluy cruellement. 230
CHAP. 25. D'une grande destruction des Turcs que feirent les Hongrés au pays de Hongrie. 233
— 26. Comment le duc de Bourgogne se courrouscha a Charles son fils, et comment depuis le dauphin feit la paix; et de la femme dudit Charles, qui accoucha d'enfant d'une fille, et de plusieurs aultres incidents. 237
— 27. Comment le duc de Bourgogne mena le dauphin a Bruges, et de l'honneur que on lui feit, et aultres choses. . . 245
— 28. De la venue de la femme de monsieur le dauphin devers son mary; et comment aulcuns Franchois se boutterent en mer et descendirent en Angleterre, et prindrent St.-Wicq, ung port en Angleterre; et aultres choses. . 248
— 29. Comment le comte de St Paul vint devers Philippe, duc de Bourgogne, pour cuider avoir la main levée de sa terre d'Enghien; et comment le duc, en la presence dudit comte, lui feit proposer plusieurs crimes par lui faits, et de la response dudit comte, et d'aultres choses. . . 253
— 30. De l'ambassade que Lancelot, roy de Hongrie et de Behaigne, envoya devers le roy de Franche pour avoir sa fille en mariage, et d'aultres choses. 260
— 31. Comment nouvelles vindrent en Franche, aulx ambassadeurs, de la mort du roy Lancelot, et du grand deuil que on en feit. 266
— 32. De la maladie du roy Charles; et aultres choses. . . . 273
— 33. Comment, a la requette de ceulx de Gand, Philippe, duc de Bourgogne, alla a Gand, et comment ceulx de Gand le receuprent honorablement, et aultres choses. . . 278
— 34. De l'ambassade que le roy Charles envoya devers Philippe, duc de Bourgogne, pour lui signifier qu'il fust au jour qu'il voulloit rendre la sentence du duc d'Allenchon, et aultres choses. 284
— 35. Comment le roy de Franche envoya dire au duc de Bourgogne qu'il se desportat de venir a la journée de Montargis, et lui suffisoit qu'il y envoyat trois ou quatre notables personnes, desputées de par lui; et de plusieurs aultres choses. 288
— 36. De la venue de la femme du comte de Nevers a Lille devers Philippe, duc de Bourgogne, et de la feste que on lui feit, et d'aultres choses. 289
— 37. Du lit de justice que le roy Charles tint a Vendosme, et comment le duc de Bourgogne envoya une ambassade,

en partie pour excuser le duc d'Allenchon, et prier au roy qu'il euist pitié de lui, et des parolles moult notables que le duc y feit proposer, et après la condempnation du dit duc d'Allenchon, et des vers faits en rhime que on sema en la cour du duc de Bourgogne. 299

38. De la mort d'Alphonse, roy d'Arragon, et des merveilleux signes qui advindrent environ l'heure de sa mort, et aulcuns jours après, et de la richesse du roy. 320

39. De la mort du pape Calixte, et comment le pape Pius fust esleu, et aultres choses qui advindrent en icelluy temps. 325

40. D'une ambassade d'Angleterre qui vint devers Philippe, duc de Bourgogne, et comment les Anglais prindrent aulcuns vaisseaulx, que les Bretons avoient amenés, et allerent a Estaples, et aultres choses. 329

41. De l'obéissance que Philippe, duc de Bourgogne, envoya rendre au pape Pius; et comment deux compagnons tuerent deux aultres embastonnés ainsy comme par miracles, et plusieurs aultres choses. 331

42. De la mort du duc de Bretaigne, et d'une grosse ambassade des Greeqs qui vindrent devers le duc, et comment la paix fust faite du comte de S[t] Pol et du duc de Bourgogne, et aultres choses. 335

43. D'ung hermite nommé Alphonse, heretique, qui fut ards a Lille, et des grandes erreurs qu'il disoit, et aultres incidents. 339

44. D'ung carmois qui fut prins en son église des Carmes lez Arras, et comment il rappella les erreurs qu'il avoit prechiées. 345

45. De l'ambassade que Philippe, duc de Bourgogne, envoya a Mantua, ou le pape avoit assemblé plusieurs preslast et princes chrestiens, pour conclure sur plusieurs choses touchantes les Turcqs et la foy, et aultres incidents. . 347

46. Comment le duc de Bourgogne envoya le comte d'Estampes a Amiens, pour prendre le vidamme d'Amiens, et aultres. 351

47. Comment la femme de M[r] Loys, fils aisné du roy de Franche, daulphin de Vienne, accoucha d'ung fils, au chasteau de Genappe en Braband, et aultres incidents. . . 354

48. De l'armée que le duc de Bourgogne envoya en Gueldres, pour ayder le fils du duc de Gueldres, son nepveu, contre ledit duc de Gueldres, son pere, et comment le comte d'Arminacq s'enffuit de Paris ou il estoit prisonnier eslargy, et vint devers ledit duc de Bourgogne. . . . 360

Extraits de l'histoire du bon chevalier messire Jacques de Lalain, par George Chastelain, relatifs à la guerre de Gand. . . . .
Leçons diverses. . . . .
Glossaire. . . . .
SUPPLÉMENT. . . . .

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES

DE

J. DU CLERCQ,

SUR LE RÈGNE

DE PHILIPPE LE BON,

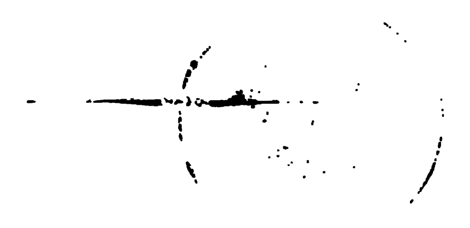
DUC DE BOURGOGNE;

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR LE BARON DE REIFFENBERG.

Seconde Édition.

TOME SECOND.



BRUXELLES,

J.-M. LACROSSE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DE [illegible], N° 19.

1835.







DATE DUE			



